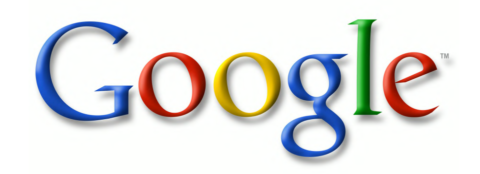
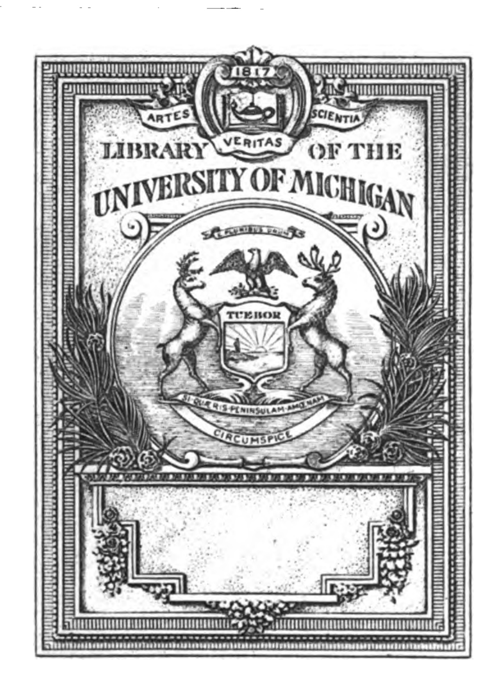

Google


BUHR B
a39015 00027286 7b

Kitz.


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DES

PAYS-BAS.

Les formalités voulues par la loi ont été rêmplies.

Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'Auteur sera réputé contrefait. Jäsinskij.

IMPRIMÉ PAR LES PRESSES MÉCANIQUES DE RIGA.

HISTOIRE

DES

PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMS ANCIENS
JUSQU'A LA CRÉATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
EN 1815;

PAR

l'Abbé J.-H. Janssens,

ANCIEN PROFESSEUR D'EXÉGÈSE, DE THÉOLOGIE, D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,
DE PHILOSOPHIE, ETC.

Historia testis temporum, lux veritatis, magistra vitæ.
CICÉRON.
Tros, Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.
VIRGILE.

Volume I.

Bruxelles.

RIGA, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Même Maison à Liége.

1840

INTRODUCTION.

SOURCES ET PLAN DE L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Nous n'avons pas dans nos Provinces Belgiques une histoire complète des dix-sept provinces des Pays-Bas : les historiens belges traitent succinctement l'histoire des provinces septentrionales, et l'abandonnent entièrement à l'époque de leur séparation de nos provinces méridionales en 1648, et depuis cette année les écrivains bataves ne touchent qu'occasionnellement à nos annales.

Nous ne connnaissons que le petit abrégé latin de M. *P. Kersten, De Rebus Belgicis,* 1 vol. in-24, fait à l'usage des *petits séminaires*, qui embrasse très-brièvement toute l'histoire des Pays-Bas. Ce petit ouvrage bien fait, exact et écrit généralement avec impartialité, est d'abord trop court pour nous donner une idée nette de notre

histoire, et il contient ensuite plusieurs *réticences*, surtout dans le récit des *troubles* sous Philippe II, roi d'Espagne, et de la *révolution brabançonne* sous l'empereur Joseph II; il est impossible d'y entrevoir l'enchaînement des choses, et même d'y deviner les causes, les intrigues et les ressorts secrets de ces deux grandes révolutions, qui occupent la principale place dans notre histoire.

Nous avons donc cru faire une chose agréable à nos concitoyens en leur offrant une *Histoire* complète *des dix-sept provinces des Pays-Bas*, resserrée en *trois volumes grand in-8°*.

Mais avant de rendre compte de notre travail, nous développerons le plan d'après lequel nous avons composé notre ouvrage, et nous indiquerons les sources où nous avons puisé. Nous accompagnerons ces auteurs de courtes observations pour l'utilité de ceux de nos lecteurs qui voudraient y recourir.

Il est inutile de dire que pour écrire exactement l'histoire ancienne de nos provinces, il faut se servir, autant que possible, d'auteurs *contemporains*, qui aient pu savoir la vérité des événemens qu'ils rapportent, et qui donnent des preuves qu'ils l'ont sue réellement.

Il est également nécessaire que ces historiens aient dit toute la vérité des faits qu'ils ont connus,

et qu'ils décrivent; ce qui conste de leur confrontation avec d'autres auteurs de leur époque, s'il y en a, et lorsqu'ils écrivent *consciencieusement*, et produisent non-seulement les faits et les événemens qui font honneur à leur nation, aux castes, aux familles et aux personnes auxquelles ils sont plus ou moins affectionnés, mais aussi ceux qui leur sont défavorables; ils sont alors réputés *impartiaux et fidèles* jusqu'à preuve du contraire. Mais s'ils cachent ou altèrent les faits qui déshonorent leur pays, certaines classes, etc., s'ils amplifient les actions qui leur sont favorables, ils sont *partiaux et infidèles*, et doivent être confrontés avec des auteurs impartiaux.

Les sources que nous avons consultées pour écrire l'*Histoire des Pays-Bas* sont, pour les tems anciens, *Jules César*, *Tacite*, leurs commentateurs, et quelques historiens des empereurs romains. Mais après le règne de *Vespasien* vers l'an 79, il y a une lacune considérable dans l'histoire de notre pays, qu'il paraît impossible de remplir : les événemens qui lui sont propres sont ensevelis dans la nuit des tems; l'on ne trouve que quelques traits épars et rares dans *Capitolin*, *Spartien*, *Vopiscus*, *Trebellius* et *Xiphilin* depuis le règne de *Titus* vers 81 jusqu'à celui de *Constance* vers l'an 361 de l'ère vulgaire. A cette

dernière époque l'on trouve quelques petits documens dans *Ammien Marcellin*.

Pour les invasions des *Vandales*, des *Huns* et d'autres peuples barbares du Nord, il existe quelques renseignemens pour nos contrées dans *Procope*, historien exact, dans *Zozime*, *Agathias* et *Orose*, qu'il faut pourtant lire tous trois avec précaution, dans les *extraits de Priscus*, conservés par *Constantin Porphyrogénète*, dans *Cassiodore* et dans *Jornandès*. Il faut observer que ce dernier écrivain est fort crédule et manque de critique. *Eusèbe*, *Sozomène* et *Socrate*, historiens ecclésiastiques, fournissent parfois quelques faits, mais qu'il faut comparer.

Grégoire de Tours, dans son *Histoire depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules jusqu'en* 595, a conservé des faits importans pour l'histoire des Pays-Bas, qui étaient alors soumis aux rois *Francs;* mais comme cet historien est d'une crédulité extraordinaire, il faut de la critique pour démêler la vérité d'avec les fables. On en doit dire autant de l'*Histoire de France* du bénédictin *Aimoin* et de ses continuateurs, qui peuvent servir de suite à l'histoire de *Grégoire*, et qui finissent en 882.

A ces sources se joignent les *Conciles*, particulièrement pour connaître les mœurs des clercs et

des laïques à ces époques, les *écrits* des évêques, des *lettres* adressées par eux aux *papes* et les *réponses* de ceux-ci.

Viennent en même tems la *Chronique de Frédegaire*, composée par ordre de *Childebrand*, frère de Charles-Martel, qui va jusqu'à 641, et est continuée jusqu'à 768; la *Chronique universelle d'Adon*, archevêque de Vienne en France, mort en 875, qui embrasse les événemens jusqu'à son tems; la *Chronique de Herman Contractus*, moine de l'abbaye de Richenou en Souabe, qui s'étend jusqu'à l'an 1054; la *Chronique* de son tems de *Reginon*, bénédictin de Prum, mort à Trèves en 915; la *Chronique de l'église de Reims*, depuis 919 jusqu'en 966, et l'*Histoire de l'église de Reims*, depuis sa fondation jusqu'en 949, par *Flodoard*, religieux, mort en 966; la *Chronique de Lambert de Chawembourg* ou d'Aschafenbourg, bénédictin célèbre en 1058, depuis Adam jusqu'en 1077. Ce n'est qu'un abrégé bien sec jusqu'en 1050; mais à cette date elle devient une espèce d'histoire d'Allemagne, et va jusqu'à l'an 1077; la *Chronique de Sigebert*, religieux de l'abbaye de Gembloux, décédé en 1112; elle est curieuse et exacte. Viennent encore les *Annales d'Afflighem, de Metz, de Saxe, de Fulde*, etc., etc.

A ces sources on réunit encore différentes vies ou *légendes des saints* de ces tems.

Mais on sent bien que, dans ces *chroniques*, ces *annales* et ces *légendes*, composées dans des siècles d'ignorance et de superstition, il faut puiser avec une grande précaution, pour chercher la vérité historique dans un mélange grossier de contes, de prétendus miracles et de superstitions.

Ces trois dernières sources, qui ne présentent que des faits isolés, rapportés en quelques mots, ne jettent pas de grandes lumières sur l'histoire des Pays-Bas, de sorte que le lecteur ne sera guère étonné de ne pas trouver dans notre travail beaucoup de faits importans pour une partie des siècles d'ignorance.

Ces documens fournissent à la vérité beaucoup de renseignemens précieux, relatifs à la conversion des différens peuples des dix-sept provinces au christianisme, à la vie des évêques, à la fondation de cathédrales, de chapitres, de célèbres abbayes et de couvens, aux travaux des cénobites, aux saints de ce tems, etc., etc.; mais cette sorte de faits n'entre guère dans le cadre resserré de notre histoire, et a été traitée et épuisée par d'autres écrivains de notre pays.

Arrivés aux règnes de *Charlemagne* et de *Louis-le-Débonnaire*, nous trouvons, pour nos

contrées, *Eginard*, secrétaire de Charles, et *Thegan;* le premier est parfois un peu flatteur, et le deuxième est inexact et quelquefois infidèle, de sorte que les sources pour notre histoire ne sont pas encore bien considérables; mais nous avons les *Capitulaires de Charlemagne*, et ensuite *Nitard*, écrivain très-utile pour les règnes des fils de *Louis-le-Débonnaire*.

C'est dans l'espace du dixième siècle jusqu'au douzième que le manque d'historiens se fait particulièrement sentir; les écrits de ces tems ne nous parlent, pour ainsi dire, que des guerres barbares des princes et des seigneurs, et de leurs gouvernemens arbitraires.

Othon, évêque de Frisingue au douzième siècle, nous a laissé une *Chronique* depuis Adam jusqu'à l'an 1146, qui a été continuée par *Othon de Saint-Blaise* jusqu'en 1210; quoiqu'elle soit chargée de contes, elle peut être utile; mais elle ne nous fournit pas de faits intéressans. L'on en doit dire autant de la *Chronique de Godefroy de Viterbe*, secrétaire des empereurs Conrad III, Frédéric I[er] et Henri VI, qui commence avec la création du monde et finit en 1186, et de la *Chronique de Conrad, abbé d'Usperg*, qui s'étend jusqu'à l'an 1229.

Enfin nous avons *Guillaume de Nangis*,

bénédictin de Saint-Denis en France, mort en 1302, qui nous a laissé deux *Chroniques*, dont la principale se termine en 1301. Elle a eu deux continuateurs, l'un finit en 1340 et est judicieux, et l'autre en 1368 et ne l'est pas; on y trouve des choses utiles pour l'histoire de nos provinces.

Voilà donc à quels matériaux informes et stériles, écrits en latin, on est réduit par l'ignorance et la barbarie répandues en Europe, pour écrire l'histoire des Pays-Bas au tems du moyen âge!

C'est sur ces documens que divers auteurs ont composé des *annales* et des *histoires* de nos différentes provinces, comme :

1° *Dynter* ou *Dinter* (Egmond), secrétaire de plusieurs ducs de Bourgogne, mort prêtre à Bruxelles en 1448 : *Généalogie des ducs de Bourgogne*, et *Chronique des Ducs de Lorraine et de Brabant* depuis l'an 281 jusqu'à 1442, en latin.

2° *Meyer* (Jacques), né à Vléteren en 1491, professeur de belles-lettres à Bruges, et mort curé à Blanckenberg en 1552 : *Annales rerum Flandricarum*, in-fol., qui vont jusqu'à l'année 1417. Cet ouvrage est estimé, et a été réimprimé dans la collection des *Histoires belgiques*. Francfort, 1580, et *Flandricarum rerum decas*, in-4°.

3° *Bertholet* (Jean) jésuite, né à Salm dans le duché de Luxembourg, et mort à Liége en 1755. Il écrivit d'après les sources déjà mentionnées l'*Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*. 1742, 8 vol. in-4°; ouvrage beaucoup trop diffus, qui manque souvent de critique, mais qui est rempli de faits curieux et intéressans qu'on ne trouve pas ailleurs.

4° *Marne* (Jean-Baptiste de) jésuite, né à Douai en 1699, confesseur de Jean-Théodore de Bavière, cardinal et prince-évêque de Liége, mort en 1756, composa sur ces sources son *Histoire du comté de Namur*. 2 vol. in-8°, 1788 (c'est la deuxième et la meilleure édition avec des notes), qui, au jugement du savant *Paquot*, est la seule histoire entre toutes celles des provinces belgiques qui mérite le nom d'histoire.

5° *Molanus* ou *Vermeulen* (Jean), né à Lille en 1533, docteur et professeur de théologie à Louvain, décédé en 1585, fit paraître: *Militia sacra ducum Brabantiæ, et rerum Lovaniensium*, lib. XII, ouvrages qui prouvent que l'auteur était très-versé dans la critique et dans l'antiquité ecclésiastique.

6° *Divæus*, ou Van Diève (Pierre), né à Louvain en 1536, greffier du magistrat de cette ville, puis attaché à Guillaume Ier, prince d'Orange, et

mort pensionnaire de Malines en 1591, laissa : *Rerum Brabanticarum*, lib. XIX.

7° *Borlandus* (Adrien), mort en 1542, écrivit : *Ducum Brabantiæ chronica*, in-fol., item *Hollandiæ comitum historia*, etc. In-8°.

8° *Butkens* (Christophe), religieux cistercien, abbé de Saint-Sauveur, mort en 1650, publia : *Trophées sacrés et profanes du duché de Brabant*. La Haye, 1724, 4 vol. in-fol. (dernière édition), et le *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*. La Haye, 1729, 3 volumes in-8°.

9° *Harœus*, ou *Verhaer* (François), écrivit d'après les mêmes documens ses *Annales ducum seu principum Brabantiæ, totiusque Belgii*. Antwerpiæ, 2 tom. en 1 vol. gr. in-4°. Nous parlerons tantôt de cet estimable écrivain.

10° *Mire*, ou *Miræus* (Aubert), né à Bruxelles en 1573, bibliothécaire d'Albert, archiduc d'Autriche, doyen à Bruxelles, mort à Anvers en 1640, composa : *Rerum belgicarum chronicon*, ouvrage utile pour l'histoire de notre pays, et : *Opera historica et diplomatica*. Ce dernier ouvrage est un recueil de chartres et de diplômes pour les Pays-Bas, dont la meilleure édition est celle de 1724, 2 vol. in-fol., enrichie de notes, de corrections et d'augmentations par *Foppens*.

Il y a un supplément à ce recueil en 2 vol. 1734-1748.

11° *Gouthoeven* (W.), né à Dordrecht en 1577, et mort vers 1628 : *D'Oude Chronyck ende Historien van Hollande etc., beginnende van der jaare* 449-1620. S'Gravenhage, 1636, 2 t. en 1 vol. in-fol.

12° *Le Petit* (Jean-François) : *La grande Chronique ancienne et moderne de Hollande,* etc. Dordrecht, 1601, 2 vol. in-fol.

13° *Schriverius* (Pierre), né à Harlem, et mort en 1653 : *Hollansche, Zelansche,* etc., *Chronyck.* S'Gravenhage, 1677, in-4°.

14° *Stoke* (Melis) : *Hollansche Rym-Kronyck,* etc. *door Kornelis van Alkemade.* Leyden, 1699, in-fol.

15° *Orlert* (Jean) : *Genealogia illustrissimorum comitum Nassaviœ ab anno* 682-1616. Lugduni-Batavorum, 1616, in-fol.

Ces ouvrages furent précédés et suivis par plusieurs autres dans les provinces méridionales et septentrionales.

Les Pays-Bas étant réunis sous la puissante maison des ducs de Bourgogne, les sources à consulter sont plus abondantes, plus complètes, mieux écrites, et les événemens politiques dont

elles traitent sont plus importans; nous avons pour cette époque :

Monstrelet (Enguerrand de), né à Cambrai d'une famille noble et ancienne, et mort en cette ville en 1453 : *Chronique ou Histoire curieuse et intéressante des choses mémorables arrivées de son tems*, depuis 1400 jusqu'en 1467 ; l'édition la plus complète est celle de Paris, 1603, 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est exact, et renferme un grand nombre de pièces originales, mais le style en est diffus.

2° *Commines* (Philippe de la Clyte de) : *Mémoires pour l'histoire de Louis XI et de Charles VIII*, depuis 1464 jusqu'en 1498 ; la meilleure édition est celle de Lenglet du Fresnoy. Paris (sous le nom de Londres), 1747, 4 vol. in-4°. Cet écrivain, né en Flandre d'une famille noble, et mort en France en 1509, fut longtems gentilhomme à la cour de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qu'il quitta pour s'attacher à Louis XI, roi de France. Ses Mémoires sont exacts, estimés et souvent intéressans.

3° *Olivier de la Marche*, né en Franche-Comté, premier maître d'hôtel de l'archiduc Philippe d'Autriche, comte de Flandre, etc., et mort en 1501 : *Mémoires sur l'histoire de France* depuis 1435 jusqu'en 1499, dont la bonne édition

est celle de Bruxelles, 1616, in-4°. Cet ouvrage est intéressant, mais on reproche à l'auteur de ne pas être toujours équitable envers les habitans des Pays-Bas.

4° A ces historiens il faut joindre *Heuterus* (Pontus) (a) *Rerum burgundicarum*, lib. VI, (b) *Rerum Austriacarum*, lib. XV, qui sont suivis par : *Rerum Austriaco-belgicarum*, lib. III, et (c) *De veterum ac sui sæculi Belgio*, lib. II. Lovanii, 1649, in-fol. Les deux premiers ouvrages furent imprimés séparément à Anvers, 1583 et 1598. Nous nous servons de l'édition de Louvain.

Le premier ouvrage de Heuterus traite de l'origine des Bourguignons, de leurs royaumes, du commencement du *comté de Bourgogne*, de l'origine du *duché* du même nom, de tous les ducs de Bourgogne, et finit en 1477, à la mort de Charles-le-Téméraire.

Le second ouvrage commence en 1477, et finit en 1569. Cet estimable écrivain, né à Delft en 1585, et mort chanoine à Saint-Trond en 1602, a puisé à d'excellentes sources, et a rempli ses ouvrages de recherches intéressantes ; son latin est coulant, agréable, souvent pur et élégant ; mais il est quelquefois partial, et un peu partisan de la cause espagnole, dans son deuxième ouvrage.

Nous avons plusieurs histoires du règne de

Charles-Quint, mais on préfère celle de *Robertson*, traduite de l'anglais en français par M. *Suard*. Paris, 1771, 2 vol. in-4°, et 6 in-12. La traduction de l'ouvrage anglais a eu une cinquième édition en 4 vol. in-8°, Paris, 1822.

Pour les événemens du pays de Liége, liés à l'*Histoire des Pays-Bas*, nous avons d'abord les anciens historiens publiés par *Chapeauville*, dans ses *Gesta pontificum leodiensium*, 3 vol. in-4°, Leodii, 1612, et ensuite *Bouille*, *Fisen*, *Foullon*, *de Villenfagne*, etc.

Notre histoire, arrivée aux fameux troubles des Pays-Bas sous Philippe II, roi d'Espagne, a à parcourir l'époque la plus mémorable de notre patrie, époque d'une guerre de *quatre-vingts ans*, la plus longue et la plus cruelle de toutes celles dont nos annales fassent mention; mais comme les siècles d'ignorance sont passés, les sources à consulter sont plus nombreuses, plus exactes, et plus intéressantes que dans toutes les périodes antérieures : elles nous sont fournies par *Hooft*, *Vandervynckt*, *Van Meteren*, *Bentivoglio*, *Grotius*, *Strada*, *Harœus* et *Bor*. Nous avons lu ces historiens avec une grande attention, et les avons soigneusement comparés, afin de pouvoir suppléer ou corriger ce qui manque ou est inexact dans les uns et dans les autres.

Ces huit auteurs conviennent des faits principaux : il y a pourtant des faits curieux et des circonstances intéressantes qui manquent dans les uns et se trouvent dans les autres, d'après ce qu'ils ont pu plus ou moins connaître dc choses, ou ont voulu les transmettre à la postérité.

Mais il y a des *réticences* dans *Harœus, Bentivoglio* et surtout dans *Strada,* employées pour ne pas compromettre le parti et les personnes auxquelles ils étaient attachés : ils ne racontent pas la moitié des *horreurs* commises pas les Espagnols dans les Pays-Bas, et ne rapportent pas certaines *pièces originales* qui nuiraient à leur parti; il a donc fallu suppléer les faits, les circonstances et les documens omis par ces trois auteurs pour faire une histoire vraie, exacte et complète de cette mémorable époque. Mais passons les ouvrages de ces historiens en revue, peut-être quelques-uns de nos lecteurs aimeront-ils à lire dans ses sources cet épisode qui est unique dans nos annales.

Hooft (P.-C.), né à Amsterdam en 1581, mort à La Haye en 1647, était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, drossard de Muide et bailli de Goeiland : il commence son *Histoire des Pays-Bas* à l'abdication de Charles-Quint en 1555, et la termine à la renonciation de *Robert Dudley*, comte de Leicestre, et gouverneur-général des

Provinces-Unies, en 1587. Il est à regretter que la mort l'ait empêché d'achever cette intéressante histoire. Son ouvrage est dédié à S. A. le stathouder Frédéric-Henri.

Cet écrivain est consciencieux, exact et impartial; il rapporte beaucoup de pièces authentiques, de faits et de circonstances qu'on chercherait en vain dans d'autres historiens.

Nous nous servons de l'édition suivante : *P.-C. Hoofts Nederlansche historien, vierde druck.* Amsterdam, 1703, 2 vol. in-fol. avec gravures.

Vandervynckt (Luc-Jean-Joseph), né à Gand en 1691, conseiller de l'impératrice-reine au conseil de Flandre, membre de l'Académie de Bruxelles, et mort en 1779, entreprit son *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* à la demande de M. le comte de *Cobentzl,* ministre de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens. Ce ministre fit mettre à sa disposition les archives du gouvernement, auxquelles aucun historien n'avait eu accès : aussi l'histoire de Vandervynckt, qui commence au mariage de Philippe-le-Bel en 1495, et finit à la paix de Munster en 1648, renferme-t-elle des faits, des circonstances et des anecdotes qui jusqu'alors n'étaient pas rapportés par les autres écrivains des Pays-Bas. On y trouve aussi des événemens présentés sous une

autre forme, et quelques causes des troubles des Pays-Bas opposées à celles qu'en donnent Haræus, Bentivoglio et Strada.

Cet excellent ouvrage, imprimé à Bruxelles en 1765, ne fut tiré qu'à *cinq exemplaires;* un exemplaire-épreuve, resté entre les mains de l'auteur, fut le sixième. Marie-Thérèse le destinait à l'instruction des archiducs d'Autriche, ses fils, auxquels la connaissance des véritables causes de la plus terrible révolution des dix-sept provinces ne pouvait être que très-utile pour l'art de gouverner.

M. le comte de Cobentzl fit en 1768 présent à M. Schoephlin, professeur d'histoire à Strasbourg, d'un des cinq exemplaires, qui, après son décès, parvint à M. Schloezer, professeur à l'université de Gœttingue; celui-ci le traduisit en 1774 en allemand.

M. l'avocat *Tart,* cadet, fit imprimer l'exemplaire français, corrigé pour le style, à Bruxelles, 1822, 4 vol. in-8°; il y a ajouté un discours préliminaire, des notes et des pièces inédites. M. le baron de Reiffenberg en a aussi donné une édition, Bruxelles, 1836, 3 vol. in-8° (2e édit.), avec un discours préliminaire et des notes.

L'ouvrage de M. Vandervynckt est écrit consciencieusement, avec beaucoup de critique, d'exactitude, d'impartialité, et sans *réticences*. Il est, à

notre avis, meilleur et plus complet pour bien des choses qu'Haræus, Bentivoglio et Strada, quoique ceux-ci rapportent beaucoup de choses qui ne sont pas dans Vandervynckt.

Meteren (Emmanuel van), né à Anvers en 1535, riche négociant de cette ville, et mort à Londres en 1612, commence son *Histoire des Pays-Bas* en 1415, et la continue jusqu'en 1611. Il l'a dédiée *aux Provinces des Pays-Bas, à la postérité de sa patrie, et à tous les lecteurs équitables.*

Cet ouvrage, d'environ 1500 pages in-folio, à deux colonnes, traduit du latin en hollandais, en allemand et en français, a eu une grande vogue, surtout dans les Provinces-Unies. Il contient beaucoup de pièces originales, de faits et de détails qu'on ne trouve pas dans les autres auteurs contemporains; mais il y a de longues digressions qui n'intéressent pas l'histoire de notre patrie; c'est une description universelle de la longue époque qu'il embrasse. Cet écrivain est estimable, impartial, exact, et ne cache pas la vérité : cependant on lui désirerait parfois un peu plus de critique, et moins de faits accumulés contre le clergé catholique et surtout contre les jésuites; quelques-uns en pourraient bien être exagérés ou controuvés.

Nous nous servons de l'édition suivante : *His-*

toire des Pays-Bas d'Emmanuel van Meteren, corrigée et augmentée par l'auteur. La Haye, 1618, in-fol. avec portraits.

Bentivoglio (Gui), né à Ferrare, d'une famille ancienne et illustre, nonce d'abord dans les Pays-Bas pendant huit ans depuis 1607, ensuite en France, créé cardinal en 1621, mourut à Rome pendant le conclave de 1644 : il aurait été probablement nommé souverain pontife, si la mort précipitée n'eût pas prévenu cette élévation.

Il écrivit son *Histoire des guerres de Flandre* (Pays-Bas) en italien entre la trève de douze ans, conclue en 1609, et la paix de Munster faite en 1648. Il la commence en 1563 et la finit à la trève. Son ouvrage fut imprimé d'abord à Cologne en 1633 et suiv., 3 vol. in-4°, et ensuite à Paris.

Cette intéressante et estimable histoire, écrite d'un style aisé, naturel, pur et souvent élégant, sent l'homme d'état et de lettres, versé dans la politique et dans la connaissance des hommes.

Bentivoglio est généralement bien instruit des choses qu'il raconte, il est consciencieux, exact et impartial, excepté lorsqu'il s'agit de choses qui pourraient décréditer ou compromettre le parti auquel il était attaché par état et par position; il recourt alors à de fréquentes *réticences*. Il fait

(liv. II) la plus mauvaise apologie possible de l'inquisition. Ce cardinal pèse les catholiques et les réformés dans la même balance. Il avait une mauvaise opinion des motifs qui guidaient les uns et les autres dans les troubles de religion.

Bentivoglio était premier commissaire de l'inquisition de Rome lorsque ce tribunal, par une décision qui ne fait pas honneur à ses lumières, condamna le célèbre Galilée à rétracter son opinion sur le mouvement de la terre autour du soleil, opinion maintenant enseignée publiquement dans toute l'Europe. Le cardinal, qui avait été l'élève en mathématiques de ce grand astronome, ne craignit point de s'opposer courageusement à l'ignorance et au faux zèle des inquisiteurs, et n'épargna rien pour éviter à son ancien maître l'humiliation qu'on exigeait de lui. Mais il eut à lutter contre des adversaires trop puissans et trop ignorans.

L'ouvrage de Bentivoglio est loin d'être aussi rempli de faits, de documens, de pièces originales et de détails que ceux de Hooft, de Vandervynckt et de Van Meteren; Strada et Haræus, qui lui sont de beaucoup inférieurs pour l'impartialité, le surpassent en ceci.

L'*Histoire des guerres de Flandre* a été traduite en français par M. *Loiseau*, chanoine

d'Orléans, et imprimée à Paris en 1770, 4 volumes in-12°. Le traducteur y a ajouté d'excellentes notes critiques, qui corrigent quelques méprises de l'auteur. Nous nous servons de cette édition.

Grotius, ou *Groot* (Hugues), né à Delft en 1583, d'une famille illustre, et mort à Rostock en 1645, nous a laissé : *Annales de rebus Belgicis,* qui commencent aux tems anciens et vont jusqu'en 1588; elles sont suivies par : *Historiæ de rebus Belgicis,* qui s'étendent jusqu'en 1608, et vont à peu près jusqu'à la trève de douze ans, conclue entre les Provinces-Unies et l'Espagne. Amstelodami, 1657, in-fol. C'est de cette édition que nous nous servons.

Cet estimable et savant auteur imite Tacite, dont il a l'énergie, la concision et quelquefois l'obscurité. Il décrit les intrigues et les causes des événemens dont il a été le témoin; il est consciencieux, fidèle et exact, mais généralement trop sommaire, surtout dans ses *Annales.*

Strada (Famien), jésuite romain, long-tems professeur de belles-lettres, et mort à Rome en 1649, écrivit en cette ville, à la demande des princes Farnèse, son *Histoire de la guerre des Pays-Bas,* divisée en deux décades, sous le titre : *De bello Belgico.* Rome, 2 vol. in-fol. Le premier embrasse l'espace de tems écoulé depuis la mort

de Charles-Quint, en 1558 jusqu'en 1578, et le second renferme les événemens depuis cette dernière année jusqu'en 1590.

Les princes Farnèse firent mettre à la disposition de Strada les archives de la famille, les lettres, les ordres et les dépêches les plus secrets de la cour d'Espagne, relatifs aux troubles des Pays-Bas, et conservés chez eux. Strada composa sur ces précieux documens son ouvrage, qu'il orna d'un beau style en imitant Tacite et Tite-Live; mais son latin est inférieur à celui de son confrère Maffée. Il a dédié son histoire à Odoard Farnèse, prince de Parme, etc.

Cet ouvrage, rempli d'érudition, de beaucoup de faits, de documens et de détails que l'on ne trouve pas dans les autres historiens de nos troubles, est loin d'être impartial: il est même le plus partial de ceux qui ont été écrits sur cette révolution.

Sa partialité se trahit encore par ses nombreuses *réticences* lorsqu'il est question de certains faits qui concernent la cour de Madrid, celle de Rome, Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des dix-sept provinces, et Alexandre Farnèse, son fils, à son tour gouverneur-général, et commandant en chef dans ces pays.

Strada cache une grande partie des cruautés

horribles exercées par l'inhumain duc d'Albe sur les habitans des Pays-Bas; il les justifie même sous prétexte qu'elles étaient nécessaires au bien de la religion et de Philippe II, roi d'Espagne. La critique n'a pas toujours dirigé sa plume, et il fait intervenir la Divinité dans certains événemens en faveur de la cause espagnole.

Étranger à nos provinces, à la politique et à l'art de la guerre, il se trompe assez souvent lorsqu'il essaie de s'en faire une idée; il n'envisage, pour ainsi dire, le fameux duc d'Albe que sous le rapport militaire, et il paraît lui pardonner son despotisme révoltant, ses cruautés et ses rapines barbares en faveur de ses talens guerriers. Le cardinal Bentivoglio porte sur l'histoire de Strada, qui était son ami, le jugement suivant : *Il peint avec vérité et avec feu : trop de zèle pour l'autorité ultramontaine, et trop d'attachement pour les Espagnols, ont souvent égaré sa plume.*

Malgré ses défauts, l'ouvrage de Strada est très-utile, et même nécessaire pour connaître entièrement l'histoire de la terrible révolution des Pays-Bas sous Philippe II; car il est consciencieux, fidèle et exact lorsqu'il ne s'agit pas de son parti, et il renferme, comme nous l'avons dit, beaucoup de documens, de faits et de détails qu'on ne

trouve pas dans les autres histoires de ces troubles.

Nous nous servons de l'édition d'Anvers 1636, 2 gr. vol. in-12, avec portraits.

Haræus, Harée ou *Verhaer* (François), né à Utrecht en 1550, professeur de rhétorique à Douai, chanoine à Bois-le-Duc, ensuite à Namur et à Louvain, mort en cette dernière ville en 1632, a composé : *Annales ducum seu principum Brabantiæ totiusque Belgii*. 2 t. gr. in-4°, reliés en 1 vol.

Il les commence à *Pépin de Landen* en 615, et en finit le premier tome à la réunion des Pays-Bas sous *Philippe-le-Bon*. Le deuxième tome comprend les souverains des Pays-Bas réunis, et se termine au commencement de la révolution de ces pays sous Philippe II, roi d'Espagne.

Le troisième tome intitulé : *Annales tumultuum belgicorum sub Philippo II, Hispan. rege, Belg. principe,* comprend l'histoire des troubles des dix-sept provinces depuis 1560, et finit à la trève de douze ans. Cet ouvrage est dédié à l'archiduchesse Isabelle, fille de Philippe II, et alors gouvernante des Pays-Bas espagnols; il passe pour la meilleure histoire du Brabant, mais bien des choses y manquent.

Nous nous servons de l'édition suivante : *Haræi Annales ducum seu principum Bra-*

bantiæ, etc. 3 t. gr. in-4°, reliés en 2 vol. *Antwerpiæ ex officina Plantiniana*, 1623, avec portraits. C'est la meilleure édition.

Haræus est un auteur estimable et estimé, fidèle, exact et généralement impartial; pourtant il a de nombreuses *réticences* en faveur de la cause espagnole, et beaucoup de documens, de faits et de détails y manquent; son style est facile et coulant. Quoiqu'il soit judicieux, ses lumières et sa critique sont parfois bornées à celles de son pays à cette époque : c'est ainsi qu'il croyait aux nombreux sorciers et sorcières, qui dans ces tems furent par milliers brûlés vifs en Europe, et il rapporte tout sérieusement qu'à Bebber, au pays de Juliers, il fut exécuté un sorcier extraordinaire, qui, dit-il, par le moyen d'une ceinture, obtenue du diable, pouvait à volonté se changer en loup, et avait dans cette métamorphose satanique déchiré quelques hommes. (*Annales tumult. belgic. ad an.* 1589).

Bor (Pierre), né à Utrecht en 1559, nous a laissé en hollandais : *L'origine, le commencement et les progrès des troubles des Pays-Bas*. Amsterdam, 1679, 3 vol. in-fol.; c'est la meilleure édition. Bor occupe une place distinguée parmi les historiens de nos provinces septentrionales par son exactitude et son impartialité.

A ces auteurs on peut joindre utilement *Hotomannus* (François) (sous le nom d'*Ern. Eremundus*), célèbre jurisconsulte, né à Paris en 1524, et mort à Bâle en 1590 : *Origo et historia belgicorum tumultuum, continens præter hispanorum regum sanguinaria diplomata, et S. inquisitionis arcana consilia, tyrannides ipsorum, cædesque ac crudelitates per universam Belgicam*, etc. Amstelodami, 1641, in-12.

Cet ouvrage curieux et intéressant contient plusieurs documens authentiques et importans que l'on ne trouve pas ailleurs. Nous nous servons de l'édition que nous venons de citer.

Après la révolution sous Philippe II, les lumières, qui avaient disparu pendant les siècles d'ignorance, se répandent de plus en plus, la critique se développe, les documens pour écrire les fastes de notre patrie sont nombreux, l'obscurité n'y règne plus, et l'on peut aisément suivre les événemens dans les historiens contemporains. Nous aurons soin de citer, pour les choses intéressantes de notre histoire, les auteurs dont nous nous sommes servis.

Il existe un grand nombre d'histoires des provinces septentrionales, et d'ouvrages qui y sont relatifs, comme :

1° *Histoire des Pays-Bas*, ou *Recueil des*

guerres, et choses mémorables, etc., *depuis* 1315-1612, traduit du flamand en français, par J. D. L. Haye. La Haye, 1618, in-fol.

2° *Van Reyd* (Everhard) : *Historie der Nederlandsche Oorlogen*, Leeuwarden, 1650, in-fol.

3° *Leclerc* (Jean) : *Histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis la naissance de la république*, etc. Amsterdam, 1728, 3 t., 2 vol. in-folio. Mais ce n'est pas une des meilleures histoires des provinces septentrionales.

4° *Kluit* (Adrien) : *Historie der Nederlansche Staatsregeering*, etc. Amsterdam, 1702-1705, 5 vol. in-8°. Cet ouvrage acquit à son auteur la réputation la mieux méritée.

5° *Wagenaar* (Jean): *Vaderlansche Historie, Vervattende de Geschiedenissen der nu Vereenigde Nederlanden, inzonderheid die van Holland*, etc. Amsterdam, 1749-1789, 24 vol. in-8°.

Wagenaar, historien très-estimable et fort estimé, a fait de laborieuses et savantes recherches sur l'histoire de sa patrie; il est exact et impartial, et son style est souvent élégant et de bon goût. Cet ouvrage est une des meilleures histoires des provinces septentrionales des Pays-Bas, et un des nombreux ornemens de la littérature hollandaise.

6° *Cerisier* (A. M.) : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies.* Utrecht 1777-1784, 10 vol. in-12.

Cerisier est un auteur estimable et ordinairement impartial ; mais c'est un républicain rigide, qui n'est pas toujours équitable envers la maison d'Orange-Nassau ; il se sert souvent, sans défiance, d'Aubery (*Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande*, 2 vol. in-12), qui est suspect quand il parle des princes d'Orange sur la foi de son père, autrefois ambassadeur de France dans les Provinces-Unies ; il s'appuie de même sur *Uitenbogaard*, ennemi du prince Maurice et condamné au bannissement dans le procès d'Olden-Barneveldt, sur Carleton, historien anglais, et sur d'autres écrivains peu favorables à la maison d'Orange.

7° *Bosscha* (Herman) : *Geschiedenis der Staatsomwenteling in Nederland, voorgevallen in het Jaar* 1813. Amsterdam, 1817, 4 part. en 2 vol. in-8°.

8° *Stuart* (Martin) : *Jaarboeken van het konigryk der Nederlanden, voor de jaare* 1814 *tot* 1822. Amsterdam, 1818-1826, 16 vol. in-8°.

9° *Van der Palmen: Geschied-en redekunsdig gedenkschrift van Nederlans Herstelling.*

10° *Jean von Arnoldi: Der Zeitgenossen.*

11° *Van Kampen : Verkorte Geschiedenis der Nederlanden.*

12° *Munch* (Ernst) *: Geschichte des Hauses Nassau-Oranien.*

13° *Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau, avant son avénement au trône des Pays-Bas*, par un Belge, Bruxelles, 1827.

De nombreux ouvrages ont été écrits sur l'histoire de nos différentes Provinces Belgiques, mais, comme nous l'avons dit, nous n'en connaissons pas en Belgique qui embrassent, avec une certaine étendue, l'histoire entière des dix-sept provinces des Pays-Bas.

M. *Dewez*, inspecteur des athénées, etc., a écrit dans ces derniers tems l'*Histoire générale de la Belgique, depuis la conquête de César jusqu'en* 1795. Bruxelles, 1805 et années suivantes, 7 vol. in-8°. Mais il y a peu de renseignemens sur les provinces septentrionales, dont il abandonne entièrement l'histoire à leur séparation des provinces méridionales.

M. Dewez a donné en 1826 une 2e édition de cette histoire entièrement refondue, en 8 vol. in-8°.

Cet estimable écrivain est consciencieux, fidèle, impartial et sans *réticences;* mais il n'a pas toujours fait beaucoup de recherches intéressantes pour composer son ouvrage, excepté pour les tems

anciens et pour la révolution brabançonne sous l'empereur Joseph II, dont il fut témoin oculaire; l'histoire de cette révolution est, selon nous, la meilleure partie de cette *histoire générale*.

Le même auteur nous a encore laissé l'*Histoire particulière des Provinces Belgiques*. Bruxelles, 1816, 3 vol. in-8°; il y fournit beaucoup de faits et de détails, qui ne se trouvent pas dans son histoire générale, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient complets. Le style de M. Dewez est dans ces deux ouvrages généralement sec, peu soigné et peu entraînant.

Il nous reste à exposer ultérieurement le plan que nous avons suivi dans notre *Histoire des Pays-Bas* : nous l'avons partagée en *trois sections*, dont la première embrasse les tems anciens, et s'étend jusqu'à la réunion des Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne vers 1432. La deuxième contient l'histoire des Pays-Bas depuis leur réunion jusqu'à leur séparation par le traité de Westphalie en 1648. La troisième section renferme l'histoire des provinces méridionales et septentrionales des Pays-Bas depuis cette séparation jusqu'à leur réunion en *Royaume des Pays-Bas* en 1815.

L'ouvrage forme 3 vol. gr. in-8° : le premier volume commence aux tems anciens, et finit au

départ du duc d'Albe des Pays-Bas en 1573; le deuxième continue l'histoire depuis l'arrivée du commandeur Requesens dans nos provinces, et se termine à la *révolution brabançonne* en 1789. Le troisième volume contient l'histoire de cette révolte, sa chute, le commencement de la révolution de France, les conquêtes de la république française dans les Pays-Bas, l'incorporation des dix-sept provinces à la France, le gouvernement impérial dans nos contrées, les revers de Napoléon, la levée en masse des provinces septentrionales, la nouvelle organisation de l'État, la délivrance de nos provinces, la création du royaume des Pays-Bas, l'inauguration de S. M. Guillaume Ier, et la bataille de Waterloo en 1815.

Peu de pays ont subi autant de vicissitudes, autant de révolutions, et autant de changemens de gouvernement que les Pays-Bas. Primitivement ils étaient indépendans, avaient leurs rois ou chefs, leurs coutumes, etc., et faisaient partie de la grande confédération gauloise.

Soixante ans avant notre ère les Romains s'en emparèrent par l'épée de Jules César; mais les contrées septentrionales conservèrent leur liberté, et devinrent les alliées du grand peuple-roi.

Ils furent plus tard envahis par les Francs, gouvernés par leurs rois, puis par leurs lieutenans.

Ceux-ci devinrent d'abord héréditaires et *feudataires* et ensuite indépendans, et obtinrent finalement les uns les titres de *seigneur* ou de *marquis*, et les autres ceux de *comte* ou de *duc* : de là les *seigneuries*, les *comtés*, les *duchés* et le *marquisat* qui partageaient les différentes provinces des Pays-Bas.

Nos provinces tombèrent, par suite des invasions des *Vandales*, des *Goths* et d'autres peuples barbares, dans l'ignorance, dans la barbarie et dans l'esclavage, et ensuite sous la domination despotique d'une nuée de tyranneaux; mais elles sortirent enfin de cet état dégradant. Il est beau de voir leur *esclavage* aboli, leurs villes *affranchies* et érigées en *communes*. Il est intéressant de lire comment leurs cités se peuplèrent, élargirent leurs enceintes s'ornèrent de monumens, et introduisirent des fabriques de tous genres, qui enrichirent la patrie par leur industrie et leur commerce, et firent de nos belles et riches contrées, le marché renommé de l'Europe.

Les *croisades*, auxquelles nos provinces prirent une si grande part, qui placèrent un de nos concitoyens sur le trône de Jérusalem, et un autre sur celui du grand Constantin, forment un épisode très-remarquable dans notre histoire.

Philippe-le-Bon réunit la plus grande partie

des divers États des Pays-Bas sous la domination de sa puissante maison de Bourgogne. Mais nos provinces passèrent quelque tems après dans la maison d'Autriche, et ensuite dans celle d'Espagne. Ce fut alors qu'éclata cette guerre acharnée, cruelle et sans exemple, qui dura *quatre-vingts ans*, ne fut interrompue que par une trève de *douze ans*, et qui forme l'épisode le plus terrible, mais aussi le plus intéressant et le plus instructif de nos annales.

Cette révolution, que nos historiens ont appelée les *troubles des Pays-Bas*, fut causée par l'érection de *quatorze nouveaux évêchés* dans les dix-sept provinces, par l'introduction de l'*inquisition*, par l'ordre de recevoir tous les décrets du Concile de Trente sans aucune restriction, par des *lois très-sévères* contre les réformés, et par la *partialité* inique que montrait Philippe II en faveur des Espagnols.

La réaction se fit d'abord sentir dans le haut clergé, surtout dans les abbayes, et ensuite dans la noblesse. Ce furent les nobles, le prince Guillaume d'Orange-Nassau à leur tête, qui dirigèrent ce grand mouvement.

Les mesures despotiques de Philippe II, roi d'Espagne, avaient pour but d'exterminer les protestans; mais elles anéantirent en même tems les constitutions et les priviléges du pays, ainsi que

la liberté individuelle, et la sûreté des propriétés, que ce monarque avait solennellement juré de respecter et de maintenir.

Les provinces septentrionales secouèrent un joug intolérable, et récupérèrent, après une lutte longue et sanglante, et après des efforts presqu'incroyables, leur ancienne liberté.

Mais les provinces méridionales, moins unies ensemble, et moins secondées par la fortune, furent rattachées au joug espagnol, et passèrent plus tard de nouveau dans la maison d'Autriche.

Ce fut sous cette dernière domination qu'éclata la fameuse *révolution brabançonne*, qui, par ses causes, ses intrigues et ses ressorts secrets, devient un autre épisode très-instructif de notre histoire.

L'empereur Joseph II voulut alors mettre les Pays-Bas autrichiens sur le pied où ils furent plus tard sous Napoléon, et où sont encore la France, la Prusse, le royaume des Pays-Bas, et la plupart des États d'Allemagne. Il ordonna de nombreuses réformes, introduisit la tolérance civile, abolit les priviléges et les immunités du clergé et de la noblesse, supprima des couvens, le droit d'aînesse, la torture, les tribunaux seigneuriaux et ecclésiastiques, etc.

La résistance commença par le haut clergé, et

se communiqua ensuite à la noblesse. Ces deux puissans corps réunis soulevèrent par toutes sortes de moyens, d'abord secrets et ensuite publics, les masses du peuple contre leur souverain, dont les troupes furent chassées de la Belgique.

La révolution faite, les chefs du clergé s'emparèrent des pouvoirs de l'État; la haute noblesse s'en sépara, et s'attacha au parti populaire des Vonckistes; mais elle fut persécutée, ainsi que le parti de Vonck, par les hommes qui s'étaient mis à la place de l'empereur. Cette révolution a une analogie frappante avec la *révolution belge* de 1830, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire.

Pour l'histoire de la révolution brabançonne sous l'empereur Joseph II, nous avons compulsé *quelques cents* volumes et brochures; nous nous servons souvent du *Journal historique et littéraire de l'abbé de Feller;* mais nous remarquons ici que cet ex-jésuite est très-partial : il rapporte avec exactitude et détails tout ce qui intéresse le parti *théocratico-aristocratique*, qui opéra cette malheureuse révolution; mais il cache soigneusement les causes, les intrigues et les ressorts secrets que ce parti a fait agir pour renverser le gouvernement impérial, pour se saisir de tous les pouvoirs de l'État, et pour conserver quelques mois le simu-

lacre du timon des affaires gouvernementales.

De Feller passe aussi sous silence tout ce qui est favorable au gouvernement autrichien, et détaille tout ce qui lui est défavorable.

Il justifie les moyens les plus déloyaux, employés par la théocratie au pinacle pour écraser le parti libéral, et les nobles qui en faisaient partie. Les pillages affreux, ordonnés par ce parti, et les assassinats commis dans les rues par la populace ameutée pour atteindre à ce but, trouvent dans l'abbé de Feller un ardent apologiste (*).

(*) L'abbé de Feller était un écrivain très-instruit, et doué d'une mémoire prodigieuse : il était versé dans la théologie, dans l'histoire, dans la géographie et dans la physique, quoiqu'il crût que le mouvement de notre planète autour du soleil ne pouvait être prouvé. Il professa la rhétorique à Liége, à Luxembourg et à Ternau en Hongrie, et voyagea en observateur curieux en Italie, en Autriche, en Bohême et dans les Pays-Bas. Il fit des notes savantes sur les pays qu'il parcourait, et publia à Luxembourg et ensuite à Maestricht un *Journal historique et littéraire*, de 1774 à 1794 ; cette feuille périodique portait depuis 1770 le titre de *Clef des Cabinets*, et de Feller était l'auteur de la partie littéraire de cette *Clef*.

Cet écrivain ternit sa réputation par sa *doctrine révolutionnaire* et par sa *partialité ;* ses ouvrages historiques sont écrits dans le but de faire dominer le parti pour lequel il travaillait.

Mais la plus grande tache attachée à sa mémoire, c'est qu'il s'est approprié deux ouvrages qui avaient beaucoup de vogue, d'abord le *Dictionnaire géographique de M. Vosgien*, qu'il publia en *son nom* après y avoir ajouté beaucoup d'additions instructives et intéressantes, surtout pour les pays qu'il avait visités.

Peu d'années après la révolution brabançonne, ces mêmes provinces furent, après des batailles nombreuses et acharnées, envahies et conquises jusqu'à deux fois, par les armes victorieuses de la république française, et bientôt après elles furent incorporées à la France.

Le père Chaudon, bénédictin, avait travaillé *quarante ans* à son *Dictionnaire historique*, etc., *des grands hommes*, et le publia sous le nom d'une *société de gens de lettres*, afin que son ouvrage ne passât pas par la censure de ses supérieurs.

De Feller décria pendant deux ans ce dictionnaire dans son *Journal historique et littéraire de Luxembourg*, et finit par le faire réimprimer en *son propre nom*, sous prétexte de religion.

Il avait accusé le père Chaudon de favoriser les *jansénistes* et les *philosophistes* (c'est ainsi qu'il nommait les philosophes de ce tems), parce qu'il rapportait souvent les faits historiques sans se prononcer ni pour ni contre personne. De Feller raya donc de l'ouvrage de Chaudon les articles qu'il disait sentir le *jansénisme* et le *philosophisme*, et mit à leur place des articles de *jésuites* et d'autres *religieux*; il supprima à beaucoup d'articles ce qu'il ne voulait pas que ses lecteurs connussent, et inséra dans d'autres des anecdotes et des observations pour favoriser son parti.

Le *Dictionnaire historique* de l'abbé de Feller a eu plusieurs éditions; mais, comme nous l'avons dit, c'est le dictionnaire historique le plus partial qui existe : on n'y trouve que les choses qu'on a bien voulu communiquer au public.

De Feller, fils d'un secrétaire, naquit à Bruxelles en 1735, et mourut à Ratisbonne en 1802. Cet écrivain avait les mœurs pures, ce qui contraste assez avec sa passion pour la révolution brabançonne, et avec son goût pour la piraterie littéraire. Il se fit beaucoup d'ennemis par ses critiques acerbes et par ses continuelles dénonciations.

Les provinces septentrionales furent aussi soumises; mais elles conservèrent une apparente indépendance, devinrent *république batave*, puis *royaume de Hollande*, et furent finalement aussi englouties dans le vaste empire français.

Les provinces du nord, fatiguées d'une domination étrangère et oppressive, expulsèrent en 1813 les Français, rétablirent leur ancienne liberté, et remirent le gouvernail du vaisseau de l'État à S. A. R. Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, avec le titre de *Prince Souverain des Provinces-Unies*.

Les souverains alliés chassèrent peu après les troupes de Napoléon des provinces du midi, créèrent le *royaume des Pays-Bas*, et réunirent ainsi de nouveau les dix-sept provinces en un

---

Le dictionnaire du père Chaudon est recherché par les personnes impartiales, qui aiment à connaître l'entière vérité de l'histoire. Chaudon en donna lui-même *sept éditions* sous le titre d'une *société de gens de lettres;* la *huitième* édition parut à Lyon en 1804, sous le nom de *Chaudon* et *Delandine*, 12 vol. in-8°.

La *neuvième* fut imprimée à Paris, 1810-1812, sous le titre de *Dictionnaire universel, historique*, etc., revu, corrigé et augmenté de *seize mille articles* environ, et orné de *douze cents portraits* en médaillons, 20 vol. in-8°, par *une société de savans français et étrangers*.

Il y eut plus tard une *dixième* édition de ce dictionnaire, augmentée, etc. Ces deux éditions forment le meilleur dictionnaire historique après la *Biographie universelle*.

seul état, dont ils remirent le sceptre au *Prince-Souverain* des provinces septentrionales.

On ne trouve guère de pays qui aient été aussi souvent le théâtre sanglant de guerres cruelles et de batailles meurtrières que nos belles provinces, où se vidèrent si fréquemment les grandes querelles des rois.

Depuis deux siècles la France ambitionnait leur conquête, et cherchait à s'en approprier la totalité ou des parties : les guerres de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire, celles de l'archiduc Maximilien avec Louis XI, de Charles-Quint avec Henri II, de Philippe II avec Henri III et avec Henri IV, rois de France, les campagnes de Louis XIV pour s'emparer d'abord des Provinces Belgiques, et ensuite des Provinces-Unies, de Louis XV pour la succession au trône de l'empire contre l'illustre Marie-Thérèse, celles de la république française contre l'empereur François II et ses alliés, et de Napoléon en 1815, ont fait de notre patrie un vaste champ de bataille, arrosé avec le sang de plusieurs cent mille combattans. Depuis les tems anciens jusqu'à la bataille de Waterloo, plus de cent batailles acharnées ont ensanglanté son sol.

Des guerres maritimes, longues et meurtrières, ont été soutenues avec gloire par les provinces septentrionales contre l'Espagne, l'Angleterre, la

France, la Suède, le Portugal, etc., dans lesquelles s'immortalisèrent par leurs hauts faits d'armes les de Lange, les Claessen, les Hautain, les de Heemskerck, les Tromp, les de Wassenaer, les Ruyter, les Winter, etc.

Rien de plus étonnant que de voir sept provinces des Pays-Bas, alors les moins fertiles, soutenir pendant environ quatre-vingts ans une guerre acharnée par mer et par terre contre le plus puissant monarque de l'Europe, avec des succès incroyables : car elles humilièrent ses armes sur le continent, battirent, détruisirent et enlevèrent ses flottes, s'emparèrent de richesses incalculables, de vastes et riches colonies dans les Indes, créèrent une nouvelle *Batavie*, très-peuplée et très-opulente, à *six mille lieues* de leur patrie, exercèrent un commerce immense, et firent respecter leurs armes victorieuses et leur pavillon dominateur des mers par toutes les puissances des deux hémisphères.

Le grand Guillaume I[er] fonde leur république, et fait sortir du sein des orages accumulés une nouvelle puissanee : le potentat d'Espagne n'a que l'assassinat pour vaincre son formidable adversaire, et le prince d'Orange-Nassau tombe percé des balles d'un de ses lâches et nombreux sicaires. Lorsque Philippe II croit avoir tout gagné, et se

tient sûr de pouvoir accabler de tout son courroux la nouvelle république, le prince Maurice, âgé seulement d'environ dix-huit ans, succède à son illustre père, continue en héros son ouvrage, met en déroute les armées aguerries de l'Espagne, fait de nombreuses conquêtes, et force l'ennemi acharné de sa patrie à demander la paix ou une trève.

Le prince Frédéric-Henri, fils cadet du grand Taciturne, continue les victoires de son frère, agrandit sa patrie par ses exploits glorieux, et force le fier Castillan à s'avouer vaincu, à reconnaître l'indépendance de la république batave, et à accepter les conditions qu'elle lui dicte.

Ce sont les Provinces-Unies, qui, eu égard à la petite étendue de leur territoire, et à leur population peu nombreuse, jouent long-tems le rôle le plus héroïque en Europe, et tiennent un rang très-distingué dans le système européen.

Les guerres longues et acharnées, entreprises par Louis XIV pour placer son petit-fils sur le trône d'Espagne, dans lesquelles presque toute l'Europe était conjurée contre la France, fournissent des batailles nombreuses et mémorables, telles que celles d'Hochstet, de Ramillies, de Turin, d'Audenarde, de Malplaquet, etc.

Louis XIV, réduit par de longs revers, par

un hiver des plus rigoureux, et par une disette extraordinaire, à la dernière extrémité, triomphe enfin de ses malheurs par sa politique et par la valeur de ses généraux.

Dans la guerre de la succession au trône impérial, il ne reste pour ainsi dire, à Marie-Thérèse, pas de ville pour faire ses couches : mais les Hongrois se lèvent en masse, défont les ennemis nombreux de leur reine, et attachent la victoire à ses drapeaux. Des batailles mémorables et malheureuses sont livrées dans nos provinces à Fontenoi, à Rocoux et à Lawfeld; mais enfin cette grande princesse sort victorieuse de cette lutte longue et meurtrière.

La république française, avide de conquêtes, envahit nos provinces, et le sang de milliers de braves arrose les champs de bataille de Jemmape, de Neerwinden, de Tourine, de Pellenberg, de Quiévrain, de Raismes, de Famars, de Hondscoot, de Watignies, de Landrecies, de Lannoi, de Courtrai, de Tournai, de Fleurus, etc.

La conquête des provinces septentrionales *sur la glace*, par l'armée française, est un épisode unique dans nos annales.

La révolution française de 1789, ses longues guerres, les campagnes incessantes de l'empire français dont une partie appartient à notre histoire,

sont d'un intérêt européen, et forment une série de grandes victoires et de grands revers. Mais les désastres en Russie sont sans exemple dans l'histoire. Ce grand drame se termine encore sur notre sol par la bataille à jamais mémorable de Waterloo, où S. A. R. le prince d'Orange-Nassau, et l'armée des Pays-Bas, qu'il commande en chef, se couvrent de gloire.

Enfin le grand capitaine, qui avait étonné le monde par ses victoires, et avait planté le drapeau de la nation victorieuse sur toutes les capitales du continent, est relégué sur un rocher stérile, et la paix est rendue à l'Europe.

Les Pays-Bas se trouvèrent engagés dans les grandes querelles des rois, et dans les guerres qui en furent la suite; leur histoire est liée à celle de presque tous les États européens, et elle est bien plus intéressante et plus instructive que beaucoup de personnes ne le pensent.

Les fréquentes révoltes qui eurent lieu dans les provinces méridionales, les troubles affreux, la guerre cruelle sous Philippe II, et la fameuse révolution brabançonne sous Joseph II, donnent aux fastes des Pays-Bas une physionomie particulière et originale, que l'on ne trouve pas dans d'autres annales.

En conservant les rapports de notre histoire

avec celle des autres États, nous avons tâché d'être court; et pour mieux faire connaître et apprécier certains personnages qui ont joué de grands rôles, et des événemens qui ont eu beaucoup d'éclat, nous nous sommes très-souvent servi, pour ne pas interrompre la narration, de *notes* placées en bas des pages, particulièrement lorsque leur connaissance un peu détaillée, était d'un intérêt général pour les lecteurs, ou d'un intérêt particulier pour les habitans des Pays-Bas. Aussi les événemens les plus remarquables de la longue époque que nous embrassons, s'y trouvent relatés d'une manière concise; mais ceux de notre patrie y sont détaillés.

Le lecteur trouvera dans notre labeur les faits principaux relatifs aux Pays-Bas, répandus dans les différentes sources que nous avons indiquées, et dans d'autres que nous désignerons dans des notes. Nous rapportons les événemens et les faits importans avec tous les développemens et les circonstances nécessaires pour les faire bien connaître et apprécier. Nous tâchons de faire ressortir les causes, les intrigues et les ressorts secrets des révolutions, et nous sommes concis sur les faits secondaires, dont nous conservons toujours le fil pour lier l'ensemble de l'histoire.

Nous n'avons aucune prétention au style: le

lecteur le jugera, nous l'espérons, avec indulgence, car la langue française n'est pas notre langue maternelle, et les autres ouvrages que nous avons publiés ont été écrits en latin.

Quant aux événemens, aux documens et aux pièces originales insérées dans notre travail, nous croyons les rapporter consciencieusement et fidèlement. Nous ne nous sommes servi d'aucune *réticence* pour cacher la vérité, lorsque sa connaissance pouvait être utile à notre chère patrie : *Amicus Plato, amicus Aristoteles, magis amica veritas*. Vérité, impartialité et utilité sont la devise de notre histoire :

Tros, Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo.

Nous n'avons d'autre but que de rendre nos loisirs utiles à nos compatriotes, qui puiseront peut-être dans notre histoire quelques leçons : *Historia testis temporum, lux veritatis, magistra vitæ.*

L'histoire ne trace pas seulement les faits et les événemens qui sont passés, et les révolutions qui ont bouleversé nos provinces, mais elle est aussi une école de vérité, de morale et de politique : elle nous montre la vérité sortant des ténèbres des siècles de barbarie et d'ignorance, et la liberté renversant les cachots et brisant les chaînes de la

tyrannie; elle contribue à la solution du grand problème social, indique quelle doit être la liberté, et quels degrés la civilisation et les progrès des lumières doivent nécessairement parcourir chez un peuple pour atteindre leur but, et faire le bonheur de la société.

Nous joignons souvent aux citations des historiens que nous suivons, d'autres écrivains, qui rapportent les mêmes faits avec plus de détail, et quelquefois avec des variantes. Ces ouvrages sont précédés de la lettre *V*.

Nous avons ajouté pour la facilité du lecteur une *table des sommaires des paragraphes, et une table analytique des personnes et des matières principales,* dont il est question dans cet ouvrage; ces deux tables sont placées à la fin du dernier volume.

Engis, près de Liége, ce 1er juillet 1839.

L'abbé J.-H. JANSSENS,

Ancien professeur d'exégèse, de théologie, d'histoire ecclésiastique, de philosophie, etc.

HISTOIRE

DES

PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMS ANCIENS
JUSQU'A LA CRÉATION DU ROYAUME DES PAYS-BAS,
EN 1815.

SECTION PREMIÈRE.

HISTOIRE DES BATAVES ET DES BELGES,
DEPUIS LES TEMS ANCIENS JUSQU'A LEUR RÉUNION
SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE VERS 1432.

§ Ier.

Les anciens Bataves et les Belges. Leur origine commune, leurs armes, leurs vêtemens et leur nourriture. Inondations dans la Batavie. (n.) Les Eburons. Leur destruction. Origine de Liége et des Liégeois. Bataille sanglante sur la Sambre entre les Romains, commandés par Jules César, et les Nerviens sous les ordres de Boduognat.

L'origine et le nom des peuples, qui habitèrent 1.
primitivement la Batavie et la Belgique, se sont perdus dans la nuit des tems.

Les *Bataves*, peuples de la Germanie, originaires des *Cattes* ou plutôt des *Battes*, s'établirent d'abord sur le terrain marécageux de l'île, formée par le Rhin, le Wahal et la Meuse, et lui donnèrent leur nom (*a*).

(*a*) *Mosa*, dit J. César, *parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Vahalis, insulam efficit Batavorum.* (De bello gallico, comment. lib. IV. c. 10, édit. N. L. Achaintre et N. E. Lemaire. Paris, 1819.)

L'on ne connaît pas bien aujourd'hui *l'île des Bataves*, décrite par les historiens romains, quoiqu'elle conserve son nom dans celui de *Bétuwe* ou *Bétawe* (*Batavia*), qui est une contrée de la Gueldre entre le Rhin et le Leck. Les eaux de la mer et des grandes rivières qui arrosent la Néerlande ont produit dans ce pays, à différentes époques, de grandes inondations, d'épouvantables catastrophes, et des bouleversemens inouïs.

C'est ainsi que le *Zuyderzée*, d'abord un lac, creusé dans une contrée, qui fut autrefois couverte de belles prairies, de riches habitations et de nombreux troupeaux, s'agrandit considérablement vers l'an 1225, et communiqua alors pour la première fois avec l'Océan par de larges ouvertures : les flots impétueux de la mer d'Allemagne, poussés par des vents furieux du Nord et du Nord-Ouest, avaient renversé presque toutes les digues de la Frise.

Vers le milieu du neuvième siècle, le Rhin, déjà extraordinairement grossi par la fonte des neiges abondantes, fut refoulé à son embouchure près de *Kattenwyk* par une affreuse tempête, qui y amoncela une telle quantité de sables, que ses bouches en furent fermées ; de sorte que ce grand fleuve, se répandant au loin sur ses deux rives, y causa une inondation extraordinaire, abandonna son ancien lit, et se fraya un nouveau passage vers la mer pour perdre son nom dans des sables.

Dans cette catastrophe funeste, deux mille quatre cents maisons furent abîmées par les eaux, une vaste forêt, qui s'étendait

Ils montrèrent de tout tems un grand amour pour l'indépendance de leur patrie, un caractère infatigable, et un esprit fin, calculateur et belliqueux.

Doués d'une rare pénétration, d'une grande prévoyance, et d'une fermeté admirable dans les adversités, ces peuples combinaient sagement leurs cam-

---

depuis Utrecht jusqu'à la mer, fut renversée et couverte de sable et de limon.

Lorsque cette calamité eut cessé, les habitans consternés déplorèrent la perte irréparable d'une grande partie de leur territoire et de leurs concitoyens, et reconnurent à peine les lieux que les eaux laissaient à découvert en se retirant.

Vers le même temps se forma aussi la *mer de Harlem*, qui engloutit dix-sept villages dont on voyait encore quelques tours longtems après.

Le dessèchement de ce lac a été décidé au commencement de cette année, 1839, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, et les États-Généraux ; un emprunt doit en couvrir les frais : comme ce lac contient environ dix-huit mille bonniers de terre, les Pays-Bas y vont gagner une petite province.

Vers 1277 une inondation effrayante fit encore écrouler des vastes terrains de l'Oest-Frise dans la mer, et y forma le *lac de Dollart;* il y avait auparavant une belle campagne avec trente-trois villages.

En 1421 une horrible tempête repoussa avec une violence extrême les eaux de la Meuse et du Wahal contre leurs cours, rompit leurs digues, fit naître entre Dordrecht et Gertrudenberg le golfe connu sous le nom de *Biesbosch* (*bois des joncs*), sépara Dordrecht du continent, submergea soixante-douze villages et près de cent mille personnes. En 1514 on voyait encore la pointe de quelques clochers engloutis par les eaux. Les Hollandais, fort habiles dans l'art du dessèchement, sont parvenus à recouvrer le terrain de quarante-un villages, où croissent maintenant d'abondantes moissons.

Vers le sixième siècle de l'ère vulgaire se forma aussi dans

pagnes militaires contre leurs ennemis, pour marcher à des victoires certaines, et obtenir des conquêtes assurées. Ils furent plus heureux que les Belges, leurs frères et leurs voisins.

Les anciens Bataves et les Belges avaient pour armes des arcs, des lances et des boucliers, et pour habit une grande peau ; une longue chevelure et une ceinture de peau étaient le vêtement de leurs épouses. Les jeunes femmes n'apportaient ordinairement pour dot à leur maris qu'une lance et un bouclier ; elles accompagnaient leurs époux à la guerre, et partageaient leurs périls. Les maris avaient le droit de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfants. Tous ces peuples se nourrissaient des produits de la chasse et de la pêche, du lait et de la chair de

---

la West-Frise le *lac de Beemster,* près de la ville de Purmerende, à deux lieues d'Amsterdam. Il s'agrandit tous les ans, et contenait au commencement du dix-septième siècle près de neuf mille arpens de terre engloutie ; il avait environ huit lieues de tour ; sa profondeur n'était généralement que d'environ six pieds.

En 1607 les États de Hollande et de West-Frise accordèrent à une société la permission de dessécher ce lac, qui était l'un des plus grands de ces contrées après celui de Harlem. Les travaux commencèrent l'année suivante : plusieurs digues, environ quarante moulins pour décharger les eaux et d'autres ouvrages furent construits. Cette entreprise eut un heureux succès, et l'on voit maintenant de belles prairies et des terres fertiles, où il y avait eu pendant environ dix siècles une mare énorme d'eau.

Certes il faut du courage pour habiter un pays toujours menacé d'être englouti par les flots de la mer, ou d'être submergé par les eaux de ses rivières ; mais les Hollandais méprisent les dangers, et leur activité industrieuse répare et consolide sans cesse les digues qui maîtrisent la fureur de l'Océan et des rivières.

leurs troupeaux ; aussi fixaient-ils communément leurs demeures dans le voisinage des rivières, des lacs, de la mer et des pâturages.

Les Belges eurent une origine commune avec les Bataves, et firent plus tard avec eux partie de la grande confédération gauloise. Issus pour la plupart de la Germanie, ils étaient composés, d'après J. César, de quinze peuples divers, et transportèrent leurs demeures dans nos provinces, comme étant plus fertiles que leurs contrées. Ils chassèrent de notre pays, environ trois cents ans avant l'ère chrétienne, les *Gaulois* ou les *Celtes,* originaires de l'Asie, qu'on croit être les premiers habitans de la Belgique (*b*). Ces peuples occupaient, selon César, le tiers des Gaules, et pouvaient mettre au-delà de trois cent mille combattans sous les armes.

L'on présume que les peuples les plus voisins du Rhin s'établirent les premiers dans nos contrées ; ils furent suivis par les *Nerviens,* les *Éburons,* les *Atuatiques,* les *Condrusiens,* les *Pémaniens,* les *Cérésiens,* les *Segniens,* et par d'autres peuples qui étaient tous Germains d'origine.

Toutes ces nations étaient fières, belliqueuses et fort attachées à la liberté. Elles défendirent vaillamment leur indépendance contre l'agression injuste

---

(*b*) César ayant pris des informations sur les Belges, apprit, dit-il : *Plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, Rhenumque antiquitus traductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse.* (De bello gallico, Comment. lib. II. c. 4).

des Romains, commandés par J. César, qui, après beaucoup d'efforts, parvint à les soumettre au joug de Rome.

Parmi ces peuples se distinguèrent particulièrement les *Nerviens* et les *Éburons*.

2. Le nom d'*Éburons* paraît provenir du mot celtique *Hei-Bouren,* qu'il conserve encore en flamand, et qui signifie *paysans des bruyères,* parce que leur pays n'était en grande partie que bruyères et bois; César latinisa ce nom par *Eburones*.

L'on prétend que ces peuples s'étendaient sur les deux rives de la Meuse, occupaient au-delà le pays, depuis Dinant et Ciney jusqu'à Ruremonde, ainsi que les contrées où il y eut plus tard les duchés de Limbourg et de Juliers, et qu'en deçà de ce fleuve, ils possédaient les contrées depuis Namur jusqu'à Ruremonde.

Ambiorix, roi ou chef de ces peuples, défit deux légions romaines, mais César détruisit bientôt presqu'entièrement les Éburons, dont quelques auteurs font mal à propos descendre les Liégeois. Depuis cette catastrophe, il n'est plus question des Éburons dans l'histoire.

D'autres peuples vinrent occuper leur pays, prirent d'autres noms, se mêlèrent peut-être avec le reste des Éburons, et sont les ancêtres des Liégeois.

La ville de Liége doit son origine à une chapelle, bâtie, en l'honneur des saints Côme et Damien, dans un bois, sous saint Monulphe, mort évêque de Tongres vers la fin du sixième siècle. Ce fut près de cet oratoire qu'on construisit successivement des maisons.

Avant l'épiscopat de saint Lambert, qui commença vers 658, Liége n'était qu'un bourg, auquel cet évêque donna plus d'étendue et la forme de ville.

Des auteurs prétendent qu'un petit ruisseau, nommé *Liége* (*Legia*), qui a sa source au village d'Ans, et se jette à Liége dans la Meuse, a donné son nom à cette cité, sous le pontificat de saint Lambert.

Les peuples, qui occupèrent les contrées des Éburons, ne furent appelés *Liégeois* que mille ans après César, lorsque l'évêque *Notger* agrandit la ville de Liége pour en faire la capitale de son nouvel état, et la ceignit d'un triple mur, après qu'il l'avait vue dévaster par les Normands vers 982. C'est Notger qui est, sous certains rapports, le fondateur de Liége et de l'État Liégeois.

Lorsque J. César s'avança avec ses légions victorieuses dans nos provinces, les Nerviens lui livrèrent une des plus sanglantes batailles qu'il eût jamais soutenues; ils la perdirent parce qu'ils avaient à combattre des troupes aguerries et accoutumées à la victoire, qui connaissaient une meilleure discipline militaire, et avaient une tactique supérieure à la leur dans l'art de la guerre.

Les Nerviens s'étendaient dans le Cambresis, dans 3. le Hainaut et dans les parties du Brabant et de la Flandre, où s'élevèrent plus tard les villes de Bruxelles, d'Alost, etc.

Ils avaient pour limites la Demer au Nord vers Malines, et au Midi vers Chimai, d'où ils remontaient dans les pays situés entre la Sambre et la Meuse.

Les Romains, commandés par J. César, ayant subjugué une grande partie des Gaules et de la Belgique, les Nerviens, unis aux Atrebates et aux Vermandois, formèrent une armée d'environ *soixante mille* combattans, pour défendre leur liberté et leur indépendance contre ce peuple conquérant.

Boduognat, leur chef, laisse entrer l'ennemi dans leur pays, et choisit une position avantageuse entre la Sambre et la Meuse, dans un pays montueux où la redoutable cavalerie romaine ne peut guère manœuvrer.

César s'arrête sur une hauteur près de la Sambre.

Les Nerviens ayant appris que les légions romaines, au nombre de huit, étaient séparées par leurs bagages, se cachent dans les bois épais sur les bords de la Sambre, pour dérober leur nombre et leur position aux Romains, afin de pouvoir profiter des premières circonstances favorables.

Mais César, arrivé sur la Sambre, change l'ordre de sa marche : six légions précèdent les bagages, et deux les suivent. Les légions, ne voyant pas d'ennemi, déposent les armes, et creusent les retranchemens de leur camp.

Les Nerviens, voyant les bagages de l'ennemi défiler sur la colline occupée par César, sortent précipitamment de leur retraite, poussent de grands cris, traversent la Sambre, qui n'a dans cet endroit que trois pieds de profondeur, renversent la cavalerie romaine, gravissent la colline avec la rapidité de l'éclair, assaillissent chaque légion dans ses retranchemens, et en font un carnage affreux.

Chaque légion doit se defendre isolément sans pouvoir porter des secours à quelques autres légions, qui sont presqu'écrasées. César, surpris, ne peut donner aucun ordre, pas même prendre un bouclier : plusieurs légions assaillies en front et en flanc sont enfoncées, et ne peuvent faire usage de leurs armes.

Le général romain, qui, d'après Plutarque, défit en différens combats trois millions d'hommes, et qui subjugua trois cents peuples, ne fut jamais exposé à un si grand danger. Il prend conseil du désespoir : il s'agit, non pas de l'honneur, mais de sa vie, et de celle de ses huit légions; il arrache donc le bouclier à un soldat, et se porte rapidement au secours d'une légion prête à succomber sous les coups redoublés du fer des Belges. Mais un Nervien saisit son cheval par la bride, et va lui arracher la vie, lorsqu'une méprise arrête son bras, et sauve César et son armée.

Échappé à ce grand danger, le général romain vole vers la légion la plus exposée, il y trouve tous ses chefs tués et une déroute complète. Mais, ranimant son courage, il se met au premier rang, encourage par ses discours ses soldats abattus, les électrise par son audace, et rétablit le combat.

Les Nerviens sont à leur tour attaqués : les Romains redoublent de valeur; leurs blessés, s'appuyant sur leurs boucliers, prennent part au combat, ainsi que les valets de l'armée. La cavalerie romaine répare la honte de sa fuite, et charge les Nerviens avec fureur ; les Belges se défendent avec un acharnement

égal à celui des Romains; aucun ne fuit, les uns tombent successivement sur le champ d'honneur, et les autres serrent leurs rangs, et combattent en désespérés sur les cadavres amoncélés de leurs frères. Il y en a qui arrachent les dards de leurs blessures, et relancent aux Romains les traits dont ils viennent d'être percés.

Tous les Nerviens, à l'exception d'environ cinq cents, périrent dans cette fatale journée, où les Romains ne durent la victoire qu'à leur tactique et à leur discipline militaire (*c*). Aussi César disait des Belges : *Gallorum fortissimi Belgiæ, les plus vaillans des Gaulois sont les Belges,* comme Tacite affirmait que *les Bataves étaient les plus vaillans combattans des Germains.*

Les Nerviens avaient, avant cette mémorable bataille, caché leurs femmes, leurs enfans et leurs vieillards dans des retraites inaccessibles aux Romains. César, touché du sort malheureux de cette valeureuse nation, reçut la soumission du petit nombre qui en restait, et lui accorda sa protection (*d*).

(*c*) Il paraît que le lieu de cette célèbre bataille est le village de *Préle* sur la Sambre. Cette opinion est fondée sur la situation du lieu, sur l'étymologie du nom de ce village, car *Préle* vient du mot latin *prœlium, combat.* Plusieurs autres villages belges, connus par des batailles meurtrières, portent des noms analogues, enfin sur ce qu'on y trouve une grande quantité d'ossemens humains.

(*d*) *César : De bello gallico.* Comment. lib. II. c. 16-28. *V. Plutarchus in J. Cæsare.*

§ II.

Gouvernement et constitution des anciens Bataves et des Belges. Leurs chefs, magistrats et assemblées. Changemens opérés par l'empereur Auguste dans la constitution des Belges. Les Bataves conservent leurs anciennes institutions. Religion et prêtres de ces peuples. Les Bardes, les Devins et les Druides. Leur grande autorité. Leurs lois. Leur souverain pontife. Leur excommunication. Cérémonies pour cueillir le gui. Sacrifices humains.

Les Bataves et les Belges avaient apporté de la 4.
Germanie, leur ancienne patrie, les institutions politiques, non écrites, des Germains leurs ancêtres.

Les différentes nations, qu'ils formaient, étaient gouvernées par un chef, auquel on donne tantôt le nom de roi, tantôt celui de prince, etc. Son pouvoir était fort limité, et contrebalancé par celui des nobles et du peuple. On le choisissait dans les familles de la première noblesse. Sa dignité suprême était dans les premiers tems restreinte au terme d'une année, mais elle devint ensuite perpétuelle et héréditaire dans une des plus nobles familles.

Les nobles exerçaient une grande autorité sur le peuple, qu'ils dominaient. Du tems de Jules César et de Tacite, le peuple était déjà tellement asservi à la noblesse qu'il intervenait peu dans les affaires publiques, et avait peu d'influence sur les délibéra-

tions. La noblesse réglait les affaires ordinaires, et le peuple n'intervenait que pour la forme dans les affaires extraordinaires, qui se décidaient dans les assemblées générales de la nation, où personne ne pouvait paraître qu'en armes.

C'était dans ces assemblées que les Belges et les Bataves, ainsi que les Germains, nommaient leurs généraux d'armée; la valeur reconnue en fixait le choix. La noblesse y déterminait l'élection du roi. On y choisissait encore les magistrats pour administrer la justice, et exercer la police dans les divers districts, qui étaient composés d'un certain nombre de villages.

Ces magistrats étaient pris dans l'ordre de la noblesse, mais on leur adjoignait *cent magistrats* subalternes, choisis dans la classe du peuple, qui avaient le pouvoir exécutif, et *voix consultative* dans les délibérations.

Ces magistrats adjoints paraissent avoir été nommés dans la proportion d'un sur cent. Les habitans de chaque district étaient divisés en compagnies de cent hommes; à la tête de chacune se trouvait un des officiers centenaires, qui formaient le conseil du magistrat, et qui étaient appelés *centeniers*. Leur juridiction s'étendait sur cent familles et sur cent soldats.

Les petites affaires litigieuses étaient décidées par ces chefs, mais les grandes étaient portées devant les assemblées de la nation; là aussi étaient accusés et punis les criminels. Comme ces peuples n'avaient pas des *lois écrites*, toutes les questions étaient dé-

cidées par le bon sens d'après les *coutumes nationales*.

Telle fut l'ancienne constitution, toute militaire, des anciens Belges et Bataves, mais qui fut ensuite modifiée par des institutions gauloises et romaines.

La principale force des Belges et des Bataves consistait dans l'infanterie, mais les Bataves avaient en outre une cavalerie choisie et renommée, qui était très-exercée à passer à la nage les fleuves et les rivières les plus rapides.

Le peuple fut plus tard exclu des assemblées publiques, et représenté par ses *centeniers*, comme représentans de la nation. Mais en réalité il était soumis au gouvernement aristocratico-théocratique.

L'empereur Auguste donna aux Belges une autre constitution. Il abolit chez eux le titre de roi, convoqua seulement les députés du peuple pour les assemblées, dans lesquelles il n'était pas question de discuter les droits et de voter pour les intérêts de la nation, mais bien d'entendre les ordres de l'empereur des Romains.

Les Bataves conservèrent leur roi, leur constitution et leurs magistrats, et étaient alors le seul peuple libre en Europe. (Voyez N° 11.)

Le sénat qui avait exercé le pouvoir législatif, fut supprimé en Belgique, et remplacé exclusivement par des officiers romains, qui, étant revêtus de la magistrature suprême, n'avaient d'autre loi que leur volonté. Les emplois subalternes étaient réservés aux Belges qui furent ainsi asservis aux officiers romains et au joug de Rome.

5. Les anciens habitans des Pays-Bas adoraient le *soleil*, la *lune* et le *feu*, êtres dont ils percevaient des bienfaits; ils n'avaient, comme les anciens Germains, leurs ancêtres, ni temples, ni statues de dieux, dans la crainte de dégrader leur majesté : « Il était indécent, disaient-ils, de représenter la « divinité sous une forme humaine, ou de la renfer- « mer dans l'enceinte des murs d'un temple. »

Ils donnaient les noms de leurs héros déifiés à des rochers, à des lacs, à des rivières et à des bois, qui étaient l'objet de leur culte, parce qu'ils les croyaient pleins de la présence de ces divinités.

Leur commerce avec les Gaulois leur fit adopter plus tard leurs dieux et leurs statues, qui étaient d'une grandeur gigantesque.

Le premier de leurs dieux était *Mercure*, auquel on érigea plusieurs statues; il fut regardé comme l'inventeur des arts, le protecteur des négocians et des voyageurs.

Ce *Mercure* paraît être le même que *Dis*; c'était donc *Mercurius Dis* pour les Gaulois et pour les peuples des Pays-Bas, et *Mercurius Teuto* pour les Germains : ces mots semblent être dérivés du *Theos* des Grecs, du *Theus* des Allemands, et du *Deus* des Latins, et paraissent prouver que ces peuples avaient l'idée d'un être éternel, principe et régulateur de tous les autres êtres, auquel ils adressaient leurs hommages (*e*).

(*e*) *V. Bucherius : Belg. Rom.* lib. V.

Mercure fut appelé *Teutatès*, et était le souverain des dieux chez les Gaulois, chez les peuples des Pays-Bas et chez les Germains; on lui sacrifiait des victimes humaines : *Deorum maximum*, dit Tacite en parlant des Allemands, *Mercurium colunt cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent.*

Les Bataves et les Belges, ainsi que les Gaulois, rendaient un culte particulier à *Mars*, auquel ils immolaient leurs prisonniers et consacraient leurs dépouilles.

Jupiter était chez eux le dieu du ciel, *Apollon* celui de la médecine, et *Minerve* était la déesse des arts.

A ces dieux ils donnaient des noms tirés de leur langue : *Jupiter* fut en conséquence nommé *Taranis*, ou le *dieu du tonnerre*, auquel on offrait des sacrifices humains; *Mars* fut appelé *Esus*, ou le *dieu du carnage; Apollon*, *Belenus*, ou *le blond*, etc.

Ces peuples, à l'instar des Grecs et des Romains, se créèrent encore des dieux conformes à leurs affections et à leurs passions, et comme ils aimaient éperdûment la chasse et les chevaux, ils adorèrent *Ardoïna*, déesse de la chasse, dont le nom fut donné aux forêts des *Ardennes*, et *Epona*, déesse de l'équitation. Les temples de ces divinités payennes étaient ordinairement dans des bois, situés à proximité des villes.

Les habitans des Pays-Bas avaient, ainsi que les 6.
Celtes ou les Gaulois, trois sortes de prêtres, qui étaient les *Bardes*, les *Devins*, et les *Druides*.

Ammien et Strabon distinguent clairement ces trois classes (*f*).

Les *Bardes* étaient des poëtes qui accompagnaient de leur chant mystérieux les cérémonies religieuses. Sur leur lyre ils chantaient des hymnes en l'honneur de leurs Dieux et de leurs héros; aussi le mot *barde* signifie-t-il, dans la langue celtique, *chanteur*.

Tous les peuples Celtes, ainsi que les Germains, ne se servaient que de la poésie pour transmettre à la postérité les événemens les plus remarquables de leur histoire.

Les Bardes, chargés chez les Gaulois et chez les peuples de la Belgique et de la Batavie de composer ces annales, étaient en grande vénération, parce qu'ils étaient regardés comme les distributeurs de la gloire et du déshonneur de ceux dont ils devaient chanter les actions.

7. Les *Devins*, ou *Vates*, avaient pour fonctions, comme les Augures de Rome, de consulter les entrailles palpitantes des victimes, et de prédire l'avenir. Quand il s'agissait d'une entreprise importante, ils immolaient un *homme;* ils observaient sa chute, les palpitations et les convulsions de ses membres, et l'écoulement de son sang, dont ils prétendaient tirer la connaissance de l'avenir.

Ces spectacles barbares et féroces inspiraient à la multitude épouvantée une terreur mystérieuse pour

---

(*f*) *Ammien*, lib. XV. *Strabo*, lib. IV. *V. Bucherius : Belg. Rom.* lib. V.

ces sacrifices et pour leurs ministres ; aussi le ministère des Devins était-il supérieur à celui des Bardes.

Les *Druides* formaient le premier ordre de la 8.
hiérarchie religieuse ; ils étaient ainsi nommés du mot grec *drus*, ou du mot celtique *deru* ou *drus*, qui signifie chêne, parce que ces prêtres, ainsi que le peuple, avaient une vénération particulière pour le chêne et le *gui*, qui croît sur ses branches.

Ils demeuraient dans d'épaisses forêts, et ceignaient leur front d'une branche de chêne dans les cérémonies religieuses.

Les Druides s'appliquaient à l'étude de la médecine, de la physique, de l'astronomie, de la morale, et surtout de la théologie : ils s'y livraient dans des bois inhabités, et dans des cavernes solitaires pendant vingt ans, et n'admettaient à leurs leçons et à leurs mystères que l'élite de la nation : ils enseignaient *l'immortalité de l'âme et la métempsycose.*

Ce fut cette doctrine qui inspira aux peuples des Pays-Bas et aux Gaulois ce courage indomptable et cette audacieuse intrépidité d'affronter les plus grands dangers et de mépriser la mort. Les autres maximes des Druides étaient des secrets qu'ils cachaient au vulgaire (*g*).

(*g*) Voici les lois des Druides, qui nous ont été conservées par Tacite, Strabon, J. César, l'Edda, etc. : L'univers est éternel, l'âme est immortelle. — Honore la nature. — Défendez votre mère, votre patrie, la terre. — Admets ta femme dans tes conseils. — Honore l'étranger, et mets à part sa portion dans ta récolte. — Que l'infâme soit enseveli dans la boue. — N'élève point de

Ces connaissances mystérieuses donnaient à ces prêtres un grand crédit auprès du peuple, et une autorité presque suprême dans les affaires politiques et civiles : le droit de la guerre et de la paix était de leur ressort, et ils décidaient des intérêts les plus importans des peuples.

« Le premier ordre, dit César, qui est celui des « Druides, a l'intendance du culte des dieux et de « la religion avec la direction des affaires tant publi-« ques que particulières, et de l'instruction de la « jeunesse : s'il se commet quelque meurtre ou quel-« que autre crime, s'il y a des procès pour une suc-« cession, ou pour quelque autre différent, ce sont « eux qui les décident, et ordonnent des peines et « des récompenses; et lorsque quelqu'un ne veut « pas acquieser à leur jugement, ils lui *interdisent la « communion de leurs mystères*. Ceux qui sont « frappés de cette foudre passent pour des scélérats « et des impies, et chacun fuit leur rencontre et leur « entretien; s'ils ont quelqu'affaire, on ne leur fait « point justice; ils ne sont pas admis aux charges et « aux dignités, et meurent ainsi sans honneur et « sans crédit. »

«Tous les Druides, continue César, ont un *souve-« rain pontife*, dont l'autorité est absolue.... Ils « s'assemblent tous les ans dans l'état de Chartres,

---

temple, et ne confie l'histoire du passé qu'à ta mémoire. — Homme, tu es libre; sois sans propriété. — Honore le vieillard, et que le jeune homme ne puisse déposer contre lui. — Le brave sera récompensé après la mort, et le lâche sera puni.

« qui est comme le milieu des Gaules, en un lieu « consacré et destiné à cet usage. Ceux qui ont quel- « que procès ou quelque différent s'y rendent de « toutes parts, et suivent ce qu'ils ordonnent.... Ils « ne vont point à la guerre, et sont exempts de tou- « tes sortes d'impôts et de servitude, ce qui est cause « que plusieurs embrassent leur état, chacun tâche « d'y mettre son fils et son parent. On leur fait ap- « prendre par cœur un grand nombre de vers, car « il est défendu de les écrire, soit pour exercer leur « mémoire, soit pour ne pas profaner les mystères « en les divulguant : de sorte qu'ils sont quelquefois « vingt ans à s'instruire (*h*). Dans les autres choses « ils se servent de l'écriture, et emploient des carac- « tères grecs (*i*).

Les Druides étaient les docteurs et les ministres 9.
de la religion. C'était le *gui*, plante parasite croissant sur le chêne, qui était l'objet principal de leur vénération. Cette plante passait chez les anciens pour une *panacée*, et était regardée par les Druides comme un présent du ciel, parce qu'ils tenaient le chêne pour un arbre sacré : ils consacrèrent donc au précieux *gui* une cérémonie religieuse à leur nouvelle année, qui commençait au solstice d'hiver.

(*h*) *Pomponius Mela* dit des Druides : *Docent multa nobilissimos gentis, clam et diu, vicenis annis in specubus et abditis saltibus*. (Lib. III. c. 2.)

(*i*) *Cœsar : De bello gallico*, comment. lib. VI, c. 13 et seq. V. *Danetius : Diction. antiquit. roman. et grœc. in usum ser. Delphini*, art. *Druidœ*. Amstel., 1701.

Ils assemblèrent le peuple autour d'un chêne chargé de *gui* pour prier : un banquet y était dressé, deux taureaux blancs y étaient amenés pour être offerts en sacrifice ; un Druide, en tunique blanche, montait alors sur l'arbre, et y coupait avec une serpe d'or la fameuse panacée, que l'on recevait en bas dans un linge blanc. Cette cérémonie se terminait par le sacrifice des deux taureaux.

10. Accoutumés à verser le sang des animaux en l'honneur de leurs divinités, les Druides se portèrent à répandre le sang humain, et à immoler de la manière la plus atroce des victimes humaines. Ils crurent dans leur aveugle fanatisme, d'après l'opinion barbare alors presque généralement reçue, que le sang des animaux n'était pas assez précieux pour apaiser la divinité en courroux. Quand donc une calamité publique, ou un grand danger menaçait la nation, ces prêtres barbares faisaient des sacrifices humains. Ces sacrifices horribles étaient légalement institués et consommés en public par les Devins sous la présidence des Druides, dans le double but d'apaiser la colère des dieux et de deviner leur volonté.

Tantôt on enfermait ces victimes en grand nombre dans un immense et monstrueux mannequin, fait de bois ou d'autres matières combustibles, auquel on mettait le feu (*k*), tantôt on les perçait à coups de flèches, et tantôt on les crucifiait. Il n'est pas besoin de dire que ces ministres cruels de divinités

---

(*k*) *Cæsar,* ibid. 16.

barbares avaient soin de choisir pour ces sacrifices leurs ennemis, et les personnes qui leur déplaisaient ou qui leur faisaient ombrage.

§ III.

Les Bataves deviennent les alliés du peuple romain. Kattenwald. Oppression de ces peuples par les empereurs romains. Révolte des Bataves contre leurs oppresseurs. Claudius Civilis. Ses victoires sur les Romains. Les Bataves rentrent dans l'alliance de Rome.

Lorsque les Romains, tourmentés par la soif des conquêtes, envoyèrent, soixante ans avant l'ère chrétienne, Jules César pour soumettre à leur vaste empire les Gaules, la Belgique, la Batavie et la Germanie, les Bataves, retranchés derrière leurs rivières, leurs marais et leurs vastes forêts, se montrèrent assez fiers et assez formidables, pour que César, qui venait de combattre la première fois pour sa vie dans la bataille sanglante donnée sur la Sambre, jugeât prudent de ne pas les y attaquer. 11.

Le capitaine romain, ayant soumis une grande partie des Gaules et de la Belgique, et ayant pénétré dans la Germanie, s'avança avec ses légions victorieuses vers les frontières des Bataves, lorsque Kattenwald, l'un de leurs chefs, se présenta devant lui, et lui fit envisager la difficulté qu'il aurait de subjuguer un pays pauvre, couvert d'épaisses forêts, de larges rivières et de marais fangeux, *dont l'accès*

difficile, disait-il, *serait défendu par le désespoir des habitans, qui préféraient tous la mort à l'asservissement de leur patrie.*

Il proposa donc au général romain de conserver la liberté et les lois à la nation batave, et de l'admettre dans l'alliance du peuple romain.

Ces propositions ayant été acceptées par César, les Bataves devinrent les alliés du grand peuple-roi; ils conservèrent leur liberté, leurs lois et leurs magistrats, et continuèrent à être gouvernés par leurs rois, sans payer aucun tribut aux dominateurs du monde; mais ils devaient leur fournir des troupes auxiliaires.

Les Bataves gardèrent leurs sermens, furent les soldats d'élite de César, l'aidèrent vaillamment dans ses vastes conquêtes, et servirent ensuite, ainsi que les Belges, avec distinction, dans les gardes prétoriennes des empereurs de Rome.

Les Romains profitèrent des grands avantages topographiques que la Batavie présentait; ils y élevèrent des forts contre les peuples barbares, ennemis de Rome et des Bataves, surtout contre les Suèves, et fondèrent des villes. Les légions de Drusus y creusèrent des canaux pour faciliter les communications, et construisirent des digues contre la fureur des flots, qui menaçaient toujours d'engloutir ces contrées.

12. Mais les camps permanens des Romains dans la Batavie inquiétèrent ce peuple encore libre, lorsque toutes les autres nations avaient subi le joug de Rome. Les levées continuelles de troupes qu'on lui demandait, le réduisirent enfin au désespoir.

L'empereur Néron épuisa tellement ce pays par les conscriptions militaires, qu'il n'y resta que des vieillards, des femmes et des enfans, dont les bras étaient trop faibles et insuffisans pour soigner la culture des champs, et pour se procurer la subsistance nécessaire par la pêche et la chasse.

Julius et Claudius Civilis, illustres par leur naissance, par leur vertu guerrière et par les grands services rendus aux empereurs dans les armées romaines, osèrent élever une voix respectueuse en faveur de leurs malheureux compatriotes opprimés. Leurs représentations furent envisagées comme des crimes: Julius perdit la vie, et Claudius, chargé de fers, fut conduit à Rome; il n'obtint sa liberté que de Galba, après la mort de Néron.

Vitellius, ayant besoin de troupes nombreuses pour se défendre contre ses ennemis, ordonna encore une nouvelle levée dans la malheureuse Batavie, sans distinction d'âge : il ne voulait y laisser que les personnes incapables de porter les armes.

La désolation et le désespoir y furent à leur comble. On regretta amèrement la liberté et l'indépendance des anciens Bataves, qu'on eût voulu recouvrer; mais les camps permanens des Romains dans ces contrées, les forteresses qui les dominaient, et la grande puissance romaine parurent un obstacle insurmontable à l'affranchissement du pays.

Claudius Civilis, libre de ses fers, s'était empressé 13.
de retourner dans sa patrie; n'ayant pu obtenir aucun adoucissement aux maux de ses compatriotes asservis, il résolut d'affranchir son pays de la tyrannie romaine,

et de venger en même tems les mânes de son frère, injustement immolé pour la cause sacrée de sa nation.

L'occasion était favorable : les Gaulois, les Belges et les Germains guettaient le moment propice pour secouer les chaînes de Rome. L'empire romain était déchiré par la guerre civile, les légions avaient proclamé Vespasien à la place de Vitellius. Celui-ci avait imprudemment dégarni la Batavie de troupes, et confié quelques cohortes à Claudius Civilis pour conserver et surveiller ce pays.

Civilis, profitant en homme habile de cet état de choses, favorable à son projet chéri, assemble au milieu de la nuit les chefs bataves dans un bois sacré, où un repas est servi sous l'ombrage épais d'antiques chênes : là exposant les maux excessifs de la patrie, l'oppression toujours croissante des Romains, il leur rappelle la gloire, la liberté et l'indépendance de leurs ancêtres, propose de profiter des troubles de l'empire, des bonnes dispositions des peuples voisins, d'empêcher le départ de la nouvelle levée de la Batavie, et d'écraser les Romains dans un seul jour, pour secouer leur joug humiliant et récupérer l'ancienne indépendance : *Le ciel est trop juste,* s'écrie-t-il, *pour ne pas couronner de succès nos efforts : il suffit aux Bataves de vouloir être libres pour le redevenir !*

Tous les chefs bataves applaudirent à ce discours prononcé avec un grand enthousiasme militaire, jurèrent de garder le plus profond secret, et de chasser leurs plus implacables ennemis.

Cette entreprise fut combinée avec beaucoup d'a-

dresse vers l'an 69 : l'on mit en avant, comme chef, un ancien descendant des rois Caninéfates, et Civilis, ne prenant aucune part publique à la conjuration, resta à son poste pour travailler en secret à armer les Bataves, à rétablir la liberté, et à déconcerter les mesures militaires des Romains.

Civilis souleva par ses affidés les Gaules, en feignant de tenir pour Vespasien contre Vitellius, défit Aquilius sur les bords du Rhin, et s'empara de vingt-quatre galères romaines. Les Belges et les Germains ayant joint leurs armes aux siennes, il vainquit en deux batailles sanglantes Lupercus et Herennius Gallus, qui tenaient pour Vitellius, battit Vocula, et fit entrer dans son armée quelques légions romaines, qui crurent qu'il combattait pour la cause de Vespasien. Il se rendit maître de Cologne, et défit Céréalis dans les environs de Trèves.

Mais le dessein de Civilis ayant été découvert, il fut abandonné par les légions; et comme Vespasien avait été partout reconnu pour empereur, Céréalis reçut des renforts, ranima son courage, et fit essuyer deux défaites à Civilis, qui fut ainsi forcé de se retirer vers l'an 70 en Batavie.

Là les Bataves, dans leur désespoir, brûlent leur ville principale, percent les digues élevées par Drusus, inondent le pays, et se disposent à vendre le plus chèrement possible leur liberté et leur vie.

Céréalis, à la vue de cette résolution désespérée, craignit des pertes trop considérables de ses troupes, s'il essayait de forcer ces peuples, plus formidables que jamais par leur désespoir, à travers

leurs marais fangeux, leurs forêts épaisses, et leurs inondations immenses. Il préféra donc écouter les propositions d'accommodement que lui fit Civilis.

Celui-ci fit observer d'abord que la nation batave avait été fidèle aux traités tout le tems qu'elle n'avait pas été asservie et opprimée par Rome; puis il déclara que si les Romains voulaient dorénavant respecter et garantir l'exécution des traités, la liberté et l'indépendance du pays, elle continuerait à servir l'empire comme amie et fidèle alliée.

Céréalis accepta ces propositions. Les Bataves déposèrent les armes, furent de nouveau les alliés et les amis des Romains, et se distinguèrent, comme auparavant, dans leurs armées par leur intrépidité et leur valeur, et par leur agilité à passer tout armés, et à cheval, les fleuves les plus rapides.

Du tems de l'empereur Adrien un cavalier batave, nommé Soranus, ne se fit pas seulement remarquer, d'après Suidas, par sa grande adresse pour passer le Danube avec ses armes, mais aussi par son habileté extraordinaire à lancer des flèches; car Suidas rapporte qu'il pouvait atteindre et briser en l'air avec un trait une flèche que son arc venait de lancer.

§ IV.

Irruption des barbares en Europe. Attila. Alaric. Trésor des Goths. (n.) Aperçu de l'état de la Batavie et de la Belgique après la destruction de l'empire romain Ducs d'une grande partie des Pays-Bas. Pépin de Landen. Grimoald. Pépin de Herstal. Charles-Martel. Pépin-le-Bref. Charlemagne. Rois de France souverains d'une grande partie des dix-sept provinces. Gouverneurs dans les Pays-Bas sous les rois Francs. Origine du régime féodal, de la noblesse et des armoiries. Décadence et fin du gouvernement féodal. (n.) Origine des seigneurs, des comtes, des marquis et des ducs dans ces provinces. Nombre des comtés, des duchés, etc., dans les Pays-Bas. Saxons déportés en Belgique. Witikind. Origine d'une partie de Flamands et de Brabançons.

L'irruption des barbares fit changer de face les 14.
Pays-Bas et l'Europe entière. Vers 376, les Huns, peuple féroce, originaire de la Scythie, sortirent de la Tartarie, et suivant les traces d'une *biche* qui leur servit de guide, ils passèrent le *Palus Meotides*, (mer d'Azow), portèrent le carnage parmi les peuples voisins du Don, s'emparèrent des pays situés au nord du Danube, et de là répandirent la désolation et la mort dans les provinces des Romains, qu'ils rendirent enfin tributaires.

Attila, le plus fameux et le plus terrible de leurs

chefs, devenu roi des Huns, des Goths, des Gépides, des Alains, des Sarmates, des Suèves, des Hérules, des Scythes et des Germains, fondit avec des cent mille de ces barbares de l'Orient sur l'Occident, mit tout à feu et à sang dans les pays situés entre le Danube et le Rhin, dans une grande partie des Gaules, ruina et brûla presque toutes les villes des Pays-Bas, et enleva aux princes et aux peuples vaincus des richesses et des trésors immenses; Attila enfin était la terreur et le fléau de l'Europe.

Une *génisse*, blessée au pied dans un pâturage, engage un pâtre à chercher dans les herbes; il y trouve une *épée* qu'il présente au prince tartare. Attila fait accroire à ses soldats que ce glaive est l'*épée de Mars*, l'un de leurs Dieux, et que la conquête du monde entier est attachée à cette arme (*l*).

Ce roi barbare avait la coutume de dire *qu'il était le fléau de Dieu, le marteau de l'univers, que la terre tremblait, et que les étoiles tombaient devant lui;* parmi ses titres il mit lui-même celui de *fléau de Dieu* (*m*).

(*l*) *Priscus apud Jornandem : De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, c. 35.

(*m*) La capitale de ce prince Scythe était un vaste camp, ou une espèce de grande bergerie, dans les parages du Danube. Les rois, qu'il avait subjugués, veillaient à la porte de sa cabane, et ses femmes occupaient des baraques autour de la sienne. Il se faisait servir à table des mets grossiers dans des plats de bois, et abandonnait à ses lieutenans les vases d'or et d'argent, chefs-d'œuvre des Grecs et des Romains, qu'il avait enlevés dans ses conquêtes.

A cette époque les Goths, sortis de la Scandinavie, et subdivisés en Visigoths, Ostrogoths, etc., ravagèrent par le fer et le feu l'Allemagne, l'Italie, les

---

C'est dans cette espèce de parc qu'assis sur une escabelle, il donnait audience aux ambassadeurs de Rome et de Constantinople.

Ce Scythe, fils de Mundzicus, roi des Huns, monta sur le trône en 434 avec Bleda, son frère, qu'il fit assassiner en 444. Il épousa en 454 Ildico, fille du roi des Bactriens, qui était d'une beauté ravissante, et se livra avec tant d'emportement aux excès du plaisir et de la bonne chère, le soir et la nuit de ses noces, qu'il étouffa cette nuit même d'un saignement de nez.

Ses généraux se coupèrent les cheveux, se firent d'horribles plaies à la figure, célébrèrent un grand festin, et mirent les dépouilles mortelles de leur chef dans un triple cercueil de fer, d'argent et d'or. Ils jetèrent dans sa fosse profonde les effets les plus précieux enlevés dans les palais des rois vaincus, et l'ensevelirent au milieu de la nuit. Pour dérober à jamais à la postérité le lieu de sa sépulture et de tant de trésors, ils tuèrent et précipitèrent dans le même tombeau ceux qui l'avaient enterré. (*Jornandes: De Getarum sive Goth. origine et rebus gestis*, c. 49.)

L'immense héritage, laissé par Attila, s'évanouit avec lui : ses fils, qui formaient à eux seuls presqu'un peuple, ne purent s'entendre sur le partage des nations; les différens peuples barbares, réunis auparavant sous le glaive exterminateur du prince tartare, se rendirent en Pannonie, sur les bords du fleuve Netad, pour décider leurs querelles par le sort des armes : ce fut là que le Hun, le Goth, le Gépide, le Suève, le Herule et l'Alain se livrèrent un combat à mort. Ardaric, roi des Gépides, triompha : trente mille Huns restèrent sur le champ de bataille, sans compter leurs alliés et leurs ennemis.

Les Huns se dispersèrent comme le tourbillon qui les avait amenés; mais beaucoup de ces barbares se fixèrent en Pannonie, qui de là reçut le nom de *Hongrie*. (V. *Jornandes*, ibid., c. 50.)

Gaules, l'Espagne, etc., et enlevèrent des butins immenses (*n*).

A ces barbares se joignirent, ou succédèrent, les

(*n*) Alaric, roi des Goths, assiégea Rome si étroitement, que la famine et la peste y répandirent la désolation : le sénat négocia avec ce terrible Goth, et lui représenta le grand désespoir auquel se livrerait l'immense population de cette grande cité : *L'herbe serrée*, répondit le barbare, *se fauche mieux*. Comme il exigeait des sacrifices exorbitans, les députés du sénat lui demandèrent ce qui resterait donc aux Romains? — *La vie*, répliqua Alaric.

Enfin ce chef de barbares leva le siége après avoir reçu des Romains cinq mille livres pesant d'or, trente mille d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, et trois mille livres de poivre. (*Sozomenes Hist.*, lib. IX, c. 6).

Mais Alaric revint bientôt, et Rome fut prise et pillée en 410; on n'épargna que la basilique du Vatican, qui fut même érigée en lieu d'asile.

Alaric mourut bientôt après subitement; les Goths détournèrent les eaux de la Busente, près de Cosence, en Calabre, creusèrent une fosse considérable au milieu du lit de cette rivière, y déposèrent le corps de leur chef avec une immense quantité de riches dépouilles, et remirent la Busente dans son lit. Ils tuèrent ensuite tous les esclaves qui avaient été employés à cet ouvrage, afin qu'aucun témoin ne pût indiquer où reposait le dévastateur de Rome avec ses richesses. (*Jornandès*, ibid. c. 3.)

Les Goths enlevèrent des richesses immenses, et leur trésor fut célèbre: il consistait en cent bassins remplis d'or, de perles et de diamans, en soixante calices, quinze patènes en or, en vingt coffres précieux en or, garnis de pierreries, pour enfermer les Évangiles, et dans le *Missorium*, qui était un grand plat en or de cinq cents livres de poids, élégamment ciselé.

Mais la plus grande merveille de ce trésor, c'était une table d'une seule *émeraude*, entourée de trois rangs de perles ; elle

Bourguignons, originaires de la Germanie; les Lombards, sortis de l'Allemagne; les Herules; les Saxons; les Normands et autres peuples, les uns plus inhumains que les autres.

Les historiens de ces tems attribuèrent à ces barbares et à leurs chefs une mission divine, qu'ils ne purent, disent-ils, s'expliquer eux-mêmes: c'étaient, selon eux, des conscrits du Dieu des armées, envoyés pour exécuter, en instrumens aveugles, un décret éternel, afin de punir la corruption extrême des peuples de l'empire romain.

Plus tard les Espagnols, excités par l'amour des conquêtes, la soif des richesses et l'ardeur du fanatisme, exercèrent en Amérique les mêmes horreurs que les barbares avaient commises en Europe.

Les nations barbares abordèrent de tous côtes en Europe et en Afrique par troupes de plusieurs cent mille, composées d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfans : les uns étaient à pied, les autres à cheval, ou en chariot; ceux-ci étaient traînés par des rennes ou des cerfs, ceux-là étaient portés par des chameaux ou sur des boucliers; les uns arrivèrent dans des navires, d'autres dans des barques de cuir, d'écorce d'arbre, etc.

Leur soif de sang et leur fureur de piller, de brûler et de massacrer étaient extrêmes, et tout parais-

---

était soutenue par soixante-cinq pieds en or massif, incrustés de pierreries; on l'estimait cinq cent mille pièces d'or; elle passa des Visigoths aux Arabes. (*V. Gregor. turon. Hist.*, lib. III, c. 10. *Fredegar. Chron.* c. 73, et *Cardonne: Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes.*)

sait combiné pour leur succès : partout il y avait absence de vertu, de courage, de talent et de génie. Un *tiers*, et peut-être la *moitié*, de la population de l'Europe, d'une partie de l'Afrique et de l'Asie fut moissonné par le glaive, et ensuite par la famine et la peste. La population de Rome et de ses faubourgs tomba d'environ trois millions au-dessous de quatre-vingt mille âmes.

Dans l'espace de cent trente-sept ans, cette ville, autrefois la reine du monde, fut cinq fois prise et pillée.

Vers le commencement du huitième siècle, des bois et des marais couvraient une grande partie de l'Italie, et les loups et autres animaux sauvages habitaient les amphithéâtres.

Ces peuples, ayant à peine la figure humaine, après avoir détruit l'empire romain, s'en approprièrent les provinces, s'y fixèrent, y érigèrent des royaumes barbares, se mêlèrent avec le reste des habitans, proscrivirent les sciences, les lettres et les arts, et introduisirent ainsi la plus grande barbarie en Europe, d'où sortit la plus affreuse corruption. (V. Nos 17-22.)

Les Francs, autres peuples barbares, s'étaient dans ces entrefaites jetés de la Germanie sur nos belles provinces et sur les Gaules, en avaient chassé les Romains et pris leur place.

Tous ces pays conquis perdirent leurs noms, leurs mœurs, leurs lois et leur religion; ils durent suivre les coutumes de leurs barbares vainqueurs, recevoir d'abord un gouvernement despotique, et ensuite une tyrannie féodale, qui remplacèrent un

gouvernement mixte, et libéral pour cette époque.

Le nom des Bataves se perdit, et celui des Frisons lui succéda. Le nom des Belges tomba également dans l'oubli, et fut confondu avec celui des Francs.

Les Belges et les Bataves subirent le joug de différens souverains francs, qui étaient, pour la plupart, des princes faibles, et ne savaient pas les défendre contre les irruptions, les déprédations et les dévastations des Frisons, des Saxons, des Normands, etc.

Pépin de Landen, ainsi nommé d'un village de la 15.
Hesbaye, sur la Gète, qui était le lieu de sa résidence ou de sa naissance, passe pour le premier prince qui ait gouverné, depuis environ l'an 615 de notre ère, une grande étendue des Pays-Bas au nom de Clotaire II, roi d'Austrasie. Il était fils de Carloman, maire du palais d'Austrasie, et prince de la Hesbaye et de Tongres. Son gouvernement paraît s'être étendu depuis la Meuse jusqu'au Hainaut, et avoir eu pour limites le pays des Antverpiens et des Frisons. Il mourut à Landen vers 647.

Sainte Gertrude, sa fille, fondatrice de l'abbaye de Nivelles, donna son nom à la ville de Gertruydenberg.

A Pépin succéda Grimoald, son fils, qui ayant été mis à mort par Clovis II, Begge, sa sœur, lui succéda. Celle-ci, après l'assassinat de son époux Angésise, fonda le chapitre d'Andenne.

Pépin II, fils d'Angésise et de Begge, fut leur successeur; il eut le surnom de *Herstal,* d'un village situé sur la Meuse, à une lieue de Liége, qui fut le

lieu de sa résidence ou bien de sa naissance. Le divorce étant admis par la loi civile sous la première race des rois de France, et même sous Charlemagne, Pépin répudia Plectrude, son épouse, et s'unit à la belle Alpaïde, dont il eut Charles-Martel, tige de la deuxième race des rois de France, qui lui succéda dans la place de maire du palais(*o*). Ce prince soumit, entr'autres peuples, les Saxons, qu'il força à embrasser le christianisme. Il mourut vers 714. Il avait statué dans une assemblée de la nation, qu'un premier vol serait puni de la perte d'un œil, le second de l'amputation du nez, et la troisième rechute de la perte de la vie. Son gouvernement fut plutôt celui d'un souverain que d'un premier ministre.

Charles-Martel se fit un nom brillant par ses exploits militaires; il dompta les Saxons et les Sarrasins, et livra à ceux-ci, en 732, près de Poitiers, une bataille sanglante, qui dura une journée entière; d'anciens historiens ont assuré, par exagération sans doute, que *trois cent et soixante-quinze mille* Sarrasins restèrent sur le champ de bataille avec Abdérame, leur chef. Ce fut cette victoire éclatante qui

---

(*o*) Alpaïde, mère de Charles-Martel, et aïeule de Pépin III, père de Charlemagne, se retira après la mort de Pépin II dans sa terre d'Orpes, qu'elle convertit en cloître, et y vécut en récluse jusqu'à sa mort.

Les Mémoires de l'Académie de Bruxelles portent :

« Si Gramayo fides, tumulus Alpaïdis Arpii in Gallo-Brabantia « funditus eversus fuit, dum Belgium sæculo decimo sexto bello « civili ardebat : superscriptum erat : *Alpaïdis comitissæ con-* « *thoralis Pepini ducis.* » (T. IV. page 412).

acquit à Charles le surnom de *Martel* ou de Marteau. Il chassa ensuite ces ennemis redoutables du nom chrétien de la Provence et du Languedoc, et leur enleva les places fortes dont ils s'étaient emparés dans l'Aquitaine. Il soumit encore les Frisons révoltés, etc., et mourut en 741 à Crécy sur Oise.

Ce guerrier actif était bien vu du pape, parce qu'il lui était nécessaire contre les entreprises des Lombards et des Grecs; mais il était haï du clergé des Gaules, auquel il enleva une partie de ses biens qu'il donna à ses officiers.

Après sa mort le clergé inventa la fable qu'il était damné en âme et en corps, et que son tombeau ayant été ouvert, il en sortit un dragon monstrueux exhalant une puanteur insupportable.

Carloman et Pépin, dit *le Bref*, succédèrent à Charles-Martel, leur père, et se partagèrent le gouvernement de France, qui en définitive resta à Pépin seul, troisième prince de ce nom.

Il détrôna, vers l'an 752, Childeric III, et se mit à sa place, après avoir consulté le pape Zacharie, dont il obtint l'approbation. Ce fut saint Boniface, archevêque de Mayence, qui sacra Pépin à Soissons. C'est le premier sacre d'un roi de France dont il soit fait mention dans les historiens dignes de foi. Pépin, pour réussir dans son projet, avait préalablement gagné les grands du royaume, et pour se rendre le haut clergé favorable, il lui avait restitué une partie des biens que Charles-Martel lui avait ôtés. Un *capitulaire* de l'an 755 condamnait, art. 30, à la bastonnade tout ecclésiastique et moine qui porteraient

plainte à la cour contre leurs évêques et contre leurs abbés.

Pépin éteignit ainsi la première race des rois de France, dite *Mérovingienne*, de *Mérovée*, troisième roi, et commença la deuxième dynastie française, nommée *Carlovingienne*, parce que Charlemagne en est regardé comme le chef; cette deuxième race est originaire, comme la première, des Pays-Bas. En remontant à la source de la famille des Pépins, nous trouvons que tous les princes de cette race illustre ou naquirent, ou fixèrent leur résidence, à Landen, à Herstal, à Nivelles et à Jupille (*p*).

(*p*) L'on peut voir des détails sur ces princes dans Haræus : *Annales ducum, seu principum Brabantiæ totiusque Belgii*, t. I, pag. 1-45., Antv., 1623, gr. in-4°.

Herstal et Jupille, maintenant deux villages situés à environ une lieue de Liége, étaient du tems des Pépin et de Charlemagne des endroits magnifiques; sur les deux rives de la Meuse il y avait des châteaux superbes, et des palais somptueux, détruits par la barbarie du tems, et par les Bavarois, sous Maximilien-Henri, neveu et coadjuteur du prince-évêque Ferdinand en 1649. D'après une tradition constante, conservée à Liége, Charlemagne naquit à Jupille en 742.

Voici ce que rapporte Boxhorn (*De Leodiensi republica*, pag. 46) de Herstal et de Jupille :

« Pari fere intercapedine distat ab urbe *Herstalla*, locus unde « inditum nomen Pipino secundo, item *Jupillia*, locus itidem « memorabilis; quare utriusque haud raro meminerunt scripto- « res. In confiniis autem istorum locorum et secundum utramque « Mosæ ripam, compluria olim extabant palatia, et amplissima « spendidissimaque prætoria principum *Pipinorum*, justis fere « suburbiis paria; ad quæ ipsi sæpius divertebantur, animumque « honesta et utili voluptate recreabant: nam, si verum amamus

Pépin-le-Bref épousa Berthe, ou Bertrade, qui, d'après l'opinion la plus vraisemblable, était fille d'un seigneur de Liége. Il mourut vers 768, et eut de son épouse trois fils; Charlemagne, le deuxième, fut finalement son seul successeur. Ce prince illustra son règne par ses victoires et ses conquêtes. Il étendit sa puissance sur la plus grande partie de l'Europe et rétablit l'empire d'Occident.

Cette vaste monarchie passa à son fils Louis-le-Débonnaire, qui était incapable de soutenir le grand ouvrage de son illustre père. Après sa mort, ses trois fils démembrèrent l'empire de Charlemagne, par le traité de Verdun en 842 : Lothaire eut l'Italie, etc.; Louis-le-Germanique obtint l'Allemagne, et Charles-le-Chauve eut pour sa part la France, et après la mort de Lothaire II, son frère, il hérita de la Lorraine et des Pays-Bas.

Pendant le règne faible des rois d'Austrasie, il n'y eut guère que Pépin de Herstal, Charles-Martel, et ensuite Charlemagne, qui surent venger les peuples des Pays-Bas, et les mettre à l'abri des pillages et des déprédations continuelles des peuples barbares.

« nulla usquam ne fingi quidem aut cogitari potest provincia, « quæ seu aera forte adspicias et mirandam cœli temperiem, « sive flumina, silvas, montes, valles, vineas, fructiceta, et quid- « quid præterea tale est, adque venationis, piscationis, et aucupii « usum requiritur, contempleris, vel amænior sit quam hæc « nostra vel felicior; quare et *Carolum Magnum* plurimum « eam frequentasse, et paschalia festa crebis inibi transegisse, « memoriæ proditur. »

Les rois de France qui, après Charles-le-Chauve, furent souverains d'une grande partie des Pays-Bas, et notamment du Brabant, sont Louis II, dit *le Bègue,* Louis III et Carloman, Charles-le-Simple, Louis IV, Lothaire III, Charles-le-Gros, et Othon.

A ces monarques succédèrent dans le Brabant Lambert, comte de Mons et de Louvain; Henri I, surnommé *le Vieux;* Lambert, dit Balderic; Henri II; Henri III; Godefroi I, appelé *le Barbu;* Godefroi II; Godefroi III, nommé *au berceau* Henri IV; Henri V; Aleide ou Alix; Jean Ier, dit *le Victorieux;* Jean II, surnommé *le Pacifique;* Jean III, nommé *le Triomphant;* Jeanne, Antoine, fils de Philippe, duc de Bourgogne; Jean IV qui épousa Jacqueline de Bavière; Philippe, son frère, mort l'an 1430; et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui, vers l'an 1432, réunit les Pays-Bas sous le sceptre de sa puissante maison de Bourgogne.

Les monarques francs envoyèrent des lieutenans dans les diverses parties des Pays-Bas pour les administrer en leur nom royal. Ces officiers augmentèrent leur puissance et leurs richesses, gagnèrent les grands, et obtinrent bientôt des rois de France la possession héréditaire et féodale des pays qu'ils gouvernaient. Les rois crurent que ces gouverneurs défendraient d'autant mieux leurs provinces qu'elles leur appartenaient.

Voilà donc l'origine du gouvernement féodal, qui fut si fatal à l'autorité des rois, à la liberté et à la tranquillité des peuples!

Les *fiefs,* qui étaient déjà en usage chez les Lom-

bards, ne furent exactement établis, dans les Pays-Bas et en France, que vers le commencement du dixième siècle (*q*).

De cette époque date l'origine de la *noblesse féodale* dans nos provinces et en France. Ce fut la possession des provinces et des terres qui fit les nobles, parce qu'elles leur donnaient des espèces de sujets appelés *vassaux*, qui s'en donnèrent aussi par des *sous-inféodations*. Mais antérieurement, il y eut des *nobles* chez tous les peuples un peu civilisés.

Les armoiries des nobles paraissent dater, généralement parlant, du tems des croisades, dans les-

(*q*) Le régime féodal dura plusieurs siècles; il cessa enfin insensiblement, parce que les rois, les empereurs, etc., réunirent successivement différens fiefs à leurs couronnes, et parce que les princes feudataires se rendirent indépendans de leurs *suzerains*, soit de leur consentement, soit par la force des armes.

À l'époque de la révolution de France en 1789, il n'existait guère de fiefs, et la république française abolit les vestiges qui en subsistaient dans tous les pays où elle porta ses armes victorieuses.

Les rois de France réunirent successivement à leur couronne le royaume d'Aquitaine, les comtés de Paris, d'Orléans, de Sens, d'Alençon, d'Anjou, du Vermandois, du Poitou, de Valois, de Carcassonne, de Nîmes, du Perche, de Mâcon, de Boulogne, de Provence, de Toulouse, de Chartres, d'Angoulême, de Champagne, le Dauphiné, les duchés de Berry, de Normandie, de Guienne, de Bourgogne, de Bourbonnais, de Bretagne, de Lorraine, de Bar, le royaume de Navarre, la Franche-Comté, et cinquante autres qui étaient, comme ceux-ci, ou des fiefs de la couronne, ou réputés tels.

L'on s'aperçoit par ceci que l'étendue du royaume de France, proprement dit, n'était guère considérable.

quelles les seigneurs avec leurs troupes, pour se distinguer des autres, adoptèrent différens emblêmes, tels que la figure d'un *cheval*, d'un *lion*, d'un *léopard*, etc. Ces emblêmes étaient reproduits sur leurs armures et sur leurs drapeaux. Henri IV, duc de Brabant, qui fit partie de la quatrième et de la sixième croisade, porta le premier le *lion* dans son écu.

Les Pays-Bas étaient alors administrés par les nobles et par le peuple des villes, auxquels on adjoignit plus tard le *clergé* (*r*).

Les gouverneurs héréditaires obtinrent des rois francs, et des empereurs d'Allemagne, les titres de *seigneurs*, de *comtes*, de *ducs* et de *marquis*.

Il y eut ainsi dans les Pays-Bas quatre *duchés*, savoir : de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, et de Gueldre. L'on y distinguait sept comtés, qui étaient : la Flandre, l'Artois, le Hainaut, le Namurois, la Hollande, la Zélande et Zutphen.

L'on y comptait cinq seigneuries : de Malines, d'Utrecht, de Frise, d'Over-Yssel et de Groningue ; et enfin un marquisat, celui d'Anvers avec son district (*s*).

La plus grande partie de ces États fut réunie sous Philippe-le-Bon ; Charles-Quint y ajouta les

(*r*) *V.* H. Grotius : *Annales de Rebus Belgicis*, lib. II, Amstelod., 1657, in-fol.

(*s*) L'on peut voir en abrégé, les seigneurs, les ducs, les comtes, *etc.*, des différentes provinces des Pays-Bas, dans *les Délices des Pays-Bas*, 5 vol. in-12, Liége, 1769, 6e édit., et

autres, et forma ainsi les *dix-sept provinces des Pays-Bas*. (V. N° 27.)

La longue guerre que Charlemagne fit aux Saxons, qui occupaient une grande partie de l'Allemagne, appartient par ses résultats à l'histoire des Pays-Bas.

Ces peuples guerriers, inquiets et indomptables, qui avaient été forcés par Charles-Martel à embrasser le christianisme, et à payer un tribut, nourrissaient une haine profonde contre la religion chrétienne, et contre la domination de la France, parce que celle-ci se servit de la religion du Christ pour dompter les Saxons.

Plusieurs fois soumis, ces peuples se révoltèrent à la première occasion, massacrèrent enfin les missionnaires français, et soutinrent une guerre acharnée contre la France pendant trente ans.

Witikind, leur chef, entretenait dans leur cœur

---

dans P. Kersten : *De Rebus Belgicis*, libri XV, lib. III-VIII, Leodii, 1830.

L'histoire détaillée des ducs de Brabant se trouve dans Haræus, *loco cit.*; celle des anciens comtes, ducs, etc., des provinces belgiques et de Hollande est consignée dans Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, 7 vol. in-8°; *Histoire particulière des provinces belgiques*, 3 vol. in-8°; dans Borlandus : *Hollandiæ comitum historia*, in-8°; dans Cérisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. I et II, Utrecht, 1777, etc.

Il y a en outre différentes histoires des diverses provinces, comme l'excellente *Histoire du Comté de Namur*, par le P. de Marne, deuxième édition, avec les notes de Paquot, 1780, 2 vol. in-8°.

Voyez dans l'*Introduction* les autres historiens à consulter.

la haine du nom français et du christianisme, l'amour de l'indépendance et l'esprit de révolte.

Il vainquit les généraux de Charlemagne dans la bataille sanglante de Sintal, vers 782.

Charles en tira une vengeance terrible, et quatre mille cinq cents Saxons furent immolés par le fer du vainqueur. Il prononça la peine de mort contre tout Saxon qui refuserait le baptême. Witikind se fit baptiser.

Alcuin, précepteur de Charlemagne, pense que les Saxons n'auraient pas eu tant d'aversion pour la religion chrétienne, si on leur eût annoncé l'Évangile avec autant d'instance qu'on leur prêchait le paiement des dîmes, et la punition des fautes légères (*t*).

Pour s'assurer de l'exécution de son arrêt, Charlemagne établit des tribunaux sévères, qui exercèrent une inquisition affreuse, et répandirent la terreur et la mort dans ces contrées.

Ces cruautés politiques et religieuses ne firent qu'exaspérer davantage ces peuples turbulens.

Charles, pour les tenir soumis à ses ordres, en déporta le tiers entre les embouchures de l'Escaut et de la Seine; la plus grande partie en fut envoyée dans les pays, alors presque déserts, qui furent plus tard nommés la Flandre et le Brabant, pour y défricher les terres incultes; *de celle gent,* dit une ancienne chonique de Saint-Denis, *sont né et extrait li Brabanson et li Flamenc, et ont encore celles*

(*t*) *Alcuinus, epist.* 104.

meismes langue. L'idiome flamand de ces deux provinces est effectivement dérivé de l'ancienne langue saxonne (*u*).

Si Charlemagne donna, par cette déportation, à la Belgique un accroissement de population et de force, il fit aussi deux maux d'un seul : car les Saxons déportés conservèrent leur esprit inquiet et turbulent, ne tardèrent pas de se révolter dans leur nouvelle patrie, et d'entraîner les autres peuples voisins dans leur révolte.

Les habitans de la Flandre et du Brabant se sont ressenti quelquefois de l'esprit de leurs ancêtres (*v*).

(*u*) L'empereur Auguste, pour diminuer les forces des Germains, avec lesquels les Romains furent si long-tems en guerre, avait déjà déporté un grand nombre de ces peuples dans les champs incultes, situés entre le Rhin, la Meuse et le Wahal, qu'ils défrichèrent et peuplèrent. Suétone porte le nombre de ces Allemands expatriés à quarante mille (*In Tib.* c. 9), tant Usipètes que Sicambres, Suèves et Tenchtres.

Le nom de *Suève* se retrace encore dans celui du village de *Sweveghem*, situé à une lieue de Courtrai, qui paraît signifier *demeure des Suèves*, du nom de *Suèves*, et de la terminaison *ghem*, qui signifie *demeure* ou *station*.

(*v*) L'on peut voir les souverains de France, et les autres princes, qui depuis Charlemagne ont gouverné une grande partie des Pays-Bas jusqu'à leur réunion sous Philippe-le-Bon, dans Haræus : *Annales ducum seu principum Brabantiæ*, etc. T. I, pag. 45-409.

§ V.

Administration des Pays-Bas sous les rois francs. Tribunaux. Comte du palais, etc. Premières lois écrites dans les Pays-Bas, la loi salique et la loi ripuaire, les capitulaires. Mépris de Francs pour les Romains. Les lois écrites tombent en désuétude. Horrible barbarie de ces tems. Balthasar Van Gulpen. (n.) Origine des pèlerinages. Croisades, leurs bons et leurs mauvais résultats. Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem. Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople. Motifs secrets des rois dans ces entreprises. (n.) Décadence de la puissance des seigneurs, et commencement de la domination des rois. Infestations et pillages de nombreux petits despotes. Imont, seigneur de Chèvremont. L'évêque Notger s'empare, par une noire perfidie, de son formidable château, et y détruit tout par le fer et le feu. Affranchissement des villes. Institution des communes. Leurs privilèges. Origine de la magistrature moderne, des chartres et des privilèges des Pays-Bas. Chartre de Vilvorde. Opposition de la noblesse et du clergé.

16. Nous avons vu (N° 4) que nos provinces étaient anciennement administrées par des *centeniers*, etc.; plus tard, sous le gouvernement des rois francs, il y avait en outre des *vicaires* ou des *vi-comtes*, dont la juridiction était plus étendue que celle des cen-

teniers, et comprenait un canton; venaient ensuite les *comtes* (*comites principis*, *les compagnons du prince*) (*w*), qui étaient *gouverneurs des villes*, et devaient y rendre la justice, ainsi que dans le canton qui dépendait de la ville. Ils présidaient les assemblées judiciaires, et y étaient assistés par des conseillers, nommés *Scabini* et *Rathemburgii*. Douze comtes étaient sous la surveillance d'un *duc*; les uns et les autres marchaient dans les guerres à la tête des habitans armés de leur juridiction.

Ces ducs, comtes et vi-comtes furent d'abord électifs; ils devinrent ensuite héréditaires et *feudataires*, soit par concession des rois francs, soit par usurpation. Cette révolution, qui fut si funeste à l'Europe, s'opéra, comme nous l'avons dit, vers le commencement du dixième siècle, sous Charles-le-Chauve.

Les rois francs envoyèrent encore dans les provinces des commissaires extraordinaires, ou royaux, nommés *missi dominici*, qui y jugeaient les grands différens au nom du souverain.

Finalement, il y avait le *comte* ou *maire du palais* (*comes palatii*), qui, après le roi, était le premier en dignité; il devait, entr'autres choses, juger le différentes causes portées de divers points du royaume au palais du prince. Il y était assisté par

---

(*w*) L'on fait remonter le titre de *comte* au tems de l'empereur *Auguste* ou d'*Adrien*; mais ce titre ne désignait chez les Romains que les seigneurs qui accompagnaient l'empereur dans ses voyages, ainsi que ses favoris.

des conseillers appelés *scabini palatii*. Ce tribunal, devant lequel chacun pouvait porter ses plaintes, était quelquefois présidé par le roi. Les causes importantes, qui ne pouvaient être décidées par le tribunal du palais, étaient renvoyées devant les assemblées générales du royaume, qui se tenaient deux fois par an, pour y être plaidées.

Dans les Pays-Bas, comme en France, il n'y avait pas, sous les rois francs de la première et de la deuxième race, de lieu fixe pour rendre la justice; les juges s'assemblaient ordinairement en pleine campagne, souvent sous un arbre. Mais il y avait dans le palais du prince, pour les affaires de l'Église, un tribunal suprême, qui était présidé par un juge ecclésiastique, nommé *Apocrisiarius* ou *Capellanus summus*.

Charles-le-Chauve fit construire des édifices publics pour les assemblées judiciaires. Lorsqu'une cause était trop compliquée, elle était renvoyée au *jugement de Dieu*. (V. N° 18.)

Les anciens Belges et les Bataves n'avaient d'autres lois que celles de la *nature* et les *coutumes* nationales (N° 4); les Francs, maîtres des Pays-Bas et des Gaules, firent rédiger, par les sages de leur nation, la *loi salique* vers l'an 420, probablement sous Pharamonde, à laquelle Clovis, Thiéri, Théodoric, Childebert, Clotaire, etc., firent apporter des changemens pour la rapprocher des principes de la religion chrétienne. Charlemagne et Louis-le-Débonnaire y ajoutèrent de nouvelles dispositions.

A cette loi écrite, qui était la principale des Francs,

on joignit, vraisemblablement sous Thiéri, fils de Clovis, *la loi ripuaire,* qui était pour les peuples nommés *Ripuaires,* de *ripa* (*rive*), qui habitaient vers les rives du Rhin et de la Meuse.

Voilà les lois écrites auxquelles les Francs et les peuples des Pays-Bas étaient soumis! Les rois de France y firent des changemens, des modifications, etc., qui furent appelés *capitulaires,* parce que ces lois étaient divisées par *chapitres* (*capita*).

Les Francs, qui se vantaient de ne savoir lire ni écrire, avaient un souverain mépris pour les Romains et pour tout ce qui venait d'eux : aussi dans la *loi salique* le meurtre d'un Franc était estimé *deux cents* sous d'or, et celui d'un Romain *cent sous*, la moitié d'un homme!

Vers la fin du neuvième siècle *la loi salique, la loi ripuaire, les capitulaires* et *le code Théodosien,* ou droit romain, tombèrent en désuétude dans les Pays-Bas et en France. Le clergé se servit dès le neuvième siècle du *code Justinien*, mais qui ne fut employé dans les affaires civiles que dans le douzième siècle. Ces lois furent remplacées par la barbarie, et par les ordonnances arbitraires des ducs, des comtes, des vi-comtes et des seigneurs de ces contrées.

Le désordre vint à son comble : la terreur présidait aux actes de ces divers gouvernemens barbares; le roi exerçait arbitrairement le droit de vie et de mort sur les seigneurs; ceux-ci se servirent de ce droit sur les membres de leur famille et sur leurs esclaves, et les esclaves sur leurs femmes et leurs

enfans (x). Les Normands et les Danois, qui pillèrent nos provinces et y mirent tout à feu et à sang, achevèrent de les désoler. L'ignorance, la corruption et la stupidité étaient extrêmes; l'état cénobitique était

---

(x) Ces droits des nobles ont subsisté avec des modifications fort longtems. L'on sait que dans leurs châteaux il y avait des tours, dont l'intérieur était garni de toutes sortes d'instrumens meurtriers; dans le plancher il y avait des trappes à bascule, de sorte que les victimes, mettant les pieds sur ces piéges, tombaient, hachées par ces instrumens, au fond de ces tours, qui étaient souvent remplies d'eau.

Il y avait en outre des prisons, où ils renfermaient les membres de leur famille, qui par divers motifs manquaient aux règles et à l'étiquette de la noblesse.

Voici ce qui est arrivé à ce sujet dans notre famille.

En 1750 Guillaume-Balthasar Van Gulpen (de Galoppe), épousa mademoiselle Marie-Anne Everarts, fille de Ferdinand Everarts, premier magistrat de Neer-Jtter (province Limbourg), et d'Anne-Marie Exters, petite-fille du baron George Van Haek; mais mademoiselle Everarts n'avait pas tous ses quartiers de noblesse.

Après un voyage de plaisir ce jeune couple retourna au château de Galoppe; la première voiture, dans laquelle était le baron, entra, mais on ferma les barrières du château à l'approche de la deuxième voiture, qui portait sa femme. Celle-ci, ne pouvant rejoindre son mari, se retira dans une maison du village, y resta quelque tems, et fit demander au château la raison de cet étrange procédé : il lui fut répondu que le baron Guillaume-Balthasar venait de mourir subitement en mangeant sa soupe.

Nous avons dans le tems compulsé les registres du curé catholique et du ministre réformé de Galoppe, mais nulle part il n'y est question du décès ou de l'enterrement du baron Guillaume-Balthasar; la famille de son épouse n'a jamais pu apprendre ce qu'il était devenu.

La jeune baronne, atterrée par cette nouvelle foudroyante, se

déchu de son institution primitive; les mœurs du clergé séculier ressemblaient à celles des laïques; le célibat était mis de côté, et la simonie était en vogue.

Le commerce, l'industrie et l'agriculture, ces trois grandes sources de la prospérité publique, étaient abandonnés; une grande partie des Pays-Bas était couverte de forêts et de marais, la mer était infestée par des pirates, et les terres étaient désolées par des brigands.

---

retira à son château de Neer-Jtter, et donna le 20 septembre 1731, le jour à Marie-Antoinette Van Gulpen.

Se devant croire veuve, elle intenta un procès à la famille de son époux pour obtenir ses droits et ceux de sa fille. Ce procès dura longues années, ruina la famille Everarts, et ne fut jamais décidé.

Marie-Antoinette Van Gulpen, épousa, en 1753, Pierre-Corneille Claeren, de Neer-Jtter, et donna, le 23 août 1754, naissance à notre chère mère, Marie-Anne Claeren, qui fut mariée en 1775 à Jean-François Janssens, de Maeseyk. Eh bien, un beau matin, Marie-Antoinette Van Gulpen vint embrasser notre pauvre mère, âgée d'environ quatre ans, versa un torrent de larmes et partit, on ne sait pour quel pays. Elle était sans doute attirée dans un piége; la famille n'a jamais eu de ses nouvelles.

Quelque tems après un monsieur de Liége, ou des environs, (la seigneurie de Galoppe passa vers ce tems dans la famille de M. le baron..... de Liége) arrive à Neer-Jtter, se lie avec P.-C. Claeren, et l'engage, par des moyens déloyaux, à mettre sa signature à un acte dressé en français, qu'il ne comprenait pas, et dont le contenu est resté un mystère. Cet acte était probablement déjà signé, ou devait l'être, par son infortunée épouse, emprisonnée sans doute quelque part.

Nous écrivons cet épisode sur des documens authentiques de famille.

L'agriculture, l'industrie et le commerce se relevèrent après le départ de ces hordes dévastatrices, et se maintinrent malgré la grande barbarie du onzième siècle; mais les *croisades*, qui commencèrent à la fin de ce siècle, leur firent les plus grands torts; car elles emportèrent des cent mille bras et des trésors immenses de nos provinces en Orient, où ils furent engloutis (*y*). Ces trois branches de richesses des

---

(*y*) Les guerres longues et sanglantes, entreprises pour récupérer la Terre-Sainte, et connues sous le nom de *Croisades*, prirent naissance à la fin du onzième siècle, et se terminèrent à la fin du treizième. Comme elles contiennent des faits et des détails qui intéressent beaucoup l'*Histoire des Pays-Bas*, nous en tracerons ici un court aperçu. Mais donnons avant tout l'origine des pélerinages :

« Depuis le *huitième* siècle, dit l'abbé Fleury, on introduisit « tout le contraire pour la pénitence, en ordonnant aux plus « grands pécheurs, de se bannir de leur pays, et de passer quel« que tems à mener une vie errante, à l'exemple de Caïn. On vit « bientôt l'abus de cette pénitence vagabonde; et dès le tems de « Charlemagne on défendit de souffrir davantage ces hommes « affreux, qui sous ce prétexte couraient par le monde nus et « chargés de fers; mais l'usage continua d'imposer pour pénitence « quelque pèlerinage fameux, et ce fut le fondement des croi« sades. » (*Discours 3° sur l'Histoire ecclésiastique.*)

A la fin du dixième siècle, et pendant le onzième, l'opinion était généralement répandue en Europe que la fin du monde approchait. (V. N° 20.) Par l'effet de cette frayeur, une foule de gens de toutes les classes de la société se rendirent à Jérusalem, pour visiter une terre honorée par la naissance, la vie, les mystères et la mort du Christ, et pour y terminer leurs jours, si la catastrophe du monde arrivait.

Pierre, dit *l'Ermite*, gentilhomme d'Amiens, qui avait changé la profession d'armes contre la vie erémitique, fut du

Pays-Bas ne recommencèrent à prospérer que vers la fin du douzième siècle. (V. N° 65-66.)

Les Pays-Bas, comme la plus grande partie de l'Europe, comptaient dans ces tems malheureux pres-

---

nombre de ces pèlerins. Il fit, à son retour en Europe, à Urbain II, une peinture si vive et si effrayante de la persécution que les chrétiens enduraient en Palestine, que ce pape l'envoya de province en province pour exciter les princes chrétiens à s'armer, à s'unir ensemble, et à délivrer les fidèles de la tyrannie musulmane, en chassant l'ennemi le plus redoutable du nom chrétien de la région sainte.

Pierre prêcha donc la première croisade en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, etc. A sa voix grossièrement éloquente, entraînante et enthousiaste, une quantité de peuples brûlèrent du désir d'exterminer les infidèles, de délivrer la cité sainte et le tombeau de Jésus de Nazareth.

En 1095, Urbain II convoque un concile à Clermont, dans lequel il décide, et les évêques l'approuvent unanimement, que la guerre contre les Musulmans est conforme à la volonté de Dieu. Le souverain pontife est déclaré le chef de cette expédition ; il la revêt donc de tout l'appareil de la religion, et donne une *croix* d'étoffe rouge aux princes et aux seigneurs qui y sont présens ; ceux-ci l'attachent sur leur épaule, comme signe de leur engagement dans cette entreprise, qui de là est appelée *croisade*. Quiconque prenait la croix était obligé, *sous peine d'excommunication*, d'accomplir ce vœu implicite.

Grand nombre de seigneurs se décorèrent de la croix rouge pour marcher avec cette expédition, que les rois encouragèrent, mais généralement, par des motifs secrets bien différens de ceux qu'avaient les seigneurs, leurs vassaux, et le peuple, qui était alors presque partout esclave, comme nous le verrons bientôt.

Ce fut alors que commença *l'indulgence plénière*, qu'Urbain II accorda à tous ceux qui prenaient la croix ; de cette époque date la décadence des *pénitences canoniques*.

qu'autant de tyranneaux qu'il y avait de villages, qui dans leurs domaines et dans leurs châteaux forts, dont on voit encore tant de ruines sur nos montagnes, se comportaient comme des Pachas turcs,

---

Le nombre de personnes des Pays-Bas et de presque toute l'Europe, qui se rendaient en Orient, était si considérable, que, d'après l'expression de la princesse Anne Comnène, tout l'Occident paraissait être passé en Orient.

L'armée réunie comptait environ *cinq cent mille hommes* d'infanterie et *cent mille* de cavalerie, sans comprendre dans ce nombre beaucoup de religieux, dont plusieurs étaient animés d'un vrai zèle, et dont d'autres, ennuyés du cloître, préféraient ce chevaleresque voyage à la tranquillité de leurs cellules. Il y avait aussi une quantité de femmes, dont plusieurs, lasses de leurs maris, suivaient leurs séducteurs en Palestine. Nous ne parlons pas du grand nombre d'hommes perdus de crimes, qui s'y trouvaient. Ils croyaient tous expier, par l'indulgence plénière, tous les forfaits et tous les péchés qu'ils auraient commis jusqu'à la mort, et aller tout droit en paradis en cas d'accident.

« Le plus grand nombre, dit M. Michaud dans la quatrième « édition de son *Histoire des Croisades*, le plus grand nombre « allait à pied; quelques cavaliers paraissaient au milieu de la mul- « titude, plusieurs voyageaient montés sur des chars traînés par « des bœufs ferrés; d'autres côtoyaient la mer, descendaient les « fleuves dans des barques; ils étaient vêtus diversement, armés « de lances, d'épées, de javelots, de massues de fer, etc.

« Beaucoup de grands seigneurs qui avaient passé leur vie « dans leurs donjons rustiques...., conduisaient avec eux leurs « équipages de pêche et de chasse, et marchaient précédés d'une « meute, portant leur faucon sur le poing. Ils espéraient attein- « dre Jérusalem en faisant bonne chère, et montrer à l'Asie le « luxe grossier de leurs châteaux. »

M. l'abbé Fleury et M. le président Hénault observent que cette armée de croisés, comme celles qui la suivirent, fut pire que les

substituaient leur volonté despotique à la loi, et introduisaient des usages étranges, et quelquefois révoltans, tels que le droit de *jambage*, de *prélibation*, de *cullage*, de *main-morte*, etc. Ils pillè-

---

autres armées des soldats, qu'elle s'abandonna en route aux plus coupables excès, qu'elle laissa partout des traces scandaleuses de ses brigandages et de ses dissolutions.

Les principaux seigneurs des Pays-Bas, qui prirent part à cette guerre lointaine, furent d'abord Godefroy, duc de Bouillon, qui s'était déjà illustré par sa bravoure et par sa fidélité dans les guerres d'Allemagne et d'Italie, sous l'empereur Henri IV; vinrent ensuite les deux frères de ce duc, Baudouin et Eustache; Robert, comte de Flandre, et Baudouin, comte de Hainaut, auxquels se réunirent une foule de chevaliers de nos provinces.

Le duc Godefroy, pour avoir les sommes nécessaires à cette grande entreprise, vendit la ville de Stenai à l'évêque de Verdun, et le duché de Bouillon au prince-évêque de Liége. Le comte de Hainaut vendit aussi, ou hypothéqua, une partie de ses possessions à ce dernier prélat. Les autres seigneurs durent en faire autant pour se procurer de l'argent.

Godefroy, qui est le principal héros de cette première croisade, partit le 15 août 1096, à la tête d'une armée très-considérable des Pays-Bas; les Hollandais, les Frisons, etc., étaient sous le commandement particulier de Wimer de Boulogne.

Pierre l'Ermite commandait une armée d'environ *quarante mille hommes* d'infanterie, et une nombreuse cavalerie. Cet homme, qui ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau, était vêtu d'une longue tunique de grossière laine, d'un grand froc, et d'un petit manteau d'ermite; il avait les pieds nus.

Ces troupes indisciplinées et nullement aguerries, arrivées en Hongrie, n'écoutèrent plus la voix de l'ermite picard, y commirent toutes sortes de brigandages, et furent en différens combats presqu'entièrement taillées en pièces par les Turcs; *trois mille hommes* seulement en arrivèrent à Constantinople.

Environ *deux cent mille croisés* indisciplinés remontèrent le

rent et rançonnèrent sans miséricorde les habitans et les passans, firent des guerres cruelles aux seigneurs leurs voisins, dont ils dévastaient et brûlaient les possessions.

Rhin, et massacrèrent en passant, entre Cologne et Worms, tous les juifs qu'ils pouvaient découvrir ; le baptême pouvait seul sauver la vie à ces malheureux.

L'armée des croisés, réunie en Asie, s'empara le 20 juin 1097 de Nicée, et livra ensuite une bataille sanglante aux infidèles, qui furent défaits. Godefroy de Bouillon, et Hugues, comte de Vermandois, y commandaient l'aile droite, et s'y couvrirent de gloire.

Dans la campagne suivante, les croisés prirent Antioche par intelligence le 3 juin 1098. Mais trois jours après une armée immense de Musulmans assiégea les vainqueurs renfermés dans cette ville. Ils y étaient sans provisions, et mangèrent une partie de leurs chevaux et de leurs chameaux.

Dans ce danger extrême un prêtre provençal, nommé Pierre Barthélemi, annonça qu'il venait d'avoir une *révélation de saint André*, qui lui aurait indiqué dans la grande église de Saint-Pierre, à Antioche, l'endroit où était cachée *la sainte-lance*. La lance qu'on montra électrisa les troupes, qui, remplies du plus vif enthousiasme, attaquèrent les Turcs avec une fureur bien soutenue, et remportèrent sur eux la plus brillante des victoires.

Pendant leur séjour à Antioche, les croisés perdirent, par des maladies et par la fatigue, la plus grande partie de leur armée ; ils étaient encore environ quarante mille hommes, lorsqu'ils marchèrent sur Jérusalem. Ils auraient tous péri devant cette ville si elle avait offert une longue résistance. Mais un jour, Godefroy de Bouillon cria de sa tour de bois, où il commandait une attaque, qu'un *ange*, descendu du ciel sur le mont des Olives, volait au secours des chrétiens : à ces mots un gentilhomme, nommé Lethot, saute de la tour sur les murs de la cité sainte ; il est suivi par le duc de Bouillon et par un grand nombre de

Vers la fin du onzième siècle, il y avait à Chèvremont, montagne à deux lieues de Liége, le seigneur Imont ou Immont, issu d'une famille noble des Francs, qui infestait ainsi lès environs de Liége,

---

croisés, qui renversent et massacrent les Musulmans, épouvantés par tant d'audace et glacés d'effroi.

Jérusalem fut emportée le 19 juillet 1099, après cinq semaines de siége. L'on y massacra un si grand nombre de Musulmans, que l'humanité en frémit : tout y nageait dans le sang de vingt mille infidèles. Huit jours après, les seigneurs élurent Godefroy roi de Jérusalem.

Le sultan d'Égypte, voyant que l'armée des chrétiens était réduite par les combats, les fatigues et les maladies, à environ vingt mille combattans, attaqua les croisés avec une armée nombreuse, qu'on a portée à quatre cent mille hommes; mais Godefroy en fit une boucherie épouvantable. On a dit qu'il en tua cent mille soldats ; mais ces deux derniers chiffres sont sans doute exagérés. Le nouveau roi de Jérusalem fut alors maître de presque toute la Palestine.

Godefroy établit à Jérusalem un patriarche, dont Pierre l'Ermite fut le vicaire-général, et donna ensuite à ses nouveaux sujets un *code de lois*. Mais il mourut l'année suivante, le 18 juillet 1100.

Godefroy était un des plus grands capitaines de son époque. Le P. de Waha, jésuite, a composé son histoire dans un ouvrage d'une latinité pure, intitulé : *Labores Herculis Christiani Godefridi Bullionii,* Lille, 1674, in-12. On peut y voir de plus amples détails.

Baudouin, frère de Godefroy, devenu comte d'Édesse, succéda à son frère dans le nouveau royaume de Palestine, mais qui ne subsista que quatre-vingt-huit ans.

Une partie des chefs, qui avaient survécus à cette sanglante expédition, retournèrent dans leurs pays, et la désunion se mit entre ceux qui restèrent dans la Terre-Sainte. Les Turcs en profitèrent, et attaquèrent vigoureusement les chrétiens pour les

et y rançonnait et dépouillait impitoyablement les passans.

La situation du château de Chèvremont, ses fortifications et ses tours rendaient cette formidable for-

---

chasser de leur conquête; ceux-ci écrivirent au pape et aux princes latins pour avoir de prompts secours; ce qui donna lieu à la deuxième croisade.

Le peu de détails que nous venons de tracer ici de la première croisade, donnera une certaine idée des autres; car elles se ressemblèrent toutes, sauf que la première eut de grands succès, et que les autres éprouvèrent les plus grands malheurs.

Pour être court, nous ne dirons que quelques mots des autres expéditions entreprises pour cause de religion.

La deuxième croisade fut prèchée dans les Pays-Bas et en France par saint Bernard. Elle fut si nombreuse que cet abbé écrivit au pape Eugène III: «Vous avez ordonné, j'ai obéi, et votre autorité a rendu mon obéissance fructueuse. Les villes et les châteaux deviennent déserts, et l'on voit partout des veuves, dont les maris sont vivans.»

Comme il avait promis au nom de Dieu les plus grands succès aux croisés, il rejeta les grands revers de l'expédition sur les déréglemens des soldats et de leurs chefs.

Louis VII, roi de France, pour expier les horreurs et les cruautés qu'il avait commises, partit pour cette seconde croisade en 1147, avec une armée très-nombreuse; Éléonore, sa femme, Thiéri, comte de Flandre, Gilles de Trasignies, et une foule de seigneurs de France, des Pays-Bas, etc., le suivirent. Mais le résultat en fut désastreux, et l'armée fut détruite par le fer des Musulmans, par les maladies et par les fatigues.

En attendant, Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, célèbre dans l'histoire, ayant réuni une armée de plus de cinquante mille Sarrasins, livra en 1187, bataille aux croisés, près de Tibériade, y défit leur armée, fit prisonnier Gui de Lusignan, roi de Palestine, et prit ensuite Jérusalem par capitulation en 1188.

De Lusignan, ayant récupéré sa liberté, n'eut que le titre de

teresse alors inexpugnable ; il n'y avait pas moyen de lui donner l'assaut : deux puissans monarques avaient fait d'inutiles efforts pour s'en rendre maîtres, et Notger, évêque et prince de Liége, avait échoué

---

roi de Jérusalem, qu'il vendit à Richard I, roi d'Angleterre, pour l'île de Chypre. Il porta le titre de roi de cette île, et y mourut en 1194. Cette île resta dans sa maison jusqu'en 1473.

Saladin rendit l'église du Saint-Sépulchre aux chrétiens orientaux, à la condition que les chrétiens occidentaux pourraient y venir en pélerinage, mais sans armes et en payant certains droits.

La prise de la cité sainte renouvela l'ardeur des *guerres sacrées*, comme on les nommait alors. Henri, évêque d'Albanie, et légat du pape, prêcha la troisième croisade dans les Pays-Bas, etc. Richard, roi d'Angleterre, surnommé *Cœur-de-Lion*, Philippe-Auguste, roi de France, le comte de Flandre et une grande quantité de seigneurs et de gentilshommes de presque tous les pays partirent en 1190 pour la Palestine.

Les succès de cette entreprise se bornèrent à la prise de Ptolomaïde ou de Saint-Jean-d'Acre, de Césarée et de Jaffa.

La discorde se mit entre les rois de France et d'Angleterre, et entre d'autres croisés : leurs troupes furent peu à peu moissonnées par le glaive musulman et par les maladies.

Henri VI, empereur d'Allemagne, convoqua en 1195 une diète à Worms, où la quatrième croisade fut décidée. Henri IV, duc de Brabant, et les comtes de Limbourg et de Clèves, furent les principaux seigneurs de nos pays qui y prirent part.

L'armée impériale, réunie aux autres troupes, eut d'abord des succès : elle défit les Turcs, et prit Sidon, Giblet, Laodicée et Baruth ; mais la mort de l'empereur fit retourner en Allemagne les principaux princes de ce pays, et l'armée fut petit à petit détruite

Dans la cinquième expédition, les croisés s'emparèrent de Constantinople, et firent monter Baudouin, comte de Flandre, sur le trône du grand Constantin en 1204.

Mais le règne de cet empereur fut court et malheureux : il

dans toutes ses tentatives pour s'en emparer. Enfin, il fit la paix avec le seigneur de Chèvremont, et s'engagea par serment à ne pas le troubler dans la tranquille possession de ses domaines.

---

perdit en 1206 une bataille rangée contre Jean, roi des Bulgares, qui le fit cruellement massacrer à l'âge de trente-cinq ans. Le nouvel empire de Constantinople ne dura que cinquante-huit ans.

La sixième croisade, arrêtée par Innocent III, dans le quatrième concile de Latran, en 1215, fut prêchée dans les Pays-Bas par un nommé maître Olivier. Henri IV, duc de Brabant; Guilaume I, comte de Hollande; Valeran, duc de Limbourg; Louis, comte de Looz; Hugues, évêque de Liége; l'archevêque de Mayence; l'évêque d'Utrecht, et plusieurs autres prélats et nobles de nos contrées et d'autres pays, prirent la croix.

Le comte de Hollande, qui conduisit la flotte combinée, commanda le siége de Damiette. Comme le port de cette ville était défendu par une très-forte tour, gardée par les plus vaillans des Sarrasins, qui résistaient à toutes les attaques, le comte Guillaume fit construire sur deux vaisseaux un château mouvant avec un pont; ce pont étant appuyé sur le mur de la tour, un gentilhomme liégeois y passa le premier, et y fut tué; mais un jeune Frison, armé d'un fléau garni de fer, le suivit, assomma le porte-drapeau Sarrasin, lui arracha sa bannière, et ouvrit ainsi le chemin de la victoire à ses compagnons.

Un vaisseau hollandais, monté par des marins de Harlem, et ayant sa proue armée d'une forte scie, rompit la chaîne qui fermait le port de Damiette, y entra le premier, et fut suivi par les autres vaisseaux de l'escadre.

La ville fut donc prise en 1219, mais elle fut reprise par les Sarrasins deux ans après. Comme Jérusalem avait déjà été perdue auparavant, Ptolomaïde fut regardée comme la capitale du royaume de Palestine. Le duc de Limbourg commandait alors en chefles croisés.

Le pape Innocent III fit prêcher vers ce tems une septième croisade contre les Albigeois, nom général qu'on donnait aux

En attendant, la dame de Chèvremont accouche d'un fils; Imont se rend près de l'évêque, et le prie de lui faire l'honneur de venir consoler son épouse et baptiser l'enfant.

---

hérétiques qui parurent en France au douzième et au treizième siècle. Cette guerre de religion inonda le midi de la France de sang, et de grandes cruautés y furent exercées.

Louis VIII, roi de France, entreprit une huitième croisade contre les Albigeois; enfin au bout de dix-huit ans de guerre et de massacre, ces sectaires, abandonnés par les comtes de Toulouse, leurs anciens protecteurs, et affaiblis par les victoires de Simon de Montfort, chef de la croisade, furent presqu'entièrement exterminés; quelques-uns se joignirent aux Vaudois, dans les vallées du Piémont, de la Provence, du Dauphiné et de la Savoie, et se réunirent plus tard aux calvinistes.

En attendant, la puissance des chrétiens était considérablement diminuée en Palestine, par la désunion des chefs, par les combats et par les maladies; Louis IX, roi de France, pour la relever, partit en 1248 avec une neuvième croisade, dans laquelle il fut suivi par Guillaume de Dampierre, comte de Flandre, par plusieurs seigneurs des Pays-Bas, etc.

Ce roi reprit Damiette, mais il fut blessé et fait prisonnier à la sanglante bataille de Massoure; il dut rendre sa conquête pour recouvrer sa liberté.

En 1270 saint Louis tenta une dixième croisade, dans laquelle il fut accompagné par Gui, fils de Guillaume de Dampierre, et par un grand nombre de seigneurs de nos provinces et de la France. Mais cette expédition fut encore plus malheureuse que la précédente; car le roi ayant débarqué à Tunis, y mourut d'une maladie contagieuse.

Enfin, Édouard, roi d'Angleterre, se mit en 1291 à la tête de la onzième croisade pour soustraire la Terre-Sainte aux infidèles: Robert, fils de Gui de Dampierre, comte de Flandre; Henri, comte de Luxembourg, et plusieurs autres seigneurs se décorèrent de la croix rouge. Mais cette expédition ne réussit pas plus

Notger le promet avec empressement, et dit qu'il se rendra solennellement au château, précédé de tout son clergé; mais, en traître, il assemble secrètement un grand nombre de soldats déterminés, leur

---

que les autres. Ptolomaïde fut enlevée par les Sarrasins, et tout espoir de rétablir le royaume de Jérusalem s'évanouit.

C'est ainsi que les nombreuses armées de l'Europe furent toutes successivement détruites, et les chefs des chrétiens, après des efforts incroyables et des actes multipliés d'héroïsme, furent chassés de tous les points de la Palestine, comme on avait pu le prévoir.

Ces expéditions aventureuses, ordonnées au nom de Dieu, absorbèrent presque tous les trésors de l'Europe, engloutirent environ deux millions de soldats européens, ruinèrent les seigneurs, et plongèrent des milliers de familles dans le deuil. Leur but fut complétement manqué, mais elles augmentèrent considérablement la puissance de la cour de Rome.

De tous les avantages qui résultèrent des croisades, il n'y en eut qu'un seul, dont nous parlerons en premier lieu, qui entra dans leur but : les autres en sortirent par accident.

Les Musulmans, ou Sarrasins, avaient à cette époque envahi la Sicile et l'Espagne, ravageaient l'Italie depuis deux siècles, et menaçaient le reste de l'Europe de leurs chaînes.

Les croisés, en portant la guerre dans le pays de ces infidèles, leur firent connaître, malgré leurs revers, de quel dévouement héroïque l'Europe était capable, diminuèrent leurs forces, et leur firent passer l'envie de subjuguer l'Europe.

Les abbayes et les couvens acquirent à cette époque beaucoup de richesses, de terres et de châteaux, que les seigneurs leur donnaient pour expier leurs crimes et leurs brigandages. Mais il en est résulté que quantité de terres et de bruyères, couvertes de ronces et d'épines, furent défrichées par les moines.

Les croisades suspendirent les guerres cruelles et incessantes que se faisaient les seigneurs et les tyranneaux, et donnèrent ainsi la tranquillité aux pays : Urbain II dit aux seigneurs pré-

confie son perfide dessein, promet de grandes récompenses, leur fait prêter un serment affreux, endosser des habits ecclésiastiques au-dessus de leurs

---

sens au concile de Clermont en 1095 : *C'est un crime de piller les chrétiens comme vous faites, mais c'est un mérite de tirer l'épée contre les Sarrasins.*

Les Européens apprirent dans ces guerres lointaines l'art de la marine, le courage de tenter de grandes entreprises maritimes, et le secret de faire le commerce avec l'Orient. De là aussi les fabriques manufacturières, surtout dans les Pays-Bas, qui augmentèrent les populations des villes, en élargirent les enceintes, et répandirent des richesses et l'aisance dans le pays. Les croisades introduisirent le goût de l'architecture, l'usage des fontaines publiques, que les croisés avaient observées dans l'Orient. Nous admirons encore la hardiesse et la légèreté de ces beaux monumens gothiques, qui, vers cette époque, furent construits. (Nos 28 et 65.) Des expéditions d'outre-mer résultèrent plus tard l'invention de la boussole et la découverte des Indes.

L'on doit encore ajouter que dans ces voyages lointains les croisés ouvrirent les yeux pour bien des choses, observèrent les divers pays et les mœurs des habitans, trouvèrent à Constantinople et ailleurs de précieux manuscrits, et aidèrent à dissiper les ténèbres qui s'étaient répandues sur l'Europe. Depuis les croisades, le commerce, l'industrie, les sciences et les arts commencèrent à se développer en différentes contrées de l'Europe, et surtout dans les Pays-Bas.

L'enthousiasme religieux, la misère du peuple encore esclave, la curiosité de voir des pays, dont les pélerins racontaient tant de merveilles, et la croyance du pardon de tous les péchés, engagèrent sans doute la basse classe de la société à s'enrôler sous la bannière de la croix ; mais, pour les seigneurs et les rois, il y avait, généralement parlant, d'autres motifs. Les premiers, coupables de toutes sortes de brigandages et de forfaits, commis en faisant des guerres injustes et atroces à leurs voisins, et en tyrannisant leurs sujets, trouvèrent dans l'indulgence plé-

cuirasses et de leurs armes, et s'achemine en habits pontificaux processionnellement à Chèvremont.

Les soldats et le peuple de cette espèce de bourg vont à la rencontre de l'évêque, les portes du château s'ouvrent, et Imont est avec sa famille à genoux sur le seuil de la porte principale. Les militaires déguisés

---

nière des croisades un moyen facile d'expier tant de crimes, qu'ils auraient dû sans cela racheter par de longs jeûnes et par d'autres pénitences, d'après les anciennes lois canoniques, en se privant pendant ce long tems de leurs coutumes de faire la guerre et d'aller à la chasse, qui faisaient leur plus grand plaisir. Les fatigues des voyages lointains étaient peu de chose aux yeux des gens qui étaient accoutumés aux durs travaux de la guerre et des combats.

Ajoutons à cela le désir qu'avaient ces seigneurs de faire des conquêtes, et d'être élevés à de grandes dignités.

Pas de doute que l'envie d'étendre le commerce, et de le faire immédiatement, et non par l'entremise des étrangers, entra pour beaucoup dans les motifs de plusieurs de ces entreprises.

Les rois, qui avaient alors tant de vassaux turbulens, prêts à se soustraire à leur autorité suprême, encouragèrent les seigneurs à prendre la croix, sachant bien qu'ils ne reviendraient pas de ces expéditions aventureuses, ou bien que leur puissance serait ruinée. C'est ce qui arriva effectivement; car l'époque des croisades est celle de l'affaiblissement et de la décadence de l'autorité des nobles, de l'affranchissement des villes, de l'établissement des communes, et du commencement de la domination des rois, surtout en France, où ils réunirent peu à peu à leur couronne plusieurs fiefs, réels ou supposés.

Philippe-le-Bel affaiblit encore les nobles par l'ennoblissement des roturiers, ce qui leva la séparation entr'eux, accorda par privilége à ces derniers ce que les premiers tenaient de leur naissance, et fournit de grandes sommes au trésor, épuisé par les croisades. Le même prince commença aussi à réduire les seigneurs à vendre leur droit de battre monnaie.

étant entrés, Notger donne avec sa crosse le signal du massacre : les soldats jettent précipitamment leurs robes de clercs, tirent leurs épées et leurs poignards, et massacrent toutes les personnes du château, sans distinction de sexe et d'âge. Imont est égorgé ; son jeune fils a le même sort, à ce que l'on croit, et la mère se précipite de désespoir dans un puits.

L'évêque fait alors brûler le château, toutes les maisons, et les trois églises de ce célèbre endroit ; les tours et les fortifications sont rasées. C'est par cette noire perfidie que Notger délivra le pays d'un tyran, et s'assura les domaines du seigneur de Chèvremont. (V. N° 2.)

N'est-il pas étonnant que Fisen, Œgidius à Leodio et d'autres anciens écrivains liégeois osent donner à cette infâme trahison le nom de *pieux stratagème !*

On a bâti sur les ruines du château de Chèvremont une chapelle, où des gens vont en pélerinage.

Enfin dans le onzième siècle, on trouva, dans les Pays-Bas et en France, le moyen d'arracher à l'esclavage la classe la plus nombreuse et la plus utile de la société ; tout y était esclave, à l'exception des seigneurs et du clergé ; les ducs, les comtes, etc., de nos provinces, pour soustraire le peuple aux exactions et à la tyrannie des nombreux petits seigneurs, commencèrent à cette époque à *affranchir* les villes, les érigèrent en *communes,* et leur donnèrent des magistrats pris dans leur sein ; cet affranchissement s'étendit même à des villages, qui furent nommés *franchises.*

Toutes ces communes affranchies étaient comme de petites républiques réunies sous le même souverain ; elles s'exercèrent au maniement des armes, servirent au prince de troupes réglées, et étaient en état de repousser par la force les brigandages des petits despotes.

Les priviléges de ces corporations politiques portaient, que les habitans ne seraient gouvernés que par droit et par sentence des magistrats de la commune, qu'ils ne paieraient d'impositions et de taxes arbitraires, et qu'ils jouiraient de la liberté et de la sûreté personnelles.

Les habitans des communes étaient appelés *bourgeois*, et les notables, qu'ils choisissaient pour veiller à leurs intérêts et à leurs droits, portaient les noms de *maires*, d'*échevins*, de *jurés*, etc. Voilà l'origine de la magistrature moderne dans les Pays-Bas !

De cette époque commencent à dater les *chàrtres*, les *priviléges* et les *droits*, accordés par les souverains de nos contreés aux villes et aux provinces.

Voici une de ces chartres donnée vers 1192, par un duc de Brabant, à la ville de Vilvorde ; elle est fort curieuse, et l'une des plus anciennes. Elle servira à faire connaître les mœurs et les usages de ce tems, ainsi que la forme de cette sorte de pièces :

« Tous ceux qui seront faits bourgeois de cette « ville, ne seront traités dans toutes leurs causes « que dans Vilvorde même, et devant les échevins « de cette ville, et que jamais ils ne seront traités ni « appelés ailleurs, sauf dans le cas qu'ils excéderaient « la juridiction du duc ;

« Qu'après qu'un bourgeois aura demeuré an et « jour dans cette ville, il pourra se transporter où il « voudra, et vendre ou emporter tout ce qui lui « appartiendra, sans permission du duc ni de ses « officiers;

« Que les bourgeois de Vilvorde ne devront accom- « pagner le duc dans aucune expédition à faire au- « delà de la Meuse, de la Drendre, d'Anvers ou de « Nivelles;

« Qu'ils seront exempts de toutes tailles; mais » qu'au cas que le duc marie sa fille, crée son fils « chevalier, on doit aller en expédition avec l'empe- « reur au-delà des Alpes; ils lui fourniront alors, en « cas de nécessité, des secours médiocres à arbitrer « par les échevins, comme aussi dans le cas où il « viendrait à être fait prisonnier;

« Qu'ils seront aussi exempts de toutes œuvres « serviles, sauf de recueillir son foin (*z*). »

L'*affranchissement* des villes et l'institution des *communes* opérèrent une grande et salutaire révolution dans les Pays-Bas : ils firent des esclaves des hommes libres, les régénérèrent politiquement, les

---

(*z*) Au commencement du onzième siècle, les ducs, les comtes, etc., avaient déjà commencé à émanciper quelques-uns de leurs esclaves avec leurs familles. V. ces actes d'émancipation des années 1025, 1193, 1219, 1230, 1232, 1249, 1253 et 1261, dans l'intéressant ouvrage de M. le professeur L. Warnkœnig, intitulé : *Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte bis zum jahr* 1305, *Dritten Bandes zweite Abtheilung*. Tubingen, 1839, in-8°.

encouragèrent à soigner avec zèle des intérêts qui leur étaient devenus propres, et à s'appliquer avec ardeur à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. L'institution des communes donna plus tard naissance au *tiers-état,* qui en France prit part aux états-généraux, vers la fin du treizième siècle, sous Philippe-le-Bel.

Mais comme l'émancipation de tant d'esclaves portait un coup fatal à la domination arbitraire de la noblesse, celle-ci s'y opposa d'abord de toutes ses forces, et chercha ensuite à diminuer et à restreindre cette faveur.

Le clergé s'y opposa pour les mêmes motifs, et regardait ces affranchissemens, dit Guibert, abbé de Nogent (*Apud Robertson*), *comme des inventions exécrables, par le moyen desquelles, contre toute loi et justice, des esclaves s'affranchissaient de l'obéissance qu'ils devaient à leurs maîtres.*

Les seigneurs, de retour de leurs expéditions d'outre-mer, étaient presque ruinés; les frais énormes des croisades avaient fait de larges brèches à leur fortune. Il leur fallait de l'argent, et pour s'en procurer, ils agirent contre leur conviction politique, et *vendirent* aux villes des *chartres* et des *priviléges,* croyant que le coup qui frapperait et renverserait leur domination pourrait être éloigné; ils contribuèrent ainsi, malgré eux, à l'abolition de l'esclavage.

Comme les ducs, les comtes, etc., des Pays-Bas, devaient accompagner leurs souverains suzerains dans les guerres, et conduire avec eux les nobles et les sujets de leur juridiction, ils récompensèrent la

valeur de leurs sujets, en accordant des terres, des priviléges et des immunités à la noblesse, et des chartres et des droits aux villes et aux provinces; de sorte que, par des causes et des motifs divers, les villes de nos provinces furent insensiblement affranchies, et *l'esclavage* aboli. Les souverains protégèrent les *communes* contre la violence des seigneurs, et se servirent utilement de leurs armes contre leurs vassaux rebelles.

Les seigneurs et les bourgeois attachèrent une si grande importance à leurs priviléges et à leurs chartres, qu'ils ne reçurent les successeurs des ducs, des comtes, etc., qu'après qu'ils eurent prêté *serment* de maintenir les priviléges, les chartres et les droits que leurs prédécesseurs leur avaient accordés. Voilà d'où provenait l'usage que les souverains des Pays-Bas prêtaient autrefois serment de conserver et de maintenir les constitutions, les priviléges et les droits de chaque province, de chaque ville, etc., avant d'être inaugurés!

§ VI.

Décadence des sciences et des belles-lettres. Ses causes. Rareté du papyrus. Note sur cette plante. Rareté du parchemin, des bibliothèques et des livres. La langue latine cesse d'être langue vivante. Sa corruption. A quoi est-elle due? Sa conservation due à la religion. Langues qui en sortirent. Ignorance et dépravation pendant l'époque de barbarie.

17. Les études libérales étaient déjà tombées avant l'irruption des barbares dans une décadence graduelle. On y attacha peu d'honneur, et les grands hommes, nécessaires pour les relever et pour les faire refleurir, avaient pour ainsi dire cessé de paraître; les peuples barbares, qui s'étaient établis en Europe, les ruinèrent entièrement.

Les sciences et la littérature se conservent, se répandent et se perfectionnent en raison de la facilité qui existe à les apprendre aisément, en raison de la libre circulation des livres nécessaires, de l'honneur qu'on y attache, et en raison des distinctions et des récompenses qu'obtiennent ceux qui les cultivent avec succès. Pendant la longue période de barbarie, tous ces moyens manquaient.

Les barbares dominateurs de l'Europe regardaient la culture des sciences, des lettres et des arts comme le partage de nations molles qu'ils venaient de subjuguer, et qu'ils envisageaient de l'œil méprisant

d'un vainqueur, qui ne doit son triomphe qu'à sa force. De là cette vanité étrange, et à peine croyable, de se faire nommer *barbares!* titre sans doute flétrissant, mais qui, à leurs yeux stupides, était honorable et flatteur, et tout opposé à celui des peuples de l'empire romain, dégradés dans leur estime, auxquels ils renvoyaient comme oiseuse l'étude des sciences, des lettres, des arts, etc., mais qui cessèrent de les cultiver.

Les livres ne se conservèrent jusque vers le milieu du quinzième siècle, lorsque la *typographie* fut inventée, que par la transcription, travail long, pénible et coûteux, dont se chargèrent presqu'exclusivement un certain nombre des moines; ces livres manuscrits devinrent plus rares et plus chers.

On se servit généralement du *papyrus* pour copier les manuscrits (*a*); mais après la conquête d'Alexandrie et de l'Égypte par les Sarrasins, au commencement du septième siècle, le papyrus cessa

---

(*a*) Le *papyrus*, ou papier du Nil, était une plante aquatique, semblable au *souchet*, qui croissait particulièrement en Égypte sur les bords du Nil. Sa tige, haute de neuf à dix pieds, était composée de plusieurs membranes, superposées les unes sur les autres, qu'on séparait avec une aiguille; on les étendait ensuite sur une table mouillée, pour leur donner la longueur qu'on voulait; enfin on les polissait. Les feuilles placées le plus près de la moelle étaient les plus fines et les plus estimées. Les Romains préparaient ce papier diversement, et s'en servaient pour écrire avec un stylet.

L'on peut voir dans notre *Herméneutique sacrée*, t. I, Nos 95-97, Paris, 1828, quels sont les matériaux dont les anciens se servirent pour écrire.

presqu'entièrement d'être exporté de ce pays en Europe.

Vers le dixième siècle parut un papier de *coton;* mais le papier de *chiffons* ne fut inventé que vers le douzième siècle, de sorte que dans cet intervalle les moyens de copier les anciens livres étaient fort restreints : on n'avait que le *parchemin,* qui était une substance très-dispendieuse; aussi grattait-on souvent d'anciens manuscrits pour y substituer sur la même peau un autre ouvrage, fréquemment des *légendes* de saints; de là la perte probable de plusieurs précieux manuscrits.

L'on conçoit que les livres devinrent toujours plus rares et plus chers (*b*). En 1248, la bibliothèque de l'abbaye de Glastonbury ne possédait que *quatre cents* volumes, et elle paraît avoir été la plus nombreuse de ce tems (*c*). Charles V ne put porter au *quatorzième siècle* la bibliothèque royale de Paris qu'à *neuf cents* volumes (*d*).

Comme la langue latine était la langue dominante du vaste empire romain, les livres étaient écrits en *latin,* et quelquefois en *grec.* Depuis l'invasion des peuples barbares, la connaissance de la langue latine se perdit graduellement, et cette langue cessa enfin d'être *langue vivante.*

Du latin sortirent la langue gauloise (romance),

(*b*) Pour la rareté et la cherté des livres, on peut consulter Robertson : *Introd. te Hist. Charles V,* note 10, et Warton : *Hist. of English poetry,* dissert. 2.

(*c*) V. Warton, t. I, dissert. 2.

(*d*) Warton, ibid.

et les langues italienne et espagnole, qui devinrent dominantes dans leurs contrées respectives. Les Goths, les Visigoths, les Ostrogoths, etc., remplacèrent le latin par l'idiome teutonique; de sorte que l'étude des livres latins devint inaccessible à la presque généralité des personnes. Le clergé séculier partagea, comme corps, l'ignorance générale; il n'y eut, généralement parlant, que des cénobites qui se livrèrent à l'étude de la langue latine.

Bientôt la langue de Cicéron et d'Auguste devint méconnaissable : l'on se servit toujours du latin dans les actes publics; mais, pour exprimer des choses et des idées nouvelles, les mystères, les cérémonies, les rites, les usages et la doctrine du christianisme, et des peuples nouveaux, on donna aux anciens termes latins de nouvelles significations; on y ajouta des mots tirés du teutonique, du celtique, etc., de sorte que la langue latine, telle qu'elle existait sous l'empire d'Auguste, fut entièrement altérée, et sa véritable prononciation se perdit. Aussi le latin moderne, que l'on écrit et que l'on parle, est bien différent de celui de Virgile, d'Horace et de Cicéron.

Le seul espoir des sciences et des belles-lettres consistait dans la conservation de la connaissance de la *langue latine*, que les faibles efforts des moines n'auraient pu opérer, d'autant plus que par la suite les cénobites devinrent insoucians, et ignoraient même les trésors que renfermaient leurs bibliothèques.

La langue latine fut préservée d'un entier naufrage par la *religion*, parce qu'elle resta la langue de l'Église; 1° La suprématie de l'Église romaine en-

tretenait en latin des rapports continuels avec les évêques, en recevait à son tour, et adressa des lois latines aux prélats. Les évêques écrivaient leurs livres et leurs instructions en latin, et prêchaient pendant un certain laps de tems en cette langue, ainsi que leurs ouvrages l'attestent.

2º L'écriture sainte, et la lithurgie, dont on se servait constamment, étaient composées en latin, et n'étaient pas encore traduites dans les langues nouvelles.

3º Les moines chantaient leur bréviaire en latin, et dans leurs monastères, qui, dans les premiers siècles, étaient assujettis à une discipline sévère; il y avait toujours des cénobites qui cultivèrent cette étude, quoiqu'avec peu de succès. Les moines furent les dépositaires des anciens manuscrits; ils les transcrivirent, et les conservèrent ainsi à la postérité. Il est hors de doute que, sans les moines, ces précieux trésors de l'antiquité, par lesquels plus tard les sciences et les arts furent restaurés, eussent péri. Il y eut des époques auxquelles il ne paraît pas qu'il ait existé, autre part que dans les couvens, ni bibliothèques particulières, ni bibliothèques royales.

A la perte des lettres et des sciences il faut ajouter aussi l'éloignement des chrétiens, et surtout des membres du clergé, pour les sciences et la littérature romaines, parce qu'elles étaient païennes. Il y a certainement d'honorables exceptions, telles que les Jérôme, les Basile, les Grégoire de Naziance, les Augustin, etc.

Le quatrième concile de Carthage, tenu en 398,

interdisait aux évêques la lecture des livres profanes; toutes les études, toutes les sciences, physiques surtout, qu'on crut ne pas s'accorder avec la doctrine du christianisme, furent proscrites.

Le savant saint Jérôme condamnait ceux qui les cultivaient, et il raconte tout sérieusement, dans une de ses lettres, qu'il fut de nuit fouetté par un ange, qui lui criait: *Ciceronianus es; Vous êtes disciple de Cicéron.*

Il va sans dire que l'ascétisme, qui depuis le cinquième siècle se propagea d'une manière rapide dans l'Occident, contribua aussi au mépris des sciences et de la littérature profanes.

Les siècles de ténèbres durèrent depuis le cinquième jusqu'au onzième environ: au douzième la culture du latin et des sciences abstraites fit des progrès, auxquels contribuèrent beaucoup les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, etc. Au treizième la théologie scholastique était au pinacle; mais au quatorzième siècle la restauration des belles-lettres et des sciences commença, et les savans du quinzième firent des recherches pénibles et soutenues pour découvrir dans les couvens, etc., les anciens manuscrits, dont pourtant une partie est perdue.

Pendant les siècles de barbarie, les plus grands personnages se vantaient de ne savoir ni lire ni écrire, mais seulement manier les armes: Théodoric, le plus célèbre des rois Ostrogoths d'Italie, qui vivait au sixième siècle, et fit périr Symmaque et Boèce, son gendre, ne savait pas signer son nom.

Les mœurs du peuple dominateur avaient passé,

comme il arrive toujours, dans celles des nations vaincues, et l'ignorance et la licence devinrent générales. Les contrats se faisaient en général verbalement, parce que les notaires n'en purent dresser les actes, et ceux qui furent écrits étaient conçus dans un latin barbare; car les actes légaux devaient toujours se faire dans cette langue. Les nobles, au lieu de signer les actes, trempèrent leurs cinq doigts dans l'encre, et les apposèrent ainsi aux actes à la place de signature, ou bien ils y placèrent une croix.

Plus tard on inventa le *monogramme* ou le *chiffre*, qu'on plaça sur les actes. Charlemagne, qui ne savait guère écrire, mit son monogramme sur l'acte de donation faite à l'Église de Rome, et il scellait ses ordres avec le pommeau de son épée, où était gravé son sceau.

Louis IV, roi de France, qui vivait au neuvième siècle (*e*); Frédéric I[er], dit *Barberousse*, qui gouvernait l'empire au douzième; Philippe-le-Hardi, qui régnait en France au treizième; Jean, roi de Bohême, au milieu du quatorzième siècle, et une foule d'autres grands personnages, ne savaient pas lire (*f*).

(*e*) Louis IV ayant tourné en dérision son vassal Foulques, comte d'Anjou, parce qu'il chantait des antiennes avec le clergé à Tours, celui-ci lui écrivit: *Noveris domine, quod rex illiteratus est asinus coronatus; Sachez, monsieur, qu'un roi illettré est un âne couronné.* (*Gesta consulum andagavensium.*)

(*f*) L'on peut encore consulter sur la décadence des sciences et de la littérature : *L'Europe au Moyen âge*, par Hallam, tom. IV, Liége, édit. Riga, 1838.

§ VII.

Suite de l'ignorance et de la corruption pendant la période de barbarie. Vices des peuples des Pays-Bas devenus chrétiens. Langue de ces tems. Échantillons. Monastères. Occupations des moines. Ils conservent les anciens manuscrits à la postérité. Amusemens de ce tems. Mœurs du clergé. Excommunications lancées par les évêques. Extension du pouvoir ecclésiastique. Passeports des morts. (n.) Prétentions de la cour de Rome. Sa monarchie universelle. Grégoire VII et Henri IV. Changement de juridiction ecclésiastique. (n.) Jugemens de Dieu. Consécration d'enfans dans les couvens.

Les mœurs des peuples de la Belgique et de la 18.
Batavie, ainsi que celles des autres nations de l'Europe devenues barbares, s'adoucirent par l'introduction du christianisme; les idoles furent renversées, leurs temples abattus, et des églises furent construites.

Mais les habitans des Pays-Bas, devenus plus doux et plus charitables, conservèrent des vices grossiers, notamment l'ignorance et l'ivrognerie, et commettaient souvent, particulièrement les grands, des crimes énormes, dont ils croyaient racheter le pardon en fondant d'opulens monastères, et en donnant de grandes richesses au clergé.

« Celui-là est un bon chrétien, disait Eligius,

« saint belge du septième siècle, qui vient souvent « à l'église ; qui apporte un présent qu'on puisse « offrir à Dieu sur l'autel ; qui ne goûte les fruits de » la terre qu'après en avoir consacré les prémices « au Seigneur; qui peut répéter le *credo* ou le *pater*. « Rachetez vos ames, tandis que vous le pouvez : « offrez des présens et des dîmes aux églises ; faites « brûler dans les lieux saints autant de lumières « que vos moyens vous le permettent ; venez plus « souvent à l'église, implorez la protection des « saints ; car si vous observez ces choses, vous « pourrez vous présenter avec assurance au jour du « jugement, et dire : Donnez-nous, Seigneur, car « nous t'avons donné (*g*). »

La langue de ces temps dans les provinces belgiques et bataves était rude, sans règles grammaticales et mêlée avec de l'allemand, dont elle tire son origine.

Voici quelques échantillons de la langue franque de cette époque :

Formule d'abjuration du diable, dressée dans le concile de Lessines, en Hainaut, en 743.

« Forsachistu diabolae et *rep.* ec forsacho diabolae « end allu diobolgelde *respon.* endec forsacho allum « diobolgeldae end allu dioboles uuercum anduuor- « dum thuna eren deuuoden ende saxnote ende allem « them unholdum the hiro genotas sint. Gelobis tu

(*g*) *Apud Hallam, loc. cit.* Tom. IV, pag. 111.

« in got alamehtigan fadaer ec gelobo in got alameh-
« tigan fadaer gelobis tu in crist godes suno ec
« gelobo in crist gotes suno. Gelobis tu halogan
« gast ec gelobo in halogan gast (*h*). »

Fragment du psaume 54, traduit vers la fin du huitième siècle.

v. 2. « Behore got gebet min in « ne furuuir bida mina thenke « te mi in gehore mi. »	v. 2. « Exaucez, ô mon Dieu, ma « prière; et ne méprisez pas « mon humble supplication : « regardez moi, et exaucez- « moi. »
v. 3. « Bidruouit bin an tilogon « minro in mistrot bin fan « stimmon fiundes in fan ar- « beide sundiges. »	v. 3. « J'ai été rempli de tristesse « dans l'exercice; et le trouble « m'a saisi à la voix de l'en- « nemi, et sous l'oppression « du pécheur. »
v. 4. « Uuanda geneigedon an mi « unreht in an abulge unsuoti « uuarom mi. »	v. 4. « Car ils m'ont chargé de « plusieurs iniquités, et dans « leur colère, ils m'ont « affligé.
v. 5. « Herta min gidruouit ist an « mi in forta duodis fiel ouir « mi. »	v. 5. « Mon cœur est troublé au- « dedans de moi, et la crainte « de la mort est venue fondre « sur moi. »

Fragment de la paraphrase du cantique des cantiques, composée par le moine Willeram vers l'année 1070.

« Cusse her mich mit themo cusse sines mundes
« des thicco gehiezzer mir sine cuomst *per Prophetas :*
« nu cume her selvo, ande cusse mich mit thero
« suoze sines *Evangelii*. Wan da bezzere sint thine
« spune themo wine, sie stinchende mit then bez-

(*h*) *Cod.* 579, biblioth. Vatic.

« zesten saluon. Thiu suoze thinere *gratiæ,* is bezzera « than thiu skarphe thero *legis* alzo hiz quiit, *Lex* « *per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum* « *Christum facta est.* Thiu selua genatha is gemis- « ket mit *variis donis sancti spiritus,* mit then thu « machost *ex peccatoribus justos, ex dampnandis* « *remunerandos.* Thin namo uzgegozzen oley. Thin « namo is wide gebreydet, wanda uano thir *christo,* « heyze wir *christiani,* uano thui minnon thich the « juncfrouwan. That sint the sielan the ther juget- « het sint in thero doupha, and gewadet mit *veste* « *innocentiæ* (*i*).

Traduction du fragment précédent, par Pancratius Costricomius au seizième siècle.

« Hi cusse mi mit den cusse sines mondes, dicke « beloofde hi mi sine coomst door de propheten, nu « comt hi selve, ende cusset mi mit den soete sines « euangeliis. Wand dine spenen sint beter dan wine, « si ruken mit den besten saluen, de soetheid diner « genade, is beter dan de scarpte des wets, alzo hi « seit : de wet is door Moysen gegeuen, genade ende « waerheid is door Jesum Christum geworden. De « selue genade is gemenget mit versceiden gauen des « H. Geests, mit dien makest du van sondaren reck- « tuaerdige, van verdoemelyke, vergeldelycke, dyn « name is uitgegoten oly, dyn name is wide gebrei- « det : wand van di Christo, hieten wy Christenen, « van dies minnen di de juncfrouwen, dat sint de

(*i*) *Hs. Van Egmond op de Leydshe Bibliotheek.*

« sielen die daer verieuchdet zyn in den doope, ende « gecleedet mit het cleed der onnoselheid (*k*). »

L'ancien idiome wallon des autres provinces des Pays-Bas, est celui des anciens Gaulois; le mot *wallon* paraît provenir, par le changement de quelques lettres, de celui de *gaulois*.

L'occupation pacifique des sciences et des lettres fut reléguée dans des cloîtres, alors fort nombreux, où des moines copiaient les anciens manuscrits, qui, comme nous l'avons déjà fait observer, furent ainsi, en grande partie, conservés à la postérité.

Les cénobites les plus savans composaient en style grossier des histoires, des annales, des chroniques, des légendes, et quelques traités théologiques. Il y eut parmi les moines plusieurs hommes vertueux et zélés, qui tâchèrent d'extirper les restes de l'idolâtrie, de propager la religion du Christ, et de conduire leurs semblables à la vertu : plusieurs d'entr'eux reçurent les honneurs des autels.

Les autres cénobites défrichaient les terres incultes. Il eût été heureux s'ils eussent toujours continué une carrière aussi utile à la religion qu'à la société !

Mais ce ne fut pas dans le corps du clergé séculier que les débris des sciences et de la littérature se réfugièrent. Ce clergé partagea généralement, depuis la décadence jusqu'à la restauration des lettres, l'i-

---

(*k*) *Bloemlezing uyt de Nederlansche Dichters en Proza Schryvers, door L. G. Visscher, eerste deel, Leuven,* 1829, in-8°.

gnorance et la licence des grands et de la multitude, fléaux qui s'accrurent depuis que les barbares, vers le septième siècle, embrassèrent la profession de l'état clérical, dans lequel ils portèrent une partie de leurs mœurs licencieuses, de leurs amusemens frivoles, et de leurs habitudes guerrières. Il y eut des exceptions honorables, mais pas en grand nombre.

La chasse aux chiens était la passion dominante des conquérans du Nord, à laquelle ils joignirent déjà vers le cinquième siècle la fauconnerie, inconnue aux anciens (*l*). Les gentilshommes barbares ne sortaient qu'avec leurs chiens lévriers derrière eux, ou le faucon sur le poing : aussi voit-on sur les monumens funèbres de ceux qui ne périrent pas dans les combats, le lévrier couché à leurs pieds, ou le faucon sur leur main, comme marques de gentilhomme (*m*).

Les clercs, surtout leurs chefs, se livrèrent avec passion à cet amusement mondain, et même avec des meutes de chiens. Les défenses des conciles restèrent sans effet. Le troisième concile de Latran, célébré en 1180, interdit cette chasse bruyante pendant la visite des diocèses, et réduisit la suite des évêques à quarante ou à cinquante chevaux (*n*).

Charlemagne accrut le mal dans nos pays en don-

(*l*) Muratori : Dissert. 23. Beckman : *Hist. of inventions*, t. I. pag. 319.

(*m*) *Vie privée des Français*, t. I. page, 320, t. II, page 11.

(*n*) Velly : *Histoire de France*, tom. III, page 236.

nant aux évêques de Liége, d'Utrecht et de Cologne des souverainetés territoriales : ces prélats, devenus princes, se servirent du glaive à deux tranchans, et manièrent plus souvent l'épée à la tête de leurs troupes, que l'encensoir à l'autel (*o*).

Les évêques acquirent partout de grandes richesses, et étendirent leurs pouvoirs d'une manière si exorbitante, qu'ils déposèrent les rois Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Charles-le-Chauve, etc., dans les Gaules, dont les Pays-Bas faisaient partie (*p*).

(*o*) Rien de plus fréquent au moyen-âge que les *excommunications* lancées par des évêques, tantôt contre leurs propres collègues, tantôt contre les seigneurs, et souvent dans un sens tout opposé à celui de l'Évangile. Voici l'excommunication par laquelle Hugues de Pierrepont, prince-évêque de Liége, frappa Henri IV, duc de Brabant, et Thierry, comte de Gueldre, qui venaient de piller et de saccager la ville de Liége en 1212 :

« Seigneur, disait tous les jours le prêtre, regarde-nous du « trône où tu es assis et accorde-nous une pensée; prête l'oreille « à nos prières, vrai Dieu, ouvre les yeux et vois notre misère ! « que les noms de tous ceux qui ont pris part au sac de Liége « soient effacés du livre de vie et ne soient pas écrits avec ceux « des justes; que la mort descende sur eux tous et les conduise « en enfer!... Ainsi soit-il! Ainsi soit-il!... » (Jean d'Outre-Meuse, Gilles d'Orval, et le triumphus S. Lamberti, pag. 615, apud M. L. Polain : *La Warde des Steppes*, insérée dans la *Revue Belge*, livrais. de janvier et de février 1839, pag. 19 et suiv.)

En attendant qu'une vengeance terrible fût tirée des coupables, il était défendu de chanter les offices, et un crucifix était couché dans toutes les églises sur des épines, les châsses de reliques des saints étaient placées à côté. (Polain, *loc. cit.*)

(*p*) Le clergé de Russie étendit ses pouvoirs jusqu'à commander

Edwy, roi d'Angleterre, ayant épousé Elgive, quoiqu'il fut parent avec elle au troisième ou au quatrième degré, les archevêques saint Dunstan et Odon arrachèrent la princesse des bras du roi. Plus tard Odon envoya des soldats, qui traînèrent Elgive hors du palais, la maltraitèrent, la marquèrent d'un fer rouge au front, et la déportèrent en Irlande.

La princesse ayant rejoint le roi en Angleterre, Odon lui fit couper les jarrets, et déchirer tout son corps; elle expira dans ces cruels tourmens.

Bientôt une révolte générale éclata: saint Dunstan se mit à la tête des rebelles, qui forcèrent Edwy

---

à saint Pierre de laisser entrer des morts en paradis; à cet effet il délivra des passeports aux défunts, surtout aux riches, qu'on leur mettait en main lorsqu'on les enterrait. Voici pour la singularité et la curiosité du fait une copie de ces passeports :

« Macarius, par la grâce de Dieu, archevêque de Criofa, Halitrain « et de toute la Russie, à notre saint et ami saint Pierre, portier « du Dieu tout puissant.

« Nous vous faisons savoir, qu'en ce tems est mort le prince « Phedor Seledoninski, serviteur de Dieu, et partant nous vous « recommandons, que sans aucun empêchement ou délai vous « ayez à le laisser entrer au royaume de Dieu. Car nous l'avons « absous de tous ses péchés, et lui avons donné la bénédiction : « tellement qu'il ne faudra pas manquer à le laisser entrer, d'au- « tant que nous lui avons donné à cette fin des lettres d'absolu- « tion.

« Fait en notre principal cloître à Criofa, ce 30 juillet l'an 1541. »

Cette pièce fut traduite de la langue russe par les soins d'Anne d'Autriche, épouse de Sigismond, roi de Pologne, et parvint à Emmanuel Van Méteren; elle se trouve dans son *Histoire des Pays-Bas,* liv. XIX, fol. 399, édit. de La Haye, 1618, in-fol.

à céder plusieurs provinces à son frère Edgard (*q*).

Si les neuvième et dixième siècles furent l'époque de la domination des évêques, aux onzième et douzième siècles les papes étendirent leurs pouvoirs jusque sur les trônes des rois; ils en déposèrent plusieurs, délivrèrent leurs sujets du serment de fidélité, et donnèrent leurs couronnes à d'autres princes (*r*).

Les papes prétendirent établir une *monarchie universelle*, dans laquelle les États et les princes seraient soumis à un *chef spirituel*, non seulement comme chrétiens, mais aussi comme souverains, avec leurs couronnes et leurs biens. « Saint Pierre, « disait Grégoire VII (Hildebrand), donne le royaume « des cieux, à plus forte raison les royaumes de ce « monde. »

Comme si le Christ n'avait pas dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde. Les rois des nations dominent, mais vous ne dominerez pas.*

De ce que Jésus-Christ avait donné au Saint-Siége le droit de juger les choses spirituelles, Grégoire VII conclut que les choses temporelles étaient à plus forte raison soumises à son autorité et à son jugement.

Il confirma ce paradoxe en établissant, sans aucune distinction, que la puissance des évêques était

---

(*q*) Berault-Bercastel: *Histoire ecclésiastique*, tom. IX, liv. 29. Paris, 1778, in-12.

(*r*) Voyez ces siècles dans l'*Histoire ecclésiastique* tantôt citée, ou dans Fleury, Orsi et Alexandre Noël.

supérieure à celle des rois, et il rapporta généralement l'institution de la dignité royale à l'orgueil humain. D'où il s'en suivrait qu'il ne faudrait que des évêques pour gouverner le monde (*s*).

Ce pontife dit dans la *deuxième excommunication et déposition* qu'il lança contre l'empereur Henri IV, en s'adressant aux saints-apôtres : « O vous, qui devez juger les anges, dont les hommes superbes sont les esclaves ; vous, qui avez le pouvoir de lier et de délier dans le ciel, que les rois et les princes du siècle apprennent que vous pouvez aussi donner et ôter les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquisats, les comtés, les biens de toute espèce (*t*). »

(*s*) *Lettre de Grégoire VII à Herman, évêque de Metz.*

(*t*) L'empereur Henri IV reçut une mauvaise éducation et devint un prince arbitraire, qui aimait les plaisirs et vendait les bénéfices. Les grands de son empire, les Saxons surtout, jaloux de leurs priviléges, que les empereurs Conrard II et Henri III avaient portés à leur comble, cherchèrent l'occasion de secouer l'autorité du nouvel et jeune empereur.

Grégoire VII voulut soumettre l'autorité temporelle à la puissance ecclésiastique, et affranchir les papes de toute dépendance des empereurs, dont ils avaient jusqu'alors demandé l'approbation de leur élection. Grégoire VII fut le dernier qui la demanda pour lui-même à Henri IV. Ce pape s'efforça aussi d'extirper la simonie et l'incontinence du clergé qui étaient devenues générales.

Profitant donc des circonstances favorables de l'Allemagne, il commença à excommunier quelques ministres de Henri IV, et renouvela le bref d'Alexandre II contre les *investitures des fiefs*, que les princes laïcs donnaient aux prélats en leur re-

Ces prétentions, qui aujourd'hui paraîtraient presqu'incroyables, étaient en partie la suite de l'ignorance et des opinions erronées de ces tems de ténèbres.

---

mettant l'anneau et la crosse. Pour émanciper entièrement le pouvoir spirituel, il négocia avec les princes mécontens d'Allemagne, et ordonna à l'empereur de comparaître à Rome pour se justifier des accusations portées contre lui par les seigneurs ses sujets.

Henri, vivement irrité, convoqua à Worms en 1076 une assemblée d'évêques et de seigneurs, y fit déposer Grégoire VII, et décider qu'on ne lui obéirait plus.

Il fit enlever ensuite le pape à l'autel dans l'église de Sainte-Marie-Majeure à Rome, par Censius, fils du préfet de Rome, qui l'enferma dans une tour et voulut l'envoyer en Allemagne; mais le peuple romain délivra Grégoire.

Le pape excommunia et déposa l'empereur en 1076; la sentence était ainsi conçue : *De la part de Dieu.... je défends à Henri.... de gouverner le royaume teutonique et d'Italie. J'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont prêté, ou prêteront, et je défends à toutes personnes de le servir comme roi, le chargeant d'anathème*, etc.

Cette bulle foudroyante fut adressée aux sujets de l'empereur Henri, qui étaient déjà fort disposés à se révolter.

Ce fut la première excommunication de ce genre lancée contre un souverain. Une conspiration, dont les ducs de Souabe et de Carinthie étaient les chefs, éclata alors contre l'empereur, qui fut abandonné par les évêques, épouvantés par les foudres de Grégoire. Comme les grands de l'empire déclarèrent à Henri qu'il resterait privé de la couronne s'il ne se faisait pas absoudre dans l'espace d'un an, l'empereur, pour parer ce coup, se rendit à Canosse près de Reggio, où Grégoire se trouvait, pour être absous de l'excomunication.

Le fort de Canosse avait trois enceintes de murailles : l'empereur dut entrer *tout seul* dans la place. A peine y était-il venu

Grégoire VII, dit Berault-Bercastel en citant les lettres de ce pontife, crut avoir des titres particuliers pour s'assujettir la plupart des États : parce que l'empereur d'Occident ne prenait ce titre qu'après avoir été couronné par le pape, il prétendait lui

---

que le pape le fit demeurer, au milieu de l'hiver rigoureux de cette année, en plein air dans la deuxième enceinte, sans chaussure et sans linge, couvert seulement d'un grossier drap de laine en forme de cilice.

Henri y passa ainsi trois jours sans rien manger qu'un morceau de pain, qu'on lui donnait le soir. Le quatrième jour il fut admis à l'audience de Grégoire, qui, après avoir fait de très-grandes difficultés, lui donna finalement l'absolution, sous les conditions humiliantes qu'il comparaîtrait le jour qu'on lui fixerait pour se justifier, et pour apprendre le jugement du pape, qui déciderait s'il recouvrerait la couronne ou s'il en resterait privé; qu'en attendant il ne porterait aucune marque de la dignité impériale et royale, qu'il laisserait au chef de l'Église une liberté entière de faire par ses légats en Allemagne toutes les réformes qu'il croirait nécessaires, etc., etc.

Après lui avoir donné l'absolution de l'excommunication, le pontife célébra la messe, puis tenant une hostie consacrée entre ses mains : *Pour ôter toute ombre de scandale*, dit-il à l'empereur, *je veux que le corps de Notre Seigneur que je vais prendre, soit aujourd'hui une preuve de mon innocence, et que si je suis coupable* (des crimes que vous m'avez imputés), *Dieu me fasse mourir subitement*. Il avala ensuite la moitié de l'hostie, et présenta l'autre moitié à Henri, en lui adressant les paroles suivantes : *Faites, mon fils, ce que vous m'avez vu faire : prenez cette autre partie de l'hostie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à vos ennemis*. L'empereur éluda cette invitation, et reçut, malgré cela, la communion de la main du pape.

On aurait de la peine à croire aujourd'hui une chose aussi étrange, si on ne savait pas que ces épreuves étaient alors en

donner véritablement l'empire avec la couronne impériale. De là il étendit des prétentions sur le royaume d'Allemagne, auquel était attaché le titre d'empereur.

---

usage, et que Grégoire raconte lui-même ces particularités dans ses *lettres*.

Henri avait juré sur l'Évangile qu'il exécuterait toutes les conditions que le pape avait exigées de lui; mais comme les seigneurs de Lombardie et les évêques de ces contrées, qui étaient excommuniés aussi pour cause de simonie et d'incontinence, étaient indignés qu'il se fût soumis avec tant de bassesse à tant d'humiliation, et voulaient couronner son fils, l'empereur rompit au bout de quinze jours le traité qu'il venait de faire avec Grégoire

En attendant, les princes allemands, excités par le pape, se révoltèrent, déposèrent Henri dans la diète de Forscheim en 1077, et élurent pour roi, Rodolphe, duc de Souabe. Le pape approuva cette élection, et envoya au nouveau roi une couronne où était gravé ce vers : *Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho; Jésus-Christ a donné ce diadème à Pierre, et Pierre à Rodolphe.* Il excommunia Henri une deuxième fois en 1080.

Mais l'empereur défit son compétiteur en différentes batailles, et finit par lui arracher la vie. Il fit ensuite élire Guibert, archevêque de Ravennes, à la place de Grégoire VII, sous le nom de Clément III, se rendit maître de Rome, et s'y fit couronner empereur par son anti-pape.

Grégoire, las des murmures continuels et des plaintes que les Romains lui adressaient, se retira à Salerne, où il mourut en exil en 1085.

Ce pontife fut d'une vertu sévère, eut des mœurs pures, de grands talens, et fut, pour certaines qualités, peut-être le plus grand homme du onzième siècle; mais il poussa son zèle et ses prétentions à l'excès.

Au commencement de son pontificat, il écrivit à Hugues, abbé de Cluny : *Quand je regarde l'Occident et les autres parties du*

Pour les royaumes d'Angleterre, d'Espagne, de France, la Sardaigne, la Dalmatie, la Hongrie, le Danemarck, les pays des Russes, nous voyons en différentes lettres de ce pontife, qu'un hommage re-

---

monde, à peine trouvé-je des évêques dont l'entrée ait été légitime, dont la vie soit pure, et qui gouvernent leur troupeau plutôt par charité que par ambition; et entre tous les princes séculiers, je n'en connais point qui préfère l'honneur de Dieu au leur, et la justice à l'intérêt.

Henri IV n'éprouva à la fin que des malheurs: Urbain II couronna son fils, Conrad, roi d'Italie; et son autre fils, Henri, sollicité par Pascal II, se fit mettre la couronne impériale sur la tête, par les seigneurs d'Allemagne, et prit le titre de Henri V. Ce fils dénaturé arma son bras parricide pour combattre son père, qu'il arrêta par une noire trahison, et força de renoncer à l'empire.

Henri IV mourut pauvre à Liége, en 1106, à l'âge de 55 ans, et dans la cinquantième de son règne. Quoiqu'il fut mort excommunié, Otbert, évêque de Liége, qui lui devait son élévation, et suivait son parti, le fit enterrer dans l'église cathédrale de Saint-Lambert. Mais le pape ne reçut ce prélat en 1119 à la communion de l'Église qu'à charge de faire exhumer le corps de l'empereur, qui fut alors transporté à Spire, et déposé dans un tombeau de pierre hors de l'église.

Des historiens rapportent que cet infortuné Henri fut réduit à une telle détresse qu'il sollicita de l'évêque de Spire une prébende séculière pour faire les fonctions de lecteur ou de sous-chantre, mais qu'il ne put l'obtenir.

Ce prince eut des vices, mais il était doux, affable et valeureux; il livra ou accepta soixante-six batailles, dans lesquelles il fut victorieux toutes les fois qu'il n'était pas trahi. (L'on peut voir d'autres détails sur les démêlés de Grégoire VII avec Henri IV, dans Berault-Bercastel, *Hist. ecclés.*, t. X, liv. 33, t. XI, liv. 34, et dans Schmidt: *Histoire des Allemands*, t. III, chap. 4 et 6, Liége, 1785.)

ligieux rendu au Saint-Siége par quelques souverains, qu'une collecte transformée en tribut, qu'un monument équivoque et souvent apocryphe, lui suffisaient pour s'ériger en seigneur suzerain de tant de régions diverses (*u*).

Grégoire VII prétendait, dit l'abbé Fleury, que tous les princes chrétiens étaient vassaux de l'Église romaine, lui devaient prêter serment de fidélité, et payer tribut (*v*).

(*u*) *Histoire ecclésiast.* t. IX, liv. 33. V. Schmidt : *Hist. des Allemands*, t. III, pag. 75-79.

(*v*) *Discours troisième sur l'Histoire ecclésiastique. V.* l'*Hist. ecclésiast.* de Fleury, liv. LXIII.

« Gratien a renchéri, dit Fleury, sur les *fausses décrétales*, « en deux articles importans, *l'autorité du pape* et *l'immunité* « *des clercs*. Car il soutient que le pape n'est pas soumis aux ca- « nons, et que les clercs ne peuvent être jugés par les laïcs en « aucun cas. Le pape Nicolas I[er] avait déjà avancé cette maxime « dans sa réponse aux Bulgares, en disant : *Vous ne devez ju-* « *ger les prêtres ou les clercs, vous autres laïcs, ni exami-* « *ner leur vie; vous devez tout laisser au jugement des* « *évêques*.

« Pour prouver l'immunité des clercs, Gratien rapporte quatre « *fausses décrétales*..... Enfin, il rapporte la fausse loi de Cons- « tantin, adoptée par Charlemagne, qui, sans parler des clercs « en particulier, renvoie aux évêques toutes les causes de ceux « qui les auront choisis pour juges, même malgré leurs parties « adverses.

« Par tous ces différens moyens, la juridiction ecclésiastique « se trouva fort changée dès le douzième siècle, tant par le « mélange du temporel avec le spirituel, que par l'extension de « l'autorité du pape au préjudice des évêques. Car outre les ap- « pellations, souvent le pape évoquait à lui les causes en pre- « mière instance, ou les renvoyait à ses légats ou à d'autres juges

Ce fut vers la fin du huitième siècle qu'eurent lieu les *jugemens de Dieu*, fruits de l'ignorance et de la superstition de ces tems. Ils consistaient dans le duel, dans les épreuves de fer rouge, d'eau bouillante, d'eau froide, etc.

« par lui délégués; et il accordait des citations générales et par« ticulières pour paraître à son tribunal. Les exemptions et les « autres priviléges ôtaient encore un nombre de causes aux juges « ordinaires. Mais quel en était le fondement, sinon l'opinion « vague que le pape pouvait tout ce qu'il voulait, et n'était point « soumis aux canons?....

« La juridiction des ordinaires se trouvait encore notable« ment restreinte par celle des *légats*, si fréquens depuis le « onzième siècle, tant des légats *a latere*, que de ceux qui rési« daient sur les lieux, et avaient la légation par le privilége de « leur siége, ou par commission particulière. Tous comme re« présentant le pape, avaient juridiction privativement à tous les « évêques, de quelque dignité qu'ils fussent, même les patriar« ches, et pouvaient déléguer d'autres juges.

« Les évêques, ainsi resserrés, cherchèrent à étendre leur ju« ridiction aux dépens des juges laïcs, par trois moyens, la « *qualité des personnes*, la *qualité des causes*, et la *multi« plication des juges*. Les personnes étaient les clercs, dont on « avait déjà bien élargi les priviléges, en les soustrayant entiè« rement à la juridiction séculière; en sorte que Boniface VIII, « dans sa fameuse décrétale *clericis laïcos*, dit nettement, que « les laïcs n'ont aucune puissance sur les personnes ni sur les « biens ecclésiastiques. On étendit encore ce privilége en aug« mentant à l'infini le nombre des clercs. Car depuis qu'on eut « méprisé la sage disposition du concile de Calcédoine, contre « les ordinations sans titres, les évêques firent autant de clercs « qu'ils voulurent, sans choix et sans mesure, quelquefois par ce « seul motif d'étendre leur juridiction. Plusieurs n'étaient que « tonsurés, plusieurs recevaient les ordres mineurs; et comme « ils sont compatibles avec le mariage, tout était plein de clercs

« L'abus dans la vénération des reliques, dit « l'abbé Fleury, dégénère en superstition. Mais l'i- « gnorance du moyen-âge en attira de plus funestes. « Comme cette divination nommée le sort des saints,

---

« mariés, qui, sans rendre aucun service à l'Église, s'occupaient « du trafic et des métiers même les plus indécens....

« Enfin, on étendit le privilége clérical jusqu'aux domestiques « des ecclésiastiques et à leurs familiers, comme on les nomme, « ce qui dure encore en Espagne. Or, joignant ensemble « l'exemption des clercs et leur nombre excessif, il serait à la « fin resté peu de laïcs, et il n'aurait tenu qu'aux évêques de « soustraire autant de sujets qu'ils auraient voulu à la puis- « sance séculière.

« La protection charitable que les évêques des premiers siècles « donnaient aux veuves, aux orphelins et aux autres personnes « faibles, devint un prétexte de revendiquer toutes leurs cau- « ses, quoique les personnes ne fussent pas sans bien et sans « pouvoir, comme des reines veuves et des rois en bas âge. On « étendit ce prétendu droit sur les pèlerins, et par conséquent « sur les croisés, dont les biens furent mis sous la protection « du Saint-Siége. Il n'y avait pas même jusqu'aux lépreux qui ne « fussent du ressort de la juridiction de l'Église...

« Quant aux *causes*, ce fut un moyen d'étendre la juridic- « tion ecclésiastique sur les laïcs mêmes..... Or, la *qualité des* « *causes* leur en fournit divers prétextes, comme le serment « apposé à la plupart des contrats, et la connexité avec les « matières spirituelles. Ainsi à l'occasion du sacrement de ma- « riage, ils prenaient connaissance de la dot, du douaire et des « autres conventions matrimoniales, de l'adultère, de l'état des « enfans, pour juger qu'ils étaient légitimes. Et comme on sup- « posait qu'il ne devait point y avoir de testamens sans legs « pieux, plusieurs conciles ordonnèrent que les testamens se « feraient en présence du curé, et que l'évêque se ferait rendre « compte de l'exécution. Or, la connaissance des testamens « attirait les scellés et les inventaires.

« dont Grégoire de Tours rapporte tant d'exemples, « et avec un sérieux à persuader qu'il y croyait ; « comme ces épreuves, nommées le *jugement de* « *Dieu*, soit par l'eau, soit par le feu, soit par le

---

« Un autre prétexte d'étendre la juridiction sur les laïcs, fu« rent les crimes ecclésiastiques, c'est-à-dire ceux qui attaquent « directement la religion, comme l'*hérésie* et le *schisme*, ou qui « n'étaient point défendus par les lois civiles, comme l'*usure* et « le *concubinage;* car les ecclésiastiques ont prétendu qu'il « n'appartenait qu'à eux d'en connaître, sauf aux juges laïcs « de leur prêter secours pour la capture des coupables et l'exé« cution des jugemens, et d'ajouter des peines temporelles aux « spirituelles. Et parce que, suivant les nouvelles maximes, le « crime d'hérésie emportait perte des biens, droits, seigneuries, « même à l'égard des souverains, on en accusait toujours ceux « qu'on voulait perdre, comme l'empereur Frédéric II, Main« froi, et tant d'autres.

« La multiplication des juges fut encore un grand moyen « d'étendre la juridiction ecclésiastique : car en général, plus il y « a de juges et d'officiers de justice, plus il y a des procès. Les « évêques des grands diocèses établissaient des officiaux en di« vers lieux, outre la ville épiscopale ; les archidiacres eurent « aussi les leurs, et les chapitres exempts avec juridiction et ter« ritoire.

« Tous ces officiaux avaient ou pouvaient avoir des vice-gé« rans.... et ce n'était encore que les juges ordinaires, outre les« quels il y avait des délégués, des subdélégués et d'autres com« missaires.....

« Quant à en trouver de désintéressés, il n'y fallait pas pen« ser : il était évident que l'intérêt était le principal motif qui « engageait le clergé à cette occupation si peu agréable par elle« même.... Tant que les évêques et les clercs cherchèrent prin« cipalement la gloire de Dieu et le salut des âmes, c'est-à-dire « pendant les *cinq ou six premiers siècles*, ils se trouvaient « suffisamment occupés de la prière, de l'instruction des peuples,

« combat singulier, qu'Agobard condamnait si fort, « mais que Hincmar soutenait, et qui furent en « usage si longtems; comme l'astrologie, à laquelle « on voit qu'ils croyaient, principalement aux effets

---

« et du soulagement des pauvres..... Mais depuis qu'ils voulu- « rent dominer sur les laïcs et amasser des richesses, ils cru- « rent qu'un des meilleurs moyens était de se rendre maîtres de « toutes les affaires.....

« C'est ainsi que les ecclésiastiques s'éloignèrent insensible- « ment de l'esprit de leur profession..... Ils étaient plus jaloux « de cette juridiction outrée que des véritables droits de l'Église, « et criaient qu'on voulait la réduire en servitude dès qu'on s'ef- « forçait de mettre des bornes à leurs entreprises. C'est la « matière la plus ordinaire des conciles du treizième et du « quatorzième siècle..... Il semblait que la juridiction fût tour- « née en trafic, que la religion autorisât l'intérêt le plus sor- « dide, et que Jésus-Christ fût venu enseigner aux hommes de « nouveaux moyens de gagner et de s'enrichir : lui qui a tant « recommandé l'amour de la pauvreté, par ses discours et par « son exemple.

« Outre les prétextes *particuliers*... on en trouva un *général*, « qui fut à *raison du péché*.... Par ce principe, l'évêque était « juge de tous les procès de son diocèse, et le pape de toutes les « guerres entre les souverains : c'est-à-dire qu'à proprement par- « ler, il était seul souverain dans le monde..... C'étaient les « effets *temporels* qu'avaient principalement en vue les ecclé- « siastiques.... Du même principe vinrent ces clauses ajoutées « aux censures en certains conciles et en plusieurs bulles : *con-* « *fiscation des fiefs* relevant de l'Église, *incapacité* aux enfans « des coupables de posséder des bénéfices.... *Nullité* des actes « qu'ils feraient en qualité d'officier, *note* d'infamie, *confisca-* « *tion* des biens, *défense* de ne rien vendre aux *excommu-* « *niés*..... Et d'autres clauses semblables qu'on voit en quelques « bulles contre les Vénitiens, les Florentins, ou autres répu- « bliques. Il était facile d'écrire de telles sentences et les publier

« des éclipses et des comètes; ces superstitions dans « le fond étaient des restes du paganisme, comme « d'autres plus manifestement criminelles condam- « nées dans les conciles du même tems (*w*). »

Rien n'était plus commun dans ces tems que le parjure judiciaire ; les juges ordonnèrent en conséquence ces épreuves dans les cas des causes et des crimes douteux : le vaincu était censé être coupable, subissait la peine due au crime en question, et perdait sa cause; comme si l'adresse et la connaissance de certains secrets ne dussent pas obtenir le triomphe.

Les duels, ignorés des Grecs et des Romains, étaient, dans des causes douteuses, ordonnés même au clergé, aux couvens et aux monastères de filles. Mais il y avait des duellistes de profession nommés *champions*, qui, pour de l'argent, se battaient à leur place (*x*).

« en cour de Rome; la difficulté était de les exécuter, et l'inexé- « cution rendait méprisable l'autorité d'où elles étaient émanées.» (*Discours septième sur l'Histoire ecclésiastique*. *V.* l'*Hist. ecclésiast.* de Fleury, liv. 46, 51, 61, 67, 69, 74, 75, 77, 80, 81, 85, 86, 89, 90 et 91.)

(*w*) Fleury : *Discours troisième sur l'Histoire ecclésiastique*.

(*x*) Les duels furent même ordonnés pour des choses de discipline et de police. Vers la fin du onzième siècle, un duel fut décidé en Espagne pour savoir si l'*office mosarabique* (gothithique) ou le *romain* resterait en vigueur : le champion du premier office eut l'avantage sur celui de l'autre. Mais comme le roi Alphonse VI voulut malgré cela introduire l'office romain, on recourut à l'épreuve du *feu*, et on y jeta les deux offices. L'on dit que l'office mosarabique en sortit intact; mais dans le concile

Voici un échantillon des *jugemens de Dieu*, dans lesquels on croyait que la divinité elle-même accordait la victoire à l'innocent.

Charles II, dit *le Chauve*, qui régnait en France au neuvième siècle, s'étant emparé des États de ses trois neveux, fils de Lothaire, voulut encore envahir ceux de ses autres neveux, fils de Louis-le-Germanique; mais le jeune Louis, contre lequel Charles marchait, eut recours aux *jugemens de Dieu*, et voici comment ces épreuves se firent.

Un évêque célébra la messe; à la communion, il se tourna vers le peuple avec trente hosties consacrées, destinées à autant d'hommes qui devaient faire les épreuves : « Au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, leur dit-il d'une voix élevée, et par les reliques de saints qui reposent dans cette église, je vous conjure de nous dire si vous soutenez une cause juste ! » Lorsqu'ils eurent répondu qu'oui, l'évêque leur donna la communion, en disant : « Que le corps de Jésus-Christ vous aide à manifester la vérité ! »

La messe étant terminée, on conduit les trente hommes au camp : là on présente une chaudière d'eau bouillante au prélat qui y prononce la formule suivante de bénédiction : « Dieu tout puissant, dit-il, auteur et amateur de justice, vous qui d'un regard faites trembler la terre, et qui sauvâtes les

---

de Burgos, tenu en 1080, Alphonse fit finalement substituer l'office romain à son ancien rival. (V. Hardion : *Hist. générale*, t. XIII, pag. 232.)

trois enfans de la fournaise, sanctifiez cette eau brûlante, et manifestez par ses effets divers la foi ou la présomption de ceux qui vont en faire l'épreuve. »

A l'instant, dix hommes des trente, revêtus d'habits ecclésiastiques, s'approchent de l'eau, baisent la croix et l'évangile, enfoncent leurs bras nus dans la chaudière, et les en retirent sans brûlure et sans douleur.

Dix autres prennent, avec les mêmes cérémonies, dans leurs mains des fers rougis au feu, et les portent quelques momens sans marque de sensibilité.

Les dix derniers furent enfin mis dans des cuves pleines d'eau froide, et allèrent d'abord à fond, ce qui marquait alors une bonne cause, tandis que l'eau repoussait, disait-on, les parjures (*y*).

Manier le fer rougi au feu sans se brûler, plonger les bras dans l'eau bouillante sans en souffrir, ne pas surnager d'abord sur l'eau, etc., étaient alors des secrets cachés au vulgaire; mais dans notre tems nous voyons des charlatans, qui pour faire preuve d'adresse, pour en imposer au peuple et pour gagner de l'argent, avalent en secret certains préservatifs, et boivent de l'eau bouillante, et même du plomb fondu; ils se frottent en cachette les mains avec certaines compositions de drogues, et manient ensuite le fer rouge à volonté, etc. (*z*).

(*y*) Berault-Bercastel : *Hist. ecclés.* t. IX, liv. 27. Paris, 1778.

(*z*) L'on peut consulter Pierre Lebrun, prêtre de l'Oratoire : *Histoire critique des pratiques superstitieuses qui ont séduit*

Aussi les *jugemens de Dieu* devinrent rares, et cessèrent enfin entièrement; Lothaire Ier, fils de Louis-le-Débonnaire, les abolit dans tous ses États. Beaumanoir, qui vivait au treizième siècle, du tems de Louis IX, roi de France, fait l'énumération des différens genres d'épreuves, mais il ne parle que de celles du duel judiciaire. Louis Ier d'Anjou, roi de Pologne et de Hongrie, défendit les épreuves de fer ardent et de l'eau bouillante dans ses royaumes.

A cette époque, des parens offrirent souvent leurs enfans à Dieu, et les placèrent dès leur tendre jeunesse dans des couvens, où on leur donna l'habit monastique. Comme ces jeunes gens voulurent quelquefois quitter les monastères à l'âge de majorité, le pape Grégoire II décida qu'ils étaient vraiment consacrés à Dieu, n'avaient pas la liberté de quitter le couvent, et ne pouvaient pas se marier (*a*).

---

les peuples, etc., 3 vol. 1732, et 4 avec le vol. ajouté par l'abbé Granet, 1737.

(*a*) *Epistola Gregori II ad Bonifacium archiepiscopum.*

§ VIII.

Superstitions du moyen-âge. Sorciers. La magicienne d'Aldeneik. Édit d'Ernest de Bavière relatif à la magie dans le pays de Liége. (n.) Procès-verbal de sorcellerie. (n.) Berger, qui se croit sorcier, détrompé. Exorcismes contre les tempêtes diaboliques, contre les souris et les rats magiques. Légendes des saints. Échantillons. (n.)

19. L'ignorance, mère de toutes les superstitions, fut si grande à cette époque, que l'on crut surnaturel tout ce que l'intelligence rétrécie et hébêtée des hommes de ces tems ne comprenait pas : de là le recours si fréquent aux moyens surnaturels, aux différentes sortes de *magie*, de *sortilége* et d'autres opérations diaboliques, et la croyance absurde aux démons *incubes* et *succubes*, dont les premiers faisaient les fonctions de femmes, et les autres celles d'hommes, et rendaient quelquefois les filles mères, croyait-on, malgré elles et à leur insu (*b*).

Jornandès, évêque de Ravennes au sixième siècle, écrivit sérieusement que les Huns tiraient leur origine du commerce des diables avec les sorcières (*c*).

(*b*) Voyez le crédule Delrio, jésuite : *Disquisitiones magicæ*, in-4°. Moguntiæ, 1624.

(*c*) *De Getharum sive Gotharum origine et rebus gestis*, c. 24. Cet ouvrage, peu commun, se trouve dans la *Magna bibliotheca, V. P. et antiq. script.* t. VI, part. II, pag. 718 et suiv. Coloniæ, 1618, in-fol.

Luther assurait plus tard avoir eu une conférence avec Satan, qui lui aurait révélé qu'il devait s'abstenir de célébrer des messes privées, s'il voulait sauver son âme.

Plusieurs mille prétendus *sorciers* et *sorcières* furent, après des tourmens horribles de la torture, brûlés vivans pendant cette époque d'ignorance et de barbarie, d'après une jurisprudence *exceptionnelle*, digne de cette époque (*d*).

(*d*) L'on croyait alors non-seulement que les sorciers et les sorcières se livraient à toutes sortes de débauches entr'eux et avec le démon, mais aussi qu'ils excitaient, par le moyen du diable, des *tempêtes*, et produisaient des quantités immenses de *serpens*, de *rats*, de *souris*, etc., et causèrent encore une infinité d'autres maux aux hommes, aux animaux et aux biens de la terre.

De là les *exorcismes*, qui se trouvent dans les *rituels* des églises, par lesquels les prêtres commandaient aux démons, etc.

Voici l'exorcisme du rituel de l'église de Liége contre les tempêtes :

Seigneur J.-C., nous prions votre immense abondance de piété et de bonté, que vous daigniez dissoudre et anéantir les nuages que je vois devant moi, derrière moi et au-dessus de moi, à droite et à gauche, troubler l'air, afin que la puissance enchaînée des démons, qui sévissent avec impiété, s'évanouisse et se trouble en l'honneur de votre saint nom....

Et moi pécheur et prêtre de J.-C., ou ministre, quoiqu'indigne, par l'autorité et la vertu du même Dieu et de notre seigneur J.-C., souverain empereur, ne m'appuyant, et ne me confiant pas, sur ma propre puissance, je vous ordonne, esprits très-immonds, si quelques-uns de vous excitez ces nues ou nuages..., d'en sortir, et de les dissiper dans des lieux sauvages et incultes, afin qu'ils ne puissent nuire aux hommes, aux animaux, etc.

Dans *l'exorcisme contre les animaux nuisibles,* tels que les

Force contes absurdes furent crus, dont quelques-uns sont transmis à la postérité par de prétendus monumens : c'est ainsi qu'on voit encore dans le mur à droite de l'église d'Aldeneik, près de

---

vers, les *souris*, les *serpens*, les *rats*, on lit, entr'autres choses, dans le même rituel :

Je vous exorcise, vers pestilentiels (souris, serpens), par Dieu le Père tout-puissant... afin que vous partiez tout de suite de ces champs (prés, jardins, vignobles, eaux), si la providence de Dieu vous laisse encore la vie, et que vous n'y restiez pas davantage, mais que vous vous retiriez dans des lieux où vous ne pouvez nuire à aucun serviteur de Dieu. Si vous êtes ici par un maléfice du diable, je vous ordonne de la part de la majesté divine.... d'évanouir et de décroître, afin qu'on ne trouve plus des restes de vous.

Démons, je vous adjure par... que vous éloigniez de suite de ces champs... tout le mal que vous y avez fait. Je vous adjure, vous animaux, et vous tous, êtres qui, par un maléfice du diable êtes nuisibles aux hommes, et à leurs biens... que vous partiez d'ici, et que vous cessiez de nuire aux grains.... que vous vous dispersiez, que toute vertu, ou pouvoir de nuire, vous soit ôtée, et que la droite de Dieu tout-puissant vous tue.

(*Rituale ecclesiæ Leodiensis.*, part. II, pag. 72-74 et 78-79, Leodii, 1782.)

Il est à observer que ces exorcismes ne sont plus en usage, au moins dans le diocèse de Liége, et que les lumières de la vérité ont fait droit de la sorcellerie chez les personnes éclairées.

C'est encore au moyen-âge que l'usage de sonner les cloches des églises à l'approche des tempêtes fut introduit, parce que la bénédiction des cloches porte qu'elles sont destinées, entr'autres choses, à chasser, par leur son, les orages, les embûches du démon, etc. (*Rituale eccles. Leodiens.*, part. II, pag. 107 et suiv.)

Mais comme on a reconnu par des malheurs multipliés, il y a

Maeseik (province de Limbourg), une pierre bleuâtre couverte d'une glace, dans laquelle il y a cinq petites cavités, que l'on assure y avoir été faites avec les cinq doigts d'une *sorcière*, qui voulut ramasser l'hostie consacrée tombée de sa bouche sur cette pierre, et l'on montre encore dans le village, le chemin sur lequel elle avait été brûlée vivante (*e*).

---

environ quarante ans, que le son des cloches attire la foudre sur les tours, les églises et les communes, l'usage de sonner les cloches à l'approche d'une tempête a été aboli partout en Europe.

(*e*) L'histoire de cette prétendue sorcière se trouve avec ses détails dans un ancien livre flamand, imprimé à Maeseik, que nous avons eu en mains, et qui appartenait au desservant Fiten.

L'on peut voir l'histoire de la guerre faite aux prétendus *sorciers* et *sorcières*, dans notre *Herméneutique sacrée*, vol. I, N° 65, Paris, 1828, ou bien dans l'édition latine de Liége, 1818, vol. I, N° 65.

Voici un édit curieux du prince Ernest de Bavière, relatif à la *magie*, dont une copie se trouve dans les archives du grand-greffe des échevins de Liége, et une autre aux archives de la *communauté du chef-ban de Theux*.

« *Ernest, par la grâce de Dieu, archevêque de Cologne,* « *du Saint-Empire romain par l'Italie, archichancellier et* « *prince-électeur, évesque de Liége, Hildesheim et Freisenghen, administrateur de Stavelot, comte palatin du* « *Rhin*, etc., etc.

« A tous nos hauts officiers, leurs lieutenans, mayeurs et « ceux de nos vassaux, salut!

« Comme à notre *grand regret apercevons nos pays de* « *Liége*, etc., *se remplir de sorciers*, *l'extirpation desquels* « *est un sacrifice, non-seulement agréable à Dieu, mais un* « *point de nécessité pour la conservation des créatures tant* « *raisonnables comme irraisonnables*, et néanmoins nous ne « voyons que nos officiers et vassaux y apportent la sollicitude et

Ce qui paraîtra d'abord extraordinaire et presqu'inconcevable, c'est que plusieurs de ces magiciens et magiciennes avouèrent au milieu des tourmens bar-

---

« diligence requises ; et cela comme on nous a donné à entendre, « pour la grandeur des frais et despens qu'il est besoing de faire « pour les exécutions et procédures pour lesquelles leurs facultés « et moyens ne suffiroient pas; donc, désirant y apporter remède « et provision convenable, après avoir entendu les avis de nos « chers et féaux les *chancellier et ceux de notre conseil*, « *de nos échevins et autres;* avons par mode de provision or-« donnez et commandez, comme par les présentes, ordonnons et « commandons ce qui s'en suit, savoir :

« Que les procès que l'on ferat *touchant les sorciers et sor-« cières seront sommaires et au plus briefs que faire se « pourrat.*

« Que tous nos officiers et justiciers y devront vacquer tout « autant le matin qu'après-disné, et à cet effet, nos chers et « aymez les échevins de nostre haute justice deveront députer et « commettre deux de leurs membres *turnatim* pour y entendre « mois par mois.

« Touchant leurs salaires, sportules et vacations, ils devront « être modérez.

« Comme les courts subalternes ayant accoutumés d'envoyer « deux membres de leur court, porter les procès, affin de retran-« cher les frais, un seul suffirat, et se deverat contenter d'un « fl. Bbrant par jour.

« On ne leur taxerat semblablement ès causes susdites qu'une « journée pour quatre lieues, comme d'ordinaire ; mais pour « six, comme par ci-devant pour cinq, deux d'aller, autant de « retour et une de séjour, et semblablement pour les autres « lieux à proportion.

« Le *maistre des hautes œuvres* duquel on entend être le « salaire excessif, se deverat contenter doresnavant de trente « pattag. Bbrant par jour, outre son défrayement, et ses jour-« nées seront limittées comme dessus.

bares de la torture qu'ils étaient réellement *sorciers*, qu'ils avaient fait un pacte avec le démon, et qu'ils

---

« Et quant est des despens, frais et mises ordinaires qu'il sera « besoin d'exposer et faire, tant pour le procès et exécutions « desdits sorciers, l'on observerat l'ordre et réglement suivant.

« Savoir (si les *sorciers et sorcières* ont quelques biens meu- « bles) que l'on pourrat par inventaire faire annoter et saisir « iceux.

« Après, l'officier deverat faire par le menu un estat des frais « et despens, et passer serment par devant la justice du lieu, « sur la vérité du contenu dudit estat.

« Le même estat deverat être joint avecq le procès qu'on ap- « portera à nos échevins pour la recharge, alors iceux feront la « taxe et en donneront décret d'adjudication des meubles an- « notez et saisis à proportion desdits despens.

« La subhastation desdits meubles se ferat publiquement affin « d'éviter toutes fraudes, susintimer les héritiers, ou plus pro- « ches, par adjournement à leur domicile, s'ils sont au lieu, si « non pas affixion *ad valvas*.

« Et comme le plus ordinairement lesdits *sorciers et sorcières* « *sont gens pauvres et misérables*, ou ils n'auraient biens « meubles, les despens se pourront exiger sur le corps de toute « la communauté.

« Pour l'estat et taxe desquels l'on observerat comme dessus « et d'abondant, laditte communauté serat appellée et pnte à faire « ledit estat ; et sans la convocation d'icelle déclarons lesdits es- « tats et tx es nuls.

« La collecte de ce qui serat taxé, se ferat par les mambourgs « de l'église et paroisse, qui deveront se contenter pour leurs « peines et salaires honestement, sans néanmoins qu'elles puis- « sent excéder le dixième denier de laditte collecte.

« L'exécution d'icelle se ferat pour épargner despens par le « sergent du lieu, par command de tiers jours et personnelle- « ment.

« Si vous mandons et commandons et à chacun de vous ;

allaient au *sabbat* (*f*), où ils se livrèrent, disaient-ils, à toutes sortes de lubricités, d'abord avec Satan, président de ces orgies d'imagination, et ensuite entr'eux (*g*).

Pas de doute que ces aveux furent extorqués au plus grand nombre par l'affreuse douleur de la question ; pour ceux qui parurent les faire sincèrement, voici le fin mot.

Les soi-disant sorciers et magiciennes de ces tems avalèrent vers minuit certaines drogues narcotiques, qui étaient composées de *stramoine* (*herbe aux sorciers*), et d'autres plantes semblables, ce qui les plongeait dans un sommeil profond et dans des

---

« comme pareillement aux *échevins de notre haute justice de* « *Liége*, *cours subalternes*, *et tous autres vos sujets* que ce « regarderat de se régler et conduire selon la présente ordon- « nance, d'icelle faire étroitement garder, observer et entretenir « *à peine d'indignation nostre*, et pour ce que les présentes on « pourrait avoir à faire en plusieurs lieux, voulons qu'au *vidimus* « et copies faites sous notre scel et collationnés par notre secré- « taire ayant signé ceste, soit ajoutée foi comme au présent ori- « ginal, car icelle est nostre sérieuse volonté.

« Donné en nostre cité de Liége, le trentième de décembre « 1608. » (*Revue Belge*, Ire année, 5e livrais., 1835, pag. 195 et suiv.)

(*f*) Voyez la description du *sabat* dans le *Pancratium sortilegorum de J. Spagnet*, que l'on trouve au commencement de l'ouvrage de *Pierre de Lancre*, cité ci-dessous.

(*g*) De Lancre : *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons*. Paris, 1613, in-4°.

V. le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 267-274, 4e édit. Bruxelles, 1838, in-8°.

rêves convulsifs, délirans et voluptueux, pendant lesquels ils s'imaginèrent voir les objets et les personnes, et commettre les horreurs dont leur imagination était frappée d'avance. Quelques-uns de ces soi-disant sorciers se frottaient encore certaines parties du corps avec des drogues.

Le célèbre Gassendi rendit à la raison un homme qui se croyait ainsi *sorcier;* voici comment il raconte lui-même cette histoire :

Dans un village, où il avait une maison de campagne, des paysans conduisirent un jour un berger garotté à la prison, pour le faire juger et condamner comme *magicien*. Le philosophe obtint ce prisonnier, et l'enferma chez lui. Il lui promit sa liberté s'il lui avouait franchement la vérité, et le menaça de la rigueur de la justice s'il mentait.

Le berger déclara naïvement qu'il était réellement *sorcier*, qu'il allait au *sabbat*, s'y livrait à toutes sortes de désordres, et nommait différentes personnes qui, d'après lui, s'y rendaient aussi.

Gassendi lui demanda ce qu'il prenait pour aller au *sabbat?* Le paysan répondit qu'il avalait certaines drogues. Le philosophe lui repliqua qu'il désirait l'accompagner à une de ces réunions sataniques; le berger lui promit qu'ils iraient ensemble dans la même nuit.

Vers minuit le paysan prit une partie de sa drogue, et en donna une portion à Gassendi; il se coucha ensuite près de la cheminée, et invita le philosophe à en faire autant, en ajoutant que le diable viendrait bientôt sous la forme d'un *chat* pour les

prendre sur son dos, et les conduire à l'assemblée des sorciers.

Bientôt le berger entra dans un sommeil profond et convulsif, pendant lequel il parlait aux sorciers, aux sorcières, à Satan, etc., et il faisait des gestes et des actions convulsifs, etc., conformes aux idées dont son imagination était imbue auparavant.

Gassendi, qui avait gardé la drogue, et avait fait semblant de l'avaler, passa la nuit à l'étude, et observa attentivement le paysan, qui, vers quatre heures du matin, s'éveilla, toujours couché près du foyer : « Vous devez être bien content, dit-il au philosophe, de la manière distinguée, dont *Satan*, sous la forme d'un *bouc*, vous a reçu, en vous permettant de lui baiser le derrière. » Il racontait ensuite tout ce que son imagination déréglée et stupéfiée croyait s'être passé à ce sabbat imaginaire entre le diable, lui, les sorciers et les magiciennes.

Gassendi eut pitié de cette victime de la superstition et de la dépravation. Il lui assura que tout ce qu'il racontait était l'effet de la drogue, de son imagination exaltée et de ses passions déréglées; et pour lui en faire la preuve, il fit prendre à un chien la drogue que le berger lui avait donnée. Cet animal fut tout de suite saisi d'un sommeil extraordinaire, fit des convulsions, etc. Gassendi ayant convaincu le berger de son erreur, le rendit à la liberté (*h*).

(*h*) V. Bened. Poiger : *Théologie ohne Hexen und Zauberer, pag.* 25-28. Salzbourg, 1784, et : *Dictionnaire univ., critique*, etc., art. *Gassendi*, Paris, 1810-1812.

C'est ainsi que des femmes avouèrent sur la torture qu'elles avaient été une telle nuit au *sabbat* avec des personnes qu'elles nommèrent, qu'elles étaient sorties par la cheminée ou par le trou d'une serrure, assises toutes nues sur une queue de balai, ou sur un bouc, sur un chat, sur une chauve-souris, etc., tandis qu'elles n'avaient pas quitté le lit de leurs maris, ou des personnes avec lesquelles elles couchaient, etc. (*i*)

(*i*) Voici un *procès-verbal de sorcellerie* dressé à Sassenbroeck, province de Limbourg, en 1611 : s'il n'est pas un des plus curieux, il est assez décent pour être offert au lecteur ; il jettera quelque lumière sur l'histoire de *la sorcellerie* de cette époque :

« Le 8 mai 1611, à la requête de l'officier public, Arnold « Louwette, est comparue devant nous, échevins du banc de « Sassenbroeck, la femme Marie Guyens, dite *Cornelissen*, « accusée de maléfices et de sorcellerie, laquelle ayant reçu « communication du *testament* de Catherine Snoeck de Guy- « hoven, mise à mort pour avoir entretenu un commerce im- « pie avec l'esprit malin, a déclaré que l'accusation de sorcellerie « portée contre elle par ladite Catherine Snoeck, *in articulo* « *mortis*, était fausse en tout point, et qu'elle était innocente « du crime qu'on lui imputait.

« En conséquence, nous avons ordonné à maître Stief- « man, exécuteur des hautes-œuvres, de dépouiller Marie « Guyens de tous ses vêtemens, de lui raser la tête et de « l'appliquer à la question.

« Maître Stiefman, ayant exécuté cet ordre, a conduit l'accu- « sée dans la chambre de torture, où étant, il l'a attachée sur un « chevalet, et lui a *bourré* les oreilles, les narines, etc., de linge « imbibé d'huile, et comme il allait, au moyen d'une chandelle « souffrée, y mettre le feu pour éprouver l'accusée, celle-ci s'est « écriée : Pardon, pardon ! détachez-moi, je dirai tout !

Une crédulité aveugle distingua cette époque, où il y avait absence entière de *critique :* plus une chose paraissait extraordinaire et merveilleuse, plus elle

---

« Nous avons donc fait détacher Marie Guyens, et l'ayant fait » placer devant nous, le corps dans un sac, *honestatis gratiâ*, « elle a déclaré :

« Que l'esprit malin est venu la visiter, pour la première fois, « il y a trois ou quatre ans ; que c'était pendant la nuit, la veille « de la Toussaint ; qu'il s'est couché près d'elle, et qu'elle a « senti quelque chose de froid aux jambes ; qu'il lui a été im- « possible de se soustraire à ses embrassemens ; qu'il a agi mari- « talement avec elle ; que son corps était pesant comme du plomb, « et qu'elle pouvait à peine respirer lorsque l'esprit malin s'est « levé (le cauchemar).

« L'ayant interrogée sur la question de savoir quel était le motif « de la visite que l'ennemi des hommes lui avait faite, elle a ré- « pondu :

« Qu'un nommé Thomas Gilissen, vacher, lui avait fait beau- « coup de mal, et qu'elle avait bien souffert à cause de lui ; « qu'elle cherchait le moyen de se venger de cet homme lorsque « l'esprit malin lui apparut, et lui dit : Croyez en moi, je vous « aiderai, et vous vous vengerez de Thomas : qu'elle n'a rien « répondu ; mais que l'esprit malin s'est jeté sur elle et l'a « violentée.

« Interrogée : quel était le nom de l'esprit malin? Elle a ré- « pondu, qu'elle ignorait son nom, parce qu'il ne le lui avait « pas dit.

« Mais comme nous étions persuadés qu'elle le savait, et « qu'elle n'avait pas avoué toute la vérité, nous avons fait ap- « procher l'exécuteur des hautes-œuvres, et nous lui avons or- « donné de mettre des charbons ardens sous les pieds et les « aisselles de la patiente, ce qui ayant été fait, elle s'est mise « à pousser des cris et à dire : Assez ! assez ! je dirai tout!

« L'ayant donc fait de nouveau asseoir devant nous, elle dé- « clara *pro ut sequitur :* que le nom de l'esprit malin était Tie-

était répandue et accréditée ; on aurait pu dire : *Credo quia absurdum ; Je le crois parce que c'est absurde.*

C'est ainsi qu'on crut, entre mille fables extrava-

« len ; qu'il avait l'air d'un vieillard ; qu'il avait un chapeau sur « la tête, une barbe grise au menton, et des vilains pieds « fourchus.

« Lui ayant demandé si l'esprit malin ne l'avait jamais conduite « à la danse :

« Elle a répondu : Oui, qu'elle avait été danser une fois au lieu « dit *Wisselbempt ;* qu'il y avait beaucoup de monde ; que les « hommes étaient en noir, et les femmes en blanc : que tous por- « taient un œil rouge sur la poitrine et une branche de houx à « la main ; qu'il y avait un homme ni trop jeune ni trop vieux, « qui battait du tambour ; qu'à chaque coup le nombre d'as- « sistans augmentait ; qu'on en vit sortir de dessous terre « sous la forme de hiboux et d'éperviers au plumage couleur de « feu ; que lorsque le rassemblement fut au complet, un géant, « avec une couronne de fer sur la tête, parut ; que des hurle- « mens terribles s'élevèrent aussitôt ; que la danse commença, « et qu'elle dura trois heures.

« Interrogée sur ce qu'elle avait vu et senti pendant cette « danse :

« Elle a répondu qu'elle ne pouvait le dire ; qu'elle avait été « emportée comme dans un tourbillon, et qu'au premier son « de la cloche qui sonna l'Angelus, elle s'était réveillée comme « d'un songe, et s'était retrouvée dans son lit.

« Interrogée si, parmi les hommes et les femmes qui avaient « pris part à cette danse, elle n'a reconnu personne :

« Elle a répondu non.

« Mais comme nous étions sûrs du contraire, nous avons fait « appliquer les brodequins à l'accusée, et ce n'est que sur sa « promesse formelle de dire désormais toute la vérité que nous « l'avons fait déchausser.

« Puis l'ayant de nouveau exhortée à raconter tout ce qu'elle « savait, ou croyait savoir, elle a dit :

gantes, à l'accouchement prodigieux de la comtesse Mathilde, épouse de Herman, comte de Henneberg, qui, en 1276, à l'âge de 24 ans, aurait, par puni-

---

« Que parmi les femmes qui ont dansé la ronde, elle a re-« connu Marie Wyfmans, Ida Cortleven et Marie Liebens, et « parmi les hommes Lysken Engelen, Joseph Raymakers et « Jean Blekers.

« Elle a ajouté :

« Qu'elle avait assisté encore à une autre danse, près du grand « bois de Heer : que l'esprit malin l'y avait entraînée à coups de « fourche; qu'il y avait à cette danse environ cinquante person-« nes, dont la plupart étaient des femmes wallonnes qu'elle « n'avait jamais vues; qu'elles étaient horribles; qu'elles por-« taient sur le dos, dans des hottes d'osiers, les corps de petits « enfans morts sans baptême; qu'elles avaient les bras nus et « rouges, la chevelure relevée sur la tête, et au milieu du front « une pierre verte qui lançait des étincelles; qu'il y en avait une « qu'on appelait *la Reine*, qu'elle avait une baguette de saule à « la main; qu'elle présida à la danse, et que toutes les femmes « qui s'étaient trouvées là avaient été lui baiser le derrière avant « leur départ.

« Après cette déclaration, nous lui avons donné lecture, et « dans laquelle elle a dit persister. Nous avons demandé si elle « n'avait rien reçu de l'esprit malin?

« Elle a dit : Oui, qu'elle avait reçu de lui une feuille que « l'homme qui battait du tambour avait donnée à l'esprit.

« Interrogée sur le point de savoir si elle n'avait jamais usé de « maléfices et de sortiléges pour faire périr des hommes ou des « animaux, elle a d'abord répondu que non; mais ayant été de « nouveau attachée sur le chevalet, elle a dit : Déliez-moi, je « dirai tout! et l'avons fait délier, et elle a déclaré :

« Qu'elle avait été, une première fois, avec Ida Cortleven et « Marie Liebens, à la maison de Jean Ghysens; que celles-ci avaient « placé, sous la porte, un limaçon gros comme le poing, mais « qu'elle était restée dans la rue sans rien faire; qu'ensuite

tion de Dieu, mis au monde, à Losduynen près de La Haye, d'une seule couche, *autant d'enfans vivans qu'il y a des jours dans l'année*, c'est-à-dire trois cent

---

« elle avait été, une deuxième fois, à la même maison toute « seule; qu'elle avait jeté une couleuvre sous la porte de l'écu- « rie, pour faire périr trois chevaux, et que réellement quatre « chevaux et cinq poulains étaient morts.

« Elle a avoué encore que, avant-hier, le diable est venu la « visiter dans son cachot; qu'il lui a de nouveau fait violence, et « qu'en s'en allant, il lui a promis de l'aider à supporter les « douleurs de la torture, pour qu'elle n'avouât point ses mau- « vaises actions.

« *Item*, a déclaré qu'elle avait jeté du *venin* dans l'écurie de « Joachim Vanaeken, et que ce *venin* consistait en une couleu- « vre, de petits os et du sel, et que vingt chevaux en étaient « crevés.

« *Item*, a déclaré qu'elle avait ensorcelé Jacques Lambrechts, « parce qu'il avait mis son enfant en nourrice chez sa fille, et « qu'il ne voulait point lui payer le salaire qu'elle avait de- « mandé; que l'esprit malin lui avait suggéré la pensée de souf- « fler sur cet homme, ce qu'elle a fait, et que Jacques Lam- « brechts est devenu paralytique et pauvre; que cependant, le « voyant dans cet état, elle a eu compassion de lui, qu'elle lui « a donné du pain, et qu'il a été guéri.

« *Item*, a déclaré qu'elle a ensorcelé, de la même manière, le « jeune fils de Jacques Robyns, meunier à Hex; que le diable l'y « a forcée, et qu'elle avait résisté longtems, et dit souvent : « Mais ces gens-là ne m'ont jamais fait du mal, pourquoi irais-je « donc les ensorceler? Mais qu'à force de coups le diable l'a con- « trainte à faire sa volonté; qu'il l'avait même menacée de lui « ouvrir le ventre, et que, craignant qu'il ne le fît, elle a soufflé « sur le fils de Jacques Robyns, et que cet enfant, qui marchait déjà « tout seul, en est devenu paralytique; mais qu'après un pèleri- « nage à Notre-Dame de Maestricht, l'enfant a été guéri.

« Lui ayant demandé, pour la dernière fois, si elle ne sa-

soixante-cinq, moitié garçons et moitié filles. L'on ajoutait que Gui, suffragant d'Utrecht, les avait baptisés dans l'église dudit village, qu'ils étaient tous morts le même jour avec la mère, et avaient été mis dans le même tombeau (*k*).

De là la propagation rapide, par les nouvelles langues, des *légendes*, ou des vies des saints, dont une grande partie est fabuleuse. Elles furent ainsi nom-

---

« vait plus rien, elle a répondu que non, et nous avons clôturé « ici son interrogatoire. »

« *Notandum :* Cette confession lui ayant été lue, libre de tous « liens, elle a dit y persister.

« *Actum ut supra*, le 18 mai 1611. »

Marie Goyens fut étranglée et ensuite livrée aux flammes dix jours après le jugement.

(Ce procès-verbal est traduit d'un ancien manuscrit flamand, par M. Th. Weustenraad, auditeur militaire à Liége, et a été inséré dans la *Revue Belge*, livr. du mois de mars 1836.)

Le lecteur s'apercevra facilement que ce procès-verbal ne contient que des rêves extravagans, excités par des narcotiques dans une imagination déréglée, et préoccupée des saturnales du *sabbat*.

Pauvres juges de cette époque, qui, au lieu de chercher les véritables causes de ces absurdités révoltantes, y ajoutaient aveuglément foi, et propageaient ainsi le mal, l'erreur et la superstition!

(*k*) *Délices des Pays-Bas*, t. V, pag. 89-90, Liége, 1769.

Il paraît que cette comtesse accoucha de *deux enfans jumeaux*, et qu'on avait dit qu'elle avait mis au monde autant d'enfans qu'il y avait (encore) de jours dans l'année, parce qu'il n'y restait plus que deux jours pour la finir. Voilà l'origine vraisemblable de cette fable, rapportée sérieusement par Érasme, Vivès, Guichardin, Camerarius, Pierre d'Oudegerst, auteur des *Annales de Flandre*, et par plusieurs autres écrivains.

mées parce qu'elles devaient être lues dans les leçons des matines et dans les réfectoires des communautés religieuses (*legendæ erant*).

Les cathédrales, les couvens et les autres églises avaient déjà alors leurs *patrons ;* les différens moines qui composèrent leurs *légendes* exaltèrent, à qui mieux, leurs saints ; chacnn voulut rendre les siens les plus merveilleux et les plus puissans auprès de Dieu. Une foule de peuple fut ainsi attirée dans les églises, où elle croyait trouver les saints les plus puissans et les plus débonnaires, et y porta ses offrandes (*l*).

Beaucoup de saints, dont on ne connaissait que l'existence, reçurent leurs légendes, comme saint Christophe, saint Nicolas, sainte Barbe, sainte Catherine, etc., etc. (*m*), et celles-ci étaient ordinairement les plus extravagantes (*n*).

(*l*) Berault-Bercastel : *Histoire ecclésiast.*, t. VIII, liv. 25.

(*m*) V. *Papenbrochii S. J. Elucidatio Hist. act. sanct.* 3 vol. in-4°. Antverpiæ, 1698.

(*n*) C'est ainsi qu'on fit venir saint Denis, l'aréopagite, qui fut martyrisé vers l'an 95 de l'ère vulgaire à Anthènes, en France, où l'on assurait qu'il avait été évêque de Paris. L'on racontait dans sa *légende* que lorsqu'on lui eut tranché la tête il la prit dans ses mains, et marcha ainsi environ deux cents pas.

Dans la *légende* de sainte Barbe, on assurait que ceux qui l'honoraient tous les jours, ne pouvaient mourir sans les sacremens des moribonds, et l'on y lisait, entr'autres contes, qu'un fossoyeur trouva en terre une tête vivante, qui le pria d'aller chercher un confesseur, attendu qu'elle ne pouvait expirer sans sacremens ; le prêtre ayant entendu à confesse cette tête, elle mourut après avoir reçu la communion.

Le cardinal Valerio, évêque de Vérone au seizième siècle, nous apprend une autre cause des fausses légendes répandues dans le public; c'était, d'après lui, la

---

Voici en quoi consistait la légende de saint Christophe : il était d'une taille prodigieuse, voulut servir le prince le plus puissant de la terre, et s'engagea au service du diable.

Accompagnant Satan dans ses voyages, il remarqua que son maître n'osait pas passer devant les *crucifix*. Il en conclut donc que Jésus-Christ était plus puissant que le démon. Il voulut alors servir le Christ. Un ermite l'ayant converti, lui conseilla de fixer sa demeure près d'un lac, où il n'y avait pas de barques, afin de porter à l'autre rive les personnes qui voudraient y passer.

Une nuit un petit enfant demanda à être porté à l'autre côté du lac; Christophe le mit sur son épaule, et, une espèce de long sapin à la main, il entra dans l'eau : au milieu du lac il ne put plus avancer, et s'écria qu'il sentait un poids comme s'il avait le ciel et la terre sur son épaule : *Je le crois bien*, répondit l'enfant Jésus, *tu portes celui qui a créé le ciel et la terre*. Le nom de Christophe signifie en grec *porte-christ*.

Il y eut peu de saints qui, pendant les siècles du moyen âge, furent autant honorés, surtout en Belgique, que saint Christophe : on plaça ses statues colossales sur des églises, à leur portail ou à leur entrée, afin que chacun pût les voir aisément; car on s'imaginait alors que ceux qui avaient vu l'image de ce saint étaient ce jour-là préservés de tout malheur, d'où vient ce vers : *Christophorum videas, postea tutus eas; Regardez Christophe, et ensuite allez en sûreté*. (V. Rosweide : *Légendes des saints*, et Feller, *Dictionnaire histor.*, etc., art. saint Christophe.)

Le Grand d'Aussi, ci-devant jésuite, mort conservateur de la Bibliothèque nationale à Paris en 1800, a conservé plusieurs contes religieux dans ses *Fabliaux*, ou contes des douzième et treizième siècles, 5 vol. in-12 (Nouv. édit.); en voici quelques échantillons :

Un voleur de grand chemin honorait tous les jours la Sainte-

coutume de plusieurs monastères d'exercer les religieux à la rhétorique par des *amplifications*, qu'on leur proposait sur les vies des saints : il dit que les pièces les plus ingénieuses furent déposées dans les bibliothèques et confondues avec d'autres manuscrits, et que plus tard elles furent crues authentiques et rendues publiques (*o*).

L'on conçoit aisément quelle influence le clergé, et les moines surtout, exercèrent par ces romans religieux, qu'ils opposèrent à ceux de la chevalerie, sur les masses du peuple, plongé dans la plus pro-

---

Vierge, et fut pendu, mais la Vierge le soutint par les pieds; le bourreau tira son coutelas, mais une main invisible arrêta son bras. Le voleur se fit moine.

Une religieuse, qui récitait toujours un *Ave* lorsqu'elle passait devant une image de la Vierge, s'évada du couvent, et mena longtems une vie débauchée; la Vierge Marie prit la forme de cette nonne, remplit au couvent tous les devoirs de la fugitive, et ne se retira qu'à son retour au monastère.

Mais voici une plus belle : Un religieux dépravé du couvent de Saint-Pierre près de Cologne, avait une grande dévotion envers le prince des apôtres; il mourut subitement, et les diables accoururent pour enlever son âme, Saint Pierre pria Jésus-Christ de recevoir son client en paradis, mais il ne put obtenir cette grâce; à la fin, il s'adressa à la mère de Dieu : *Belle dame*, lui dit-il, *mon moine est perdu*, *si vous n'intercédez pas pour lui..... Vous n'avez qu'à dire un mot, et votre fils doit céder, puisque vous avez le droit de le commander*.

La reine des cieux, suivie de toutes les vierges du paradis, s'avança vers son fils, qui lui demanda ce qu'elle désirait. — Jésus céda. — L'on peut voir d'autres extravagances de ce genre, indignes de la divinité, dans le cinquième tome des *Fabliaux*.

(*o*) Valerio : *de Rhetorica christiana*.

fonde ignorance ; ils tinrent ainsi son esprit captif, et l'accoutumèrent à une croyance sans examen dans des matières qu'il est permis de discuter.

Ce fut aux douzième et treizième siècles que les légendes furent le plus accréditées ; la plus fameuse collection de ces pièces fut celle de Jacques de Varase, dit de *Voragine*, archevêque de Gênes, à la fin du treizième siècle ; elle était intitulée : *Légende dorée*. Ce prélat, plus pieux qu'éclairé, avait tiré ce chef-d'œuvre d'extravagances des légendes de Métaphraste, qui vivait au dixième siècle, et d'autres écrivains. Vinrent ensuite d'autres légendaires, comme Lippoman, Surius, Rosweide, etc.

A la renaissance de la critique, ces légendes furent en partie rejetées comme apocryphes, et en partie conservées comme historiques ; d'autres furent épurées.

Les Bollandistes rendirent plus tard, par leurs travaux sur cette matière, de grands services à la religion et à l'histoire ; Godescar profita utilement de leurs ouvrages.

§ IX.

Clergé, conciles et papes, pendant l'époque des ténèbres. Ignorance des clercs. Croyance à la fin prochaine du monde. Incontinence du clergé. Il est forcé d'observer le célibat. Henri de Gueldre, prince-évêque de Liége; sa vie scandaleuse. (n.) Charlemagne tâche de remédier dans son empire à l'ignorance et à la corruption. Écoles établies par lui dans les Pays-Bas. Enseignement qu'on y donnait. Commencement de la théologie scholastique. (n.)

Un clergé illettré, n'aimant que la chasse et les 20.
plaisirs, n'était guère propre à instruire et à édifier le peuple; aussi des conciles, tenus à cette époque d'ignorance, ordonnèrent aux prêtres d'apprendre au moins assez de *latin* pour savoir comprendre et expliquer le *pater;* d'autres y ajoutèrent l'*ave* et le *credo*.

Le concile national, tenu en 747 à Cloveshou, obligea, par son dixième canon, les prêtres à se rendre capables d'expliquer en langue vulgaire *le symbole de la foi, l'oraison dominicale, et les paroles employées dans l'administration du baptême et des autres sacremens.*

Rathier, évêque de Vérone et de Liége, depuis l'an 912-974, en parlant de ses clercs, dit que *plusieurs ignoraient entièrement le symbole qu'on croit être des apôtres* (*p*).

(*p*) Ratherius : *Itinerarium.*

« Quant au ministère, dit Rathier à son clergé, « qui vous est confié, nous voulons que vous soyez « avertis que chacun de vous, si faire se peut, doit « avoir copie du Symbole et de l'Oraison dominicale, « selon les traditions des orthodoxes; qu'il doit les « comprendre, pour en donner l'intelligence au « peuple; sinon en posséder au moins copie et y « croire; comprendre les prières et le canon de la « messe, ou au moins les savoir par cœur; pouvoir « lire l'Épître et l'Évangile; et plût à Dieu que de la « lettre on sût pénétrer jusqu'à l'esprit (*q*)! »

Cette ignorance s'étendait à l'Italie, à Rome et à tout l'Occident. Le pape Eugène II ayant convoqué en 826 un concile d'évêques, il s'y trouva entr'eux une très-grande difficulté de s'énoncer et de composer en latin, au point qu'il fallut copier d'un concile, tenu sous Grégoire II, le petit discours qui devait servir de préface au concile qu'on célébrait. On y ordonna pourtant que les prêtres ignorans seraient avertis par les évêques, et suspendus de leurs fonctions, pour avoir le tems de s'instruire (*r*).

A la barbarie des tems se joignait alors une autre raison de ne pas cultiver les sciences et les lettres; c'était l'opinion universellement répandue dans l'Occident que le monde périrait *mille ans après la mort de Jésus-Christ, et que le dernier jugement aurait lieu.*

(*q*) *Synodica ad presbyteros.*

(*r*) V. Berault-Bercastel: *Histoire ecclés.*, t. VIII, liv. 25.

Plusieurs *chartres* de ce tems commençaient par ces paroles : *Considérant que la fin du monde approche, et que différentes calamités et jugemens de Dieu annoncent cette catastrophe comme prochaine* (*s*) ; d'où l'on concluait que les sciences et les lettres étaient désormais inutiles. Personne n'était tenté de transmettre son nom, par des écrits, à la postérité, que l'on croyait ne devoir plus exister.

Cette opinion fut la cause qu'on laissa même tomber des églises et d'autres édifices en ruines, comme ne devant plus être nécessaires.

Une très-grande partie du clergé était marié secrètement, ou vivait, comme on l'appelait, en *concubinage;* les évêques, les papes et les conciles firent de nombreux mais de vains efforts pour le rappeler à l'état de continence qu'il avait professé (*t*).

« Les clercs, dit l'évêque Rathier, s'étaient em-« paré des biens de l'Église, et en avaient soustrait « à l'évêque la gestion, la répartition, et même la « connaissance. Cette usurpation leur permettait de « donner à leurs fils des épouses, et à leurs filles des « maris, à tous des vignes et des terres, de maintenir « leurs révoltes contre les pasteurs, et de les plier à « leur volonté, ou de les chasser (*u*).

« Comment le pasteur pouvait-il, dit le même « prélat, ramener l'ordre dans le bercail? Convoquer

(*s*) Vaissette : *Histoire du Languedoc*.

(*t*) V. Berault-Bercastel : *Hist. ecclés.*, t. IX, liv. 29 et t. X, liv. 32 et 33.

(*u*) Ratherius : *De contemptu canonum*, S. I.

« un synode? Personne ne se souciait de la disci-« pline. Rappeler aux prêtres la défense de loger « sous leur toit d'autres femmes que leurs proches « parentes ? Nul n'aurait été docile à cette défense. « Déposer le prêtre marié ou adultère? Toutes les « églises seraient devenues veuves. Repousser les « bigames de la cléricature? Le sanctuaire n'aurait « été ouvert qu'aux enfans. Ne point admettre les « bâtards? Le chœur eût été désert, et les enfans eux-« mêmes auraient manqué au sacerdoce. Exécuter « les canons contre les conspirateurs? C'était la mode « d'assassiner ou d'aveugler les rois (*v*). »

D'après les lois de Castille et de France, les enfans des prêtres pouvaient hériter de leurs pères (*w*). Mais les lois d'Egmond, roi d'Angleterre au dixième siècle, obligeaient les prêtres à la continence, sous peine de perdre leurs biens temporels et d'être privés de la sépulture (*x*).

Comme, malgré ces lois, l'incontinence continua dans la Grande-Bretagne, saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, et ministre du roi Egmond, enjoignit aux chanoines, aux prêtres, aux diacres et aux sous-

---

(*v*) Ratherius, *ibid.* et *Itinerarium*. V. l'édition complète des œuvres de Rathier donnée par P. et J. Ballerini, Vérone, 1765, in-fol.

Ce prélat, qui s'élevait constamment avec force contre les vices dominans de son époque, fut chassé trois fois de son siége de Vérone, et eut le même sort à Liége. Il mourut à Namur en 974.

(*w*) *Recueil des Historiens*, t. II, préface. Marina : *Ensayo Sobre les siete partidas.*

(*x*) Berault-Bercastel, *ibid.*, t. IX, liv. 29.

diacres d'observer le célibat ou de quitter son église, et saint Ethelvolde, archevêque de Winchester, ne pouvant ramener à la continence les chanoines de sa cathédrale, fit venir des moines d'Abbendon pour les remplacer (*y*).

Ruthard, archevêque de Mayence, remplaça en 1108 les chanoines incontinens de Disibodenberg, par des cénobites.

Anno, archevêque de Cologne, chassa encore les chanoines de Salfeld en 1071, et mit aussi des religieux à leur place; et Herman, évêque de Bamberg, remplaça ainsi en 1075 les chanoines de Saint-Jacques de cette ville (*z*).

Grégoire VII ayant ordonné aux évêques d'Allemagne, sous peine d'excommunication, d'extirper l'incontinence de leur clergé, Sifrid, archevêque de Mayence, donna six mois à ses ecclésiastiques pour se décider; enfin dans un synode, tenu à Erfurt, il leur ordonna de quitter leurs femmes ou de renoncer à leurs prébendes; mais il risqua d'y être tué par son clergé, qu'il ne put réduire à obéir aux ordres du pape (*a*).

Le mal empira encore, et au commencement du douzième siècle, sous Henri I[er], il fut reconnu que la plus grande partie du clergé d'Angleterre était

---

(*y*) Berault-Bercastel, *loc. cit.*

(*z*) *Charta Ruthardi ad an.* 1108, *apud* Gudenus, t. I, pag. 37. Lambertus : *Chronic. ad an.* 1071 et 1075.

(*a*) Lambertus : *Chronic. ad an.* 1074.

secrètement marié, ou vivait en concubinage (*b*).

Le même mal existait partout; Grégoire VII excommunia plusieurs évêques d'Italie pour cause de simonie et d'incontinence, et se plaignit d'en trouver fort peu qui ne fussent pas simoniaques, et qui observassent le célibat (*c*).

Le mariage ou le concubinage du clergé était public, et il y eut des États en Allemagne, où sur cent ecclésiastiques il y en avait quatre-vingt-dix de mariés.

Des évêques de Liége permettaient le mariage aux prêtres pour des sommes modiques.

Les lois civiles ne punissaient pas, généralement parlant, ces cohabitations; le sacerdoce n'était pas encore déclaré empêchement diriment, et les mariages clandestins, quoique sévèrement défendus par les lois de l'Église, n'étaient pas encore invalidés, comme ils le furent plus tard par le concile de Trente.

Dans les archives du canton de Fribourg en Suisse, il existe encore un arrêté du gouvernement, qui défend aux chanoines de faire sécher les langes de leurs enfans sur le devant de leurs maisons lors du passage de la procession.

Grégoire VII, ses successeurs et les conciles, firent des efforts continus pour extirper l'incontinence des clercs. Enfin, on ordonna aux prêtres incontinens de quitter leurs femmes ou bien le service des au-

---

(*b*) Wilkins : *Concilia*, pag. 387. *Chronicon Saxon.; Collier*, pag. 248-294.

(*c*) Voyez n° 18 de cette histoire, *note sur Grégoire VII*.

tels; il en résulta en plusieurs parties de l'Allemagne qu'il n'en resta pas assez de prêtres pour faire le service divin (*d*).

Grégoire VII avait défendu d'assister à la messe d'un prêtre incontinent ou simoniaque; bientôt après, les ecclésiastiques, connus pour ne pas observer le célibat, furent dans des pays d'Allemagne déconsidérés, décriés et maltraités par des gens du peuple qui avaient été excités (*e*). Le mal diminua, ou se cacha; mais il continua d'exister jusqu'à la réforme de Luther, de Calvin, etc., dont il fut une des causes les plus influentes.

« Les trois vices, dit l'abbé Fleury, qui ravagèrent le plus l'Église d'Occident dans ces malheureux tems, furent l'incontinence des clercs, les « pillages et les violences des laïcs, et la simonie « des uns et des autres, tous effets de l'ignorance.... « Nos clercs ignorans du neuvième et dixième siècle « regardaient cette loi (du célibat) comme un joug « intolérable : leurs fonctions étaient presque réduites à chanter des psaumes qu'ils n'entendaient « pas, et à pratiquer des cérémonies extérieures. Vivant au reste comme le peuple; ils se persuadèrent « aisément qu'ils devaient aussi avoir des femmes, « et la multitude des mauvais exemples leur fit re-

(*d*) V. l'abbé Schmidt : *Histoire des Allemands*, t. III, chap. 14. Martin : *Thesaurus anecdotorum*, t. I, pag. 230. Berault-Bercastel, t. X, liv. 33.

(*e*) V. Schmidt : *Histoire des Allemands*, t. III, chap. 14.

« garder le célibat comme impossible, comme une « tyrannie insupportable (*f*). »

Mais si un prélat se déshonora par une incontinence effrénée, ce fut Henri de Gueldre, prince-évêque de Liége et abbé de Stavelot; aussi, le pape Grégoire X, dans son bref, donné vers l'an 1274, lui fait-il les plus vifs reproches, et l'exhorte-t-il à la pénitence (*g*).

(*f*) Fleury : *Discours* 3[me] *sur l'Histoire ecclésiastique.*

(*g*) Voici une partie de ce bref, qui nous a été conservé dans l'ouvrage de J. Hocsemius, chanoine de Liége :

« Qui in operibus mortis, lui dit Grégoire, gloriam tuam po« nens, et quamdam abbatissam ordinis S. Benedicti tibi publice « constituens concubinam, cum sederes in quodam convivio co« ram omnibus, qui tunc aderant, imprudenter confessus « fuisti, te infra viginti duos menses quatuordecim filios susce« pisse, quorum aliquibus, in minore constitutis ætate, beneficia « ecclesiastica cum cura, vel sine cura contulisti, et ab aliis pro« curasti conferri : aliis etiam filiis tuis utriusque sexus, quos ma« trimonialiter nobilibus et potentibus procurasti conjungi, bona « tui episcopatus mobilia et immobilia assignando.

« Ad majorem quoque tuæ damnationis cumulum in quodam « manerio tuo, quod *parcus* vulgariter nuncupatur (*h*), quam« dam monialem sanctarum virginum ejusdem ordinis diu tenens, « alias mulieres eidem moniali associari curasti, et cum ad locum « illum accedis, relictis exterius illis, quas tecum ducis, solus « ingrederis ad easdem.

« Præterea cum in cœnobio quarumdam monialium diocæsis « tuæ, abbatissæ regimine destituto, electio abbatissæ canonice « celebrata fuisset, tu hujusmodi electione cassata, quamdam « puellam natam nobilis viri... comitis de... cujus filio quamdam « filiam tuam in uxorem tradideras in abbatissam ibidem præ-

(*h*) Cette maison existe encore à Liége, et porte le nom de *la Bastardreye*, des bâtards de l'évêque.

Comme ce prélat ne se corrigeait pas, Grégoire X le déposa dans le deuxième concile de Lyon.

Henri fut le premier évêque de Liége qui eut un suffragant pour remplir ses fonctions. Après sa dé-

---

« ficere præsumpsisti, quæ postmodum ex te sibi incestuose « concipiens, nuper peperisse dicitur, in totius scandalum re- « ligionis.

« Ad hoc cum quædam alia monialis, quam sollicitaveras, tuæ « prudenter non acquiesceret voluntati, quidam clericus, frater « ipsius monialis, te promittente sibi quod de beneficio provi- « deres eidem, monialem prædictam, cui mendaciter sugges- « serat quod ipsam ad quamdam villam duceret causa visendi « consanguineos, quos habebat in ea, ad quoddam manerium « tuum fraudulenter abduxit, quæ jam ex te dicitur concepisse, « sicque nominatus clericus præbendam in ecclesia Leodiensi ex « collatione tua extitit assecutus.

« Insuper autem tres filios, quos genuisti de prædicta moniali « sanctarum virginum, fecisti recipi in ecclesia tuæ diæcesis in « clericos et in fratres : duas similiter filias ex eadem moniali sus- « cipiens, earum alteram A. filio ejusdem comitis tradidisti in « uxorem, cui possessiones emptas de bonis ecclesiasticis, pro « mille quingentis marchis argenti diceris contulisse. »

(Apud Chapeauville : *Gesta pontificum Leodiensium*, t. II, pag. 301 et suiv. Leodii, 1613.)

Voici d'autres horreurs que rapporte, après les historiens Foullon et Bouille, M. le docteur Bovy, dans ses *Promenades historiques* :

« Du tems de Henri de Gueldre, dit-il, d'odieuse mémoire, Ju- « pille était habité par plusieurs chevaliers de la noble famille des « Deprez (Hemricourt). Conrard, dit le Frison, passait pour le « plus courtois et le plus vaillant. Il était père d'une fille qui « offrait le rare assemblage des grâces et de la beauté : Berthe « était fiancée à son cousin Thierri Deprez. Le jour qui devait « consolider le bonheur des deux amans n'était pas éloigné, « quand de Gueldre, qui, pour exécuter ses desseins pervers, avait

position, il fit la guerre aux évêques de Liége, et fut tué dans une action en 1285.

Les vices dominans de cette époque de cor-

« déjà soudoyé l'écume des hommes, vint plonger la jeune « Berthe dans un abîme de maux. Il manquait à cette âme de « boue de se rassasier des larmes de l'innocence et du désespoir « d'une famille dont le seul tort avait été de croire à des vertus « hypocrites. Abusant d'un pouvoir qui ne connaissait point de « limites, Henri, à la faveur de l'or, de la séduction et surtout « de la crainte, avait à la suite d'un grand repas chez le père de « Berthe, engagé une suivante à lui ouvrir la chambre de la « jeune vierge.... Les cris perçans de Berthe retentissent et se « perdent sous les voûtes du donjon; le ravisseur subjugue sa « proie, qui perd avec la connaissance le sentiment de son mal« heur! Le jour paraît, le prélat impie, saisi d'une juste terreur « à l'aspect de sa victime, passe du crime à la superstition; il court « aux pieds des autels, il ose se présenter devant le tabernacle, « séjour du Dieu dont il est l'indigne ministre.

« Les Deprez sont instruits de l'outrage qui vient de leur « être fait dans la personne de leur fille. Ils demandent une as« semblée du chapitre pour y porter leurs plaintes. L'évêque a « l'impudence d'y paraître. L'archidiacre Thibaut, l'un des « membres de la famille des Deprez, lui adresse des reproches « sur l'infamie de l'attentat dont il vient de se souiller. Henri, « oubliant tout respect pour l'auguste assemblée, poussa la té« mérité jusqu'à frapper du pied le vénérable archidiacre.(Foullon, « liv. IV, cap. 5, pag. 357.) Cette brutale injure mit le comble à « l'indignation; l'affront allait être lavé dans le sang de son auteur, « quand on le fit évader par une issue secrète. » (Bouille, t. I, pag. 295.) Voyez l'extrait de la *Chronique de Jean d'Outre-Meuse, l'ancien*, relatif à ces infamies arrivées en 1270. (*Promenades historiques dans le pays de Liége*, t. I, pag. 143-145. Liége, 1838, in-8°.)

Ce fut l'archidiacre Thibaut, qui, devenu souverain pontife sous le nom de Grégoire X, déposa Henri de Gueldre.

ruption et d'ignorance se glissèrent sur le siége de Saint-Pierre; les papes Étienne VI, Sergius III, Jean X, XI et XII, Benoît VI, VIII et IX les partagèrent (*i*).

Mais pendant cette longue période de barbarie d'autres pontifes illustrèrent le Saint-Siége par leurs vertus; et tout écrivain impartial conviendra que, pendant l'ignorance universelle, les papes se distinguèrent généralement par leurs talens et par leurs connaissances; ce qui fut une des causes qu'ils exercèrent une si grande influence sur cette époque, et que les évêques, moins instruits qu'eux, s'adressèrent si fréquemment au siége de Rome pour avoir des solutions de différentes difficultés.

Charlemagne, pour remédier aux fléaux de l'ignorance et de la corruption, ordonna, dans ses *capitulaires*, aux prêtres, dont la plupart étaient incapables, par leur ignorance, d'exercer les fonctions ecclésiastiques, de s'instruire, ou de renoncer à leur ministère. 21.

Il défendit aux évêques et aux prêtres de commander des armées et de porter des armes (*k*), mais sans succès.

Sous Charles-le-Chauve, l'armée française ayant été défaite dans l'Angoumois, deux abbés mitrés

(*i*) Voyez ces pontifes, ainsi que Théodora et Marosie, dans les *Histoires ecclésiastiques* de Fleury, de Berault-Bercastel, d'Alexandre Noël, ou dans la *Biographie universelle* et dans le *Dictionnaire universel*, *histor. et critique*, Paris, 1810-1812.

(*k*) *Capitularia regia*, t. I, col. 193-405, etc.

furent tués sur le champ de bataille, et trois évêques y furent faits prisonniers.

L'ignorance et les vices de l'époque des ténèbres continuèrent à peu près jusqu'à l'époque de la réforme; à alors la licence des mœurs s'était introduite d'une manière effrayante dans les couvens.

22. Charlemagne, pour apporter remède aux maux de son tems, établit avec un peu plus de bonheur des écoles dans des cathédrales et dans les principaux monastères de son vaste empire, dont les Pays-Bas faisaient partie.

Les écoles les plus célèbres dans nos provinces furent celles de Liége, d'Utrecht, de Lobes, de Saint-Amand et de Saint-Bertin.

Mais si ces écoles firent du bien pour ces tems malheureux, elles signifièrent en réalité peu de chose: d'abord les professeurs étaient des prêtres et des moines peu instruits, peu éclairés et peu habiles, quoique beaucoup plus savans que leurs compatriotes, leur enseignement roulait sur des matières si stériles, que l'utilité en était bien petite. Ils jugeaient de l'importance des sciences d'après la *seule utilité qui en résultait pour la religion et pour ses ministres*. Ensuite toutes les connaissances humaines étaient enfermées dans le cercle étroit de *sept sciences*, qu'on nommait *arts libéraux*, savoir : *la grammaire*, *la rhétorique*, *la dialectique*, *l'arithmétique*, *la musique*, *la géométrie* et *l'astronomie*.

L'on voit qu'il n'était pas question dans ces écoles de l'enseignement du *droit*, de la *médecine*, de la

philosophie proprement dite, de la *philosophie morale*, etc. (*l*).

Les professeurs enjoignaient aux élèves qui avaient passé par ce cercle de sciences, et qui désiraient pousser leurs études plus loin, d'étudier Cassiodore et Boèce : aussi ces écoles tombèrent-elles sous le poids de la barbarie et des désordres du dixième siècle. (V. N° 86 *n.*)

(*l*) A cette époque il n'existait pas encore de *théologie rédigée en un corps systématique*. Les premiers docteurs ou pères de l'Église étudiaient la religion dans l'Écriture Sainte et dans la tradition. Ils approfondirent l'idolâtrie qu'il fallait détruire, et la philosophie païenne qu'il fallait combattre. De là naquirent des *apologies* de la religion, l'*interprétation* de certaines parties de la Bible, des *traités* sur divers dogmes, des *traités polémiques*, *moraux*, etc.

Ce fut Jean Damascène qui assembla au huitième siècle le premier corps de théologie chez les Grecs, mais d'une manière bien imparfaite.

Ce ne fut qu'au onzième siècle qu'une espèce de *théologie scholastique* commença chez les Latins : elle dut son origine aux cénobites, qui, en copiant les ouvrages d'Aristote, furent épris de la méthode péripatéticienne qu'ils introduisirent dans la théologie, ainsi que différentes questions de *métaphysique* et beaucoup de subtilités de la *dialectique*.

Pierre Lombard, archevêque de Paris, nommé le *maître des sentences*, se distingua au douzième siècle parmi les théologiens scholastiques par ses *quatre livres de sentences*, puisées dans les ouvrages des premiers docteurs de l'Église et surtout de saint Augustin. Cet ouvrage fut commenté et longtems enseigné dans les écoles.

§ X.

Création du comté de Hollande. Thierri Ier et ses successeurs. Les provinces hollandaises entrent dans la maison de Bavière. Jacqueline de Bavière. Son deuxième mariage avec Jean IV, duc de Brabant. Ce prince fonde l'université de Louvain. Note sur cet établissement et sur la ville de Louvain. Mariages de Jacqueline avec le duc de Glocester et avec Fr. de Borselen. Ses guerres et ses malheurs. Elle est obligée de céder à Philippe-le-Bon ses États, qui passent ainsi dans la maison des ducs de Bourgogne. Sa mort.

23. Au neuvième siècle, Charles-le-Simple, roi de France, érigea une partie des Pays-Bas en comté de Hollande, qu'il donna, sous la suzeraineté de la France, à Thierri Ier, duc d'Aquitaine, qui fut ainsi le premier comte de Hollande ; nom nouveau, qui, vers cette époque, remplaça celui de Batavie, et qui signifie Pays-Bas, ou *creux*, parce que le terrain y est en plusieurs endroits plus bas que la mer, dont les flots sont retenus par de fortes et larges digues.

La Hollande et la Zélande étaient ordinairement réunies sous le gouvernement du même comte : cette souveraineté résida d'abord dans la maison de Hollande, ensuite dans celle de Hainaut, et après dans celle de Bavière ; elle passa plus tard dans la maison de Bourgogne, dans celle d'Autriche, et finalement dans celle d'Espagne.

L'ancienne maison de Hollande a donné dix-sept comtes :

1° Thierri Ier, mort vers 900, et enterré dans l'abbaye de filles à Egmond, dans laquelle le plus grand nombre de ses successeurs furent aussi inhumés.

2° Thierri II, son fils, commença la guerre contre les Frisons qui dura près de trois siècles ; il décéda vers l'an 989.

3° Arnould, fils et successeur du comte précédent, perdit la vie dans une bataille qu'il livra vers 993, dans les plaines de Winkelmade ou de Winkelmer, aux West-Frisons. L'empereur Othon III érigea en fief de l'empire son comté, qui dès lors ne relevait plus de la couronne de France.

4° Thierri III vengea la mort de son père Arnould, força les West-Frisons à le reconnaître comme leur seigneur vers 1005, fonda la ville de Dordrecht, battit en 1018 et fit prisonnier Adelbode, évêque d'Utrecht, qui lui avait déclaré la guerre, et mourut vers 1039, au retour d'un pèlerinage à la Terre-Sainte.

5° Thierri IV, son fils, soutint la guerre contre Baudouin V, comte de Flandre, et contre l'empereur Henri III. Il tua à Liége, par malheur, dans un tournois, le frère des évêques de Cologne et de Liége ; ces deux prélats réunirent leurs forces à celles de l'évêque d'Utrecht, et se rendirent, par trahison, maîtres de Dort. Thierri reprit cette ville, mais le lendemain il fut blessé d'une flèche empoisonnée, lancée par un soldat allemand qui s'était caché ; il mourut du coup en 1049.

6° Florent Ier, frère de Thierri IV, défit, par stratagème, l'armée de Guillaume, évêque d'Utrecht, et des prélats de Cologne et de Liége, dans les environs de Dordrecht, en 1058 : il avait fait creuser des fosses larges et profondes qu'on couvrit de claies et de gazons, dans lesquelles se précipita la cavalerie ennemie. Vers 1061 il remporta une nouvelle victoire sur les mêmes troupes entre la Meuse et le Wahal, mais il fut tué après l'action, pendant qu'il prenait du repos sous un arbre.

Le successeur de ce comte fut Thierri V, son fils; pendant sa minorité, le comté de Hollande fut gouverné par Robert-le-Frison, comte de Flandre, et par Godefroi, dit le Bossu, qui fonda la ville de Delft et mourut d'un coup de poignard qu'il avait reçu dans le fondement sur les latrines du château de Delft en 1076.

A Thierri V succédèrent Florent II, surnommé le *Gras* ou le *Gros*, Thierri VI, Florent III, Thierri VII, Ade, Guillaume Ier (V. N° 16 *n.; croisades*), Florent IV, Guillaume II, qui fut couronné roi des Romains ou empereur, en 1247, s'étant enfoncé avec son cheval dans les glaces, après avoir battu les Frisons, il en fut tué à coups de flèches en 1256; Florent V, assassiné en 1296, et Jean Ier; par la mort de ce comte, arrivée en 1299, le comté de Hollande et de Zélande passa dans la maison de Hainaut.

Les comtes de cette dynastie furent Jean II, Guillaume III et Guillaume IV.

24. La mort de ce dernier comte appela vers 1345 à la souveraineté batave, sa sœur Marguerite-Auguste

qui avait épousé Louis de Bavière, roi des Romains, ou empereur. C'est par cette alliance que les comtés de Hollande, de Zélande, etc., passèrent dans la maison de Bavière.

A cette époque s'élevèrent les factions des Hoecks et des Cabillaux, qui ensanglantèrent les provinces Hollandaises (*m*).

La maison de Bavière donna pour souverains à la Hollande, etc., Guillaume V et Guillaume VI.

Jacqueline de Bavière, fille unique du comte 25.
Guillaume VI, et de Marguerite de Bourgogne, sœur de Philippe-le-Bon, succéda à son père vers l'an 1417. Cette princesse, dont les historiens vantent la beauté, les grâces et l'esprit, passa sa vie dans des révolutions, des guerres et des évènemens malheureux.

Elle fut d'abord mariée à Jean, fils de Charles VI, qui devint dauphin de France, et mourut empoi-

---

(*m*) Rien d'aussi cruel que les factions politiques de ces tems: elles se traitaient mutuellement de rebelles, et mettaient barbarement à mort les adversaires qui tombaient entre leurs mains.

C'est ainsi que les Hoecks condamnèrent vers 1425 Albert Beiling, l'un des chefs des Cabillaux, à être enterré vif, pour avoir valeureusement défendu contre eux le château de Schoonhoven.

Beiling demanda à ses ennemis un mois pour mettre ordre à ses affaires, et vint au tems marqué dégager sa parole. Les Hoecks eurent la cruauté d'enterrer cet autre Régulus vivant sous un moulin. Quel héroïsme d'un côté et quelle inhumanité de l'autre! (V. Veldenaar et Villaret apud Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 307, etc. (V. N° 307 et *n*.)

sonné ; veuve à l'âge de seize ans, elle vit s'évanouir l'espoir d'être reine d'un grand royaume.

Elle donna sa main en deuxièmes noces à son cousin germain, Jean IV, duc de Brabant, âgé comme elle de seize ans. Le pape Martin V accorda les dispenses nécessaires de parenté. Mais l'intrigant Jean de Bavière, évêque de Liége, et oncle paternel de Jacqueline, obtint que le souverain pontife rétractât ses dispenses pour des raisons qui lui avaient été alléguées. Le mariage fut célébré malgré cela en 1418, et bientôt Martin V, ayant reçu d'autres informations, rétracta sa rétractation.

Ce duc Jean eut des maîtresses, prit sa femme en aversion, la maltraita, et lui enleva jusqu'à ses dames d'honneur, avec lesquelles elle avait été élevée.

Jacqueline se retira à Londres, et envoya à Martin V deux députés pour le prier de déclarer nuls, pour cause de parenté, et pour défaut de consentement de sa part, des liens qui lui étaient devenus odieux par la dureté, la lâcheté et la débauche de son mari.

Jean IV fut cité à Rome pour défendre sa cause, et y envoya à sa place Jean Bontius, évêque de Cambrai.

Jacqueline devint éperdûment amoureuse de Humfroi, duc de Glocester, frère de Henri V, roi de la Grande-Bretagne, et, sans attendre le jugement du pape, elle l'épousa en troisièmes noces.

Pendant qu'elle s'occupait en Angleterre des fêtes de son nouvel hymen, son oncle, Jean de Bavière,

envahit une partie de ses États de Hollande; elle n'y rentra que par la force des armes.

Le duc de Glocester étant retourné dans la Grande-Bretagne pendant une trève, Jean IV, duc de Brabant, s'empara du Hainaut, qui appartenait à Jacqueline, et livra cette princesse à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Philippe, qui ambitionnait les États de sa nièce, la fit renfermer dans son palais de Gand. Mais la princesse, jeune, brave et hardie, se revêt d'un habit d'homme, trompe des gardes, monte à cheval, et secondée par deux fidèles Hollandais, Théodoric Meruan et Arnold Spiring, qui étaient venus en secret lui offrir leurs services et leur vie, elle se sauve en Hollande.

Abandonnée de son mari qui était resté en Angleterre endormi au sein des plaisirs, elle se met elle-même à la tête de ses troupes, et récupère par sa valeur plusieurs villes de la Batavie.

Jean de Bavière étant à cette époque mort d'un poison donné par un affidé du duc de Glocester, Jacqueline n'eut plus rien à craindre pour ses États de la part de cet oncle. Cet évêque s'était démis de son évêché de Liége, et, après avoir obtenu du pape la dispense du diaconat, il s'était marié avec Élisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine, duc de Bourgogne (*n*).

Le pape déclara, en attendant, que le mariage de

(*n*) V. les intrigues de ce prélat ambitieux dans Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 75 et suiv., Utrecht, 1777, in-12.

Jacqueline avec le duc de Glocester était un véritable adultère, et des troubles surgirent en Hollande. Jean IV, deuxième époux de Jacqueline, s'y était attaché le parti des Cabillaux et une partie de la noblesse, qui n'obéissait qu'à regret à une femme. Les États de Hollande reconnurent enfin Jean de Brabant pour leur souverain, et Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour son héritier.

Jacqueline, courageuse mais malheureuse, fut aidée par le parti des Hoecks, et elle se défendit avec bravoure contre les Hollandais rebelles et contre les deux ducs; avec des forces inférieures elle remporta pendant quelque tems des avantages sur des armées bien supérieures en nombre.

Jean IV, duc de Brabant, mourut en attendant, d'un coup d'apoplexie en 1427, à l'âge d'environ vingt-quatre ans. Il avait auparavant institué l'université de Louvain (*o*).

Philippe-le-Bon poursuivit, en attendant, toujours

(*o*) Jean IV choisit la ville de Louvain pour lui rendre son ancien éclat et les ressources qu'elle avait perdus par ses longues dissensions, et particulièrement par la révolte des métiers.

Louvain était la capitale du Brabant, et avant ladite révolte cette ville était la plus grande, la plus riche, la plus manufacturière et la plus marchande de ce duché. Sa principale industrie et son grand commerce consistaient en *draps* et en *laine.* Au commencement du quatorzième siècle, sous Jean III, duc de Brabant, on y comptait plus de *cent cinquante mille* ouvriers, et au-delà de *quatre mille* maisons de drapiers.

Mais en 1382 les gens des métiers se révoltèrent contre le duc Winceslas, et précipitèrent dix-sept échevins et conseillers

avec acharnement, la guerre en Hollande contre Jacqueline. Cette princesse fut bientôt dépouillée de ses places fortes, lâchement abandonnée du duc de Glocester, et trahie par une partie de ses sujets. Enfin, elle fut assiégée par son oncle à Gouda, seule place qui lui restait encore. Dans cette extrémité

---

par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Les révoltés étant étroitement serrés et assiégés par les troupes du duc, implorèrent sa clémence et leur pardon, et promirent monts et merveilles. Ils obtinrent leur grâce, mais les plus coupables, et tous les *tisserands* qui avaient été les auteurs de la rébellion, furent exilés, ce qui causa la décadence de la grandeur et de la prospérité de la ville de Louvain. Les drapiers exilés portèrent leur industrie en Angleterre et dans d'autres pays voisins, qui devinrent plus tard les rivaux des manufactures des Pays-Bas.

La nouvelle université fut établie aux Halles, qui avaient été bâties en 1317 pour l'usage des drapiers ; elles furent rebâties en 1685, et augmentées en 1724 d'un vaste bâtiment, où l'on plaça la bibliothèque. Les premières leçons y furent données le 1er septembre 1426. Les premiers docteurs y furent attirés des universités de Cologne et de Paris. Du tems de Juste-Lipse, Louvain comptait plus de *quatre mille* étudians ; ce nombre fut plus tard réduit à environ *deux mille*.

Cette université subsista jusqu'en 1797 ; elle fut alors supprimée par le gouvernement de la république française. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, la rétablit en 1816, l'enrichit d'une belle et nombreuse bibliothèque, de précieuses collections scientifiques, d'un superbe jardin botanique, etc. ; mais le gouvernement du roi Léopold la supprima en 1835 ; le haut clergé belge obtint la même année les Halles, cinq ou six colléges, le jardin botanique, toutes les collections scientifiques qui appartenaient à l'État, et en forma son université, dite *catholique*. (V. *les Délices des Pays-Bas*, t. I, pag. 236 et suiv. 6me édit. du P. Griffet, Liége, 1769.)

elle fut contrainte de négocier avec le duc de Bourgogne pour récupérer sa liberté.

Philippe-le-Bon, qui en voulait à son bel héritage, la fit consentir au traité de Delft, conclu le 3 juin 1428; les conditions de cette convention portaient, qu'elle ne prendrait dorénavant que le titre de *comtesse de Hollande,* qu'elle instituerait le duc son héritier et successeur dans tous ses États, si elle mourait sans enfans légitimes, et qu'elle lui en transférerait l'administration; il fut stipulé de plus qu'elle ne pourrait se remarier que du consentement du duc de Bourgogne, et des seigneurs de la Hollande et du Hainaut. Le rusé Philippe s'était donné beaucoup de peines pour faire déclarer nul par le pape le mariage de Jacqueline avec le duc de Glocester, afin qu'elle n'en eût pas des descendans légitimes; il força encore sa nièce à délier tous ses sujets du serment de fidélité, du moment qu'elle se remarierait sans son consentement.

26. Jacqueline n'avait pas alors trente ans : son cœur était sensible, et elle éprouvait le besoin d'un époux vaillant pour soutenir ses droits. Abandonnée de la fortune, de ses courtisans et du duc de Bourgogne qui la laissait dans la détresse, elle crut améliorer son sort en épousant secrètement François de Borselen, stathouder de Hollande et de Zélande, qui avait l'âme grande et le cœur noble et généreux.

Ces nœuds, serrés par la reconnaissance et par un amour mutuel, firent enfin goûter des jours heureux à une princesse qui jusqu'alors avait vécu dans l'infortune; mais ce bonheur fut de courte durée. Le

duc de Bourgogne apprit bientôt par ses espions le secret de cette union. Pour parvenir à son perfide dessein, il invita un jour le stathouder à sa table, et là, violant le saint nom d'amitié et le droit sacré d'hospitalité, il le fit arrêter à la fin du repas; feignant alors une grande indignation, il ordonna de transférer de Borselen dans le château de Rupelmonde, et de l'y mettre à mort.

Mais ce prince astucieux savait bien que cet ordre ne serait pas exécuté; effectivement, le commandant du fort étant allé dire à Philippe que ses ordres avaient été exécutés, le prince en montra un grand mécontentement, et ayant appris le subterfuge de l'officier, il l'embrassa de joie, lui recommanda de garder le secret, et de bien surveiller son prisonnier.

Jacqueline concerte les moyens d'enlever par un coup de main son mari, mais elle est prévenue par le duc, qui place une garnison dans Rupelmonde. Réduite au désespoir, et inquiète sur le sort de son époux qu'elle aime tendrement, elle prie le duc de lui permettre d'entrer dans la place pour s'assurer de l'état de Borselen. Philippe fait monter le lendemain le stathouder à côté de lui sur les crénaux du château, et le montre à Jacqueline. La tendre princesse, ivre de joie, ne résiste pas au piége que son oncle lui tend, elle saute de son coursier, vole à Rupelmonde, embrasse son mari, et conjure Philippe de la laisser vivre dorénavant avec lui dans le bonheur.

C'était précisément ce que demandait la politique du duc : il fit donc observer à sa nièce qu'elle avait consenti à ce que ses sujets fussent déliés du serment

de fidélité, si elle se remariait sans son consentement : *Renoncez*, lui dit-il, *à vos droits, et devenez libre !*

Jacqueline, qui ne portait plus qu'un vain titre, et qui espérait de couler des jours heureux avec un mari qui l'adorait, signa, vers l'an 1432, l'acte de résignation de ses États de Hollande, de Zélande, de Frise et de Hainaut, qui passèrent ainsi de la maison de Bavière dans celle des ducs de Bourgogne. Haræus et Heuterus placent positivement cet acte de résignation à l'an 1432 (*p*), et Jean Wagenaar à l'an 1433; d'autres écrivains de cette époque ne marquent pas l'année de cette abdication forcée.

Jacqueline eut le titre de *comtesse d'Ostrevant* en Hainaut, et de *dame de Vorn* en Hollande. François de Borselen, de stathouder qu'il était, devint *comte d'Ostrevant.*

Mais Jacqueline, poursuivie par l'image de sa grandeur passée, par l'ombre de son humiliation, et tourmentée par un ennui secret, succomba lentement sous les coups multipliés de sa malheureuse destinée. Elle mourut en 1436 de consomption dans les bras de son cher de Borselen, au château de Teylinghem en Hollande, à l'âge d'environ trente-quatre ans, sans laisser d'enfans de ses quatre maris. Cette princesse, digne d'un meilleur sort, dut ses mal-

---

(*p*) Haræus : *Annales ducum seu principum Brabantiæ*, etc., t. II, *in Philippo Bono.*

Heuterus : *Rerum burgundicarum*, lib. IV. c. 3. Lovani, 1649.

heurs à l'ambition de ses oncles, Jean de Bavière et Philippe-le-Bon (q).

(q) V. Monstrelet : *Chronique ou Histoire curieuse et intéressante des choses mémorables*, etc., liv. II.

Cerisier : *Tableau de l'hist. génér. des Provinces-Unies*, t. II, pag. 75-118.

Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. IV, pag. 38-68. Bruxelles, 1806, in-8°.

SECTION DEUXIÈME.

HISTOIRE DES BELGES ET DES BATAVES, DEPUIS LEUR RÉUNION VERS 1432 JUSQU'A LEUR SÉPARATION DIPLOMATIQUE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE EN 1648.

---

§ I.

Les provinces hollandaises réunies aux provinces belgiques. Philippe-le-Bon institue une cour supérieure. Prospérité de l'industrie et du commerce des Pays-Bas. Population extraordinaire des villes manufacturières. Élargissement de leurs enceintes. Leurs embellissemens. Mœurs de la cour de Philippe-le-Bon. Magnificence de sa cour. Il institue l'ordre de la Toison d'Or. Il porte la première perruque. Luxe, mœurs et modes du tems de Philippe-le-Bon. Représentations théâtrales.

27. Par l'acte d'abdication de Jacqueline, les Pays-Bas furent réunis en un seul État, dont Philippe-le-Bon fut le premier souverain.

Ce prince possédait, outre les États de Hollande, de Zélande, de Frise et de Hainaut, le duché de Bourgogne, les comtés de Flandre et d'Artois, la seigneurie de Malines, et il hérita de Philippe Ier, duc de Brabant, son cousin germain, des provinces de Brabant, de Lothier et de Limbourg; il acquit le duché de Luxembourg et le comté de Namur des héritiers de ces deux États.

Charles-Quint réunit plus tard aux Pays-Bas les seigneuries d'Utrecht et d'Over-Yssel, qu'il obtint de de Henri de Bavière, évêque d'Utrecht. Il acquit d'un duc de Saxe ses prétentions sur la Frise, et il conquit la seigneurie de Groningue, le duché de Gueldre, et le comté de Zutphen. Il consomma ainsi, à proprement parler, la réunion des dix-sept provinces des Pays-Bas (*r*).

Les provinces belges et hollandaises, étant ainsi réunies à la Bourgogne, formaient un État puissant et riche.

Le duc de Bourgogne était alors le plus puissant de tous les princes qui n'étaient pas rois, et peu de rois étaient aussi puissans que lui.

Jusqu'à Philippe-le-Bon les tribunaux avaient été mal organisés dans les Pays-Bas; les parties intéressées étaient souvent obligées de recourir au *parlement de Paris* pour faire réformer ou rectifier les décisions des tribunaux du pays.

Philippe institua en 1455 une *cour supérieure*, ou un *grand conseil*, dont les membres devaient suivre sa personne, afin qu'il pût connaître par l'*appel* les différens de ses sujets, et les décider au besoin.

Le parlement de Paris réclama contre cette institution : Philippe-le-Bon ne défendit pas d'appeler à Paris, mais il voulut que ses sujets pussent aussi s'adresser à sa cour supérieure.

(*r*) V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. I.

L'archiduc Philippe d'Autriche (I) divisa ce tribunal en deux sections, en établit une à Malines, qui prit le nom de *grand conseil*, et l'autre à Bruxelles sous le nom de *conseil privé* (*s*). Mais l'administration des Pays-Bas ne reçut une forme stable et définitive que sous l'empereur Charles-Quint. (V. N° 424.)

28. Sous Philippe-le-Bon les mœurs s'adoucirent, les arts et les manufactures de lin, de laine et de soie furent portés au plus haut point de perfection : ces dernières manufactures devinrent si florissantes qu'en 1497 un édit du chancelier de Bourgogne défendit l'usage de tout habillement de laine et de soie, étrangères aux Pays-Bas.

Le commerce avec les autres nations prit une telle extension qu'il répandit une aisance générale et des richesses jusqu'alors inconnues dans ces heureuses provinces. Les négocians des Pays-Bas, et surtout les Flamands, transportèrent par eau leurs riches et nombreuses marchandises dans tous les autres pays de l'Europe.

Si l'industrie se réveillait dans l'Occident, elle triomphait dans les Pays-Bas. Les superbes manufactures de tapisseries, de draps, de camelot, etc., établies à Gand, à Bruges, à Anvers, à Ypres, etc., étaient renommées dans toutes les contrées européennes, dont les négocians venaient chercher avec empressement les belles marchandises.

(*s*) Haræus : *Annales ducum*, etc. *Brabantiæ*, t. II, *Philippus Bonus*.

Ce fut vers cette époque que les populations des villes, surtout de celles qui avaient des manufactures, devinrent si nombreuses, qu'on fut obligé d'en élargir les enceintes. La plupart des villes étaient alors bien plus peuplées que maintenant; elles ressemblaient aux grandes villes manufacturières de la Grande-Bretagne de notre tems.

La fondation de Bruxelles ne remonte qu'à l'an 900 de notre ère. Son enceinte fut considérablement agrandie en 1357, et contint 26,600 pas géométriques. Des embellissemens suivirent : l'on y comptait plusieurs monumens publics de belle construction gothique, sept grandes places, vingt-une fontaines publiques ornées de statues, quatorze mille maisons et au-delà de *cent mille* habitans.

Au neuvième siècle, Louvain était un bourg; l'empereur Arnould y fit construire un château pour garantir le pays des incursions et des déprédations des Normands. Ce fort, nommé *château de César*, fut plus tard la demeure des ducs de Brabant, et Charles-Quint y fut élevé avec ses sœurs vers 1510. En 891 l'empereur Arnould défit les Normands sur les bords de la Dyle. C'est à cette époque que remonte, d'après Juste-Lipse, le commencement du bourg de Louvain. Ce bourg fut entouré de murailles en 1165, et changé en ville. Louvain fut agrandi plusieurs fois, particulièrement en 1361 sous le duc Winceslas. Ses manufactures et son commerce avaient déjà pris une telle extension que sous Jean III, duc de Brabant, cette ville comptait plus de *quatre mille* maisons de dra-

piers, et au-delà de *cent cinquante mille* ouvriers. (V. N° 25 *n.*)

L'enceinte de la ville d'Anvers fut élargie à différentes reprises, et en dernier lieu par Charles-Quint. Il y avait, outre un grand nombre de monumens publics, vingt-deux places, deux cent et douze rues, et on y comptait jusque vers la fin du règne de Charles-Quint environ *deux cent mille* habitans.

La séparation de cette ville d'avec les provinces septentrionales des Pays-Bas ruina sa prospérité et son commerce par la fermeture de l'Escaut, et attira à Amsterdam la plus grande partie de sa flotte marchande et de ses négocians.

Sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, Anvers récupéra, avec son immense commerce, son ancien lustre et ses richesses depuis 1815-1830. Mais la révolution belge de 1830, qui ferma les débouchés au commerce des provinces méridionales, arrêta de nouveau la prospérité de cette ville; une grande partie de son commerce, de ses navires marchands et de ses commerçans se sont derechef retirés dans les provinces septentrionales. Sa population n'est, depuis 1830, que d'environ *soixante et douze mille* âmes.

Bois-le-Duc, dont le commencement date à peu près de 1184, fut considérablement agrandi en 1453.

Berg-op-Zoom, dont on rapporte la fondation à l'an 1287, dut plus tard élargir son enceinte à cause de sa grande population.

La ville de Gand fut à plusieurs reprises tellement agrandie que Charles-Quint dit *qu'il mettrait Paris*

dans son Gand. Cette ville, qui est traversée par l'Escaut, la Lys, la Lièvre et la Moer, et partagée en vingt-six îles, fut embellie d'un grand nombre de monumens, trois cents ponts, etc. Sa population était si grande sous les ducs de Bourgogne qu'elle pouvait mettre en campagne *soixante mille* combattans.

Ypres eut vers cette époque un si grand nombre de gens de métiers, qu'on dut considérablement élargir son enceinte; et au dénombrement de 1342, on y comptait au-delà de *deux cent mille* artisans.

Amsterdam, qui en 1204 n'était qu'un petit château, nommé *Amstel,* et dont l'origine, comme ville, date de Gilbert II, seigneur d'Amstel, vit son enceinte étendue à différentes reprises, au point que son circuit embrassait environ *quatre lieues.* Cette ville est devenue, par l'industrie, le commerce et l'activité de ses habitans, une des plus grandes, des plus belles et des plus riches du monde. Peu de cités possèdent des édifices publics qui égalent la magnificence de ceux d'Amsterdam. Sa population est d'environ *deux cent mille* âmes. Le nom d'Amsterdam provient de la petite rivière d'*Amstel* et de *Dam,* qui signifie *digue.*

Rotterdam s'agrandit et se peupla aussi d'une manière rapide, et devint, par sa grandeur, son industrie, son commerce et ses richesses, la deuxième ville des provinces septentrionales; sa population s'éleva bientôt à *soixante mille* habitans. Le grand commerce de cette belle ville s'est encore accru de-

puis la révolution belge de 1830 ; une grande partie des négocians d'Anvers s'y sont retirés.

La Haye, qui n'était, au neuvième siècle, qu'un hameau appelé *S'Gravenhage,* parce que les comtes de Hollande y avaient une résidence, s'agrandit tellement qu'elle devint une des plus belles villes de l'Europe par son étendue, par le nombre et la beauté de ses rues, de ses places, de ses palais, de ses promenades, etc. ; sa population dépassa 46,000 âmes (*t*).

« Sous la maison de Bourgogne, dit Vander-
« vynckt dans son *Histoire des troubles des Pays-*
« *Bas,* les dix-sept provinces ne formaient qu'un
« peuple et une famille. Leur commerce monta à
« une telle splendeur, que le pays était considéré
« comme le centre des nations ; tout ce que l'indus-
« trie humaine avait inventé y était exécuté avec
« perfection ; le nombre prodigieux des ouvriers
« employés dans les fabriques et leur débit im-
« mense, ont laissé des vestiges et des traditions in-
« croyables (*u*).

(*t*) L'on peut consulter sur l'agrandissement et sur la population extraordinaire d'une quantité de villes des Pays-Bas, entr'autres ouvrages, *les Délices des Pays-Bas*, 5 vol. in-12.

L'auteur primitif de cet ouvrage est Jean-Baptiste Christyn, célèbre jurisconsulte, qui fut ambassadeur à la paix de Nimègue, et mourut chancelier du Brabant en 1690.

Cet ouvrage fut plusieurs fois réimprimé, corrigé et considérablement augmenté. La dernière édition a été donnée par le P. Griffet, jésuite. Liége, 1769, 5 vol. in-12, avec gravures.

(*u*) Voyez le N° 65.

Enfin, la prospérité des Pays-Bas, sous les ducs de Bourgogne et même sous Charles-Quint, fut telle qu'elle excita la jalousie des peuples voisins, et qu'elle ne fut jamais égalée dans nos contrées que depuis 1815-1830, sous le règne paternel et prospère de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas; mais à cette dernière époque la prospérité de la Grande-Bretagne surpassait celle de nos provinces, et celle de la France valait à peu près la nôtre; tandis que sous les ducs de Bourgogne les Pays-Bas étaient le centre unique du commerce et de l'industrie de l'Europe, et les arts et les manufactures étaient au berceau dans les autres contrées (*v*).

Philippe-le-Bon ne visita pas souvent les provin- 29.
ces septentrionales des Pays-Bas, qui étaient gouvernées par des *stathouders*. Il tenait sa cour à Bruxelles et à Bruges, avec une telle grandeur et une telle magnificence que peu de souverains pouvaient l'égaler; cette maison était le modèle du goût, de la politesse, de la galanterie et de la magnificence.

Les mœurs de cette époque n'étaient guère sévères; Philippe-le-Bon, qui épousa successivement trois princesses, eut, de ses différentes maîtresses, *seize* enfans naturels, dont trois furent faits évêques (*w*).

(*v*) Voyez le N° 81.

(*w*) V. Dewez : *Histoire générale de la Belgique*, t. IV : *Liste généalogique des ducs de Bourgogne*, et Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Philippo Bono*.

L'on peut voir sur les mœurs de la cour de Philippe-le-Bon le *Recueil de l'Encyclopédie belge*, t. II, livrais. 3me, et t. III, livrais. 1re : *Ahasuérius*, nouvelle historique du tems de

Il y a des auteurs qui portent le nombre de tous ses enfans illégitimes à trente (*x*).

Philippe déploya un luxe, une magnificence et une grandeur extraordinaires à l'occasion de ses troisièmes noces, à Bruges en 1429; on peut en voir quelques détails dans les annales d'Haræus (*y*).

Voici comment Olivier de la Marche, gentilhomme, etc., de Philippe-le-Bon, décrit le départ de ce prince de Dijon pour le Luxembourg, en 1443 :

« Le duc monta à cheval, dit-il, environ quatre « heures après midi, et plevoit merveilleusement; « dont ce fust dommage que le jour ne fust bel et « clair; car les pompes furent grandes, et la seigneu- « rie richement en point, et principalement le duc, « qui de son temps fut un prince honneste, joli et « curieux d'habits et de parures, et dont le porter « et la manière luy séoit tant agréablement, que « nul plus de lui ne fust trouvé nulle part. Il avoit « dix-huit chevaux d'une parure, harnachez de ve- « lours noir, tissus et ouvrez à sa devise, et par- « dessus le velours, gros cloux d'or. Ses pages estoient « richement en point et portoient divers harnois de « têtes, garnis et ajolivés de perles, de diamans et « de balais, dont une salade (*z*) estoit estimée valoir

---

Philippe-le-Bon, par M. de Reiffenberg. Bruxelles, 1833-1834.

(*x*) V. Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 184.

(*y*) Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. I, *in Philippo Ant.*

(*z*) Espèce de casque et d'habillement de tête.

« cent mille écus en or. Le duc de sa personne estoit « armé moult gentiment de son corps et richement » ès gardes tant de ses bras comme de son harnois « de jambes, dont icelles gardes et le chaufrain de son « cheval estoient tout pleins et enrichis de grosses « pierreries, qui valoient un merveilleux avoir (*a*). »

La fabrication des étoffes de laine était arrivée 30.
sous Philippe-le-Bon à son plus haut point de perfection et de raffinement; ce fut pour honorer ce commerce, qui enrichissait les provinces des Pays-Bas, et pour récompenser la valeur militaire, qu'au milieu des fêtes magnifiques pour son troisième mariage avec Élisabeth de Portugal (*b*), il institua à Bruges en 1429 l'ordre de la *Toison d'Or* (*c*), dont l'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne se disputent le privilége de donner des décorations.

Le collier de cet ordre est en or, émaillé de *fusils et de pierres à feu* qui formaient la devise du duc; il y a ces mots : *Ante ferit quam micat; Il frappe avant que sa lumière ne brille.* Au bout du collier est attaché à un fil d'or une Toison d'Or; on y voit cette devise : *Pretium non vile laborum; Prix non à dédaigner de la valeur guerrière.*

Ce fut Philippe-le-Bon qui porta la première per- 31.
ruque, étant devenu chauve par les suites d'une grave maladie.

(*a*) Olivier de la Marche : *Mémoires*, etc., liv. I, chap. 10.

(*b*) V. Ces fêtes extraordinaires dans Heuterus : *Rerum Burgundicarum*, lib. IV, c. 3.

(*c*) Haræus : *loc. cit.*

Une politesse courtisannière engagea cinq cents gentilshommes à se faire couper les cheveux, et ils parurent ensemble à Bruxelles, coiffés de perruques, pour faire ainsi voir au public ébahi qu'ils étaient admis à la cour du puissant duc de Bourgogne (*d*).

« A la suite d'un luxe monstrueux, dit Cerisier, « d'après Monstrelet et Villaret, on vit des inven- « tions du goût le plus grotesque et le plus dépravé; « des festins longs et somptueux; des bains où les « femmes couraient sans distinction et sans pudeur « avec les hommes; des habits tantôt longs tantôt « courts et étroits, jusqu'à une indécence dégoûtante; « des *mahoîtres* qu'on appliquait sur les épaules « pour les avoir plus larges; des longues robes avec « des queues et des manches qui balayaient la terre, « auxquelles on substitua de larges bordures non « moins ridicules; des coëffures remparées de bour- « relets monstrueux où se perdaient les têtes des « dames; toutes les conditions confondues, une po- « pulace et des valets couverts de satin, de da- « mas et de velours. La cour donnait le ton (*e*). » (V. N° 35.)

Les représentations théâtrales avaient déjà commencé dans les Pays-Bas, comme ailleurs, par des mystères de la religion : en 1418 on joua, le jour de

(*d*) Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, etc. t. II, *in Philippo Bono*, V. Heuterus : *loc. cit.*

(*e*) Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 187.

l'Épiphanie, la comédie d'*Hérode* dans l'église cathédrale d'Utrecht. A cette époque les clercs seuls donnaient, à ce qu'il paraît, au peuple des spectacles religieux.

Un peintre d'Alkmaar demandait en 1495, dans un mémoire qui existe encore, d'être payé pour avoir peint *un enfer, le pavillon de Satan, deux couples de diables, et un bouclier pour les chevaliers chrétiens*, et pour avoir barbouillé *des diables et plusieurs autres drôleries pareilles* (*f*).

Plus tard des poëtes, ou *troubadours*, et des amateurs de la langue nationale instituèrent des sociétés littéraires dans des villes, et y donnèrent des spectacles dans des édifices publics; c'est alors que s'élevèrent des salles de spectacles à La Haye, à Amsterdam, à Bruxelles, à Bruges, etc. Les mystères religieux furent longtems le sujet de ces représentations. On les mêla ensuite avec des sujets profanes, et finalement on les abandonna.

Le 1er mai 1460, une comédie fut jouée à Bruxelles, sur un théâtre élevé devant l'édifice qui fut plus tard appelé *la Maison du Roi*.

On y voyait le calvaire, la bouche béante de l'enfer, le paradis terrestre avec l'arbre de la science du bien et du mal, et en haut le séjour céleste des bienheureux, resplendissant de gloire. Sur des degrés étaient assis, des deux côtés du spectacle, les *frères*

(*f*) Burm. Utr. Jaarb. I. 221. Amst. Gesch, VIII, 17, apud Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 498-499.

de la chambre de rhétorique du livre, qui était une espèce d'académie érigée en 1401.

Les trompettes et les tambourins annonçaient l'arrivée de Philippe-le-Bon : le duc vêtu de noir, ayant à sa ceinture une escarcelle étincelante de diamans, caracolait avec grâce sur un superbe coursier bardé d'or. La foule des dames, des seigneurs et du peuple était immense.

Les chambres de rhétorique de Bruxelles, de Malines et d'Anvers étaient venues disputer le prix, appelé *land-juwel,* à la chambre du livre. Les frères du livre commençaient à jouer *Jésus devant Pilate.* L'acteur qui représentait Simon le Cyrénéen fut presque lapidé par le peuple. Jean de Saintré récita des ballades à l'honneur de la Vierge, des complaintes sur la douce voix de son amie et remporta le prix, qui lui fut remis par Philippe-le-Bon (*g*).

(*g*) V. des détails dans : *Ahasuérius*, par M. le baron de Reiffenberg, inséré dans le *Recueil encyclopédique belge*, t. II, liv. 3me, pag. 233 et suiv., Bruxelles, 1833.

§ II.

Révolte des Gantois contre Philippe-le-Bon. Leur défaite. Guerre atroce. Bataille de Gavre. Massacre des révoltés. Ils obtiennent leur pardon à des conditions très-humiliantes. Philippe donne asile au dauphin de France. Louis XI excite les Liégeois à faire la guerre au duc. Ceux-ci demandent et obtiennent la paix. Ses conditions. Ils ne les observent pas. Les Dinantois insultent le duc de Bourgogne, et arment contre lui. Sac et destruction de Dinant. Cruautés qui y sont commises. Les Liégeois demandent encore la paix. Elle leur est accordée. Mort de Philippe-le-Bon. Ses trésors. Clergé de cette époque. Édit de Philippe-le-Bon qui renouvelle dans les Pays-Bas le placet pour les rescrits de Rome. Autres édits pareils.

Sous le règne de Philippe-le-Bon, les Gantois se 32.
révoltèrent à cause d'un impôt mis sur le sel, le froment et la farine, auquel ils refusèrent de se soumettre. Ils surprirent le château de Gavre et assiégèrent Audenarde; mais ils furent défaits près de cette ville par le duc, en 1452, et laissèrent plus de *trois mille* hommes sur le champ de bataille.

Cette révolte, qui fut suivie d'une guerre féroce, dura environ deux ans. Dans le seul territoire de Gand, *trois cents* villages, plus de *huit mille* fermes et une quantité de maisons de campagne furent livrés aux flammes.

Tous ceux que le sort de cette guerre exterminatrice fit tomber entre les mains du vainqueur, furent massacrés sans pitié. Les Gantois qui échappèrent au fer du soldat bourguignon furent immolés par le glaive du bourreau. Presque toute la Flandre fut saccagée, dévastée et incendiée par l'armée du duc.

Les Gantois, qui occupaient le château de Gavre, s'étant rendus à discrétion, l'impitoyable Philippe les fit tous pendre sans miséricorde.

A la nouvelle de cet acte de barbarie, une foule de Gantois se répandirent comme un torrent impétueux dans les plaines de Gavre. Leur armée montait à *vingt-cinq mille* combattans, et était accompagnée de presqu'autant de milliers de paysans armés. Le duc n'avait que *seize mille* hommes, avec lesquels il fondit sur eux, et les mit dans une déroute complète près de Gavre. Haræus porte le nombre des Gantois tués à *dix mille,* et celui de leurs prisonniers à *seize cents,* dont trois cents furent étranglés le le même jour. Les fuyards, pour échapper au fer meurtrier des Bourguignons, se jetèrent en grande partie dans l'Escaut, où les soldats vainqueurs du duc les noyèrent et les assommèrent comme des bêtes fauves. Philippe-le-Bon ayant fait crier : *Notre Dame! Bourgogne!* ses soldats s'animèrent d'une espèce de fureur, et massacrèrent impitoyablement *deux mille* révoltés dans une prairie, où ils s'étaient défendus en désespérés.

Enfin les Gantois obtinrent leur pardon aux conditions les plus humiliantes. Vingt-cinq échevins, conseillers et hoofmans, tête et pieds nus et en chemises,

suivis de *deux mille* notables bourgeois, également tête et pieds nus, vêtus de robes noires et sans ceintures, ayant à leur tête l'abbé de Saint-Bavon et le prieur des Chartreux, vinrent se jeter à genoux devant le duc et son armée, qui était rangée en ordre de bataille à peu de distance de Gand.

L'abbé de Saint-Bavon versa des larmes, et s'écria : *Trois fois merci pour son peuple mal conseillé!* Les révoltés furent privés de leurs priviléges, et obligés d'apporter aux pieds de Philippe toutes les bannières des métiers de Gand, de *payer trois cent mille* écus d'or pour les frais de la guerre, et *cinquante mille* autres pour les églises qu'ils avaient brûlées. C'est à cette ignominieuse cérémonie, dans laquelle tout respirait la honte, le mépris et le repentir, que les Gantois durent leur grâce (*h*),

Philippe-le-Bon donna asile dans son château de 33.
Genappe (*i*) au dauphin de France, depuis Louis XI,

(*h*) Voyez sur la révolte et la guerre des Gantois de plus amples détails dans Olivier de la Marche : *Mémoires*, etc., liv. I, chap. 22-28, et dans Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*. t. II, *in Philippo Bono*.

(*i*) Il y avait alors dans ce château, qui fut détruit en 1668, une licence de mœurs effrénée ; le viol accompagnait l'enlèvement des dames de grande naissance.

(Voyez le *Recueil de l'Encyclopédie belge*, t. III, livrais. 1re : *Ahasuérius*, nouvelle historique du tems de Philippe-le-Bon ; par M. de Reiffenberg, Bruxelles, 1834.)

Ce bon rompu, dit Brantôme en parlant de ce dauphin, *la plupart du tems mangoit en commun à pleine salle avec force gentils-hommes de ses plus privés ; et celui qui faisoit le plus lascif conte de fille de joie, il estoit le mieux venu et festoyé.*

qui cherchait à entraîner le duc dans ses projets séditieux contre son père ; mais Philippe lui répondit : *Mes soldats et mes finances sont à votre service, excepté contre votre père.*

Charles VIII, qui connaissait mieux son fils ingrat, rebelle et dénaturé que Philippe, disait : *Le duc de Bourgogne nourrit un renard qui lui mangera ses poules.* Effectivement, Louis XI suscita partout à Philippe-le-Bon et à son fils, Charles-le-Téméraire, des troubles, des ennemis et des guerres.

34. Philippe avait obtenu le titre de *bon* par sa générosité, mais il le ternit par la conduite qu'il tint avec sa nièce Jacqueline de Bavière (V. N° 25-26), et par quelques actes de barbarie ; en voici encore un.

Louis XI redoutait les forces du duc de Bourgogne, et pour les affaiblir il lui déclara la guerre ; il excita en même tems les Liégeois à commencer des hostilités de leur côté, afin d'opérer une diversion qui pût lui être utile.

Les troupes liégeoises se mirent à ravager les campagnes dans le Namurois et dans le Hainaut, qui appartenaient au duc ; mais elles se retirèrent sur Liége, à la nouvelle qu'une armée formidable de Philippe-le-Bon marchait contre elles.

Le gouvernement de la principauté de Liége demanda la paix ; elle lui fut accordée en janvier 1466, à condition qu'il paierait en six ans la somme de

---

Et lui-même ne s'épargnoit à en faire, car il s'en enqueroit fort, et en vouloit savoir, puis en faisoit part aux autres publiquement.

trois cent mille écus d'or aux fleurs de lys, qu'il reconnaîtrait le duc de Bourgogne pour *protecteur du diocèse de Liége*, et qu'à ce titre il compterait encore annuellement *mille autres* écus d'or.

Mais cette paix fut violée dans le mois d'avril suivant par l'instigation de Louis XI.

Les habitans de Dinant, enivrés de leurs richesses et de la prospérité de leur commerce, qui consistait particulièrement en cuivrerie, nommée *dinandrie*, crurent pouvoir insulter et provoquer le puissant duc de Bourgogne, dont les troupes venaient de battre l'armée de Louis XI. Ils pendirent en effigie le comte de Charolois, fils de Philippe-le-Bon, à la porte de Bouvignes, ville seulement séparée de Dinant par la Meuse, et qui appartenait au duc; ils crièrent alors aux habitans : *Voilà le fils de votre duc, le faux traître comte de Charolois, bâtard d'un évêque de Liége, que le roi de France a fait, ou fera pendre!* (*k*)

Ils massacrèrent ensuite Charles-le-Charpentier, qu'ils avaient quelque tems auparavant chargé de négocier un traité de paix avec le fils de Philippe-le-Bon, ainsi que trois autres députés, qui avaient été ses collègues. Ils formèrent une espèce d'armée, qui se répandit dans les États voisins du duc, et commit des cruautés horribles.

(*k*) Voici comme Melart rapporte ces outrages avec quelques variantes : « Veez là le filz de vostre duc, le faux trahistre, le « vilain bastard de l'évesque de Heinsberg, que le noble roi de « France a fait pendre icy. (*Histoire de Huy*, pag. 254.)

Mais bientôt une armée de *trente mille* Bourguignons, sous les ordres du comte de Charolois, investit Dinant, et y pratiqua en peu de tems avec son artillerie formidable une brèche assez large pour y donner l'assaut. Philippe, accablé d'années et d'infirmités, s'était fait porter en litière de Bruxelles à Bouvignes, et afin de soustraire les Dinantois aux malheurs affreux que leur folle résistance leur attirerait, il leur envoya des députés pour les engager à se rendre. Les bourgeois de Bouvignes joignirent un député de leur ville à ceux du duc pour arriver au même but.

Les Dinantois pendirent l'envoyé de Bouvignes sur les remparts de leur ville chancelante avec un enfant qui l'avait accompagné.

Cette cruauté fit élargir la brèche par les coups pressés de la nombreuse artillerie bourguignonne, et tout fut préparé pour courir à l'assaut.

Les Liégeois marchèrent en attendant au nombre d'environ trente mille hommes au secours des Dinantois, leurs compatriotes. Mais le duc de Bourgogne envoya une partie de son armée à leur rencontre, tandis que l'autre continuait de battre en brèche les murs de Dinant. Les habitans se voyant au désespoir, et tremblant pour leur vie, se rendirent alors au duc, et ne demandèrent que la vie sauve. Mais Philippe n'accepta pas cette condition.

La ville de Dinant fut livrée au pillage, d'après Haræus, pendant huit jours; de nombreux chariots et bateaux transportèrent ses richesses et ses dépouilles; elle fut ensuite livrée aux flammes en 1466; son gouverneur périt par la corde. Philippe, dans sa

fureur, fit précipiter, d'après le récit de Philippe de Commines et d'Haræus, ***huit cents*** Dinantois, liés deux à deux, dos contre dos, dans les flots de la Meuse, parce qu'ils étaient considérés comme les auteurs de cette guerre. Les citoyens les plus riches furent enlevés et durent plus tard racheter chèrement leur liberté. On renversa ensuite les murs de la ville, on combla les fossés et on détruisit les tours. Pendant l'épouvantable révolution de France, commencée en 1789, on fit des noyades pareilles, qu'on appelait *mariages à la république*. Le vieux duc de Bourgogne s'était fait transporter en litière devant Dinant pour repaître ses yeux de ce spectacle affreux.

Les Liégeois, ayant appris la terrible catastrophe de Dinant, se replièrent sur leur capitale, et demandèrent de nouveau la paix. Ils l'obtinrent aux mêmes conditions qui avaient été stipulées en janvier précédent. Ils durent ensuite livrer cinquante ôtages pour sûreté de leur parole (*l*).

Philippe-le-Bon survécut peu à ce triomphe bar- 35.
bare; il mourut à Bruges en 1467, à l'âge de soixante-douze ans. Il laissa, d'après Olivier de la Marche, dans ses coffres *quatre cent mille écus d'or, soixante-douze mille marcs d'argent*, sans compter *deux millions*

(*l*) V. Olivier de la Marche : *Mémoires*, etc., liv. I, chap. 30. Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Philippo Bono*.

Philippe de Commines : *Mémoires*, liv. II, chap. 1, Bruxelles, 1723.

V. de Barante : *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. XVI, pag. 315 et suiv.

d'autres effets; sommes extraordinaires pour ce tems, qui prouvent la prospérité des Pays-Bas réunis sous ce prince.

Le clergé des Pays-Bas était alors très-riche, et son pouvoir était fort étendu : ses *doyens* ou *proviseurs* s'étaient partagé les provinces, et appelaient à leurs tribunaux toutes les affaires dans lesquelles la religion figurait tant soit peu ; ils faisaient payer des amendes pour les péchés de la chair, pour le travail des jours à chômer, pour les enfans qui tombaient dans l'eau ou dans le feu, pour les mariages clandestins, etc.

Les moines, maîtres d'une grande partie des biens-fonds, faisaient constamment de nouvelles acquisitions, et plusieurs exerçaient le commerce. Les négocians laïcs se plaignaient hautement qu'ils ne pouvaient soutenir la concurrence des religieux, qui ne payaient aucun impôt, et vendaient leurs marchandises à un prix inférieur. Le clergé séculier et régulier soutenait avec ardeur leurs priviléges et leurs immunités. Philippe-le-Bon donna inutilement des ordonnances pour remédier à ces graves abus.

Tous les historiens de cette époque gémissent sur les mœurs dissolues de l'un et de l'autre clergé, qui fréquentaient les sociétés, les fêtes, etc., comme les laïcs. L'on peut juger de la licence des mœurs par les *Baisers lascifs*, que publia plus tard le célèbre Jean Second (*Joannes Secundus*), prêtre et secrétaire de l'archevêque de Tolède.

Le nombre des cénobites devint si considérable

que le gouvernement leur défendit de construire de nouveaux monastères. L'absolution des péchés les plus énormes s'obtenait pour de l'argent; on l'accordait même, assure-t-on, pour des péchés à commettre. Pouvait-il en être autrement sous un règne de mœurs corrompues? *Regis ad exemplum totus componitur orbis*. (V. N° 31.)

On vantait alors plusieurs faux miracles, et des moines intéressés se faisaient passer pour être inspirés et pour avoir des révélations. L'on ne parlait guère que de choses surnaturelles, opérées par Dieu et par le démon. A Utrecht il y avait alors tant de prétendus sorciers et sorcières qu'on y défendit l'exercice de la *magie* sous peine de bannissement d'une année (*m*).

Philippe-le-Bon, dans un édit du 3 janvier 1447, se plaint que ses sujets ont été extraordinairement vexés par le grand nombre de décrets de la cour de Rome ; il dit que la cause en était, que ceux qui voulaient se servir de ces rescrits, n'avaient pas préalablement demandé la *permission et le consentement des magistrats, comme cela était d'usage,* ajoute-t-il, *dans les tems passés et anciennement*. Il défend ensuite d'*importer et d'exécuter* les décrets de Rome sans les avoir préalablement soumis aux magistrats, et en avoir *obtenu la permission et le consentement, sous peine de confiscation des biens, et de faire le pèlerinage à la basilique de Saint-Pierre et de Saint-*

(*m*) V. Boxhorn, Brandt, Utr. Jaarb., *Groot chr. apud Cerisier*, t. II, pag. 187-190.

Paul à Rome; il excepte pourtant de ces pièces celles qui concernent *les bénéfices ecclésiastiques* (*n*).

Mais de grands abus s'étant glissés dans la collation de ces bénéfices, les archiducs Maximilien et Philippe d'Autriche défendirent, par ordonnance du 12 septembre 1485, toute introduction de dépêches romaines en matière bénéficiale dans les Pays-Bas (*o*).

Par décret du 20 mai 1497, l'archiduc Philippe permit la réception de décrets romains relatifs aux bénéfices, mais à condition qu'ils seraient soumis, avant leur exécution, à l'examen du *grand-conseil, et revêtus du placet du prince, sous peine de bannissement*, etc. (*p*). (V. N° 67.)

Enfin Philippe II, roi d'Espagne, défendit par sa pragmatique en 1574 l'exécution dans les Pays-Bas de toutes les bulles, diplômes et dépêches quelconques de la cour de Rome avant que ces pièces fussent munies du *placet royal, sous peine de bannissement*, etc. (V. N° 283.)

(*n*) Apud Stockmans : *Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum receptionem*, pag. 20-21, 2me édition, in-4°, Bruxel., 1718.

(*o*) Stockmans, *ibid.*, pag. 21-22.

(*p*) Stockmans, *ibid.*, pag. 23.

§ III.

Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Il est enfermé par les Gantois. Les rebelles sont condamnés à une grosse amende. Révolte des Malinois. Les Liégeois, excités par Louis XI, reprennent les armes contre le duc de Bourgogne. Bataille de Brustem. Reddition et punition de Liége. Les Liégeois enfreignent le traité conclu avec le duc. Louis XI prisonnier de Charles-le-Téméraire. Le duc de Bourgogne marche sur Liége avec Louis XI. Dévouement et combat héroïques de six cents Franchimontois. Charles-le-Téméraire s'empare de la ville de Liége, qu'il livre au pillage, au massacre et aux flammes. Horreurs extraordinaires.

Charles, comte de Charolois, succéda à Philippe- 36.
le-Bon, son père, en 1467. Ce prince fut surnommé *le Hardi* et *le Téméraire*, à cause de ses entreprises hardies, dangereuses et téméraires.

Il fit cette année son entrée solennelle à Gand, comme comte de Flandre, rappela cinq cent soixante-trois citoyens, que son père avait exilés à cause de leur révolte (V. N° 52), et il leur rendit les biens qui avaient été confisqués.

Mais à peine l'inauguration fut-elle finie, que les Gantois saisirent avec empressement l'occasion de cette grande cérémonie pour forcer le nouveau souverain à leur rendre les priviléges que Philippe, son père, leur avait enlevés.

A cet effet, ils prirent les armes, enfermèrent le duc dans leur ville, et poussèrent les cris, les menaces et les violences à un tel point, que Charles, livré à leur merci, pour éviter des malheurs extrêmes, fut forcé de céder à ce peuple en fureur.

Mais, ayant récupéré sa liberté, il révoqua à Bruxelles les concessions qui lui avaient été extorquées, et il se proposa de tirer une vengeance éclatante de l'attentat commis sur sa personne.

Les magistrats et la noblesse de Gand, pour prévenir la vengeance dont leur ville était menacée, et apaiser la terrible colère du duc irrité, firent arrêter, décapiter ou pendre les auteurs de cette sédition; une députation des plus notables Gantois se rendit auprès du prince, elle lui remit les diplômes obtenus par la violence, et implora à genoux le pardon de leur cité.

Charles se laissa fléchir, mais il condamna les habitans de Gand à lui payer *cinquante mille* écus d'or aux fleurs de lys, comme amende de leur révolte (*q*).

Les Malinois s'étaient révoltés en même tems contre le duc; mais, ayant appris la soumission de Gand, ils demandèrent la paix, qu'ils obtinrent moyennant une amende de *quinze mille* écus d'or.

37. Ces émeutes furent suivies d'une nouvelle levée de boucliers des Liégeois, que Louis XI venait encore d'exciter à la guerre, afin d'occuper tellement

(*q*) Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo audace*.

le duc de Bourgogne dans les Pays-Bas que la France n'eût rien à en redouter en cas d'hostilités.

Les cinquante ôtages, livrés par le gouvernement de Liége (Nº 34), étaient encore au pouvoir de Charles-le-Téméraire, lorsque les troupes liégeoises assiégèrent dans la ville de Huy leur prince-évêque, Louis de Bourbon, parent du duc de Bourgogne. Le prélat s'évada de nuit, mais les Liégeois prirent, pillèrent et brûlèrent la ville, dévastèrent une partie du Limbourg et du Luxembourg, reprirent Saint-Trond, et violèrent ainsi les traités qui assuraient cette ville au duc.

Charles rendit la liberté aux cinquante ôtages, mais à condition que s'ils portaient les armes contre lui ils perdraient leur fortune et leur vie; il marcha ensuite à la tête d'une forte armée de Bourguignons, avec laquelle se trouvait le prince-évêque de Liége, et mit le siége devant Saint-Trond, qui était défendu par environ *trois mille* Liégeois, sous les ordres de Renard de Rouvroy.

Bientôt le comte de Berlo, chargé de l'étendard de Saint-Lambert, s'avança avec une armée d'environ *trente mille* hommes et *cinq cents* chevaux; elle traînait avec elle une nombreuse artillerie destinée à délivrer la place assiégée.

Suffridus Petri rapporte que les Liégeois forcèrent, par stratagème, des moines, des prêtres et des chanoines à partir avec eux, et qu'ils les placèrent dans la première ligne.

Charles-le-Téméraire marcha à la rencontre de ces troupes, et leur livra, le 28 octobre 1467, une

bataille sanglante à Brustem, village situé à la distance d'une lieue de Saint-Trond. Les Liégeois y furent cruellement défaits; M. Fastré-Barré, bourgmestre de Liége, y perdit la vie avec à peu près *neuf mille* combattans, d'après le rapport de Hareus et de Meyerus. Mais Philippe de Commines fait observer que ce nombre paraît exagéré; aussi M. le baron de Villenfagne le réduit à *six mille* hommes.

Le duc de Bourgogne fit environ *six mille* prisonniers, prit *trois cents* chars chargés de munitions et de vivres, six gros canons et cent vingt petits. L'on a assuré que Charles ne perdit que *huit cents* hommes; mais il semble que la perte des Bourguignons fut presqu'égale à celle des Liégeois, qui, au commencement de l'action, se battirent vaillamment.

Le seigneur de Berlo, qui avait fait des prodiges de valeur, suivi de sept cavaliers, apporta cette fatale nouvelle à Liége, et remit dans l'église cathédrale l'étendard de Saint-Lambert, brisé et déchiré, que tous les efforts de l'ennemi n'avaient pu lui arracher. Ce fut la dernière fois, dit M. de Villenfagne, qu'on fit usage de ce fameux étendard, que l'on conservait avec soin depuis des siècles.

Saint-Trond se rendit alors, ainsi que Tongres; ces deux villes durent livrer chacune dix hommes au choix du vainqueur, qui les fit décapiter. Plusieurs autres villes ouvrirent aussi leurs portes au duc de Bourgogne (*r*).

(*r*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. II, chap. 2.

Le prince Bourguignon fit tout de suite avancer son armée victorieuse sur Liége pour se venger de ses habitans. A l'approche du duc, cette cité trembla et fut dans la plus grande consternation. Pour éviter les malheurs extrêmes qui la menaçaient, les Liégeois envoyèrent environ trois cents de leurs premiers citoyens, en chemise, jambes et tête nues, à la rencontre de Charles, pour lui offrir les clefs des portes, et pour demander, à genoux, grâce de la vie. Les députés obtinrent que la ville ne serait pas livrée aux flammes, et que les habitans seraient respectés. 38.

Charles-le-Téméraire entre avec le prélat, Louis de Bourbon, le 17 novembre 1467, en souverain victorieux dans cette grande et populeuse cité, fait trancher la tête à six ôtages qu'on lui avait donnés, rétablit le prince-évêque, emporte toute l'artillerie et toutes les armes, fait raser les murs et les tours, exige *trois cent mille* florins, impose des lois, laisse une petite garnison dans la ville, et reprend le chemin du Brabant (*s*).

Mais Louis XI, ennemi juré du duc, envoya secrètement deux ambassadeurs aux Liégeois pour 39.

Haræus : *loc. cit. Suffridus Petri et Meyerus* apud Chapeauville : *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III.

Villenfagne : *Recherches sur l'hist. de la principauté de Liége*, t. II, pag. 172.

(*s*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. II, chap. 3-4, *Placentius leodius*, apud Haræum, *loc. cit.*

Suffridus Petri, c. 31, apud Chapeauville, *loc. cit.*

les exciter sourdement à rompre le traité de paix conclu avec Charles, et à recommencer une nouvelle guerre contre lui et Louis de Bourbon, leur évêque. Il leur fit promettre de grands secours.

Les Liégeois, qui brûlaient du désir de sortir de l'état d'humiliation où le duc les avait placés, ne tardèrent pas de recommencer les hostilités. Ils s'emparèrent de nouveau de Saint-Trond, s'y saisirent de leur évêque et des principaux seigneurs qui suivaient son parti, et en tuèrent un bon nombre; ils comptaient sur les renforts de Louis XI, qui leur envoya enfin à peu près *six mille* hommes (*t*).

Le duc de Bourgogne, pour prévenir une guerre prête à éclater entre le roi de France et les grands de son royaume, invita Louis XI à une conférence dans la ville de Péronne, située dans les Pays-Bas. Là ayant appris la perfidie du roi, qui venait encore d'engager les Liégeois à entreprendre une nouvelle guerre, il lui reprocha vertement sa coupable lâcheté, le tint trois jours prisonnier dans le château de Péronne, le força à conclure un traité désavantageux pour lui, et à marcher à sa suite pour châtier sévèrement les Liégeois qu'il venait d'armer contre lui. Ce prince fourbe était à la merci du duc, et il ne se crut pas en sûreté à Péronne; il jura sur la *Pâque-Dieu* qu'il n'était pas coupable de la basse perfidie qu'on lui imputait; il fit

(*t*) *Suffridus Petri*, c. 32, *loco citato*.

donner *quinze mille* écus d'or aux gentilshommes de Charles, afin qu'ils lui fussent favorables; il ne gagna rien, il dut suivre le prince de Bourgogne irrité avec environ *trois cents* hommes, et porter dans cette expédition la croix bourguignonne.

A l'approche de Liége, l'armée de Charles fut par- 40.
tagée en deux corps, dont l'un fut sous ses ordres immédiats, et l'autre sous ceux du maréchal de Bourgogne. Ce maréchal étant arrivé, à l'entrée de la nuit, dans un faubourg de Liége, n'y trouva pas assez de place pour loger ses troupes.

Les Liégeois, ayant à leur tête Jean de Vilde et d'autres braves officiers, profitent du désordre qui en résulte, de l'obscurité de la nuit, et des brèches de leurs murailles, fondent par un tems affreux sur ce corps, en tuent plus de *huit cents* hommes, et font ensuite une sortie générale à la lueur des flambeaux. Mais des coups de canon, tirés par les Bourguignons dans la rue, les forcent d'évacuer le faubourg.

Charles-le-Téméraire arriva le lendemain 22 octobre 1468 avec son corps d'armée, et se logea dans les faubourgs où il choisit une maison située près de celle où se trouvait Louis XI. Le duc, craignant de nouvelles perfidies de la part du roi, qui aurait pu attenter à ses jours, ou se jeter pendant la nuit dans la ville de Liége, fit loger trois cents soldats dans une grange, placée entre ces deux habitations, pour surveiller attentivement tous les mouvemens de Louis XI.

Toutes les troupes restèrent sept jours sous les

armes, et le huitième l'attaque de Liége fut résolue; les soldats se désarmèrent et se couchèrent. Les Liégeois, instruits de cette fatale résolution par des Français qui étaient avec le roi de France, furent dans une consternation extrême, d'autant plus que le roi qui avait armé leurs bras contre le duc, se trouvait dans l'armée ennemie. Ils cherchèrent pourtant leur salut dans leur courage et dans leur désespoir; mais ils étaient sans soldats, sans chefs, sans artillerie, sans fossés et sans murailles; il ne leur restait qu'environ *sept ou huit cents* braves Franchimontois, et le peuple.

41. Dans cette grave extrémité, ils forment le projet hardi de faire une sortie désespérée, et d'essayer de tuer le duc de Bourgogne et le roi de France dans leurs lits. A cet effet, *six cents Franchimontois,* déterminés à vaincre ou à mourir, se dévouent pour la patrie en danger: commandés par Georges Strayle, et guidés par les maîtres des maisons occupées par les deux souverains, ils franchissent vers dix heures du soir les brèches des murailles, et surprennent et tuent presque toutes les sentinelles; mais le bruit qu'ils font au pavillon du duc d'Alençon et à la grange, dans laquelle se trouvent les trois cents Bourguignons, éveillent les deux princes, qui ont à peine le tems de s'habiller et de s'armer pour se mettre à la tête de leurs troupes : un corps de Franchimontois attaque la maison du duc avec une telle impétuosité, que Philippe de Commines, qui couchait avec deux autres gentilshommes dans la petite chambre du prince, n'a, d'après son propre rapport, presque pas

le tems de mettre au duc sa cuirasse et son casque. Les archers du prince défendent en attendant les fenêtres et les portes contre les Liégeois avec un tel courage et une telle bravoure, qu'ils percent, des torches à la main, dans la rue avec le duc. Dans cette rue les uns poussent les cris : *Vive le roi!* d'autres : *Vive Bourgogne!* et d'autres vocifèrent : *Vive le roi! tuez!* La maison du roi de France est assaillie en même tems par les Franchimontois, mais ils sont repoussés par sa garde écossaise.

Un combat meurtrier s'engage alors dans le faubourg qui est jonché de morts, de mourans et de blessés : les *six cents Franchimontois* se battent en désespérés, et après des efforts inouïs, ils paient, avec les guides, de leur vie leur héroïque dévouement pour la patrie (*u*), comme autrefois les *trois cents Spartiates* sous Léonidas.

Le lendemain, 30 octobre 1468, toute l'armée du duc, forte d'environ *quarante mille* hommes, entra sans résistance dans la ville de Liége par les deux extrémités. Comme c'était un dimanche, les Liégeois, qui, dans les deux attaques avaient perdu leurs principaux chefs et le soutien des braves Franchimontois, étaient abattus, et croyaient que le duc, par respect pour ce jour, n'aurait pas ordonné l'assaut, ils étaient tranquilles, et avaient préparé leur 42.

(*u*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. II, chap. 10, 11 et 12.

Voir les autres auteurs cités dans la note du N° suivant.

dîner, que les soldats ennemis trouvèrent dressé.

Les Bourguignons avaient fait un si horrible bruit avec leurs caisses de tambours, leurs trompettes et leurs houras, qu'une grande partie de la population avait pris une fuite précipitée.

Le fourbe et traître Louis XI s'écria : *Vive Bourgogne!* en entrant dans cette cité, dont il causa l'horrible malheur.

Les rues étaient presque désertes, les habitans s'étaient cachés dans les églises et dans les maisons, ou s'enfuyaient précipitamment avec leurs femmes et leurs enfans vers les Ardennes. Mais la plus grande partie de ceux qui, par la fuite, purent se soustraire à la poursuite des barbares vainqueurs, périrent de faim, de froid et de misère ; tous ceux qui se trouvaient dans les rues furent passés au fil de l'épée des ennemis.

Le duc Charles ayant demandé à Louis XI comment il devait traiter la ville de Liége, le Tibère de la France répondit : *Celui qui veut chasser les oiseaux doit brûler leur nid.*

Le duc consigna alors le roi au palais, afin que de là il contemplât l'affreuse catastrophe de cette ville, le pillage, l'égorgement et les noyades de ces citoyens, dont il avait perfidement armé les bras et lâchement abandonné la cause.

Par ordre du duc de Bourgogne, la ville de Liége fut livrée d'abord au pillage ; l'on assigna aux différens corps de l'armée les divers quartiers qui étaient abandonnés à leur rapacité et à leur férocité. Les archives et les anciennes *chartres* furent emportées,

et l'antique *perron*, symbole de la liberté liégeoise, fut transporté à Bruges (*v*).

Le butin de cette riche ville fut immense, et plusieurs militaires y firent leur fortune. L'église de Saint-Lambert échappa au pillage; mais la plupart des autres églises furent pillées sous prétexte qu'on y cherchait des habitans qui s'y étaient réfugiés.

Le cruel Bourguignon ordonna ensuite que tous ceux qui s'étaient cachés dans les églises et dans les maisons fussent jetés dans la Meuse. Ces malheureux furent liés plusieurs ensemble, les mères à leurs enfans, les jeunes gens aux vieillards, et furent ainsi précipités dans les flots qui les engloutirent.

Dans cette épouvantable catastrophe périrent *quarante mille hommes* et *douze mille femmes*, d'après un auteur manuscrit, cité par Bouille.

Charles chargea enfin trois ou quatre mille soldats limbourgeois de mettre, à trois reprises, le feu à cette opulente cité, qui, d'après le cardinal Piccolomini et l'historien Fisen, comptait avant cette époque calamiteuse, *cent et vingt mille habitans*. Le duc excepta de cet embrasement général seulement les églises et les maisons des prêtres. Toutes les habitations furent consumées par les flammes; il n'en

(*v*) Ce perron fut rendu à la ville de Liége en 1478. Les lettres initiales L. G. que l'on y voyait, et que l'on rencontrait plus tard sur presque tous les monumens liégeois, signifiaient d'après plusieurs historiens : *Libertas gentis; Liberté de la nation;* d'après d'autres, elles étaient les consonnes de Liége, et signifiaient *Legia*.

resta qu'environ *trois cents* maisons des prêtres et les temples.

Louis XI, après avoir contemplé forcément cette épouvantable catastrophe, et ce peuple vaillant immolé à sa lâche politique, se crut heureux d'obtenir, au bout de huit jours, du terrible duc, la permission de partir pour la France; mais son départ ressembla à une fuite.

Le féroce vainqueur partit finalement avec ses troupes chargées de butin; il leur livra le pays de Franchimont, et y fit mettre tout à feu et à sang, pour se venger des *six cents héros* qui en avaient voulu à sa vie.

Il s'était auparavant arrêté à quelque distance de Liége pour repaître ses yeux du spectacle horrible de cet immense incendie, et pour entendre le fracas et l'écroulement des toits et des édifices (*w*).

Le pape réprimanda vivement le duc sur ces actes de barbarie. Charles rendit différens objets aux églises, et fit don à la cathédrale de Liége d'une statue en or massif, qui représentait saint Georges, comme

---

(*w*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. II, chap. 13 et suiv.

Olivier de la Marche : *Mémoires*, etc., liv. II, chap. 2, etc.

Bouille, t. II, pag. 100, etc. Foullon, liv. VI. *Suffridus Petri*, apud Chapeauville : *Gesta pontificum leodiensium*, t. III, cap. 32-33.

Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo audace*.

De Villenfagne : *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, t. II, pag. 100-103.

marque du repentir des horreurs qu'il avait fait commettre dans cette ville.

§ IV.

Charles-le-Téméraire cherche à étendre ses États et à les ériger en royaume. Il s'empare de la Lorraine, et essaie de soumettre la Suisse. Il y prend Granson et ne tient pas sa parole. Il perd la bataille de Granson, et est défait près de Morat. Ossuaire des Bourguignons. Butin immense. Charles perd son fameux diamant. Il est tué devant Nancy. Réflexions sur Charles-le-Téméraire et sur Louis XI. Justice mémorable de ce duc de Bourgogne. Rhinsauld et Saphira.

Le duc Charles, enflé d'orgueil par le succès de 43.
ses armes, et par ses exploits barbares, chercha à étendre ses États, sa puissance et son autorité. Mais ses triomphes étaient passés; presque toutes ses autres entreprises lui furent funestes; le *non plus ultra* était écrit pour lui dans les dangereux défilés de la Suisse.

Il ambitionnait le titre de *roi*, et essayait d'ériger ses États en *royaume de Bourgogne;* il y avait certainement droit, puisque peu de rois l'égalaient en puissance; mais il échoua dans son projet par les intrigues de Louis XI auprès de l'empereur Frédéric III (*x*).

(*x*) V. Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ,* t. II, *in Carolo audace.*

Incapable de repos, il forma alors le dessein de conquérir la Lorraine et la Suisse, et d'étendre ses États depuis la mer d'Allemagne jusqu'aux bords de la Méditerranée. Dans ce but il prit d'abord parti dans la guerre qui éclata entre Robert de Bavière et Herman de Hesse, qui se disputaient l'archevêché de Cologne. Bientôt il fut en guerre avec tous ses voisins, mais la victoire abandonna ses drapeaux.

44. Poussé par son ambition téméraire, il tourna alors ses armes contre la Lorraine, en subjugua la plus grande partie, et s'empara de Nancy après un siége de neuf semaines.

Il marcha ensuite contre les Suisses. Ces peuples bons, loyaux, guerriers et attachés à leur liberté, lui envoyèrent des députés pour lui représenter que leur pauvre pays, qu'il voulait mettre sous le joug, ne valait pas *les éperons des chevaliers de son armée;* ils lui offrirent un corps auxiliaire de *six mille* hommes, s'il laissait à la Suisse sa liberté et son indépendance. Mais ce fut en vain, il continua sa marche hardie dans les périlleux défilés de l'Helvétie.

Les Suisses assemblèrent une armée considérable, grâce, en partie, à l'or de Louis XI. Le duc de Bourgogne assiégea bientôt Granson dans le pays de Vaud, avec une armée d'environ *quinze mille* combattans. La ville se rendit en 1476, à condition que la garnison, forte de *huit cents* hommes, et les habitans, auraient la vie sauve. Charles viola sa parole pour la première fois, car il fit pendre quatre-vingts soldats à des arbres, jeter deux cents dans un marais, et garda les autres comme prisonniers de guerre.

Cette cruauté perfide irrita tellement les Helvétiens et les Allemands, leurs voisins, avec lesquels Charles était en guerre, qu'ils rassemblèrent une armée d'environ *vingt-cinq mille* soldats. Le prince bourguignon s'avança avec ses troupes dans un défilé étroit près de Granson, malgré l'avis contraire de ses généraux. Ses frères naturels se battirent vaillamment et firent semblant de céder aux efforts des Suisses pour les attirer en pleine campagne. Mais le gros de l'armée, prenant cette retraite calculée pour une fuite, se débanda; son désordre augmenta lorsqu'il vit des troupes helvétiques déboucher par des chemins inconnus, et qui l'attaquèrent en flanc. Charles, qui accourut pour y remettre l'ordre, se trouva abandonné de ses soldats, et fut obligé de suivre les fuyards.

Les Suisses s'emparèrent des canons et des bagages de l'armée ennemie, et firent un grand butin de choses précieuses, évalué à un *million* d'écus d'or aux fleurs de lys, qu'ils se partagèrent.

Le duc ne perdit pourtant que *deux mille* hommes, parce que la plus grande partie de l'armée n'avait pas été engagée, et *deux cents* prisonniers, qui furent pendus aux arbres pour venger les mânes des Suisses perfidement tués à Granson (*y*).

Charles, retiré à Lausanne, tomba dans une noire mélancolie; mais il recruta bientôt une armée de

(*y*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. V, chap. 1. — Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo audace*.

ving-cinq mille soldats, et assiégea la petite ville de Morat, dans le canton de Fribourg. Les Helvétiens formèrent une armée d'environ *trente mille* fantassins et *quatre mille* cavaliers, et présentèrent la bataille au duc de Bourgogne près de Morat. René, duc de Lorraine, aidé de l'argent de Louis XI, se joignit à eux, et fut nommé général en chef des troup e.

Les fronts des deux armées, rangées en ordre de bataille, le 22 juin 1476, paraissaient inabordables; les Bourguignons et les Suisses, tenant leurs piques inclinées vers la terre, formaient comme deux haies de fer impénétrables, dans lesquelles il était difficile de faire une brèche.

Un Suisse déterminé se dévoue pour le salut de la patrie, et ayant recommandé sa femme et ses enfans au général, il s'avance vers le milieu de la ligne ennemie, qui ne sait ce qu'il veut, il embrasse et sert avec force dans ses bras vigoureux plusieurs piques des Bourguignons : une brèche est faite, ses compagnons d'armes s'y jettent précipitamment, commencent un carnage épouvantable et décident de la victoire (*z*).

Le duc laissa sur le champ de bataille et dans les environs à peu près *dix-huit mille* Bourguignons

---

(*z*) V. Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. V, chap. 3. Haræus : *loc. cit.*

Nous traçons l'anecdote du brave Suisse, qui décida du sort de cette bataille, d'après nos souvenirs des historiens que nous avons lus dans le tems en Suisse.

et Belges, dont les ossemens, restés en place, furent bientôt décharnés et blanchis par les élémens, et représentèrent ce vaste champ de bataille comme la vallée de Josaphat (*a*).

Les Helvétiens rassemblèrent ces ossemens et en formèrent un trophée, qui attestait la valeur de leurs armes et la défaite de leurs ennemis.

Un bataillon français de la Côte-d'Or détruisit vers 1794 ce fameux ossuaire pour l'honneur de leurs ancêtres, et rendit à la terre une grande partie de leurs compatriotes. Les Suisses construisirent quelque tems après un bâtiment où ils jetèrent les ossemens bourguignons, qui n'étaient pas enterrés, pour perpétuer le souvenir de leur mémorable victoire.

Le duc Charles perdit à la journée de Morat le fameux diamant qui fut trouvé et vendu par un paysan pour un écu, et ensuite acheté chèrement par le duc de Toscane; il est évalué à *deux millions* six cent huit mille trois cent et trente-cinq francs.

Charles-le-Téméraire se retira après ces sanglantes 45.
défaites avec environ *trois mille* hommes en Bourgogne, et y tomba dans un tel état d'abattement que son tempérament s'en altéra.

(*a*) Le fameux ossuaire des Bourguignons était situé à un quart de lieue de Morat; on y lisait l'inscription suivante :

D. O. M.
CAROLI INCLYTI ET FORTISSIMI DUCIS EXERCITUS
MURATUM OBSIDENS, AB HELVETIIS CÆSUS,
HOC SUI MONUMENTUM RELIQUIT
ANNO 1476.

Louis XI s'empressa de profiter des désastres du duc de Bourgogne, et envoya tout de suite des ambassadeurs et de l'or à René, duc de Lorraine, afin qu'il armât le plus de monde qu'il pût, pour récupérer ses États avant que le Bourguignon n'eût refait son armée.

René assiégea bientôt la garnison que Charles avait laissée à Nancy, et se rendit maître de cette ville au bout de six semaines. Le duc Charles demeura tout ce tems sans rien entreprendre; sorti enfin de son engourdissement, il mit le siége devant Nancy pour reprendre cette capitale de la Lorraine.

René ayant reçu un renfort de *vingt mille* Allemands et Suisses, soldés par Louis XI, présenta le 7 janvier 1477 la bataille à Charles-le-Téméraire dans les environs de la ville assiégée. Le duc de Bourgogne n'avait pas *dix mille* hommes, dont *deux mille* seulement étaient bien armés et bien portans. Ses généraux lui conseillèrent de ne pas tenter une lutte aussi inégale, d'attendre des renforts et de faire une sage retraite; mais Charles, toujours téméraire, résolut de tenter un dernier effort désespéré et repoussa ces prudens avis. Il plaça ses *deux mille* combattans dans la première ligne et ordonna la bataille: les Bourguignons et les Belges combattirent avec leur intrépidité et leur valeur ordinaires, et le duc se battit personnellement en désespéré et en furieux, lorsque le Napolitain Campo-Basso, l'un de ses premiers officiers, vendu à René, passa avec ses quatre cents hommes dans les rangs ennemis.

Ce fut alors une déroute générale; Charles n'ayant

pu rallier ses troupes, chercha avec quelques seigneurs à se frayer un chemin, l'épée à la main, à travers la cavalerie ennemie; il piqua son cheval pour passer un torrent, mais l'animal exténué de fatigue tomba dans l'eau; le duc ne put se relever à cause de sa pesante armure. Claude de Beaumont accourut et tua le duc Bourguignon qu'il ne connaissait pas. Ce noble Lorrain était sourd, et n'entendait pas les paroles qu'on lui adressait. Les soldats allemands dépouillèrent le prince sans le connaître.

Charles-le-Téméraire ne fut reconnu qu'au bout de trois jours par son médecin et son secrétaire qui avaient été faits prisonniers. Il périt à l'âge de quarante-quatre ans avec environ trois mille hommes et plusieurs seigneurs belges et bourguignons; le reste de son armée fut fait prisonnier. René fit enterrer le duc avec honneur dans la principale église de Nancy, et à côté de lui les seigneurs qui avaient succombé pour sa cause (*b*).

L'ambition et la cruauté étaient les vices dominans 46.
de ce duc guerrier; mais à cette époque les princes étaient presque tous cruels. Dans leurs expéditions exterminatrices, le pillage, la dévastation, le massacre et l'incendie suivaient leurs pas comme leurs ombres.

Louis XI, le Tibère de la France, fit exécuter pendant son affreux règne plusieurs milliers de ses sujets

---

(*b*) V. Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo audace*.

Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. V, chap. 5-8.

en public et en secret, et dont une grande partie eut seulement le malheur d'être suspecte aux yeux du tyran soupçonneux.

Il s'abreuva du sang qu'on tirait à ses enfans, dans la folle espérance de corriger ainsi l'âcreté du sien. Les gibets qui entouraient son château, marquaient les lieux habités par ce monarque redouté. Il laissa à la postérité, comme monumens de son horrible règne, une quantité de cachots, de cages de fer, d'instrumens de supplices, et de chaines dont il chargeait ses victimes.

47. Charles-le-Téméraire eut pourtant aussi des vertus : il défendit rigoureusement le duel, fut chaste et rendit la justice avec une grande impartialité. Il présidait le tribunal lorsqu'il n'était pas en guerre, et il se conciliait ainsi l'amour et le respect de ses peuples.

Il se rendit en 1469 dans les provinces hollandaises pour y recevoir le serment de fidélité et demander un don gratuit de *cinq cent trente-deux mille huit cents* écus ; à cette occasion il montra encore son amour pour la justice dans les séances des assises de Middelbourg : assis à son tribunal il y donnait audience pendant trois jours aux pauvres et aux riches sans distinction ; il écoutait attentivement leurs plaintes, et rendait à tous une stricte et impartiale justice.

Pendant ces assises il montra aussi son caractère fougueux et hardi : ayant fait décapiter sous ses yeux trois frères, convaincu d'avoir massacré un de ses serviteurs, le peuple poussa à ce spectacle quelques murmures qui auraient pu aboutir à une émeute :

soudain le duc saute de son tribunal, s'arme d'un bâton, s'avance avec cette arme vers les spectateurs, et lance contre eux des regards menaçans et foudroyans; à l'instant, tout tremble devant lui, et rentre dans l'ordre et dans le silence.

Saphira, veuve d'un riche négociant, jeune et belle, dont la douleur et les larmes rehaussaient encore la beauté, vint avec deux de ses parens, en habit de deuil, se plaindre au duc lorsqu'il visitait la province de Gueldre (*c*). Rhinsauld, gouverneur d'une ville de cette province, épris des charmes de cette dame, devint amoureux d'elle; mais n'ayant pu corrompre sa vertu, ni par les présens, ni par les promesses, il résolut de vaincre sa résistance par un crime atroce: il fit jeter son mari dans un cachot, sous le faux prétexte qu'il était en relation avec les ennemis de l'État. Saphira, qui chérissait tendrement son époux, inquiète de son sort, et tremblante pour ses jours, court se jeter aux pieds de Rhinsauld, et les larmes aux yeux et le cœur navré de douleur, elle lui prouve l'innocence de son mari.

L'impitoyable gouverneur, dominé par sa passion, montre une froide insensibilité, et met la vie et l'élargissement de l'époux à un prix infâme. La tendre Saphira, pour sauver les jours de son mari, sacrifie sa vertu à sa tendresse, à condition que son époux lui sera rendu le lendemain; mais le barbare Rhinsauld le fait mourir la nuit même. Depuis ce tems, cette jeune veuve, privée de son honneur et de

(*c*) Haræus dit *la Zélande*.

l'objet de sa tendresse, passait ses tristes jours dans la douleur et dans les pleurs.

Le duc Charles ayant écouté avec horreur ce récit affreux, fait venir devant lui Rhinsauld, qui se trouve à la cour, et darde contre lui un regard foudroyant. L'infâme gouverneur tremble, et avoue son double crime. Le duc lui ordonne alors de faire donation de tous ses biens à Saphira, et de l'épouser. Le coupable, croyant ainsi obtenir sa grâce, consent à tout; mais la jeune dame s'y oppose, et déclare qu'elle préfère la mort à une telle alliance; elle se laisse enfin fléchir: le gouverneur et elle se donnent la main, et se promettent, devant le duc, attachement, amour et fidélité en présence d'un prêtre.

La jeune veuve remercie alors le duc de la justice qu'il lui rend: *Il est quitte envers vous, madame*, répond Charles, *mais non pas vis-à-vis de la justice que je dois exercer*. Il fait ensuite sortir la dame, et l'acte de donation est à peine signé qu'il ordonne de trancher la tête au coupable dans le même cachot où il avait fait mourir l'époux de Saphira.

La dame que le gouverneur avait déshonorée et trompée, et les enfans du malheureux mari qu'il avait assassiné, entrèrent ainsi tout de suite en possession des biens du meurtrier. Mais Saphira succomba sous le poids de sa douleur, et mourut peu de tems après (*d*).

(*y*) Heuterus: *Rerum burgundicarum*, lib. V, c. 5. — Van Meteren: *Histoire des Pays-Bas*, liv. I. — Haræus: *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo audace*.

§ V.

Marie, duchesse de Bourgogne. Perfidie de Louis XI. Il s'empare du duché de Bourgogne. Révolte des Flamands. Trahison du roi de France. Condamnation et supplice de deux ministres de la duchesse par les Gantois. Lettre du chancelier Hugonnet à sa femme. Efforts extraordinaires de la princesse pour délivrer ses ministres. Exécution du duc de Clarence. Mariage de la duchesse avec l'archiduc Maximilien. Les provinces des Pays-Bas passent dans la maison d'Autriche. Guerre de Maximilien avec Louis XI. Bataille de Guinegate. Engelbert II, comte de Nassau. Mort de Marie de Bourgogne.

Marie de Bourgogne, fille unique de Charles-le- 48.
Téméraire et d'Élisabeth de Bourgogne, succéda à l'âge d'environ vingt ans à son père en 1477, dans des circonstances critiques et malheureuses.

Louis XI dépouilla cette princesse du duché de Bourgogne, sous prétexte que cette province, ayant été donnée comme apanage, devait, par le défaut d'enfans mâles retourner à la couronne de France. Il s'empara encore de différentes places frontières, en violant la trève qu'il avait juré d'observer.

L'armée de nos provinces était détruite, les meilleurs généraux avaient été tués ou faits prisonniers, les finances étaient épuisées, et les Flamands n'attendaient que la première occasion pour éclater.

Les États de Marie étaient réduits aux provinces

des Pays-Bas, beau et riche apanage qui eût rendu sans doute cette princesse heureuse, si ses sujets eussent su rester dans l'ordre et dans l'obéissance (e).

49. Les Flamands n'étaient pas fâchés de la perte du duché de Bourgogne, parce que leurs ducs les avaient souvent soumis par leurs braves et fidèles troupes bourguignonnes. Ils nourrissaient une haine profonde contre les officiers de Bourgogne attachés au service de la jeune duchesse. Ennemis de la dépendance, et rarement contens, ils résolurent de lever l'étendard de la révolte, de profiter du jeune âge de Marie, de la mettre sous leur tutelle, de gouverner par elle, et de ne lui laisser qu'un simulacre d'autorité.

Les États de Flandre, convoqués par la duchesse, la forcèrent de rendre aux Flamands les priviléges que Philippe-le-Bon, et Charles-le-Téméraire, son fils, leur avaient enlevés à cause de leurs rébellions. Ils créèrent un *conseil de régence* qui s'empara des rênes du gouvernement, et envoya des ambassadeurs à Louis XI, afin de traiter avec lui de la paix, au nom de la duchesse.

50. Ce prince toujours perfide, qui avait déjà envoyé à Gand son barbier, nommé Olivier, pour y semer la discorde et la méfiance, saisit avidement cette occasion pour exciter des nouveaux troubles dans les Pays-Bas, dans le but d'en profiter.

Les ambassadeurs lui ayant dit, entr'autres cho-

(e) Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II. *Maximilianus et Maria*.

ses, que la princesse Marie avait promis de se conformer aux avis des États, le monarque français les arrêta tout court, et leur montra une lettre autographe, écrite en partie par la duchesse, et en partie par Hugonnet, chancelier de Brabant, et par d'Imbercourt, au nom de la princesse. Ces deux seigneurs avaient apporté cette missive au roi : il y était dit que la duchesse n'avait de confiance que dans Hugonnet, d'Imbercourt, le comte de Ravenstein, et la duchesse douairière. Louis XI leur remit l'original de cette lettre (*f*).

Les députés, furieux de leur désappointement, sont à peine de retour à Gand avec la fatale lettre, que le conseil est assemblé. Marie s'y trouve; on lui reproche sa lettre à Louis XI. Ne pouvant croire à la trahison du roi de France, elle nie hardiment cette pièce; mais on lui montre l'accablante preuve de conviction. La princesse, interdite et comme anéantie, se retire chez elle. On donne lecture de la lettre au peuple assemblé, qui entre en fureur, et arrache Hugonnet et d'Imbercourt des pieds des autels, où ils avaient cherché un asile contre l'effervescence populaire. C'étaient deux vieillards respectables et d'une probité incorruptible, qui avaient blanchi dans les conseils de la maison de Bourgogne.

Les Gantois, voulant à tout prix que leur souveraine fût sans autres conseils que les leurs, résolu- 51.

(*f*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. V, chap. 16. — Haræus, *loco citato*.

rent la perte de ses deux ministres, parce que la duchesse se réglait sur leurs sages avis pour ne pas tomber sous le joug de ses sujets : mais afin de ne pas trahir de prime-abord leur dessein, ils observent une certaine apparence de forme judiciaire, pour éblouir les gens simples, et nomment, au nom des États de Flandre, une commission pour faire le procès aux ministres; mais comme ils connaissent leur innocence par rapport à la fameuse lettre, ils les accusent faussement *d'avoir vendu la justice*, et d'avoir fait dans le tems *plusieurs infractions aux priviléges et aux statuts de Gand.*

Les accusés démontrent clairement la fausseté de ces odieuses inculpations; mais leur perte est jurée : on les applique à une torture barbare, qu'ils endurent avec un courage qu'inspire l'innocence; la violence des tourmens ne leur arrache pas le moindre aveu.

Cette inique procédure continue six jours, pendant lesquels la duchesse se fait porter à l'hôtel-de-ville pour attendrir les magistrats sur leurs victimes : là elle demande, les yeux baignés de larmes, et le cœur navré de douleur, la délivrance de ses ministres, qui lui avaient servi de père pendant son enfance. Mais ni pleurs, ni remontrances, ni supplications ne peuvent fléchir ces fiers Gantois; ils condamnent les deux objets de leur haine à la peine de mort.

Les condamnés appellent de cette sentence inique au parlement de Paris, comme juge suprême de la Flandre; mais cet appel ne fait que hâter leur sup-

plice. On ne leur donne que très-peu de tems *pour penser à leurs affaires ;* immédiatement après on les traîne à l'échafaud.

Pendant qu'on faisait les apprêts du supplice, Hugonnet, sur le point de se voir séparé de sa femme qu'il chérissait tendrement, lui écrivit une lettre touchante, qui était comme son testament, dans laquelle il lui disait antr'autres choses :

« Consolez-vous d'un malheur attaché à la nature « humaine ; considérez qu'étant parvenu à l'âge où « je suis, ma mort est seulement avancée de peu « d'années. Que le supplice qui m'est destiné ne « fasse sur votre âme aucune impression : au crime « seul est reservée la honte, et je meurs innocent. « Nos enfans n'auront point à rougir de la condam- « nation de leur malheureux père. Si on les prive « de leurs biens, Dieu, qui leur a donné la vie, « pourvoira à leur subsistance, et les dirigera selon « sa miséricorde et sa bonté. Adieu, ma sœur et « loyale amie ; je remets vous et nos enfans en la re- « commandation de Dieu et de sa glorieuse mère. « C'est Jeudi-Saint que je crois être mon dernier « jour. »

La duchesse ayant appris que les infortunés ministres, victimes de leur dévouement à sa cause, sont conduits au lieu du supplice, n'écoute que son cœur, et essaie un dernier effort désespéré pour les arracher des mains de leurs bourreaux : vêtue de deuil, les cheveux épars, le visage mouillé de pleurs, le bras appuyé sur un ecclésiastique à cheveux blancs, elle perce la foule, et se précipite au milieu

de la place d'exécution ; voyant Hugonnet et d'Imbercourt sur l'échafaud, elle pousse des cris lamentables et perçans, s'adresse au peuple, lui demande grâce pour ses victimes, et lui tend ses bras tremblans et défaillans. Ces efforts attendrissans, faits de la part d'une jeune et belle souveraine, auraient fléchi les Gantois s'ils n'eussent été en révolte. Tous ces efforts sont inutiles; les deux ministres sont exécutés en 1477 en présence de la princesse, qui est transportée presque mourante dans son palais(*g*).

Louis XI, qui avait attiré cette horrible catastrophe à la duchesse de Bourgogne, sa cousine et sa filleule, changea tout-à-coup de politique : il déclara les Gantois coupables de crime de lèze-majesté, rétablit la mémoire des ministres, victimes de son machiavélisme, et prit sous sa protection spéciale les enfans du malheureux chancelier.

52. Après l'assassinat juridique des deux plus sages conseillers de Marie, les Gantois, pour parvenir à leur but, éloignèrent de sa personne ses serviteurs les plus dévoués, ainsi que ses parens. Ils prétendirent ensuite disposer non seulement de son autorité, mais aussi de sa main.

Georges, duc de Clarence, frère d'Édouard IV, roi de la Grande-Bretagne, se mit sur les rangs pour épouser la jeune duchesse; mais Louis XI, auquel cette alliance ne convenait pas, l'ayant ap-

---

(*g*) Philippe de Commines : *Mémoires*, etc., liv. V, chap. 17. — Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II. *Maximilianus et Maria*.

pris, persuada à Édouard que son frère cherchait à marier la duchesse de Bourgogne sans son consentement, et qu'il conspirait contre lui. Le crédule Édouard donna à son frère le choix du genre de sa mort. Ce choix étant fait, on noya le prince Georges dans un tonneau de Malvoisie, et on lui trancha ensuite la tête.

Marie, ayant besoin d'un époux qui pût lui re- 53.
conquérir ses États envahis et sa puissance perdue, et la soustraire au joug humiliant sous lequel elle gémissait, choisit pour mari l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, qui était un prince brave et vaillant, et puissant par ses alliances.

Louis XI employa toute sa politique pour déjouer cette union, qui causa pendant environ deux siècles des guerres sanglantes entre la maison d'Autriche et celle de France.

Le mariage fut célébré en 1477. Par cette célèbre alliance, les provinces des Pays-Bas passèrent de la maison de Bourgogne dans celle d'Autriche.

Le lendemain de ses noces, Maximilien envoya à Louis XI des ambassadeurs pour réclamer énergiquement l'intégralité de l'héritage de sa femme. La guerre en fut la suite au printems suivant.

L'archiduc reprit plusieurs villes au roi de France, et défit, en 1479, l'armée française, forte de *vingt-trois mille* hommes, sous les ordres du maréchal de Crèvecœur, dans la bataille sanglante de Guinegate, village près de Terouane. Le combat dura depuis deux heures après-midi jusqu'à huit heures du soir. Engelbert II, comte de Nassau, s'y distingua par ses

brillantes charges de cavalerie, qui empêchèrent les Français de se rallier. L'armée française perdit environ neuf mille hommes (*h*).

Le règne de Maximilien et de Marie de Bourgogne fut fort agité et par les révoltes des Flamands, et par des guerres toujours renaissantes avec la France. La paix fut enfin conclue : le duché de Bourgogne et une partie de l'Artois furent cédés à Louis XI ; l'archiduc d'Autriche conserva les provinces des Pays-Bas et le comté de Bourgogne.

La duchesse de Bourgogne mourut dans son printems par un accident malheureux : dans une partie de chasse aux hérons qu'elle aimait beaucoup, elle fit une chute de cheval en voulant franchir un fossé, et se fit une blessure que sa pudeur lui fit trop longtems cacher. Elle expira à Bruges en 1482, à l'âge d'environ vingt-quatre ans, victime de son austère vertu. L'archiduc Maximilien aima si tendrement cette princesse qu'il la pleura toute sa vie.

L'on admire son tombeau et celui de son père, Charles-le-Téméraire, dans l'église de Notre-Dame à Bruges ; ces deux monumens sont de pierre de touche et de bronze doré, et présentent une beauté et une magnificence extraordinaires.

(*h*) Haræus : *loco citato*.

§ VI.

Révolte des Flamands contre l'archiduc Maximilien. Leur défaite. Autre révolte des Gantois. Vengeance terrible de l'archiduc. Il est élu roi des Romains. Nouvelle révolte.

Marie de Bourgogne eut de l'archiduc Maximilien 55.
deux enfans, Philippe, surnommé *le Bel,* et la princesse Marguerite. La plus grande partie des provinces reconnurent Maximilien pour leur tuteur; mais les Flamands, à la tête desquels étaient les Gantois, lèvent de nouveau l'étendard de la révolte, et dénient au père l'administration de l'héritage de son fils et de sa fille, qu'ils gardent comme ôtages et placent sous la tutelle des États de Flandre. Ils formulent ensuite des griefs, accusent Maximilien de conférer tous les emplois et tous les honneurs aux Bourguignons et aux Allemands, et demandent qu'il les éloigne de sa cour et de son armée.

Les griefs réels ou prétendus sont ordinairement les précurseurs des révolutions; nos provinces en ont été encore témoins quelque tems avant l'explosion de la *révolution brabançonne* en 1789, et deux ans avant la *révolution belge* de 1830.

Maximilien avait quelque tems auparavant repris, sur Louis XI, les villes d'Arras, de Condé, Le Quesnoi, Bouchain, Antoing, etc. Ces victoires lui obtinrent une paix glorieuse : le roi de France lui céda la Franche-Comté en pure souveraineté, et l'Artois, le Charolois et Nogent à condition d'hommage.

Les États de Flandre, pour éblouir le peuple, gouvernèrent, en attendant, le pays au nom du jeune prince Philippe, fils de Maximilien, armèrent pour soutenir leur cause, et demandèrent à Louis XI, ennemi implacable de Maximilien, des troupes auxiliaires; pour l'intéresser à leurs prétentions, ils lui proposèrent le mariage de la jeune princesse Marguerite avec le dauphin de France, depuis Charles VIII.

C'était ce que cherchait Louis, car cette alliance aurait terminé, en faveur des Français, les querelles longues et sanglantes entre les maisons d'Autriche et de France; mais il lui fallait le consentement de l'archiduc, qu'il n'était pas facile d'obtenir. Pour y parvenir, le monarque français profita de la révolte des Flamands, de l'embarras de l'archiduc, et envoya dans l'Artois une puissante armée, qui défit les troupes de Maximilien.

L'archiduc manquant de soldats et d'argent, et ne pouvant soutenir la guerre contre la France et contre ses sujets, fut forcé d'accepter à Arras un traité de paix désavantageux; il y fut stipulé que le dauphin de France épouserait la princesse Marguerite, qui devait lui apporter pour dot la Franche-Comté, le comté de Flandre et l'Artois. La princesse, âgée seulement de cinq ans, fut fiancée au dauphin, à Amboise en 1483; mais Louis XI étant mort cette même année, ce mariage n'eut pas lieu.

La princesse Marguerite, célèbre par ses talens et par les agrémens de son esprit, épousa Jean, infant d'Espagne, et ensuite Philibert-le-Beau, duc de Savoie. Devenue veuve, pour ainsi dire, la troisième

fois sans avoir d'enfans, elle fut gouvernante des Pays-Bas pendant la minorité de Charles-Quint. Elle s'acquit dans ces provinces l'estime générale, et mourut à Malines en 1530, laissant à la postérité plusieurs ouvrages en vers et en prose (1).

Maximilien ayant fait la paix avec la France, ré- 56.
solut de soumettre les Flamands ; mais les Gantois, qui avaient reçu du gouvernement français un secours de deux mille hommes d'infanterie et de six cent cinquante de cavalerie, prétendirent tenir tête à leur souverain. L'archiduc marcha contre eux, et les défit, vers 1485, dans un combat sanglant près de Gand. Les vaincus laissèrent environ mille hommes sur le champ de bataille et demandèrent grâce.

Maximilien, qui s'était rendu à Bruges, leur accorda la paix, à condition qu'ils le reconnaîtraient pour tuteur de son fils Philippe, qu'ils lui remettraient ce prince et qu'ils paieraient sept cent mille florins d'amende.

L'archiduc se met alors en marche pour faire son entrée à Gand ; mais les Gantois, auxquels la conscience reproche leurs révoltes, ne peuvent croire à leur pardon, et envoient à sa rencontre les chefs de la bourgeoisie, qui ont à leur tête le jeune comte Phi-

---

(1) Lorsque cette princesse se rendit en Espagne pour y épouser l'infant Jean, son vaisseau fut si extraordinairement battu par une tempête furieuse, qu'elle pensa y périr. Ce fut pendant les horreurs de cet orage qu'elle composa cette épitaphe badine :

Ci gît Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris, et ci mourut pucelle.

lippe. A la vue de son fils le cœur de Maximilien est ému, le père le serre dans ses bras et l'arrose de pleurs de tendresse; au même moment les Gantois se prosternent aux pieds de l'archiduc, crient miséricorde, et attendent dans cette posture humiliante les conditions de leur pardon. L'archiduc fait son entrée à Gand, escorté seulement de ses troupes allemandes, au nombre de *cinq mille* hommes.

57. Mais le feu de la révolte couvait toujours sous les cendres, et au bout de quelques jours l'insurrection recommença à Gand; voici à quelle occasion.

Trois soldats allemands ayant voulu faire violence à une servante, sont mis en prison par ordre des magistrats; leurs camarades les délivrent en alléguant qu'ils ne sont justiciables que de leurs chefs militaires. Le concierge attire par ses cris un nombre considérable d'habitans, qui courent en tumulte vers la place publique, sonnent le tocsin, s'arment, marchent sous leurs bannières et s'avancent comme des furieux contre le palais de Maximilien, pour se faire justice eux-mêmes de ses soldats qu'ils ont en horreur.

L'archiduc, assiégé dans son palais, ordonne à ses Allemands de marcher contre les rebelles; à cette vue, les séditieux croient avoir déjà l'épée dans les reins, jettent les armes, se dispersent en différentes directions et se cachent dans leurs foyers.

La populace ameutée est toujours fière, téméraire et féroce lorsqu'on n'ose pas la combattre, mais elle est poltronne et lâche quand on l'attaque avec courage.

58. Le lendemain, Maximilien fait entrer son armée à

Gand, se rend à l'hôtel-de-ville, et ordonne aux magistrats de lui livrer les chefs de la nouvelle révolte. Les bourgmestres font pendre environ *trente-trois* des plus mutins, et en condamnent cent autres au bannissement.

L'archiduc, trop irrité par les rébellions incessantes des Gantois, ordonne alors, du haut de son trône dressé sur la grande place, de raser les murs et les fortifications de Gand, de se saisir de son artillerie, de casser les corporations d'artisans, de déchirer les priviléges de la ville et de payer une somme d'amende plus forte que celle qu'il venait d'imposer.

Maximilien fut peu de tems après élu à Francfort 59.
roi des Romains, et couronné comme tel à Aix-la-Chapelle en 1486.

Après la mort de Louis XI, l'archiduc avait recom- 60.
mencé la guerre contre le jeune Charles VIII, roi de France; pour ! pousser avec vigueur et tenir en bride ses sujets de Flandre, il dut entretenir une armée nombreuse. Les Flamands se plaignirent hautement des impôts que cet état de choses exigeait et refusèrent nettement de les acquitter, vers 1488, lorsque la victoire ne suivait plus les drapeaux de leur souverain. Ils demandèrent partout et à grands cris, qu'on conclût la paix avec la France pour être délivrés des charges publiques. Le gouvernement français était une des causes principales de ce nouveau soulèvement; il profita adroitement des dispositions séditieuses de la Flandre, les entretint et les augmenta : *Divide ut imperes*.

L'archiduc, pour conjurer ce nouvel orage, soumet

la question de la paix aux États de la province. Mais dans cette assemblée tumultueuse, on déclame contre les impositions, contre la dilapidation, disait-on, des finances, contre les ministres, etc., et l'on finit par déclarer qu'il faut chasser Maximilien en Allemagne avec ses soldats, et donner au jeune duc Philippe un conseil flamand.

Deux bannis, nommés Coppenole et Adrien de Villain, s'introduisent déguisés dans la ville de Gand et se mettent à la tête des rebelles. Les métiers relèvent leurs anciennes bannières, courent aux armes et établissent un gouvernement provisoire qui se place sous l'égide de celui de la France.

§ VII.

Révolte terrible des Brugeois, qui tiennent Maximilien quatre mois prisonnier. Humiliation et indignités qu'il doit subir. Grandeur d'âme de ce prince. Son discours aux rebelles. Supplices de ses officiers. Massacre de ses soldats. Serment qu'il est forcé de faire sur l'Eucharistie. Sa délivrance.

61. Maximilien apprit en Zélande la nouvelle de la révolte des Gantois : craignant que le feu de la rébellion ne s'étendît à toute la Flandre et au Brabant, il s'empressa de se rendre à Bruges, où il entra escorté seulement de sa garde ordinaire, en laissant son armée dans les environs de la ville.

Les Brugeois, qui étaient d'intelligence avec ceux

de Gand, crurent que l'archiduc connaissait leur complot et venait les en châtier sévèrement. Ils étaient d'une méfiance profonde et prêts à courir aux armes. Un accident produisit la terrible explosion dont le feu couvait sous les cendres, le 1er février 1488.

Des officiers de Maximilien font exécuter différentes manœuvres à leurs compagnies au milieu d'un peuple nombreux, qui est dans l'anxiété à chacun de leurs mouvemens; le comte de Solre commande enfin aux soldats de baisser leurs piques et de marcher en avant : le peuple, placé vis-à-vis de ce front menaçant de piques, voyant avancer les soldats vers lui, croit faussement que ce mouvement est l'ordre du massacre; il pousse des cris affreux et déchirans, et précipite dans sa fuite soudaine les premiers rangs sur les derniers. Les cris et les hurlemens des hommes, des femmes et des enfans, foulés sous les pieds des fuyards, mettent le comble à ce désordre affreux: l'alarme se répand comme un feu électrique dans toutes les parties de la ville, les bourgeois arrivent avec leurs armes, environ cinquante compagnies se rangent tout de suite sous leurs bannières sur la grande place, y font des barricades, et s'entourent de *cinquante pièces de canon,* qu'ils mettent en batteries.

Ces compagnies font fermer toutes les boutiques, et cesser toutes les affaires. Elles restent là sous des tentes jour et nuit pendant six semaines, au nombre d'environ *dix-sept mille* hommes, et déclarent, dans le plus grand tumulte et désordre, qu'elles ne poseront les armes que lorsqu'elles auront puni

les ministres, créé une nouvelle administration, et que Maximilien aura rendu compte des recettes et dépenses annuelles, ainsi que des sommes perçues pour les frais de la guerre.

Le lendemain, l'archiduc fit demander aux chefs des révoltés s'ils en voulaient à la vie du roi des Romains : ils crièrent tous que non, qu'ils mourraient au besoin pour lui, mais qu'ils exigeaient qu'il leur livrât ses ministres, qui avaient abusé, disaient-ils, de sa confiance au détriment du peuple. Le prince s'étant refusé à cet acte de lâcheté, le mécontentement, le tumulte et le désordre augmentèrent. Le faux bruit que le comte d'Anvers marchait avec une armée formidable pour venger Maximilien et réduire la ville en cendres, ranima encore davantage la furéur des insurgés; la grosse cloche sonna l'alarme, et les bourgeois coururent avec l'étendard de la Flandre comme des forcenés pour massacrer l'archiduc, ses ministres et toute sa garde. Les prières, les supplications et les larmes des premiers magistrats prévinrent pourtant cet horrible attentat.

Les Gantois se réjouirent des excès criminels commis sur la personne du roi des Romains, en félicitèrent les Brugeois, et les engagèrent à enfermer leur prisonnier dans un endroit plus sûr que son palais.

Les insurgés mandent alors, vers six heures du soir, Maximilien sur la grande place, lui lisent les dépêches de Gand, et l'enferment avec ses principaux officiers dans la maison d'un *droguiste*, dite de *Cranenburg*, dont ils clôturent les portes et les fenêtres avec de grosses barres de fer.

La populace court alors en fureur au palais du prince, qu'elle pille et dévaste, et annonce partout qu'elle y a trouvé un magasin d'armes : mensonge souvent employé dans les révoltes pour exaspérer davantage les esprits.

Les Brugeois, à l'instigation des Gantois, déclarent ensuite, au nom du jeune duc Philippe et du roi de France, Maximilien déchu de la tutelle de son fils, et du gouvernement de ses États, et choisissent de nouveaux magistrats.

Les révoltés de Gand, ayant réussi à faire mettre leur souverain dans les fers, voulurent encore s'emparer de sa personne. A cette fin, ils proposèrent à leurs frères de Bruges de partager les frais de cet emprisonnement, et de venir garder avec eux leur ennemi commun.

Les Brugeois évitèrent pourtant ce piége, et répondirent qu'ils recevraient volontiers une députation de leurs bourgeois, mais de cent hommes tout au plus, et qu'ils se sentaient assez forts pour garder soigneusement leur souverain en prison.

Cette députation étant arrivée, Coppenole, l'un de ses chefs (V. N° 60), insista pour que Maximilien fût transféré de la maison de l'apothicaire, qui d'après lui n'était pas assez sûre, dans l'hôtel de Philippe de Clèves, qu'il fit garnir d'énormes verroux et de grosses grilles de fer.

Lorsque les magistrats annoncèrent à l'archiduc 62.
cette nouvelle prison, et cet nouvel attentat à sa personne :

«Vous êtes maîtres, leur dit le prince, de mon corps,

« mais non pas de ma volonté... Avant de m'intimer « d'aussi étranges ordres, vous auriez dû vous souve- « nir de ma naissance, de mon rang, et de la dignité « que j'occupe dans l'empire. Suis-je venu par am- « bition me placer à la tête de votre gouvernement? « Le vœu unanime des Flamands ne m'a-t-il pas choisi « pour l'époux de votre souveraine? Pouvez-vous ne « pas vous souvenir de l'état déplorable de la Flandre, « lorsque j'ai consenti de me charger du fardeau de « votre gouvernement? Vos biens, votre vie même « n'étaient-ils pas sans cesse menacés?.... Voilà la « douzième année que, vivant au milieu de vous, j'ai « fait tous mes efforts, employé tous mes moyens, « affronté tous les dangers pour assurer votre bon- « heur, pour défendre votre pays et votre liberté, « contre les entreprises et les attaques du plus puis- « sant prince de l'Europe, de cet intrigant Louis, « l'éternel ennemi de votre repos, qui ne vous flatte « que pour vous tromper, et ne vous trompe que « pour vous asservir..... Maintenant on respecte vos « armes, et vous pourriez vivre tranquilles, si les « fréquentes trahisons des Gantois ne conduisaient « les étrangers sur vos terres. Vous vous plaignez des « impôts; je saurais bien les régler si vous-mêmes, « demeurant calmes, ne me forciez d'entretenir des « armées toujours sur pied, pour maintenir l'ordre « public, et vous empêcher de vous dévorer les uns « les autres. Quelle récompense préparez-vous pour « tant de services au roi des Romains, au père de « votre jeune comte? Une prison, des fers et peut- « être la mort! »

Maximilien montra entre les mains de ses ennemis acharnés une véritable grandeur d'âme. Ils ne purent soutenir la majesté de ses regards et tombèrent quelquefois à genoux, afin qu'il leur pardonnât le rôle qu'ils jouaient.

L'archiduc console les officiers supérieurs qu'on arrache de sa personne et qui fondent en larmes; ensuite, revêtu d'une robe de damas traînante et la tête couverte d'un bonnet de soie pourpre, il monte un cheval superbe, enharnaché richement et couvert d'une housse de drap d'or : arrivé sur la grande place, il descend de cheval et demande avec dignité aux magistrats de ne pas le livrer aux Français ni aux Gantois, de lui donner douze domestiques et de lui épargner les tourmens, si leur dessein est de le mettre à mort.

Ces demandes lui sont accordées. Il se rend alors sans faiblesse à sa nouvelle prison : là il croit à chaque moment toucher à sa dernière heure. En attendant, plusieurs de ses officiers sont appliqués à des tortures horribles et perdent la vie ignominieusement; leurs maisons sont pillées et dévastées par la populace.

Un édit des nouveaux magistrats enjoignit à tous les serviteurs et soldats de Maximilien de se rendre, sous peine de mort, au Marché-du-Vendredi, pour y toucher leurs paiemens. Environ *quatre cents* Wallons et Allemands s'y étaient à peine rendus sans armes, qu'on cria qu'il fallait exterminer tous ces traîtres; la plus grande partie d'entre eux n'échappèrent au massacre que par les soins d'honnêtes gens qui les reçurent dans leurs demeures.

Au bout de quatre mois que le roi des Romains était entre les mains des Brugeois, l'empereur Frédéric III s'avança avec une puissante armée à marches forcées, pour délivrer son fils et châtier exemplairement les Flamands.

Les bourgeois de Bruges, effrayés de l'orage prêt à éclater sur leurs têtes, s'humilient alors devant leur souverain et lui offrent sa liberté à condition qu'il leur pardonnera, qu'il renverra ses troupes étrangères et qu'il fera la paix avec la France; ils promettent de lui payer *cent mille* écus d'or aux fleurs de lys pour son dédommagement.

Maximilien se crut heureux d'échapper à ce prix à la fureur d'une populace effrénée, qui, réduite au désespoir, aurait peut-être attenté à ses jours. Il souscrivit à ces engagemens.

Mais les attentats énormes des Brugeois leur font croire que leur tête n'est pas en sûreté, si cet accommodement n'est pas ratifié par une cérémonie publique et religieuse. A cet effet, ils dressent un autel sur la grande place, mettent à côté un trône où ils conduisent l'archiduc. A la vue de ce spectacle humiliant, le roi des Romains croit voir un nouvel outrage à sa dignité, il se retire et se renferme dans la maison du droguiste, qui lui a servi de première prison.

Les révoltés, incertains s'ils auront réellement leur pardon, tremblent; l'armée impériale, forte de quarante mille combattans, avance précipitamment. En peu de jours Bruges doit être livrée aux flammes, et les habitans, échappés au fer vengeur, seront dispersés dans toutes les parties de l'Europe,

et apprendront aux autres nations la vengeance terrible d'un énorme crime de lèze-majesté.

Les Brugeois consternés s'humilient encore plus profondément, et font demander avec instance leur grâce par les députés des villes fidèles de la Flandre, venus pour assister à cet acte solennel de réconciliation.

Maximilien se laisse fléchir par leurs larmes et leurs gémissemens, et monte enfin sur le trône. Le suffragant de Tournay chante alors une grand'messe, et sur l'hostie consacrée et le livre des Évangiles, l'archiduc doit jurer, entre les mains du prélat, de pardonner à ses sujets rebelles. Les trois ôtages que les Brugeois ont demandés, pour le cas où le prince ne tiendrait pas sa parole, prêtent sur les mêmes objets sacrés le serment, entre les mains du même évêque, de demeurer garans des engagemens de leur souverain.

Le roi des Romains, libre de ses fers, sort de Bruges pour désarmer la juste colère de son père, qui reste long tems inexorable (*k*).

(*k*) V. sur cette révolte des Brugeois, Heuterus (Pontus) : *Rerum austriacarum*, lib., III.

Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. III, *Philippus austriacus*.

§ VIII.

Pacification générale des provinces flamandes. Nouvelle révolte des Brugeois; ils sont défaits par Engelbert II, comte de Nassau. Mort de ce seigneur. Commerce immense de Bruges à cette époque. Son origine. Sa ruine. Ses causes. Réflexions. Mascarade politique. (*n.*)

63. Les Gantois mirent en attendant à la tête des Flamands Philippe de Clèves, l'un des ôtages donnés aux Brugeois, et la guerre civile recommença. Mais la médiation des princes de l'empire fit conclure la paix quelque tems après. Une des conditions de l'acte portait que les États de Flandre paieraient au roi des Romains *cinq cent vingt-cinq mille* florins.

Enfin des députés de la Flandre et du Brabant se rendirent auprès du roi de France, et un traité de *pacification générale* entre eux et leur souverain fut signé à Montils, près de Tours, en 1489. Il y fut arrêté, entr'autres choses, que Maximilien resterait tuteur de son fils Philippe, et administrateur de ses États, et que les magistrats créés pendant les troubles à Gand, à Bruges, à Ypres, etc., se rendraient à la rencontre du prince hors des portes de leurs villes, tête et pieds nus, couverts d'un manteau noir, pour implorer à genoux leur pardon.

Engelbert II, comte de Nassau, chevalier de la Toison d'Or, qui s'était distingué par sa valeur et par ses talens militaires sur les champs de bataille, fut nommé par Maximilien gouverneur de la Flandre.

Ce seigneur se rendit dans les diverses villes de cette vaste province, y créa de nouveaux magistrats, et y rétablit l'ordre.

Pendant les guerres civiles des provinces flaman- 64.
des, la valeur des monnaies d'or et d'argent avait haussé de deux tiers; sur l'avis des États, Maximilien réduisit ces pièces à leur ancien cours; les Brugeois saisirent cette occasion pour se révolter de nouveau; l'impunité de leur attentat contre le roi des Romains leur avait inspiré une nouvelle audace.

Ils coururent donc encore aux armes, mirent à leur tête un nommé Georges Picavet, et sortirent de leur ville pour se mesurer avec les troupes de l'archiduc; mais Engelbert II, comte de Nassau, les défit dans un combat meurtrier, vers 1490. Les prisonniers brugeois furent tous pendus, et Picavet eut la tête tranchée.

Les Brugeois, consternés par cette sanglante défaite, et craignant que leur ville ne fût livrée au pillage, au massacre et aux flammes, envoyèrent des députés au comte pour demander humblement grâce et miséricorde. Engelbert leur accorda la paix, mais à des conditions très-onéreuses et fort humiliantes.

Ce comte de Nassau avait été fait prisonnier à la bataille de Nancy, où Charles-le-Téméraire fut tué avec la fleur de sa noblesse. Il épousa par procuration, pour l'archiduc Maximilien, Anne de Bretagne, qui se maria ensuite à Charles VIII, roi de France, et il réclama à la cour de France Marguerite d'Autriche, que Charles VIII avait abandonnée pour épouser la princesse Anne. (V. N° 55.)

Engelbert II, après avoir rendu des services si-

gnalés au roi des Romains et à Charles-le-Téméraire, mourut à Bréda en 1504, où l'on voit encore dans la grande église le superbe monument de ce comte et de Limburge de Baden, son épouse. Ce monument est fort remarquable par sa perfection et son originalité.

65. Bruges était à cette époque une des villes les plus commerçantes de l'Europe, et la plus commerçante des Pays-Bas. Voici l'origine de son immense commerce : les croisades, qui épuisèrent les trésors et enlevèrent les bras de l'Europe pour leurs expéditions d'outre-mer, tarirent vers la fin du onzième siècle les sources des manufactures et du commerce.

Vers la fin du douzième siècle, les Italiens étaient presque seuls en possession du commerce de l'Europe et des Indes. L'esprit d'industrie se répandit au treizième siècle dans le Nord, où surgit la *ligue anséatique*. Les villes qui formaient cette vaste et puissante association, fournissaient des marchandises au reste de l'Europe, choisirent Bruges pour leur entrepôt, et y établirent un comptoir.

Cette ville, avantageusement située, devint le centre de communications entre les négocians italiens et anséatiques, avec lesquels les négocians des Pays-Bas commerçaient. Les Italiens apportaient des productions des Indes et de l'Italie, et les marchands anséatiques en emmenaient d'autres, qui étaient échangées ou vendues, et ensuite transportées dans les différens pays de l'Europe, des Indes, etc.

La ville de Bruges devint le marché le plus considérable de l'Europe; elle entretenait particulièrement un commerce étendu en marchandises des

Indes avec la république de Venise. Les Vénitiens introduisirent dans les Pays-Bas diverses espèces de manufactures, qu'ils avaient étudiées en Asie, et que les industriels des Pays-Bas ne tardèrent pas d'égaler, de perfectionner et de surpasser. Ceux de Venise faisaient un commerce si considérable avec Bruges, qu'en 1318 ils y conduisirent cinq galères chargées de productions des Indes, pour les vendre à la foire de cette ville. Les lois commerciales des Pays-Bas servaient de règle aux nations qui commerçaient avec eux.

L'immense commerce de Bruges excita l'industrie des autres villes des dix-sept provinces et surtout de la Flandre, où l'on perfectionna en particulier les manufactures de laine, de coton, de lin et de soie. Par ce grand mouvement imprimé à l'industrie des Pays-Bas, Bruges devint un immense magasin de laines d'Angleterre, de marchandises des Indes, d'Italie, du Nord, de draps, de tapisseries, de cotons, de lins et de soies des Pays-Bas.

Les Anglais ignoraient encore à cette époque les arts et les manufactures, et particulièrement le tissage des laines; ils ne soupçonnaient pas même les richesses que renfermaient leurs belles toisons, qu'ils se contentaient de vendre aux industriels des Pays-Bas comme matière première.

Ce furent des ouvriers de nos provinces, forcés de s'expatrier à cause de leurs révoltes, qui portèrent plus tard les arts et les manufactures, et en particulier l'art de confectionner les draps fins, en Angleterre et en France. Le trésorier de la maison du dauphin de France commandait tous les ans une quantité de draps

fins à Bruxelles et à Louvain, pour les vêtemens de la dauphine, de ses dames et de ses officiers.

L'art de la *tapisserie* venu de l'Orient, cultivé et perfectionné par les habitans des Pays-Bas, à leur retour des croisades, fut introduit en France sous le règne de Henri IV. Le célèbre tapissier Jans, de Bruges, fabriqua en France les premières tapisseries qui, dans la suite, se perfectionnèrent et se firent admirer sous le nom de *tapisseries des Gobelins*.

Pendant plus de deux siècles, Bruges fut comme le centre du commerce de l'Europe : toutes les nations s'y rendaient pour négocier, et les principales d'entre elles y avaient des maisons nationales magnifiques avec leurs magasins et leurs consuls; on y comptait jusqu'à dix-sept de ces beaux édifices gothiques, ornés de plusieurs tours et d'armoiries.

66. Bruges avait enfin atteint son plus haut point de prospérité et d'opulence; mais sa révolte de 1488 et son insurrection en 1490, contre l'archiduc Maximilien, entraînèrent, par leurs suites, la ruine de son vaste commerce, et la chute de ses grandes richesses : les priviléges et les franchises lui furent ôtés, et donnés à Anvers pour récompenser sa fidélité. Cette grande et belle cité devint peu de tems après le centre du commerce de toutes les nations, comme nous le verrons au règne de Charles-Quint; mais elle perdit sous Philippe II ce même commerce, qui passa à Amsterdam et à Rotterdam.

La révolution belge de 1830 détruisit aussi une quantité de manufactures, à Bruxelles, à Malines, à Anvers, à Gand, etc., et presque tout le commerce

avec les nations étrangères, par le défaut de marchés dans les régions lointaines.

Le commerce maritime de la Belgique, et d'Anvers en particulier, qui, depuis la fermeture de l'Escaut, maintenue par les Provinces-Unies, sous Philippe II, et jusqu'à l'invasion française en 1794, était presqu'anéanti, leva sa tête fière et glorieuse depuis 1815-1830, lorsque Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, leur ouvrit l'Escaut, et les riches colonies et les vastes débouchés de la Néerlande; mais il retomba en grande partie en 1830, faute de marchés étrangers, et retourna à Amsterdam et à Rotterdam.

Les révolutions ressemblent ordinairement au *chien* de la fable, qui laisse tomber son morceau de pain pour courir après une *ombre* (*l*).

(*l*) Au carnaval de 1834, il y eut à Palerme en Sicile, une *mascarade politique*, où les efforts des hommes régénérateurs furent ainsi caractérisés :

Tous les siècles, jusqu'au *dix-neuvième*, y furent représentés d'une manière allégorique; le génie de l'époque de la Grèce avait pour devise : *J'ai éclairé le monde!*

Le génie de la période romaine portait : *J'ai opprimé le monde!* et celui du moyen âge : *J'ai délivré le monde!*

Le siècle de Louis XIV avait pour devise : *J'ai civilisé le monde!*

Le génie du dix-huitième siècle céda sa place, en montant dans un ballon, au dix-neuvième siècle, qui apparut dans un bateau à vapeur, et avait pour devise : *Préparez-vous à la régénération du monde!* Mais cette devise fut obscurcie par les éclats d'une bombe, dans les rayons resplendissans de laquelle on lisait : *Je n'ai fait que déranger le monde!* Au milieu on aperçut le *chien* de la fable, qui laisse tomber le morceau de pain de sa gueule pour attraper une *ombre*. Plus haut apparaissait un dernier génie avec la devise suivante : *Voyez, c'est l'unique fruit des révolutions!*

§ IX.

L'archiduc Maximilien, empereur d'Allemagne. Philippe-le-Bel. État des Pays-Bas sous ce prince. Il épouse l'infante Jeanne, et devient roi d'Espagne. Cette monarchie entre dans la maison d'Autriche. Origine et puissance de cette maison. Mort prématurée de Philippe Ier. Son édit qui ordonne le placet pour les rescrits de Rome. Origine de l'antipathie des Espagnols et des Belges. Édit de Philippe-le-Bon, relatif aux dignités et aux biens ecclésiastiques, renouvelé sous Philippe Ier. Descendance de ce prince. Les États offrent à l'empereur Maximilien l'administration des Pays-Bas. Caractère des peuples de ces provinces, tracé par J. Hauthem. Naissance de Charles-Quint. Note sur sa mère. La reine Jeanne veut faire ressusciter Philippe Ier, et promène son cadavre par toute la Castille. Charles-Quint succède à son père dans la souveraineté des Pays-Bas. Il devient roi d'Espagne et empereur d'Allemagne. Horrible tribunal occulte de Westphalie aboli. (n.) Marie, reine de Hongrie. François Ier dispute le trône impérial à Charles-Quint. Guillaume, comte de Nassau. Nouveau sujet de haine des Espagnols contre les seigneurs des Pays-Bas. Adrien VI, précepteur de Charles-Quint. Guerre entre Charles et François Ier. Ligue contre ce roi. Bayard. Le roi de France fait prisonnier à Pavie. Traité de Madrid. Fran-

çois Ier ne l'observe pas. Ligue sainte contre Charles-Quint. Rome est prise et saccagée. Clément VII, prisonnier de l'empereur. Philibert de Châlons, prince d'Orange. Note sur ses obsèques et sur la principauté d'Orange. Elle passe à Guillaume Ier, comte de Nassau. Traité des dames.

L'archiduc Maximilien succéda, vers 1492, au 67.
trône impérial d'Allemagne, par suite de la mort de son père, Frédéric III; et son fils, Philippe Ier, surnommé *le Bel*, à cause des grâces de son corps et de la beauté de sa figure, fut son succeseur dans la souveraineté des Pays-Bas.

Sous l'archiduc Philippe, l'état des provinces des Pays-Bas était florissant; ses peuples s'attachèrent à lui, et leur amour passa de l'archiduc à son fils, Charles.

Ces contrées, si souvent envahies par la France, acquirent, sous Philippe, de la consistance et une attitude remarquable parmi les puissances de l'Europe. L'État trouvait des ressources considérables dans la prospérité croissante de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Les sciences et les arts furent cultivés avec succès.

L'archiduc Philippe, né en 1478, se maria vers 1496, avec Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Par cette alliance célèbre, la monarchie d'Espagne passa dans la maison d'Autriche. Le mariage de l'archiduc Maximilien avec Marie de Bourgogne, et l'union de son fils, Philippe, avec l'héritière de l'Espagne, rendirent la maison

d'Autriche qui, deux siècles auparavant, ne possédait que le petit territoire d'Habsbourg en Suisse, la plus puissante de l'Europe (*m*). Habsbourg était le lieu de la résidence des comtes de ce nom, qui sont la tige de la maison d'Autriche. Le comte Rodolphe, élu empereur en 1273, commença à illustrer cette dynastie.

L'archiduc Philippe, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe Ier, mourut, comme sa mère, dans son printems, à Burgos, en 1506, à l'âge de 28 ans. Le bruit se répandit dans les Pays-Bas qu'il avait bu un verre d'eau empoisonnée, en jouant à la paume. C'était le prince le plus beau, le plus généreux et le plus facile de l'Europe. Ce fut depuis son alliance avec l'infante d'Espagne que datèrent les antipathies et les animosités des Espagnols et des Belges, qui, sous Philippe II, éclatèrent avec violence, et mirent les Pays-Bas à feu et à sang.

Philippe-le-Bel défendit en 1485 l'introduction des rescrits de Rome, relatifs aux bénéfices ecclésiastiques; mais, par décret du 20 mai 1497, il permit leur entrée dans les Pays-Bas, à condition qu'ils seraient examinés et revêtus du *placet* avant leur exécution; voici les paroles de ce décret:

(*m*) C'est à l'occasion de cette double alliance qu'on composa ce fameux distique :

Bella gerant alii, tu felix Austria nube;
Nam quæ Mars aliis dat tibi regna Venus.

Qu'un autre suive les combats,
L'hymen te sert mieux que Bellone.
Bellone dompte les États;
Sans combat Vénus te les donne.

« Nous défendons par ces présentes à toutes per-« sonnes d'Église, séculiers et autres, tant estrangers « que sujets, natifs de nos dits pays et seigneuries, « de quelque estat ou condition qu'ils soyent, qu'ils « n'exécutent, ou permettent exécuter aucunes lettres, « expectations, reservations, procès, sentences exé-« cutoires, ny autres bulles et provisions apostoliques « des bénéfices, estans en nos dits pays : sous peine « de perdre le fruict et effet d'icelles, et d'estre bannis « d'iceux nos pays et seigneuries, etc., jusque à ce « que les dites provisions et bulles auront été vues « en notre dit grand conseil, et que pour exécution « d'icelles, aurons accordé nos lettres patentes de « consentement en forme deue (*n*). »

Philippe Ier eut de sa femme Jeanne les princes 68.
Charles et Ferdinand, qui devinrent tous deux successivement empereurs ; l'infante Éléonore, mariée d'abord à Emmanuel, roi de Portugal, et ensuite à François Ier, roi de France; la princesse Marie, épouse de Louis II, roi de Hongrie, et l'infante Catherine, mariée à Jean III, roi de Portugal (*o*).

(*n*) Apud Stockmans : *Jus Belgarum circa bullarum pontificiarum receptionem*, pag. 21-22, in-4°, Bruxelles, 1718. V. Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *Philippus austriacus*.

(*o*) L'épouse de Philippe Ier, surnommée *Jeanne-la-Folle*, manqua d'accoucher de Charles-Quint dans un lieu qui n'était guère destiné à cette auguste naissance : le 25 février 1500 il y eut à la cour de Gand une grande fête à laquelle Jeanne, magnifiquement parée, assista. Elle était à la fin de sa grossesse, et sortit sous prétexte de quelque besoin ; comme elle ne revint pas,

Les États des Pays-Bas résolurent d'offrir à l'empereur Maximilien Ier l'administration des provinces pendant la minorité de son petit-fils : le peuple s'y opposa. Enfin, au commencement de 1507, ils envoyèrent Jean Hauthem, chancelier du Brabant, à la tête d'une ambassade pour supplier S. M. I. de vouloir bien se charger de cette pénible tâche ; voici

---

ses dames d'honneur la cherchèrent et la trouvèrent en plein travail d'enfantement dans une latrine. Elle fut secourue à tems, et donna heureusement le jour à un des plus grands monarques qui aient existé. Cette anecdote, dit Vandervynckt, repose sur une discrète et bonne tradition conservée à Gand.

Cette princesse n'eut pas seulement par intervalle des égaremens d'esprit, mais aussi des accès d'une violente jalousie : elle aimait éperdûment son mari, mais s'imaginant un jour qu'il était épris des charmes d'une de ses filles d'honneur qui avait une chevelure superbe, elle fit couper en sa présence les cheveux à cette demoiselle, et tailler et défigurer son visage. Ce traitement cruel mit quelque tems la désunion à la cour.

Après la mort de son mari, la reine Jeanne perdit entièrement l'usage de sa raison ; il fallut l'arracher de son tombeau ; elle s'enferma dans un château et ne voulut voir personne.

Bien du tems après le décès de Philippe, elle se rendit, le jour de la Toussaint, à la Chartreuse de Miraflorès, où le corps de son époux était en dépôt, et malgré les plus vives remontrances des assistans, elle ordonna impérieusement d'ouvrir le tombeau pour avoir la triste consolation de voir un cadavre qui n'avait plus la figure humaine. On ouvrit donc le sépulcre et on en retira le cercueil ; le nonce du pape et les ambassadeurs furent appelés pour assister à ce spectacle bizarre. La princesse regarda le corps, et le toucha plusieurs fois sans répandre des larmes. Elle fit enfin refermer le cercueil, qui fut couvert d'une étoffe de soie et d'or, et mis sur un char de deuil, qui suivit le carosse de la reine.

« Elle se mit en route, dit Vandervynckt, avec ce triste cortége

comment ce chancelier trace à l'empereur le caractère des peuples des Pays-Bas : « Tite-Live, dit-il, a bien « dit après Hésiode, que le peuple veut ou dominer « insolemment, ou servir humblement : il ne connaît « pas de milieu.... La souveraineté monarchique « des belges se conserve longtems, lorsqu'elle est sou- « tenue par des conseillers prudens et probes, mais

---

« pour se promener par toute la Castille. Elle était à la tête de ce « convoi funèbre, ensevelie dans un gros drap noir, un bonnet « de même couleur et une ample mante qui lui couvrit tout le « corps, ne marchant que la nuit à la lueur de quelques flam- « beaux, que portaient, dans un grand silence, des gens à pied « et à cheval.

« On allait ainsi de ville en ville et de village en village. La reine « s'arrêtait pendant le jour, et faisait déposer le corps dans l'é- « glise du lieu; ensuite ses chapelains chantaient l'office des « morts, et la nuit suivante le convoi se mettait en marche.

« Ces processions nocturnes durèrent assez longtems pour « exciter la compassion de tous ses sujets. Elle avait alors l'ima- « gination frappée d'un fait miraculeux dont autrefois on avait « amusé sa faiblesse, et croyait qu'à force de prières des morts « avaient ressuscité.

« Dans son infirmité, un reste de jalousie dominait toujours: « elle fit tout le pèlerinage sans aucune de ses dames. Aux en- « droits de séjour, on défendait par son ordre à toute femme « d'approcher du cercueil; et quand on devait s'arrêter à un mo- « nastère de religieuses, elle aimait mieux camper avec toute sa « suite que d'y entrer.

« Enfin, le corps du roi fut mené à Grenade; la reine ne le « quitta qu'avec beaucoup de peine pour se jeter dans un château, « où elle refusa de voir le jour. » (*Histoire des troubles des Pays-Bas,* etc., t. I., pag. 44-45, Bruxelles, 1822.)

La reine Jeanne décéda dans le château de Tordesillas, le 4 avril 1555, à l'âge d'environ 76 ans.

« non pas autrement. C'est pour cela que ce peuple, « qui de sa nature est généreux, et méprise la mort « et les richesses, s'il est traité servilement recourt « de suite à la vengeance.... Si, au contraire, il est « gouverné avec douceur et humanité, d'après les « lois, il n'y a pas de peuple qui soit plus fidèle à ses « souverains (*p*). »

Maximilien nomma Marguerite d'Autriche, sa fille, pour gouverner les provinces des Pays-Bas, pendant la minorité de son petit-fils Charles. Cette princesse s'acquitta avec sagesse et gloire de cette tâche pénible. (V. N° 55.)

Le prince Charles, nommé depuis Charles-Quint, fut déclaré majeur à l'âge de quinze ans, par l'empereur Maximilien; il prit les rênes du gouvernement des Pays-Bas en 1516, et sut pendant son long règne se faire aimer, respecter et craindre par ses différens peuples, jaloux de leurs priviléges et de leur liberté.

Charles devint aussi roi d'Espagne en 1516, par la mort de Ferdinand, dit *le Catholique,* son aïeul maternel, et en 1519, il fut élu empereur d'Allemagne, après la mort de Maximilien son aïeul paternel (*q*).

(*p*) Heuterus : *Rerum Austriacarum*, lib. VII, c. 2.

Haræus : *Annales ducum*, etc , *Brabantiæ*, t. II. *Carolus austriacus.*

(*q*) Ce fut l'empereur Maximilien qui, honteux des crimes qu'on commettait en son nom, abolit en 1512, l'horrible tribunal occulte, connu sous le nom latin de : *Judicium occultum Westphaliæ*, et sous le nom allemand de : *Geheimgericht,* tribunal secret de Westphalie.

Cette barbare juridiction, que la tradition faisait monter jus-

Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouverna avec sagesse les Pays-Bas pendant environ vingt-quatre ans, au nom de son frère, depuis 1531, jusqu'en 1555. Après l'abdication de Charles, elle passa en 1556 avec lui en Espagne, où elle mourut en 1558.

François Ier, roi de France chercha à réunir le sceptre impérial au diadème de France, et disputa à Charles l'empire par son or et par ses ambassadeurs; il dépensa des sommes considérables pour gagner les suffrages. Les électeurs préférèrent d'abord Frédéric, électeur et duc de Saxe; mais ce prince refusa, et engagea les autres électeurs à nommer Charles-Quint, parce que la situation des provinces que lui laissait son aïeul Maximilien le mettait plus en état de défendre l'Allemagne contre les Turcs, et parce

---

qu'à Charlemagne, consistait à envoyer secrètement des juges qui parcouraient les provinces, prenaient note des personnes accusées des crimes qualifiés tels d'après les usages de ces tems féodaux, les déféraient au tribunal de Westphalie, et prouvaient leurs accusations à leur manière.

Les malheureux inscrits sur ces listes fatales étaient condamnés sans être entendus et sans être cités. Ils étaient exécutés ou assassinés là où l'on pouvait les atteindre, sans qu'on connût le motif de leur mort, ni quels étaient les bourreaux secrets.

C'est à l'instar de ce tribunal d'horrible mémoire que, depuis la révolution de France de 1830, certaines sociétés occultes condamnent secrètement leurs membres qui contreviennent à leur serment, à la peine de mort, et les font poignarder par leurs émissaires, dans les endroits où on les trouve. La société secrète, dite la *Jeune Italie*, fit ainsi poignarder trois individus en France vers 1833.

qu'il avait aussi pour lui les droits de sa famille, qui pendant une longue série d'années avait occupé le trône impérial avec gloire et éclat.

Ce fut Henri, comte de Nassau, oncle du grand Taciturne, qui contribua le plus à placer la couronne de l'empire sur la tête de Charles-Quint (*r*).

Charles s'étant rendu en Espagne, s'y servit particulièrement, pour organiser ce royaume, des conseils des grands des Pays-Bas, surtout d'Adrien-Florent Boyens, d'Utrecht, son ancien précepteur, et ensuite pape sous le nom d'Adrien VI, et de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, ce qui excita le mécontentement des grands d'Espagne et augmenta leur antipathie contre les seigneurs de nos contrées.

De Croy donna la préférence aux nobles de nos provinces pour tous les emplois, que ceux-ci vendirent bien cher aux Espagnols; ils envoyèrent ainsi des sommes considérables dans leur pays.

Ces partialités et ces manéges animèrent tellement la haine des Espagnols contre les seigneurs des Pays-Bas, qu'une vaste conspiration s'ensuivit contre le gouvernement de Charles-Quint. Cet empereur n'en devint maître que par la force armée et avec beaucoup de peine, d'autant plus que François I[er] saisit

---

(*r*) *Apologie du prince d'Orange*, an. 1581.

Ce comte Henri de Nassau épousa en deuxièmes noces Claudine de Châlons, sœur de Philibert, prince d'Orange-Châlons; il se distingua par ses talens militaires, et devint chevalier de la Toison d'Or, premier conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint. (V. N° 72 *n*.)

avidement ces circonstances pour s'emparer de la Navarre (*s*).

La guerre ne tarda pas à s'allumer entre les deux puissans et anciens rivaux de l'empire, qui aspiraient tous deux à la *monarchie universelle*.

Léon X, dont la politique astucieuse avait amusé 69.
tantôt Charles et tantôt François, étant mort, l'empereur fit élire à sa place en 1522, son précepteur Adrien-Florent Boyens, fils d'un tisserand d'Utrecht, qui prit le nom d'Adrien VI, et épousa les intérêts et la politique de son auguste élève. Une ligue formidable, composée du pape, de l'empereur, du roi d'Angleterre, du duc de Milan, de Venise, de Gênes et de Florence, se forma alors contre le roi de France, et l'Italie devint le théâtre de combats sanglans que se livrèrent les deux princes rivaux.

L'armée française commandée par Bonnivet, fut 70.
défaite en 1524, à Biagras, et perdit le célèbre et brave chevalier Bayard, qui fut surnommé *le chevalier sans peur et sans reproche* (*t*).

L'armée impériale défit encore l'armée française à la fameuse bataille de Pavie en 1525. François Ier y perdit *dix mille hommes* et fut fait prisonnier.

(*s*) L'on peut voir des détails sur cette conjuration dans Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo V*.

(*t*) Dans une bataille qui se livra vers 1501, dans le royaume de Naples, Bayard soutint seul sur un pont étroit les efforts de deux cents chevaliers ; il reçut alors de Louis XII des armoiries avec un porc-épic et cette devise : *Vires agminis unus habet ; Il vaut seul une armée !*

Charles de Lannoi, gentilhomme belge, commandait les troupes de l'empereur avec le connétable de Bourbon.

71. François Ier, conduit prisonnier à Madrid et ennuyé de sa longue captivité, souscrivit aux conditions désavantageuses et humiliantes que Charles-Quint lui dicta : il s'obligea de rendre à l'empereur, dans les six semaines qui suivraient sa mise en liberté, *le duché de Bourgogne, le comté de Charolois et les autres dépendances de ce duché;* il renonça à toutes ses prétentions sur *les États de Charles-Quint en Italie, en Flandre et dans l'Artois,* et promit de faire remettre entre les mains des officiers de Charles, ses *deux fils et douze autres seigneurs comme ôtages,* dès qu'il aurait récupéré sa liberté.

Mais François Ier étant rendu à la liberté, éluda les stipulations du traité de Madrid, sous prétexte qu'il avait été forcé d'y souscrire.

Le pape Adrien VI étant décédé en 1523, Clément VII lui succéda. Les Romains avaient été mécontens de l'élévation d'Adrien et dirent qu'on leur avait donné un *barbare* pour maître. Ce pontife simple, sans faste, sans prétention et sans politique, se perdit dans le *dédale politique* de la cour de Rome. Après sa mort, le peuple romain, qui le haïssait, mit des guirlandes autour de la porte du médecin d'Adrien avec cette inscription : *Au libérateur de la patrie.*

72. François Ier attacha bientôt à sa cause Clément VII, Henri VIII, roi d'Angleterre, les Suisses, les Vénitiens et les Florentins, et l'Italie fut encore une fois le théâtre sanglant de nouveaux combats.

Cette coalition fut appelée la *ligue sainte,* parce que le pape en était le chef, et ensuite on la nomma *ligue funeste à sa sainteté.*

La connétable de Bourbon, général de Charles-Quint, marcha sur Rome avec une forte armée en 1527, mais il y fut tué à l'assaut. Philibert de Châlons, prince d'Orange, l'un des plus grands capitaines de son tems, prit sa place, il fut blessé à l'attaque du château de Saint-Ange, mais parvint à s'emparer de vive force de Rome. Cette grande et belle cité fut pendant environ deux mois livrée au pillage et à toutes sortes d'horreurs: il y avait dans l'armée impériale beaucoup de soldats allemands luthériens, qui furent les auteurs de ces graves désordres; ils revêtirent un de leurs compagnons d'habits pontificaux, et proclamèrent Luther souverain pontife, à la place de Clément VII, qu'ils firent semblant de déposer.

Clément VII, prisonnier de l'empereur dans le château de Saint-Ange, ne récupéra sa liberté qu'au bout de six mois, en souscrivant à toutes les conditions qui lui furent imposées de la part de Charles; une de ces stipulations, portait que le pape paierait en deux mois *quatre cent mille ducats,* dont *cent mille* au comptant. Quand tous les articles furent signés, Clement VII, craignant encore pour sa liberté, s'enfuit, travesti en marchand (*u*).

(*u*) Le prince d'Orange qui prit Rome était le beau-frère du comte Henri de Nassau.

Philibert, ayant reçu un affront de François Ier, joignit Char-

73. Charles-Quint et François 1er se reconcilièrent enfin par politique, et le traité de Cambrai, nommé

---

les-Quint devant Tournay, et s'illustra dans ses armées par plusieurs hauts faits d'armes.

Après la prise de Rome, il fut nommé vice-roi de Naples en 1528, et il força les Français d'évacuer ce royaume. Ce fut, par parenthèse, à cette époque, que le mal dit *napolitain* parut pour la première fois dans l'armée française.

Le prince d'Orange prit ensuite le commandement de l'armée impériale en Toscane, et assiégea la ville de Florence, qu'il avait réduite aux dernières extrémités lorsqu'il y fut tué de deux coups d'arquebuse, le 3 août 1530, à l'âge de vingt-huit ans.

« C'était, dit Brantôme, le prince du monde le plus libéral et « affable, et pour ce fort aimé de chacun. On disait que s'il eût « vécu, il se serait fait créer duc de Florence, et aurait épousé « Catherine de Médicis, que le pape lui avait promise en mariage. »

Les restes de ce guerrier furent déposés avec une pompe funèbre extraordinaire dans un caveau des cordeliers de Long-le-Saulnier : *cent et trente-huit* drapeaux ou étendards, que le jeune prince avait enlevés dans la guerre d'Italie, firent partie de cette cérémonie lugubre. (*V. Relation originale de la pompe funèbre de Philibert de Châlons, prince d'Orange*, etc., imprimée d'après un manuscrit original en 1819.)

Philibert n'ayant pas été marié, René comte de Nassau, fils de Henri de Nassau, et son épouse, Claudine, sœur de Philibert, héritèrent de ses grands domaines. René illustra son nom et ses armes. Ce prince fut tué au siége de Saint-Dizier, en 1544; il avait institué son cousin germain, Guillaume, comte de Nassau, depuis fondateur de la république batave, son héritier universel (V. N° 68, *n.*); le comte Guillaume prit dès lors le titre de *Prince d'Orange-Nassau*.

Voici un extrait curieux et intéressant de la relation de la Pise concernant l'enterrement de Philibert, et l'inauguration du comte René de Nassau, comme prince d'Orange-Châlons :

« Après le *libera* dit, la terre fut portée dans un très-riche « bassin d'argent, qu'on présenta à monsieur l'évêque de Lan-

le *traité des dames* fut conclu en 1529 entre Marguerite de Savoie, tante de l'empereur, et Louise de

---

« gres, qui le print et jeta la terre sur la corps du feu prince. Et « alors le roy d'armes Bourgogne dit à haute voix : *Monsieur le* « *grand maistre, et vous, messieurs les maistres d'hostel de* « *feu Monseigneur le prince, venés faire vostre debvoir, ap-* « *portez vos baston, rompez les, et les jettés dans la fosse.* « Incontinent le sieur d'Arbier, gouverneur d'Orange, grand « maistre d'hostel, et les quatre autres maistres d'hostel à savoir : « Chalain, Chaukan, de Guerres, et la Vaures fondans tous en « larmes, s'approchèrent de la fosse, rompirent leurs baston, et « les jettèrent de dedans. Alors on voyoit les princes, seigneurs « et gens de tous estats qui là assistoient pleurer chaudement, et « joindre les mains, touchés d'une vive compassion, d'un si « piteux spectacle. Tost après le roy d'armes Bourgogne dit : *Mon-* « *sieurs le président d'Orange, chef du conseil de feu très-* « *haut, très-illustre et très-victorieux prince Messire Phili-* « *bert de Chalon, apportés son grand scel, le brisés et* « *rompés.* Ce que le président fit avec coups de marteau, et « le jetta dedans. Ce fait le roy d'armes, dit : *Monsieur de* « *Champeaux, apportés la bannière de Chalon;* après dit : « *Monsieur de Crescia, apportés la bannière de Luxembourg;* « puis dit : *Monsieur de Montbardon, apportés la bannière de* « *Bretagne;* et dit : *Monsieur de Corloan, apportés la bannière* « *de Beaufremont. Monsieur de Vaudray, apportés la ban-* « *nières de pleines armes.* Ce que firent aux quatre quarres de « la fosse tenans les bannières droites.

« Le seigneur de Vaudray tenoit la grand bannière en chef « au millieu de deux : et au millieu de deux autres estant mis « le roy d'armes Bourgogne, il dict par trois fois : *Très-haut,* « *très-illustre et très-victorieux prince Messire Philibert de* « *Chalon, par la grâce de Dieu, prince d'Orange* (et à la fin de « la troisième fois adjouta) *est mort victorieusement.* Et à cha- « cune fois chacun de ces gentilshommes abbaissoient les ban- « nières, et à la troisième fois les laissèrent coucher en terre, le » long de la fosse.

« Les bannières tombées, le roy d'armes Bourgogne print la

Savoie, mère du roi de France. Charles s'y réserva le droit de poursuivre par la voie de la justice ses pré-

---

« grande bannière par la pointe de la lance, et dict par trois fois « ces mots : *Monsieur René de Nassau, comte de Vianden, de « l'autorité et expres commandement de très-haut et puissant « seigneur Messire Henry, comte de Nassau, marquis de Ze- « nete, son seigneur et père, rellève et prent le nom et les « plaines d'armes de ceste très-noble et très-illustre maison de « Chalon*, et à chaque fois rellevoit un peu la grande bannière et « ainsi faisoient les gentilshommes qui tenoient les autres ban- « nières par le gros bout de la lance, lesquelles à la dernière fois « ils rellevèrent toutes droites.

« Les bannières étant rellevées Bourgogne print la grand ban- « nière par le gros bout de la lance, la porta devant mon seigneur « René de Nassau, auquel il dit à haute voix : *Monsieur, l'en- « tendés vous en la sorte que je l'ai dict et crie?* Et il répon- « dit : *Ouy*.

« Lors Bourgogne lui présenta et bailla la bannière, laquelle il « print et recent, et la mesme Messire Anthoine de la Barre, sei- « gneur de Bouqueton, chevalier, conseiller, maistre d'hostel de « l'empereur et gouverneur de mon dit seigneur René la présent « et près de luy, dit : *Et je comme procureur spécial de son « seigneur et père, et en vertu du pouvoir à moy sur ce donné « prends et accepte pour lui et en son nom les dit noms et armes.*

« Incontinent le roy d'armes Bourgogne dit à haute voix : *Mon- « sieur René de Chalon, comte de Vianden, de l'autorité et « expres commandement que dessus à prins et rellevé, prent « et rellève le nom et pures armes de ceste très-noble et très- « illustre maison de Chalon*. De quoi mondit seigneur René et « mondit seigneur de Bouqueton demandèrent acte et lettres tes- « timoniales aux secrétaires et notaires qui y estoyent; lequel « leur fut octroyé de part et d'autre en présence des prélats, am- « bassadeurs, grands seigneurs, et barons à ce requis.

« Et tost après mondit seigneur René accompagné des ambas- « sadeurs (Bourgogne devant luy) marcha contre le grand autel « portant la bannière en sa main, laquelle il alla mettre et poser

tentions sur le duché de Bourgogne, dont la restitution, ordonnée par le traité de Madrid, fut révo-

---

« droit au carre contre le grand autel, et s'en retourna à son « siége, là où M. Jean le Moyne, conseiller en la cour de parle- « ment de Dole lui alla faire les congratulations. Toutes ces cho- « ses étant faites et achevées, le deuil s'en retourna au logis pour « disner avec le mesme ordre qu'il estoit allé en l'église.

« On avoit préparé quatre grandes salles toutes tapissées de « drap noir, en chacune desquelles y avait de grands buffets « chargés de très-riche et somptueuse vaiselle d'argent, la plupart « dorée. Toutes les tables furent magnifiquement et superbement « dressées et couvertes. En l'une des salles y avoit seulement une « grande table là ou disnèrent Monseigneur René de Nassau, désor- « mais prince d'Orange, les seigneurs Anthoine et Georges de « Luxembourg, et autres seigneurs portant le grand deuil. Ils « estoient accompagnés des archevesques de Besançon, evesques « de Langres, et de Genève et du seigneur de Bouqueton, gou- « verneur du prince. En une autre grande salle et au bout d'icelle « il y avoit une grande et longue table où furent assis aux bancs « du costé de la muraille, et disnèrent ensemble l'ambassadeur « de l'empereur, de Madame de Lorraine, l'advoyé de Fribourg, « l'ambassadeur de Monsieur de Nemours, l'advoyé de Soleure, « Monsieur le Mareschal de Bourgogne, l'ambassadeur de Mon- « sieur de la Chambre, le comte de Montrieuil, Monsieur de Som- « barnon. Et à l'autre costé de la table et à l'opposite estoient les « ambassadeurs du roy d'Hongrie, de Monsieur de Savoye, l'ad- « voyé de Berne, l'ambassadeur de Monsieur de Guise, le député « de Fribourg, l'ambassadeur de Monsieur l'admiral, le comte de « Montbeliard, Messieurs de Bergy, Dautrey, Delicteurs, et de « Dampmartin. Aux costés de la salle et tout le long d'icelle y « avoient des autres tables où mangèrent les seigneurs et gentils- « hommes.

« Aux autres salles y avoit semblablement des tables dressées. « Les prélats et les gens d'Église mangèrent à part. Les gens du « conseil et les officiers de justice eurent aussi table à part. Il y eut « des tables pour les bourgeois, habitans des villes, et tous autres

quée. François I[er] confirma la renonciation, qu'il avait faite à Madrid, à ses prétentions sur les comtés de Flandre, d'Artois, etc., et il promit de payer *deux millions* d'écus d'or au soleil, pour la rançon de ses deux fils, ôtages en Espagne.

« qui y voulurent manger y furent honorablement receus.

« Le roy d'armes et hérauts qui estoient en nombre de treize, « eurent leur table à part et tous furent traités somptueusement « et magnifiquement. A la fin du disner, Bourgogne, roy d'armes, « accompagné de tous les autres hérauts chacun marchant en « ordre se présenta devant la table des ambassadeurs, où il pro- « nonça à haute voix ces mesmes paroles ainsi couchées à l'original. « *Très-hauts, très-illustres, Madame la princesse mercie à* « *vous très-excellens et magnifiques seigneurs Messieurs les* « *ambassadeurs, l'honneur qu'il vous a pleu faire aux obsè-* « *ques de très-haut, très-illustre et victorieux prince Messire* « *Philibert de Chalon son fils. Aussi madite dame vous fait* « *advertir que la publication du testament de mondit feu* « *seigneur se fera demain heure de douze.*

« Bourgogne en dit autant devant les autres tables, sauf qu'il « n'usa point de ces termes : *à vos très-excellens et magnifiques,* « *mais à vous tous Messieurs.* Et ce fait chacun se retira. » (La Pise (seigneur de Mancoil) : *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, divisé en quatre parties.* La Haye, 1628, in-folio.)

La principauté d'Orange, située en Bourgogne, eut long-tems des princes particuliers de l'illustre maison de Nassau. Mais après la mort de Guillaume III, stathouder de Hollande et roi de la Grande-Bretagne, elle passa à Fréderic I[er], roi de Prusse, et son fils Frédéric-Guillaume la céda en 1713 à Louis XIV avec tous ses droits, ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

La principauté d'Orange était située sur les bords rians du Rhône, et avait environ cinq lieues de long sur autant de large. Outre Orange(Arausio, Auriacum) sa capitale, elle contenait les villes de Courteson, Jonquières, Gigondas, Caderousse, etc.

§ X.

Victoires de Charles-Quint. Il met la souveraineté bourguignonne sous la protection de l'empire germanique. Cercle de Bourgogne. Affection de ce prince pour les peuples des Pays-Bas. Révolte des Gantois. L'empereur traverse la France. Terrible punition de Gand. Charles-Quint fait la paix avec les princes protestans d'Allemagne, et accorde la liberté de conscience. Siége de Metz levé. Destruction de Terouane.

Charles-Quint conquit le royaume de Naples et 74.
de Sicile, et le duché de Milan; il porta ses armes victorieuses en Asie et en Afrique, défit les Turcs, se rendit maître du Mexique par les armes de Fernand Cortez, et fut le prince le plus puissant de son tems.

Charles, voulant mettre la souveraineté bourgui-

La ville d'Orange avait autrefois un évêché, un parlement, et une bonne citadelle.

Elle possède des ruines antiques, savoir : les restes d'un cirque, d'un amphithéâtre, d'un aqueduc, de bains publics, et un arc de triomphe presqu'entier que le peuple romain fit ériger, il y a plus de vingt siècles, à la gloire de Cajus Marius après la victoire brillante qu'il avait remportée sur l'innombrable armée des Ambrous, des Cimbres et des Teutons sur les rives du Rhône. (L'on peut voir là carte de la principauté d'Orange et celle de sa capitale dans Samson : *Histoire de Guillaume III*, etc., t. I, pag. 268, La Haye, 1703.)

gnonne sous la protection du corps germanique, forma du duché de Bourgogne, de la Franche-Comté, de l'Artois, du Cambresis et des provinces belgiques et hollandaises, le dixième cercle de l'empire germanique en 1548, sous le titre de *Cercle de Bourgogne*.

Ces pays purent ainsi jouir des libertés, des franchises, des droits et de la protection de l'empire, à condition qu'ils contribueraient autant que deux électeurs, et contre les Turcs autant que trois; ils conservèrent leurs propres priviléges, et ne furent point soumis aux ordonnances de l'empire (*v*).

Mais comme Charles-Quint abdiqua en 1555, et que la couronne impériale passa sur une autre tête que sur celle du souverain du cercle de Bourgogne, les relations des Pays-Bas avec le corps germanique paraissent avoir presque cessé à cette époque. Nous voyons pourtant qu'en l'année 1569, l'empereur Maximilien II, révolté des cruautés que Philippe II, roi d'Espagne, commettait dans les dix-sept provinces, rappela à ce prince qu'il pouvait être traduit devant le tribunal de l'empire, attendu qu'il était souverain du *Cercle de Bourgogne*. (V. N° 149).

Mais on ne voit pas que le dixième cercle ait été se-

(*v*) V. Grotius : *Historiæ de rebus Belgicis*, lib. VIII.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. I.

Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 569 et suiv.

L'on peut voir le diplôme de Charles-Quint, relatif à la formation du cercle de Bourgogne, dans Heuterus : *De veterum ac sui temporis Belgio*, lib. III, c. 25.

couru par les neuf autres lorsque Louis XIV y porta la guerre.

L'empereur Charles-Quint avait toujours eu pour les peuples des Pays-Bas, parmi lesquels il naquit et fut élevé, une bienveillance particulière, et son gouvernement fut fort doux dans ces contrées. Il se dépouillait à Bruxelles du faste et de l'éclat de la dignité impériale et royale, qu'on admirait à Madrid, et s'y fit vénérer comme le père commun des habitans. Aussi y fut-il sincèrement aimé et respecté, et sa mémoire y est encore en vénération.

Mais les Gantois, révoltés en 1540, éprouvèrent sa vengeance : les États-Généraux avaient accordé à l'empereur un don gratuit *d'un million et deux cent mille* florins pour subvenir aux frais d'une guerre contre la France. Les Gantois, enhardis par la longue absence de l'empereur, et par l'éloignement de ses troupes, se refusèrent d'y contribuer, et invoquèrent leurs priviléges.

Charles reçoit avec hauteur leurs députés en Espagne, et leur ordonne d'obéir. Irrité de cette décision catégorique, les Gantois lèvent l'étendard de la rébellion, courent aux armes, et demandent des secours à François Ier ; ils invitent en même tems ce prince à reconquérir dans les Pays-Bas les provinces que la France y possédait autrefois.

Gand était alors plus grand que Paris, ce qui fit dire à Charles-Quint *qu'il mettrait Paris dans son Gand.* Cette grande ville pouvait mettre sous les armes environ *soixante mille* combattans.

Les Gantois, révoltés contre leur comte, Louis de

Mâle, sortirent en effet vers 1382 de leur cité au nombre de *soixante mille* hommes, ayant à leur tête Philippe d'Arteville, et se mesurèrent avec l'armée de Charles VI, roi de France; mais ils furent cruellement défaits à Rosebeek près de Courtrai, et laissèrent, d'après leurs propres historiens, *vingt mille* hommes sur le champ de bataille. Les Français doublèrent ce nombre et en comptèrent *quarante mille*.

François Ier, qui n'avait pas eu à se louer de Charles-Quint après la bataille de Pavie, se montra grand et généreux envers son rival : il avertit l'empereur des propositions des Gantois, et lui accorda, sur sa demande, la permission de traverser la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Charles, pour obtenir ce passage, avait fait proposer au roi un traité avantageux et l'investiture du Milanais pour un de ses fils; mais il éluda ensuite ses promesses et donna le duché de Milan à son fils Philippe II.

La duchesse d'Estampes, maîtresse de François Ier, et les courtisans, sollicitèrent le roi de ne laisser sortir l'empereur de Paris que lorsqu'il aurait ratifié le traité en question.

Charles, pour mettre la duchesse dans ses intérêts, laissa un jour tomber à ses pieds un anneau où il y avait un beau diamant d'un haut prix; cette dame le ramassa et le présenta à l'empereur; mais Charles lui dit : *Je vois bien que cet anneau veut changer de maître, je vous prie de le garder*. La duchesse d'Estampes changea alors de langage, et affermit François Ier dans sa noble résolution de

ne point violer le droit sacré de l'hospitalité (*w*).

Charles-Quint arriva en 1540 dans les Pays-Bas 75.
comme roi et juge, disait-il, *le sceptre et l'épée à la main.* Les Gantois, abandonnés à eux-mêmes, sont épouvantés et demandent grâce. Mais l'empereur, voulant donner un exemple de sévérité, fait instruire leur procès, et la ville de Gand est déclarée criminelle de lèze-majesté. Vingt-six des principaux habitans, chefs de la révolte, sont exécutés sur l'échafaud, et un plus grand nombre est banni. Charles ôte ensuite les priviléges à la ville, confisque ses revenus, enlève son artillerie et ses autres armes, la condamne à plus d'*un million et deux cent mille* écus d'amende, à *six mille* florins d'amende perpétuelle, et les magistrats sont obligés de marcher la corde au cou dans les processions publiques.

Ces magistrats, les syndics et les greffiers avec trente des plus notables bourgeois et cinquante des plus coupables, vêtus de robes noires et la corde au cou, doivent publiquement demander pardon à genoux. On donna depuis aux Gantois le nom de *strop-dragers*, *porteurs de corde.*

Afin que les habitans de cette cité eussent devant leurs yeux un monument de leur rébellion et de leur punition, Charles-Quint fit construire à Gand, aux frais de la ville, une citadelle qui devait en même tems les tenir désormais en bride. Les célèbres manufactures de laine de cette cité souffrirent beaucoup

(*w*) Heuterus (Pontus) : *Rerum austriacarum,* lib. XI, c. 12. Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ,* t. II, *Carolus* V.

de ces commotions politiques et de leurs suites; un grand nombre d'artisans portèrent leur industrie dans des pays étrangers (x).

76. Charles-Quint était sincèrement attaché à la religion catholique et avait combattu, quoique sans succès, les princes d'Allemagne qui professaient et propageaient le protestantisme; mais ayant à combattre les Turcs qui menaçaient Vienne, il fut obligé de faire la paix avec les princes protestans de la *ligue offensive et défensive de Smalkalde*. Il publia alors le *grand interim* dans la diète d'Augsbourg, où il permettait le mariage aux prêtres et le calice aux laïcs, et il signa en 1552 la *paix de Passau*, par laquelle la *liberté de conscience* fut accordée aux réformés d'Allemagne.

Henri II, fils et successeur de François Ier, s'était en attendant ligué avec Maurice, électeur de Saxe,

---

(x) Heuterus, *loc. cit.* c. 13, 14 et 15.
Manifeste de la province de Flandre, 1790.
Haræus, *loco citato*.
Voici les trois vers qui caractérisent les habitans des principales villes du Brabant et de la Flandre :

Nobilibus Bruxella viris, Antverpia nummis
Gandavum laqueis, formosis Bruga puellis,
Lovanium doctis, gaudet Mechlinia stultis.

« Bruxelles est célèbre par sa noblesse, Anvers par ses ri-« chesses, Gand par ses cordes, Bruges par ses belles filles, « Louvain par ses savans, et Malines par ses sots. »

On appelle les Malinois *Maanblussers*, parce que la lune donnant sur la tour de l'église de Saint-Rombault, ils crurent, dit-on, que ce bâtiment était en feu, et accoururent avec leurs pompes pour éteindre le prétendu incendie.

contre l'empereur, pour soutenir la cause des protestans, et il s'empara de Metz et d'autres villes impériales. Charles-Quint résolut de reprendre ces villes et assiégea Metz en 1552, avec une armée nombreuse. Mais il fut forcé par les maladies, qui moisonnèrent ses troupes, et par la belle défense du duc de Guise, d'en lever le siége. Cet échec fut une des plus grandes peines de sa vie (y). Le vieux Charles se vengea de ce revers par une plaisanterie : *Je vois,* dit-il, *que la fortune est une femme qui préfère les jeunes aux vieux.*

L'empereur Charles-Quint continua la guerre 77.
contre Henri II et mit le siége devant Terouane, qui était une des plus anciennes et des plus fortes villes des Pays-Bas, dans le comté d'Artois, sur la Lys; elle était le boulevard des Belges contre la France, et s'appelait en latin *civitas Morinorum,* parce qu'elle formait la capitale des anciens peuples, nommés par Virgile *extremique hominum Morini,* qui habitaient l'extrémité du continent, alors connu des Romains, et les bords de la mer.

Les habitans de Terouane étaient de corps et d'âme dévoués aux Français et avaient facilité la prise de leur ville par Henri II en 1544; ils exercèrent ensuite

(y) A l'occasion de cet événement, les Français frappèrent une médaille, qui représentait un aigle, attaché aux colonnes d'Hercule, qui forment les armoiries d'Espagne; il y avait ces mots : *Non ultra Metas*, qui faisaient allusion au *plus ultra* qui était la devise de Charles-Quint. Ce calembour signifiait qu'on ne passait pas au-delà des colonnes d'Hercule, et au-delà de Metz.

des brigandages affreux dans la Flandre, et défendirent en 1553, avec la garnison française, leur ville jusqu'à la dernière extrémité.

L'armée impériale, forte d'environ *quarante mille* combattans, prit Terouane d'assaut. La garnison fut passée au fil de l'épée et la ville fut livrée au pillage. L'empereur fit ensuite abattre les fortifications à coups de canon et raser l'antique Terouane dont il ne reste que la place et le nom. Les habitans furent dispersés dans les villes et dans les villages voisins. L'année de la fatale catastrophe de cette place fut consignée dans ce chronographe : *DeletI MorInI*, 1553.

§ XI.

Abdication de Charles-Quint. Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange. L'empereur Charles fait célébrer ses obsèques pendant sa vie. Sa mort. Prospérité de l'industrie et du commerce dans les Pays-Bas pendant ce long règne. Beukelins. La ville d'Anvers maîtresse du commerce du monde. Parallèle de l'industrie et du commerce de cette époque et de la prospérité de nos provinces, sous le gouvernement de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, depuis 1815-1830.

78. Ce grand monarque, qui avait étonné le monde par sa puissance, ses victoires, son bonheur, son activité et sa politique, fut accablé avant l'âge d'infirmités et de maladies; fatigué des soins pénibles de ses vastes États et dégoûté des grandeurs humaines, il donna en 1555, dans l'assemblée des États-Généraux

convoquée à Bruxelles, un spectacle nouveau et attendrissant, qui mérite d'être consigné dans nos annales.

Le président des États ayant lu le 25 octobre un discours dans lequel il annonçait que l'empereur cédait la souveraineté des Pays-Bas à son fils Philippe II, Charles-Quint, pouvant à peine se soutenir sur ses jambes affaiblies, s'appuyant d'une main sur l'épaule de Guillaume I, prince d'Orange-Nassau, et de l'autre sur un bâton, rappela dans un discours pathétique à l'assemblée tout ce qu'il avait fait pendant la longue carrière de son règne.

« J'ai donné, dit-il, peu tems à mon repos, et « moins encore à mes plaisirs. Pour faire la guerre « ou gouverner mes vastes domaines, il m'a fallu « passer neuf fois en Allemagne, six fois en Espa- « gne, quatre fois en France, sept fois en Italie, dix « fois dans les Pays-Bas, deux fois en Angleterre, « autant en Afrique, et traverser onze fois la mer.... « Le seul regret que puissent avoir mes ennemis, « c'est que Charles ait vécu, et qu'il ait régné.....»

Puis se tournant vers Philippe II, son fils, qui était à genoux et baisait la main de son père, l'empereur lui traça les sages principes que sa sagesse et sa longue expérience lui avaient fait adopter pour gouverner ses États. Le fils eût été heureux, et n'eût pas répandu des flots de sang en pure perte dans les Pays-Bas, s'il avait su mettre ces sages avis en pratique.

« Si je ne vous laissais, lui dit Charles entr'autres « choses, que par ma mort ce riche héritage que j'ai

« si fort agrandi, vous devriez quelque tribut à ma « mémoire; mais lorsque je vous résigne ce que j'au« rais pu conserver encore, j'ai droit d'attendre « de vous la plus grande reconnaissance : je vous en « dispense pourtant, et je regarderai votre amour « pour vos sujets et vos soins pour les rendre heureux, « comme les seules preuves de votre reconnais« sance...... Conservez un respect inviolable pour « la religion; maintenez la foi catholique dans « toute sa pureté. Que les lois de votre pays vous « soient sacrées : n'attentez ni aux droits ni aux « priviléges des villes..... »

Toute l'assemblée fondit en larmes, et des pleurs arrosèrent le visage de l'empereur, attendri par ces marques visibles d'attachement. Tous les spectateurs émus par cette scène touchante, regrettèrent sincèrement de perdre un prince qui avait donné aux peuples des dix-sept provinces les marques les plus vraies de sa bienveillance particulière, et qu'il avait coutume d'appeler *ses chers Belges*.

Charles abdiqua ensuite, et remit ce jour à Philippe II la souveraineté des Pays-Bas; il lui céda la Franche-Comté, le trône d'Espagne et ses dépendances dans l'ancien et dans le nouveau Monde, le 17 janvier 1556; enfin, il remit à son frère Ferdinand, roi des Romains, l'Empire et ses États d'Allemagne, le 7 septembre 1556.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, fut chargé de porter la couronne impériale au roi des Romains: *Il m'est bien dur,* dit ce prince à l'empereur, *de porter à Ferdinand cette couronne, que mon oncle*

Henri de Nassau a placée sur la tête de Votre Majesté. (*z*).

Charles-Quint se retira dans le couvent de Saint-Juste, en Estramadure. Dans cette humble retraite, il oublia ses grandeurs passées, et défendit à ses domestiques de s'informer de ce qui se passait dans le monde; il se promenait à cheval et cultivait un jardin de fleurs pour passer son tems. Il s'occupait aussi à arranger des montres, dont il avait une quantité dans ses appartemens; l'on assure que, n'ayant pu faire aller deux horloges à l'unisson, il en conclut qu'il était impossible d'assujettir tous les hommes à la même croyance. Avec les secours d'un habile artiste, il confectionnait des automates qui imitaient parfaitement les mouvemens de l'homme, au point que le supérieur du couvent soupçonnait qu'il était en relation avec le diable. 79.

Charles finit son rôle dans ce monde par une scène singulière : il conçut l'idée extraordinaire de faire célébrer ses obsèques pendant sa vie, se fit porter à l'église comme mort dans un cercueil, et entendit, dans cette posture gênante, faire pour lui toutes les cérémonies et prières qu'on n'adresse à Dieu que pour ceux qui ne sont plus. Pendant ces longs rits funéraires, il gagna un froid considérable, et il

---

(*z*) *Apologie du prince d'Orange*, an. 1581. (V. N° 68 *n*.)

V. sur l'abdication de Charles-Quint de plus amples détails dans Strada : *De bello Belgico*. Decas I, lib. I.

Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Philippo II. Hispan. rege*.

ne sortit de la bière que pour se mettre au lit; une fièvre violente le saisit la nuit même, et l'emporta le lendemain, 21 septembre 1558, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il s'était réservé, à son abdication, douze personnes pour le servir, et *cent mille* ducats pour son entretien. Ses obsèques furent célébrées à Bruxelles avec la plus grande pompe (*a*).

80. Ce grand empereur n'aimait pas à être loué ou blâmé : aussi appelait-il ses historiens Sleidan et Paul-Jove, ses *menteurs*, parce que le premier avait dit trop de mal de lui, et l'autre trop de bien. Ce n'est que depuis l'avénement de Charles à l'empire, que les rois d'Espagne ont porté le titre de *majesté*.

Sous le règne heureux de Charles-Quint, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les sciences, les lettres et les arts fleurirent dans les dix-sept provinces des Pays-Bas. On y comptait alors *trois cent cinquante* villes, et *six mille trois cents* grands bourgs. L'agriculteur cultivait à la campagne ses champs dans la paix et dans l'abondance. Les bourgeois activaient dans leurs villes des nombreuses fabriques, qui procuraient le travail et l'aisance à une foule d'artisans industriels. Les ports des Pays-Bas étaient les entrepôts non seulement des marchandises des négocians italiens et anséatiques, mais aussi

---

(*a*) V. Hoofts : *Nederlansche Historien, I. Boek, Amsterdam*, 1703.

Cerisier : *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. II, pag. 601, etc.

Robertson : *Histoire de Charles-Quint.*

des riches produits que les Espagnols et les Portugais y apportèrent des Indes et de l'Amérique.

Les négocians des Pays-Bas amassèrent, sous ce règne, des richesses considérables : un marchand opulent d'Anvers, appelé Daens, supplia un jour l'empereur de vouloir bien agréer un dîner; Charles-Quint accepta: le négociant se croyant heureux d'avoir le plus puissant monarque à sa table, jeta au feu, pendant le dessert, un *billet de deux millions* qu'il avait prêtés à l'empereur, en disant : *J'en suis trop payé par l'honneur que Votre Majesté me fait aujourd'hui.*

Charles, excellent observateur, disait souvent : *Les gens de qualité me dépouillent, les gens de lettres m'instruisent et les marchands m'enrichissent.*

Quoique le règne de Charles-Quint fût pour lui une époque de guerres continuelles, ce prince actif ne perdit jamais de vue le commerce des Pays-Bas; il le protégeait par ses flottes sur toutes les mers, et par ses armées et sa puissante influence sur tout le continent; les circonstances les plus critiques ne ralentirent jamais les soins qu'il y consacrait.

Il estimait et honorait les hommes qui s'étaient rendus célèbres ou utiles à leurs concitoyens, et il rendait hommage à leur mémoire. Pour faire connaître publiquement ces beaux sentimens et les inspirer à ses sujets, il visita un jour, avec la reine de Hongrie, sa sœur, à Blierrliet, dans la Flandre, depuis hollandaise, le monument que les Bataves avaient érigé sur la tombe de Guillaume Beukelins, Beukelts ou Bukelius, fameux pêcheur hollandais, qui inventa

la méthode de saler et d'encaquer les harengs, et qui mourut dans cette petite ville vers 1397. Cette méthode facilitait le transport de ces poissons, et mit le commerce à même d'en tirer des avantages beaucoup plus considérables.

81. Ce fut sous Charles-Quint qu'Anvers devint la maîtresse du commerce du monde, et l'une des plus opulentes cités de l'univers. Ce n'était pas que les négocians des dix-sept provinces eussent alors la navigation directe aux Indes, comme sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas; mais les nombreux et vastes magasins des négocians espagnols et portugais, établis à Anvers, étaient entièrement à leur disposition : ils y puisaient les richesses des Indes et de l'Amérique, et les remplissaient des produits de leurs propres manufactures. Les trésors de l'Asie et du Nouveau-Monde ne passèrent dans les dépôts espagnols et portugais que pour payer et encourager l'activité industrielle des fabricans des Pays-Bas : aussi les négocians de ces provinces fournissaient-ils seuls les nombreuses marchandises aux trois quarts de l'Europe et de l'Amérique.

82. Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, connu par son activité, sa sagesse, sa bonté et ses vues profondes et libérales, procura depuis 1815-1830 à la Belgique une prospérité inouïe, et peut-être, sous certains rapports, plus grande que sous l'empereur Charles, en encourageant, par sa protection bienveillante et par ses trésors, l'industrie, le commerce, les sciences, les lettres et les arts dans nos provinces.

Depuis le commencement de son règne, des fa-

briques, des manufactures de tous genres, des ateliers divers, des forges, des hauts-fourneaux, des usines, etc., s'élevèrent comme par enchantement de tous côtés dans les provinces méridionales du royaume. Les exploitations de métaux, de marbre, de houille, etc., les fours à chaux, reçurent en différentes provinces une activité inconnue jusqu'alors.

Les *machines* remplacèrent d'abord les bras des hommes; ensuite les *machines à vapeur,* dont l'Angleterre avait presque seule tiré des avantages immenses, furent introduites dans le royaume par les soins des MM. Cockerill. Elles développèrent leur prodigieuse force créatrice sur une échelle très-vaste et toujours croissante dans plusieurs établissemens des Pays-Bas. L'atelier-modèle de machines, formé à Seraing par un des hommes les plus remarquables de notre époque, John Cockerill, le plus admirable établissement, sans contredit, qui existe en Europe, se développa et s'étendit avec une célérité d'autant plus prodigieuse que le souverain, qui avait acquis une partie de cette propriété, n'était pas avare de ses fonds. Ces machines à vapeur centuplèrent les produits et diminuèrent extraordinairement les frais.

Les mines en exploitation étaient, dans la seule province de Liége, à peu près au nombre de *cent,* où *quatre-vingt-dix* à *cent* machines à vapeur étaient en activité; *six mille cinq cents* ouvriers en été et environ *huit mille* en hiver étaient employés dans ces établissemens.

La *navigation à vapeur* fut aussi introduite. Le commerce de la Belgique reçut une extension sans

exemple dans ses annales, grâce aux soins généreux et aux fonds nombreux que le roi prodigua constamment pour élever la prospérité de ses sujets au plus haut point possible.

Si la brochure qui parut vers la fin de 1832 chez Voglet est exacte, le gouvernement avança en Belgique à quatre-vingt-quinze industriels la somme de florins *quatre millions neuf cent quarante-deux mille trois cent trois et vingt-un cents,* sur laquelle il restait, d'après cette brochure, à rembourser en 1830 florins *quatre millions cinq cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois et vingt-un cents.* Dans cette dernière somme, remboursable à des époques fixes, n'étaient pas comprises certaines avances faites à quelques industriels particulièrement favorisés.

La ville d'Anvers, autrefois si commerçante et si riche, après environ deux siècles de nullité commerciale à laquelle l'avait condamnée la fermeture de l'Escaut, releva sa tête fière et rayonnante de gloire', et prit rang à côté des cités opulentes d'Amsterdam et de Rotterdam.

Les riches colonies bataves dans les Indes Orientales et Occidentales furent ouvertes aux Belges, qui y importèrent les immenses produits de leurs manufactures, et en exportèrent les précieuses productions indigènes, qu'ils vendirent aux autres peuples avec un lucre considérable. Les Belges fournirent à la Hollande leurs houilles, leurs fers, leurs draps, leurs toiles, leurs cotons, leurs chaux, leurs pierres, etc., dont ce pays manquait. Les nombreux débouchés de la Batavie dans les quatre parties du monde, étaient

encore ouverts à leur industrie et à leur commerce, et la marine hollandaise couvrait le pavillon national sur toutes les mers.

D'immenses richesses abondèrent en Belgique comme elles avaient longtems abondé en Hollande, et l'aisance descendit jusque dans la chaumière du pauvre.

Rien ne prouve mieux la hauteur à laquelle l'industrie était arrivée que l'exposition de ses produits à Bruxelles au mois d'août 1830.

Cette admirable exposition formait pour les Pays-Bas une véritable époque de *gloire industrielle*. Jamais on n'avait vu, dans le pays, une réunion aussi nombreuse d'objets de toute nature, en or, en argent, en acier, en fer, en draps fins, en linges, en broderies, en dentelles, en soies, en tapis et autres sortes de tissus. Ils se distinguaient tous par la perfection du travail, par le bon goût, par leurs bonnes qualités, etc., et par leur prix avantageux pour les acheteurs.

Le nombre considérable de connaisseurs et d'amateurs, attirés de tous les points du royaume, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de l'Allemagne, etc., étaient ravis d'admiration devant les masses brillantes des richesses industrielles du pays. Aussi le génie du mal, envieux de tant de gloire nationale, décréta sa ruine.

L'heureuse Belgique devint pour son malheur la rivale de l'égoïste Albion; la France n'oublia pas les conquêtes de l'empire et ne perdit pas de vue un pays qu'elle avait occupé, pour pêcher dans l'eau trouble et étendre ses frontières.

L'on sait comment l'industrie et le commerce de la Belgique diminuèrent par les suites funestes de la malheureuse révolution belge en 1830, quoiqu'ils reprirent plus tard de la vie dans certaines contrées et particulièrement dans le pays de Liége. Mais si l'activité de certains établissemens des provinces du Hainaut et de Liége continua après ces commotions politiques, c'est que le roi Guillaume lui avait donné une forte impulsion, qu'on suivit jusqu'à un certain point.

Les provinces méridionales et septentrionales des Pays-Bas, réunies et heureuses pendant plus de deux siècles, paraissent destinées, par leur topographie, par leur origine commune, par leurs mœurs, par leur sympathie, à ne pas rester séparées et isolées les unes des autres. La Belgique, environnée de peuples puissans et jaloux, qui cherchent à arrêter le développement de son industrie et de son commerce, ne pourra récupérer sa belle et brillante position en Europe aussi longtems qu'elle restera séparée avec une chimère d'indépendance, mais réellement sous le vasselage de la France et de l'Angleterre. Les débouchés lui manquent, ainsi qu'une bonne constitution, un bon gouvernement et une marine pour faire respecter son pavillon.

§ XII.

Philippe II, roi d'Espagne. Il prête serment d'observer les constitutions et les priviléges des Pays-Bas. État de ces provinces à son avénement à la souveraineté. Philippe commence son règne dans les Pays-Bas sous des auspices sinistres. Son caractère. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. L'évêque Granvelle. Guillaume, prince d'Orange-Nassau. Son portrait par le cardinal Bentivoglio. Causes de l'aversion de Philippe II pour ce prince. Les comtes de Horne et d'Egmont. Mécontentement du pays. La réforme pénètre dans les dix-sept provinces. Origine du nom de protestans. (n.) *Établissement des séminaires. Origine de la Réforme.* (n.) *Abus des indulgences. Causes principales de la réussite de la réforme dans une grande partie de l'Europe.*

Philippe II, roi d'Espagne, prêta serment d'ob- 83.
server les constitutions, les priviléges, les droits et les usages des dix-sept provinces des Pays-Bas, et reçut le serment de fidélité des États de ces contrées.

Philippe trouva les Pays-Bas heureux et dans la plus grande prospérité : l'industrie, le commerce, l'agriculture, la navigation, la culture des sciences et des arts étaient dans l'état le plus florissant. (V. Nos 80 et 81.)

Philippe II resta, après l'abdication de son père, dans les Pays-Bas pour y régler les affaires de l'État;

mais son règne y commença, au milieu du bonheur public, sous des auspices sinistres.

Ce prince ne se distinguait par aucune qualité personnelle qui eût pu le rendre aimable, ou même supportable, dans ces provinces.

Les peuples de ces contrées, accoutumés depuis longtems à voir un grand monarque, célèbre par son génie, sa politique, sa bravoure et ses victoires, les gouverner comme un père bon, franc, doux et affable, sans faste et sans orgueil, ne virent dans son fils qu'un homme commun, sans vaillance guerrière, hautain, fier, fastueux, dissimulé, cruel et despote.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, atteste dans son *Apologie,* que Charles-Quint fit, en sa présence et en celle de plusieurs autres gentilshommes, de vives remontrances à son fils Philippe, sur son orgueil espagnol : « Charles-Quint, dit-il, qui con-« naissait mieux que prince ni homme du monde, « la superbe et orgueilleuse nature des Espagnols, « avertit sérieusement le roi, s'il retenait cet orgueil « d'Espagne, qu'il prévoyait bien qu'il serait cause « de la ruine entière de cet État (des Pays-Bas), « lequel à la longue ne pourrait souffrir cette inso-« lente domination, que les Espagnols exercent par-« tout où ils peuvent (*b*). »

La noblesse de la Hollande et de la Belgique, qui

(*b*) V. aussi Grotius : *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, lib. I, Amstelodami, 1657, in-fol.

Hoofts : *Nederlansche historien*, *I. Boek*.

avait déployé tant de valeur, et versé tant de sang sur les célèbres champs de bataille de Saint-Quentin et de Gravelines pour les intérêts de Philippe, conçut peu d'estime pour un prince poltron, qui tremblait au sifflement des balles (V. N° 147 *n.*); elle s'indigna lorsqu'elle se vit supplantée, par des Espagnols et par de nouvelles créatures sans mérite, dans les principaux emplois de l'État.

Philippe II méprisait l'amour de ses peuples, dont il ne réclamait qu'une crainte servile. Sa fierté et son orgueil étaient insupportables aux peuples simples et modestes des dix-sept provinces : il exigeait qu'on ne s'adressât à lui qu'à genoux; il ne parlait qu'espagnol dans nos provinces, déployait à Bruxelles, à Gand et à Bruges le même faste oriental qu'à Madrid, et voulait régner aux Pays-Bas en despote comme s'il eût été sur les rives du Bosphore.

Ce prince cherchait à gouverner tous ses différens États par les mêmes principes; les provinces des Pays-Bas en conclurent qu'il y avait à craindre pour leur liberté, leurs constitutions et leurs priviléges; et comme Philippe avait déclaré *que son horreur pour les hérétiques était telle, que s'il manquait de bourreaux, il leur en servirait lui-même,* les habitans, qui avaient en grand nombre embrassé le protestantisme, tremblèrent pour leur fortune, leur liberté et leur vie; l'épouvante se mit également parmi les réformés qui, de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, s'étaient retirés dans ces contrées.

Philippe II, voyant le mécontentement des peuples des dix-sept provinces, chercha à retourner au 84.

plus tôt à Madrid; il nomma auparavant à différentes places civiles, militaires et ecclésiastiques, et choisit Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint et de Marguerite Vandergenst, pour gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse, née en 1522, à Audenarde, épousa en 1536, Alexandre de Médicis, duc de Florence, qui fut tué l'année après, et en 1538 elle se maria à Octave Farnèse, qui devint en 1547 duc de Parme et de Plaisance.

Mais ce fut Antoine de Granvelle, Franc-Comtois, fils de Nicolas Perronet, seigneur de Granvelle, qui eut en réalité tous les pouvoirs. Granvelle était évêque d'Arras, chancelier des Pays-Bas, le confident de Philippe II, et le dépositaire de ses secrets les plus intimes. La duchesse de Parme n'eut, dit Grotius, que le titre et les honneurs de sa place (*c*).

La nomination de Marguerite, le pouvoir et le crédit extraordinaires donnés à Granvelle, indisposèrent encore davantage la haute noblesse et le peuple, et particulièrement les protestans et les réformés.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de la Hollande, de la Zélande et de la province d'Utrecht, qui avait été investi de la confiance entière de l'empereur Charles-Quint, était, par sa politique profonde, ses talens, son activité, sa popularité, ses richesses, son crédit et par ses nombreuses alliances de famille, l'homme

(*c*) *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, t. I, pag. 13-14.

qui aurait pu maintenir les peuples de nos provinces dans la soumission au roi d'Espagne ; aussi espéra-t-on que le roi ne lui en aurait pas préféré d'autres. Charles-Quint l'avait particulièrement recommandé à son fils Philippe. « Sa puissance, dit Strada « en parlant du prince d'Orange, s'étendait par ses « alliances sur une grande partie de l'Allemagne ; « car sa mère Julienne, princesse d'une rare fécon- « dité, vit une postérité d'environ cent et cinquante « petits-fils et autres descendans, nés de ses enfans, « surtout de ses filles qui étaient nombreuses (*d*). »

« L'on comptait alors, dit le cardinal Bentivoglio, « nonce apostolique dans les dix-sept provinces, en « Flandre (Pays-Bas), beaucoup de personnages de « la plus haute considération par leur noblesse, leur « valeur et leurs alliances.

« On distinguait surtout le prince d'Orange et le « comte d'Egmont...... Ces deux hommes, quoique « d'un caractère et d'un esprit opposé, avaient éga- « lement obtenu le respect et la faveur de la nation.

« Le prince d'Orange, populaire, accessible, re- « commandable par la simplicité de ses manières et « la facilité de ses mœurs, paraissait plus propre « aux manéges de la politique qu'à la science de la « guerre. Fin, pénétrant, d'une éloquence séduisante « et doué d'un génie fécond en ressources, il possé- « dait ces avantages dans un degré si supérieur, « qu'il était difficile de donner la préférence ou à son

---

(*d*) Strada : *De bello Belgico*. Decas I, lib. I, Antv., 1636.

« habileté à saisir les affaires, ou à son adresse à les « traiter (*e*). »

Philippe II montra une aversion remarquable contre le prince d'Orange-Nassau, sans avoir aucune raison de se plaindre de lui et de ses services : la première cause de cette aversion provint de la grande faveur que l'empereur Charles-Quint lui avait accordée, aversion que les ministres espagnols, et surtout Granvelle, ne cessèrent d'entretenir et d'augmenter dans l'esprit de l'ombrageux Philippe. Granvelle, homme ambitieux et intrigant, devenu pour ainsi dire gouverneur-général des Pays-Bas, était de plus jaloux de la haute naissance du prince, de sa grande position sociale, de ses richesses, de ses talens et de son influence sur les affaires du pays.

L'aversion de Philippe II dégénéra bientôt en méfiance et en haine. Guillaume d'Orange-Nassau, ayant été envoyé en 1559 en France pour l'exécution du traité de Cateau-Cambresis, y apprit, de la bouche de Henri II, qui le croyait dans les secrets de Philippe II, qu'un projet était arrêté entre les deux

---

(*e*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, traduite par M. Loiseau, t. I, liv. 1er, Paris, 1770.

V. Grotius : *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, lib. I, pag. 7.

Vandervynckt, qui était Belge, et écrivait son *Histoire des troubles* sous Marie-Thérèse, pour l'usage des archiducs d'Autriche, fait du prince d'Orange un portrait beaucoup plus flatteur que le cardinal Bentivoglio. *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. II, pag. 31 et suiv., Bruxelles, 1822.

souverains, d'exterminer tous les protestans en France et dans les Pays-Bas. Le prince Guillaume communica ce secret important à ses amis des dix-sept provinces qui avaient embrassé la réforme. (V. N° 95.)

Depuis ce tems, Philippe II, qui vit son horrible dessein divulgué, ne traita plus le prince d'Orange qu'avec une extrême défiance et une véritable animosité qu'il ne sut pas toujours déguiser.

C'est ainsi que Philippe, prêt à s'embarquer, en 1559, à Flessingue, pour l'Espagne, reprocha vivement à Guillaume d'Orange d'avoir traversé sous main ses projets despotiques sur les Pays-Bas. Ce prince s'excusa modestement, et répondit que tout ce qui s'y était passé avait été fait par le pur mouvement des Etats-Généraux : *No, no, les Estados, ma vos, vos, vos; Non pas, non pas les États, mais toi, toi, toi,* lui répliqua Philippe irrité, en secouant violemment le poignet au prince Guillaume (*f*).

Philippe de Montmorency, comte de Horne, amiral des Pays-Bas, l'un des plus braves, des plus intrépides et des plus riches seigneurs du pays, aspirait aussi à une des premières dignités de l'État.

Mais ce fut Charles Lamoral, prince de Gâvre et comte d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, seigneur très-populaire, généreux, riche et valeureux sur le champ de bataille, que le public désignait, après le prince d'Orange, pour le poste éminent de gouverneur-général des Pays-Bas, d'autant plus que

---

(*f*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 26, édition de Tart, Bruxelles, 1822.

Philippe II ne lui avait pas donné de récompense pour ses brillantes victoires de Saint-Quentin et de Gravelines.

Philippe écarta ces trois seigneurs parce qu'ils lui étaient suspects, et auraient pu dans l'occasion résister à ses volontés despotiques, lorsqu'elles auraient blessé la liberté, les priviléges et les intérêts de leur patrie.

Le roi d'Espagne empêcha même le mariage du prince d'Orange avec la princesse, fille de Christine, duchesse de Lorraine, nièce de Charles-Quint; par cette union, Guillaume d'Orange serait devenu parent du monarque castillan, et son crédit aurait grandi par l'appui de la maison de Lorraine (g).

85. L'éloignement de ces seigneurs de la direction suprême de l'État augmenta le mécontentement de la noblesse des Pays-Bas et surtout du peuple.

Les États s'assemblèrent en attendant à Gand, et observèrent au roi que leurs droits étaient violés, parce que les forteresses étaient occupées par des troupes espagnoles; ils ajoutèrent que ces soldats étrangers étaient de plus inutiles au pays, qui jouissait d'une paix profonde; ils prièrent en conséquence le monarque de remplacer son armée par des troupes des dix-sept provinces.

Philippe, s'imaginant que c'était un piége qu'on lui tendait, n'eut garde d'accéder à cette demande; il proposa, pour se tirer de cet embarras, au prince

---

(g) Bentivoglio : *loco citato*.

Guillaume d'Orange-Nassau, le commandement des troupes espagnoles dans ces contrées.

Guillaume le refusa modestement, et il fit sentir au roi que c'était le comte d'Egmont qui devait être placé à la tête des troupes de l'État, parce qu'il avait défendu avec gloire l'honneur de la patrie pendant la guerre contre la France. Il fit observer ensuite que les grands seigneurs des Pays-Bas ne devaient commander, d'après la constitution, que des troupes nationales.

Philippe, vivement irrité contre le prince, partit fort mécontent, en 1559, pour l'Espagne, après avoir nommé aux *quatorze nouveaux évêchés* qu'il avait fait ériger.

Lorsque le mécontentement fut devenu général, au commencement de 1561, ce fier monarque fut forcé de rappeler ses troupes. Elles étaient encombrées de femmes, de filles et d'enfans, selon l'usage castillan, et s'étaient rendues plus détestables que jamais par leurs exactions et par leurs brigandages.

Le départ du roi et de sa suite nombreuse laissa un grand vide dans la cour de Bruxelles; plusieurs nobles de la première et de la deuxième classe avaient fait des dépenses énormes pour ne céder en rien aux Espagnols dans les bals et les festins; ils se voyaient fustrés, par le départ du souverain, de l'espoir de parvenir aux dignités et aux hauts emplois de la cour. Leur mécontentement augmenta plus tard et se communiqua aux autres classes de la société.

Les Pays-Bas changèrent alors de face : tous les ordres de l'État furent saisis d'une espèce d'en-

gourdissement, et attendaient avec anxiété de l'Espagne les nouvelles les plus fâcheuses pour le pays. Le gouvernement lui-même était dans une espèce de langueur et de calme trompeur, qui est le précurseur de l'orage.

86. Charles-Quint avait été obligé, par la force des événemens, d'accorder la liberté de conscience aux *protestans* d'Allemagne (V. N° 76) (*h*); des réformateurs pénétrèrent bientôt de ces contrées, de la France et de l'Angleterre dans les Pays-Bas. Le monarque ne vit qu'avec peine la doctrine de Luther, de Calvin, etc., s'introduire dans nos provinces ; la réforme y fut prêchée avec un enthousiasme extraordinaire par des ministres allemands, français et flamands, et y fit des progrès rapides. Les abus des indulgences et du pouvoir spirituel, l'ignorance et la dissolution des mœurs du clergé et des couvens servaient d'alimens à sa propagation (*i*).

(*h*) Charles-Quint ayant fait décréter dans la diète de Spire, en 1529, qu'on ne ferait aucune innovation en matière de religion, surtout par rapport à la messe, avant qu'on eût convoqué un concile général, et que les Zuingliens et les Anabaptistes seraient exclus de l'accord qu'on avait conclu, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, le landgrave de Hesse, quatorze villes impériales, les ducs de Lunenbourg, et le prince d'Anhalt, *protestèrent* contre le décret de la diète : de là le nom de *protestans* donné d'abord aux Luthériens et ensuite à tous les Réformés.

(*i*) Léon X voulut bâtir à l'honneur de saint Pierre à Rome le temple le plus vaste et le plus magnifique qu'il y eût dans l'univers, mais qui avait déjà été commencé par Jules II en 1506. A cet effet, il avait besoin de l'argent de toute la chrétienté : il fit donc

Cette ignorance et cette corruption, produites par les siècles de barbarie et par leurs suites, n'existaient

---

publier des *indulgences plénières* que tous les chrétiens pouvaient gagner moyennant une offrande pour la bâtisse de cette basilique.

Les prédicateurs, chargés d'annoncer ces pardons, commirent de fort graves abus en les prônant à l'excès, et en excitant par toutes sortes de moyens tout le monde à en profiter.

D'après le rapport de Van Meteren qui habitait Anvers, les indulgences furent données dans cette ville et autre part *en ferme*. Les fermiers cherchèrent les prédicateurs les plus habiles pour annoncer et exalter ces pardons, et pour en faire ainsi une spéculation comme d'une marchandise.

On voyait alors dans presque toutes les églises des écrits exaltés, relatifs aux indulgences. Voici une inscription, qui se trouvait encore bien du temps après dans l'église de Saint-Étienne à Bourges en France :

Hic des devote cœlestibus associo te.
Mentes ægrotæ per munera sunt ibi lotæ.
Ergo venitote gentes de sede remotæ, etc.
Quid tardas? Tantum nummi des aliquantum.
Pro solo nummo gaudebis in æthere summo.

(Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. I.)

« Donnez ici dévotement, et je vous associerai aux bienheureux ; « ici par des présens se lavent les âmes malades. Peuples, venez « donc, et quittez vos foyers, etc. Que tardez-vous? Donnez-moi « seulement un peu de monnaie, pour de l'argent vous vous « réjouirez en paradis. »

Martin Luther, né à Islèbe en 1483, qui avait déjà commencé à combattre différens points de la doctrine de l'Église romaine, s'éleva d'abord avec force contre les abus des indulgences, attaqua ensuite ces pardons eux-mêmes, et prêcha la nécessité d'une réforme. Le luthéranisme n'était en 1517 qu'une étincelle, et en 1518 c'était un incendie en Allemagne.

La basilique de Saint-Pierre ne fut achevée que longtems après la mort de Léon X. Vingt-trois papes y firent travailler pour lui

pas seulement dans les Pays-Bas, mais aussi dans presque tous les États de l'Europe (*k*).

Le mariage secret, ou le concubinage, d'un grand nombre de prêtres était public; il y avait des pays où leur nombre était exorbitant. (V. N° 20.) Les lois civiles ne statuaient généralement rien contre ces cohabitations; l'Église n'avait pas encore fait des ordres sacrés un empêchement dirimant, et n'avait pas invalidé les mariages clandestins. (V. N° 20.) Le libertinage des moines avait fait des ravages extraordinaires dans la discipline de l'Église et dans les mœurs publiques (*l*).

---

donner la magnificence qu'elle a actuellement, et elle coûta *soixante-cinq millions* d'écus de Rome, ce qui fait environ *trois cent et vingt-cinq millions* de francs. C'est le plus beau, le plus riche et le plus vaste temple de l'univers. Il a cinq cent et quatre-vingt-huit pieds de longueur, et quatre cent vingt-trois de largeur dans la croix; du pavé jusqu'à la voûte on compte cent cinquante-huit pieds de hauteur, et jusqu'à la croix du dôme quatre cent quarante-neuf. La croix est soutenue par une énorme boule de métal où trente-deux personnes peuvent aisément s'asseoir, et la croix a vingt-cinq palmes d'élévation. Le dôme est si vaste qu'on y placerait facilement le *Panthéon d'Agrippa*, appelé maintenant *la Rotonde*.

(*k*) Ce fut vers cette époque que le roi de Portugal fit dispenser par le pape du vœu de chasteté perpétuelle les ordres militaires de ses États, et permettre le mariage à tous ceux qui s'engageraient à l'avenir dans ces ordres religieux et militaires.

Le but de cette dispense était de remédier aux scandales de la vie licencieuse de ces chevaliers, qui avaient rempli le royaume de leurs enfans naturels. (Berault-Bercastel : *Histoire ecclés.*, t. XVI, liv. 56.)

(*l*) V. Fleury : *Discours 8me sur l'Histoire ecclésiastique.*

Ce débordement de mœurs corrompues fit dire partout aux réformateurs qu'il fallait corriger ces abus scandaleux, accorder le mariage public aux prêtres et aux moines, et supprimer les couvens. Les laïcs qui avaient ces scandales quotidiens sous les yeux, abondèrent pour la plupart dans leur sens, d'autant plus qu'ils avaient des sujets de crainte pour leurs épouses et leurs filles. L'empereur, le roi de France et le duc de Bavière firent la demande du mariage des ministres du culte au pape, lors de la célébration du concile de Trente.

Ce concile général ordonna, en 1545, entr'autres choses, pour réformer le clergé, l'établissement des séminaires (*m*), afin que les jeunes lévites y fussent en dehors de la corruption du monde, et pussent y acquérir les sciences nécessaires à leur état. Il établit des peines très-sévères contre les prêtres et les moines incontinens.

Enfin depuis quatre ou cinq générations, dit Berault-Bercastel, le cri qu'il fallait réformer l'Église

---

(*m*) Charlemagne établit, comme nous l'avons vu, près des cathédrales et dans les principaux monastères, des *écoles*, appelées plus tard *séminaires*, qui étaient destinées principalement à l'instruction et à l'éducation du clergé, plongé alors dans une ignorance plus grande que du tems de la réforme. (V. Nos 17-22.)

A ces écoles, ruinées par la barbarie et les désordres du dixième siècle, succédèrent des *colléges* particuliers et des *universités*, où les jeunes clercs allaient étudier les lettres, la théologie et les décrétales; mais ils y étaient mêlés avec les écoliers laïcs, et avaient beaucoup d'occasions de se dissiper; le concile de Trente crut donc nécessaire de leur donner une éducation particulière dans les séminaires.

dans son chef et dans ses membres passa de bouche en bouche, et étouffa dans un grand nombre le dernier germe de respect pour l'ordre hiérarchique. A force d'entendre à cette époque une foule de censeurs sans retenue et sans mission demander la réforme, et signaler les abus et les débordemens à la multitude, la foule se persuada qu'il n'y avait plus rien de saint dans la hiérarchie de l'Église (*n*).

Parmi les zélateurs de la réforme se trouvaient des hommes animés d'un désir sincère pour le bien de la religion, et qui, par leur autorité, donnaient du poids au parti réformiste.

Les réformateurs prêchaient une religion plus commode, engageaient les prêtres, les moines et les religieuses à se marier, exhortaient les princes à se saisir des biens du clergé séculier et régulier, comme appartenant à l'État, et attiraient ainsi un grand nombre de prêtres, de moines, de princes et de laïcs dans leur parti (*o*). En ajoutant que ces

---

(*n*) V. Berault-Berscastel : *Histoire ecclésiastique*, t. XVII, liv. 58.

(*o*) Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître des *chevaliers teutoniques*, embrassa ainsi la réforme de Luther, se maria avec une princesse de Danemarck, et se fit reconnaître premier *duc de Prusse*. Ses successeurs furent depuis *électeurs de Brandebourg*, et ensuite *rois de Prusse*.

La Prusse avait été longtems habitée par des peuples païens; après une guerre sanglante et opiniâtre, les chevaliers teutoniques, qui formaient un ordre religieux et militaire, les subjuguèrent vers 1283, et les forcèrent à les reconnaître pour leurs souverains. Voilà l'origine du *margraviat de Brandebourg*.

souverains soutenaient la réforme par la force de leurs armes, nous croyons avoir tracé les principales causes de la réussite de la réforme dans une grande partie de l'Europe.

Ceux qui restèrent fidèles à l'Église catholique-romaine, regardaient la réforme comme l'œuvre du démon, tandis que les protestans la proclamaient l'ouvrage de Dieu; mais il est permis, sans doute, de distinguer de part et d'autre les passions des hommes.

§ XIII.

Nombre considérable de réformés dans les dix-sept provinces. Protestans émigrés de la Grande-Bretagne. Persécution de Marie, reine d'Angleterre. (n.) Évêchés à cette époque dans les Pays-Bas. Philippe II fait créer quatorze nouveaux diocèses. Mécontentement du clergé séculier et régulier. Réclamations des anciens évêques, des moines, etc. Abbayes à cette époque dans ce pays. Le clergé est une des principales causes du mouvement révolutionnaire. Les abbayes du Brabant rachètent leur incorporation aux évêchés. Le mécontentement public est à son comble. Introduction du tribunal de l'inquisition. Origine et notice sur ce tribunal. (n.) Torquemada. Ses nombreuses victimes. Nombre des malheureux condamnés à être brûlés vifs, etc., par l'inquisition d'Espagne.

Les nouvelles doctrines de Luther, de Calvin, etc., 87.
faisaient toujours de nouveaux prosélites dans la Hollande, et dans la Belgique, mais surtout dans la

Flandre : à Anvers, à Ypres, à Tournai, à Valenciennes, à Lille, à Saint-Omer, etc., une foule de personnes, avides de nouveautés, avaient embrassé la réforme. Un grand nombre de familles anglaises, fuyant la persécution que Marie, reine d'Angleterre, et épouse de Philippe II, exerçait contre les protestans (*p*), s'étaient établies dans les Pays-Bas. Ce nombre de réformés augmenta considérablement dans ces contrées lorsqu'après le massacre de la Saint-Barthélemi des milliers de familles françaises y fixèrent leur demeure.

(*p*) Cette princesse était digne de son mari : le trône d'Angleterre avait été occupé par deux princes protestans, Henri VIII et Édouard VI, et la réforme s'était beaucoup étendue dans la Grande-Bretagne sous ces deux règnes, de sorte que la princesse Marie, pour monter en 1559 sur le trône, fut obligée de s'engager à soutenir la religion protestante. Mais elle ne se borna pas à rétablir la religion catholique, elle immola aussi un grand nombre d'acatholiques qui périrent dans des supplices affreux. On a porté le chiffre des personnes suppliciées pour cause de religion, à environ *huit cents*, sans y comprendre celles qui furent condamnées au fouet, à la prison, au bannissement et aux amendes.

Hume réduit le nombre des individus brûlés vifs en trois ans à *deux cent soixante dix-sept*, dont cinq évêques, vingt-un autres ecclésiastiques, huit gentilshommes, quatre-vingt-quatre citoyens, cent domestiques, artisans ou laboureurs, cinquante-cinq femmes, et quatre enfans. Deux de ces exécutions ont un degré d'atrocité extraordinaire, d'abord celle d'un évêque âgé, qu'on fit souffrir pendant trois quarts d'heure, et ensuite celle d'une femme enceinte qui accoucha dans les flammes; un soldat en arracha l'enfant, mais le magistrat le fit rejeter dans le bûcher. Ces faits sont tellement avérés qu'ils ne sont point contestés.

Pour arrêter et éteindre cet embrasement et réformer le clergé, Philippe II résolut de faire ériger de nouveaux et nombreux évêchés dans ces pays; les prélats devaient particulièrement frapper et extirper le protestantisme, et surveiller de plus près le clergé.

Il n'y avait alors dans les dix-sept provinces que les évêchés d'Arras, de Cambrai, d'Utrecht et de Tournai, dont l'étendue était très-considérable, et qui dépendaient des métropoles étrangères de Cologne et de Rheims. L'évêché de Terouane n'existait plus depuis la destruction de cette ville.

François Sonnius, docteur de Louvain, négocia, par ordre du roi, cette grande affaire à la cour de Rome sous Paul IV, mais bien secrètement. Philippe ne jugea pas à propos d'en donner connaissance aux États-Généraux, ni aux conseils collatéraux, et contrevint ainsi à la constitution.

Par une bulle du 12 mai 1559, Paul IV créa quatorze nouveaux diocèses dans les Pays-Bas, et érigea Utrecht et Cambrai en métropoles, dont les évêchés nouveaux étaient suffragans, ainsi que du nouvel archevêché de Malines : l'archevêque de ce dernier siége reçut le titre de primat des Pays-Bas.

Les évêchés nouvellement érigés étaient ceux d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Bois-le-Duc et de Ruremonde, suffragans du nouvel archevêché de Malines; de Tournai, de Saint-Omer, d'Arras et de Namur, suffragans de Cambrai; de Deventer, de Harlem, de Lewes, de Middelbourg et de Groningue, suffragans d'Utrecht. L'évêché de Terouane fut di-

visé, après la catastrophe de cette ville ancienne, en trois parties, dont on forma les évêchés de Saint-Omer, d'Ypres et de Boulogne.

Philippe II nomma à ces évêchés avant son départ pour l'Espagne, comme nous l'avons dit; Perronet de Granvelle, son confident et son homme d'affaires, reçut l'archevêché de Malines et le chapeau de cardinal. La plupart de ces nouveaux prélats eurent beaucoup de peine à entrer en possession de leurs siéges; d'autres ne purent jamais y résider; quelques autres durent abandonner leur résidence après en avoir pris possession; enfin des évêchés furent supprimés par suite de la révolution, comme celui d'Utrecht avec tous ses suffragans.

L'érection de ces nouveaux évêchés augmenta le
88. mécontentement dans les Pays-Bas : les évêques qui furent privés d'une partie de leurs anciens diocèses, se plaignirent de la diminution de leurs revenus. « Les métropolitains, tels que les électeurs de Trèves, de Cologne, l'archevêque de Rheims, dit Vandervynckt, entrèrent en lice, et formèrent opposition à Rome. L'évêque d'Utrecht, ceux de Cambrai, de Tournai et d'Arras, alors seuls évêques des Pays-Bas, s'y joignirent avec tous les abbés et les moines (q). »

Comme il était convenu entre Paul IV et Phi-

(q) *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 70.

V. Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. I, pag. 15-16.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

Hoofts : *Nederlansche historien I Boek*.

lippe II que les revenus des nouveaux prélats seraient pris sur une partie de ceux des anciens évêchés et sur des abbayes dont les prélatures viendraient à vaquer (*r*), les abbés mitrés, ceux de Tongerloo et de Saint-Bernard à la tête (*s*), et les moines, en montrèrent le plus vif mécontentement, parce qu'en supprimant les abbés on ôtait aux moines l'espoir de parvenir à la mitre, objet constant de leurs longues intrigues : les abbés et leurs subalternes dirent hautement qu'on détournait les biens des abbayes de leur destination primitive, qu'on donnait atteinte aux priviléges et aux institutions du pays, et que le consentement des États-Généraux aurait dû être demandé. La noblesse, les provinces, les villes, etc., réclamèrent leurs priviléges; des mémoires nombreux furent imprimés et distribués pour soutenir cette cause. Il y fut démontré qu'on n'avait jamais toléré dans les Pays-Bas ni démembrement de diocèse, ni commande d'abbayes, ni emploi quelconque des fonds sacrés contre l'intention des fondateurs.

Enfin, les moines persuadèrent aux nobles que les nombreux évêques les éclipseraient par leur dignité, et entreraient *comme abbés* dans les États, et leur ôteraient l'influence sur les affaires du pays (*t*).

(*r*) L'on peut voir les différentes abbayes incorporées aux nouveaux évêchés dans la bulle du pape *apud Haræum : Annales tumultuum Belgicorum ad an* 1560.

(*s*) Les prélats de ces deux abbayes étaient encore à la tête de la révolution brabançonne sous l'empereur Joseph II.

(*t*) V. encore Vandervynckt et Haræus, *loc. cit.*

Les abbayes étaient alors nombreuses dans les Pays-Bas : on y en comptait *cinquante-deux*, sans comprendre dans ce nombre les *prieurés*, les *couvens* et les autres *corporations religieuses*, d'hommes seulement. Le grand nombre de ces moines et leur influence spirituelle et politique propagèrent rapidement le mécontentement du pays ; le clergé séculier était fort mécontent d'avoir de nouveaux et de nombreux surveillans. Il se plaignait entr'autres choses de ce que les évêques avaient été nommés par Philippe II. Les protestans, devenus fort nombreux, craignaient que les évêques et leurs agens ne détruisissent leur réforme, et ne missent leur fortune, leur liberté et leur vie en danger.

Les docteurs de l'université de Louvain n'étaient pas moins irrités contre Philippe II, d'autant plus qu'il venait de créer, pour les Wallons, l'université de Douai, qui leur enlevait une partie de leurs élèves.

Les abbayes du Brabant rachetèrent enfin leur incorporation aux évêchés par une rente annuelle de *huit mille florins* du pays, et purent ainsi se donner des abbés de leur choix (*u*).

Ce fut ainsi le clergé séculier et régulier qui fut une des principales causes du terrible mouvement révolutionnaire qui commença en 1559, dans nos

---

(*u*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. II, Hoofts : Nederlansche historien, I Boek.

Hotomannus (sous le nom d'*Ern. Eremundus*) : *Origo et historia Belgicorum tumultuum*, pag. 46, etc.

provinces contre Philippe II, et qui fut suivi d'une guerre, la plus longue et l'une des plus atroces dont les annales fassent mention; car elle dura d'abord *quarante ans,* fut suspendue par une trève de *douze ans,* en 1609, fut reprise, en 1621, avec un nouvel acharnement, et fut terminée seulement au bout de *quatre-vingts ans,* à l'avantage de la république batave, en 1648, par le traité de Munster.

Les nombreux mécontens intéressèrent à leur cause le peuple, auquel ils persuadèrent que les innovations de Philippe II étaient un plan adroitement conçu par l'évêque Granvelle pour humilier la noblesse du pays, asservir les moines et le bas clergé, et soumettre le peuple à son joug, afin de pouvoir dominer en despote dans les Pays-Bas. Le mécontentement devint ainsi presque général.

Cette irritation atteignit le plus haut degré et de- 89.
vint universelle, lorsque Philippe II fit promulguer des édits fort rigoureux contre les disciples de Luther, de Calvin, etc., et voulut y établir le formidable tribunal de l'inquisition, pour rechercher partout et faire exécuter les hérétiques (*v*).

(*v*) Ce fut Ferdinand V, dit le *Catholique,* qui introduisit la *nouvelle inquisition* dans les domaines de la couronne de l'Espagne, pour extirper les Juifs, les Maures, les hérétiques et les infidèles. (V. N° 107).

Il obtint, en 1477, la deuxième année de son règne, une bulle de Sixte IV qui autorisait l'établissement de ce tribunal, qui fut placé sous l'autorité immédiate du roi, et rendu indépendant des évêques; il existait encore ainsi sous Ferdinand VII.

C'était le roi qui nommait pour tous ses États un inquisiteur-général, que le pape confirmait; ce fonctionnaire ecclésiastique

Ce tribunal odieux à tous les peuples, chez lesquels il a été introduit, souleva tous les esprits

---

avait la nomination des *inquisiteurs particuliers* pour chaque district, mais sous l'agrément du roi. Ferdinand V institua aussi *le conseil*, qui avait une juridiction souveraine sur tous les objets de l'inquisition; ces objets étaient l'*hérésie, le judaïsme, le mahométanisme, l'apostasie, la magie, la polygamie, les péchés contre nature et l'usure.*

A ces différentes branches, on réduisait divers autres *délits*, même des *délits politiques*. Sous Ferdinand VII, des généraux, qui, pendant la guerre de l'indépendance contre Napoléon, avaient versé leur sang sur les champs de bataille, et conservé par leur valeur la couronne au monarque, furent encore jetés dans les cachots de l'inquisition, pour avoir conseillé à ce prince ingrat de donner une *constitution* à l'Espagne.

Les principes, les maximes et les vues de ce tribunal étaient puisés dans le Code des Visigoths. Chaque prisonnier était ordinairement jeté isolément dans un noir cachot, où on le laissait longtems sans l'interroger; on ne le confrontait jamais avec les accusateurs et les témoins, et si on lui donnait un défenseur, il ne pouvait pas conférer avec lui; de sorte que les formes protectrices de l'innocence n'y existaient pas. Les arbitres de la vie et de la mort des accusés étaient des moines, qui les faisaient appliquer à des tortures horribles lorsqu'ils n'avouaient pas le crime qu'on leur imputait, et prononçaient les condamnations les plus atroces.

Les inquisiteurs voulaient que l'accusé devînt son propre accusateur; lorsqu'il n'avouait pas le délit dont on le chargeait, on l'appliquait à la question. Tous les tourmens étaient alors à la discrétion des juges. L'on peut juger de leur atrocité par cette espèce de maxime de droit pénal, rapportée par Delrio, jésuite : *On doit éviter dans la torture de casser les os aux patiens, mais on ne peut faire moins que de leur déboiter les membres et les jointures.* (*Disquisition.* lib. V, sect. 9, §. *Tortur. modus.*) (V. N° 107.)

De deux personnes, accusées du même délit, celle qui niait sa culpabilité, était condamnée et brûlée vive comme impéni-

dans nos provinces : de tous côtés l'on s'écria qu'on soustrayait les citoyens à la loi commune de la patrie,

---

tente, et réputée damnée éternellement, et celle qui l'avouait, évitait le supplice d'être dévorée vivante par les flammes, comme étant supposée pénitente.

Tout le monde était obligé, sous peine d'être censé criminel, de déférer à ce tribunal ceux qu'on connaissait coupables de quelque crime qui était du ressort de l'insiquisition, fussent-ils leurs proches parens, même leurs père et mère, leur épouse ou époux, ce qui faisait naître une foule de délateurs et de traîtres. Il n'y avait aucun accusateur qui ne fût admis ; un criminel flétri par la justice, un enfant, une courtisane étaient reçus comme les autres délateurs.

L'impitoyable dominicain Torquemada, qui avait conseillé au roi cet établissement, en fut nommé par Ferdinand V le premier inquisiteur-général. Les inquisiteurs débutèrent si bien qu'en une seule année plus de *deux mille* personnes furent brûlées vives.

D'après M. Llorente, longtems secrétaire de l'inquisition d'Espagne sous le ministère de Torquemada, *dix mille deux cent et vingt* personnes furent consumées vivantes par les flammes, *six mille huit cent et quarante* furent brûlées en effigie, et *quatre-vingt dix-sept mille trois cent soixante et onze* furent condamnées aux galères ou à la prison, en tout *cent et quatorze mille quatre cent trente-une condamnations*.

Le même historien de l'inquisition d'Espagne porte le nombre des victimes de ce tribunal depuis 1481, sous Ferdinand V, jusqu'à l'année 1808, sous Charles IV, à *trois cent quarante mille neuf cent et vingt-une*, dont *trente-quatre mille six cent cinquante-huit* furent brûlées vivantes dans les bûchers, *dix-huit mille quarante-neuf* en effigie, et *deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatorze* furent condamnées à la prison ou aux galères.

Dans ce nombre ne sont pas compris ceux qui subirent leur condamnation en Espagne sous Ferdinand VII, ainsi que les personnes qui furent jugées par l'inquisition dans les Pays-Bas, en Sicile, en Sardaigne, en Amérique et dans les Indes, pays qui

et à leurs juges naturels, pour les livrer au tribunal arbitraire des inquisiteurs, qui jugeaient d'après des délations souvent obscures et haineuses, et prononçaient des condamnations effrayantes d'une manière contraire aux lois du pays; l'on ajoutait qu'on mettait ainsi la fortune, l'honneur, la liberté et la vie des habitans entre les mains des moines, qui ne connaissaient que la *scholastique et les décrétales*, et qui étaient juges incompétens en matière politique, etc. L'on en concluait que les constitutions, les lois et les priviléges des Pays-Bas étaient manifestement violés, et qu'il fallait plutôt tout souffrir et tout sacrifier que de permettre l'établissement de ce tribunal.

« L'on voit, dit l'abbé Fleury, combien il était « odieux, par la difficulté de l'établir, même en « Italie et dans l'état ecclésiastique, et par les inqui- « siteurs mis à mort, comme saint Pierre de Vérone, « compté entre les martyrs, le B. Pierre de Castel- « nau, et tant d'autres. Or, l'inquisition n'était pas « seulement odieuse aux hérétiques, qu'elle recher- « chait et poursuivait, mais aux catholiques mêmes, « aux évêques et aux magistrats dont elle diminuait

---

dépendaient du tribunal inquisitorial d'Espagne. (V. le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 106 et suiv. Bruxelles, 1838, 4e édit., in-8°.

Les papes établirent l'inquisition en Italie, etc., mais elle différait de celle d'Espagne. Paul III forma la congrégation de ce tribunal sous le nom de *Saint-Office*, qu'il porte encore actuellement. (V. les *Auto-da-fe*, N° 153.)

« la jurisdiction, et aux particuliers, auxquels elle se « rendait terrible par la rigueur de sa procédure (*w*). »

Depuis l'introduction des doctrines de Luther, de Calvin, etc., Charles-Quint avait fait publier dans les Pays-Bas, des édits sévères contre les hérétiques, mais les condamnations étaient prononcées par les juges ordinaires du pays, et n'étaient pas atroces (*x*).

Les gens instruits agitèrent en attendant les questions de la force des constitutions fondamentales dans les dix-sept provinces, des sermens, des obligations réciproques entre le souverain et ses sujets, des droits du prince, du vassal, etc.

Enfin le peuple, qui donne toujours dans l'extrême, rappelait les persécutions et les horreurs exercées par les Espagnols dans les Indes, et la chasse donnée par eux avec des dogues aux habitans de Saint-Domingue, qu'on livrait ensuite à ces animaux pour les nourrir; il attribuait toutes ces cruautés barbares à l'inquisition d'Espagne (*y*).

(*w*) 7me *Disc. sur l'Hist. ecclés.*

(*x*) V. ces édits dans Haræus : *Annales ducum*, etc., *Brabantiæ*, t. II, *in Carolo V, imperatore*.

(*y*) Les Espagnols, après la découverte de l'île de Saint-Domingue, réduisirent les Indiens dans l'esclavage, et les forcèrent à exploiter les mines, où ces malheureux périssaient par milliers. Ils cherchèrent l'or jusque dans leurs entrailles : après les avoir éventrés, ils dressaient des dogues à les chasser, et à les dévorer comme des animaux sauvages, et quelquefois, au lieu de curée, ils distribuaient à ces chiens affamés les membres de leurs esclaves devenus inhabiles au travail. Ils disaient que ces insulaires n'avaient pas une âme raisonnable. Aussi ces malheureux répétaient.

Les nobles, dont Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, était l'âme et le chef, et les autres mécontens profitèrent de ces dispositions publiques pour essayer d'arrêter l'établissement des *nouveaux évêchés et du tribunal de l'inquisition*, pour obtenir la *liberté de conscience* et faire rappeler Granvelle; les seigneurs, en saisissant ainsi l'occasion de protéger les habitans des provinces qu'ils gouvernaient, augmentèrent leur crédit, leur autorité et leur influence.

§ XIV.

Composition du conseil d'État dans les Pays-Bas. Granvelle et le prince d'Orange-Nassau. Plan despotique de Philippe II sur les dix-sept provinces pour s'en rendre maître absolu. Il se fait absoudre du serment de maintenir les constitutions, etc., des Pays-Bas. Haine publique contre Granvelle. Insultes que les nobles lui prodiguent. Son départ.

90. Philippe II avait composé par politique son conseil d'État dans les dix-sept provinces de deux partis dont l'un était opposé à l'autre : le cardinal de Granvelle, Viglius de Zwichem d'Aytta, et Charles, comte de Berlaimont, gouverneur de Namur, formaient le premier parti, tout dévoué aux projets de Philippe. Granvelle, homme habile, actif, ambitieux, dissi-

souvent qu'ils ne voulaient point d'un paradis où se trouveraient des Espagnols. (Berault-Bercastel : *Histoire ecclés.*, t. XVI, lib. 56.)

mulé, violent, inaccessible aux inférieurs, et morguant les grands, mais grand homme d'État, en était le président et l'âme. On appelait les membres de ce parti et leurs adhérens *cardinalistes.*

L'aversion de ce ministre pour les protestans fut si grande qu'elle alla jusqu'à la cruauté. Le cardinal Bentivoglio rapporte *qu'il avait un caractère altier et violent, avec une âme et des inclinations peu conformes à la dignité de son état... Il était difficile,* ajoute Bentivoglio, *que d'aussi grands seigneurs que ceux des premières maisons de Flandre* (Pays-Bas) *pussent s'accoutumer au joug du cardinal* (Granvelle). *Il irritait surtout le prince d'Orange et le comte d'Egmont, auxquels il ajoutait le comte de Horn* (z).

L'autre parti, contraire à la malencontreuse politique du roi d'Espagne, était composé de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, de Charles Lamoral, prince de Gâvre et comte d'Egmont, et de Philippe de Montmorency, comte de Horn. Le prince d'Orange en était le chef. Granvelle donnait à ces seigneurs le nom de *Triumvirs.*

Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, accorda, d'après les ordres exprès du roi, sa confiance au premier parti, que les mécontens nommaient le *conseil secret.* Elle ne consultait les Triumvirs que par politique, et leur cachait les secrets de l'État; c'est ce

---

(z) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. I.
V. Hoofts : *Nederlansche historien,* I Boek.

qui indisposa beaucoup ces trois conseillers d'État et les autres grands de la nation.

Charles-Quint se servit de préférence de la noblesse des Pays-Bas pour les emplois les plus honorables : c'est ainsi qu'il confia pendant son absence à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, et au cardinal Adrien d'Utrecht, la régence de l'Espagne, et nomma Charles de Lannoi vice-roi de Naples, en remettant à sa disposition l'administration presque entière des affaires d'Italie. Après son abdication, il chargea Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau, de porter la couronne impériale à son frère Ferdinand, roi des Romains (V. N° 78). Philippe II, son fils, préféra Granvelle, prélat étranger à nos provinces, à nos constitutions et à nos priviléges, qui était un *parvenu*, ainsi que son père; mais il n'eut pas à s'en féliciter.

91. Le roi d'Espagne avait résolu d'ôter aux provinces des Pays-Bas leur liberté, leurs constitutions et leurs priviléges, afin de pouvoir y dominer en despote comme en Espagne, dans les Indes, etc.

Il avait à la vérité juré aux États des différentes dix-sept provinces de les observer et de les maintenir; mais par une insigne déloyauté il se fit relever de son serment par le pape. Sachant bien que le grand obstacle à cette domination arbitraire était la noblesse des Pays-Bas, il résolut de la diviser, de la brouiller entre elle, d'exciter un parti contre l'autre, au point même de faire naître la guerre civile; afin que les partis s'étant entrechoqués et affaiblis, il pût facilement écraser celui qui le gênait, et mettre ainsi la nation sous son joug. C'était là un système plus

digne d'un Tibère que d'un roi, qui se disait *catholique* par excellence.

Granvelle, devenu, par son habileté et son crédit 92
auprès de Philippe et de Marguerite, l'arbitre du gouvernement, méprisa et brava les plus grands seigneurs, qui étaient opposés aux desseins tyranniques de son maître : il fit placer sur la maison de Cantecroy une statue de femme tenant d'une main une coupe de vin et de l'autre une cruche d'eau, avec cette inscription : *Durate; Continuez;* ce qui voulait dire : Je mettrai de l'eau dans votre vin, et je vous renverserai. Mais il fut bientôt publiquement accusé d'avoir provoqué les mesures rigoureuses dont nous avons parlé, et il devint l'objet de l'indignation publique.

On lui présenta un jour un papier en forme de supplique, où il était représenté au naturel, couvant des œufs, des évêques en sortaient avec leurs mitres; au-dessus du cardinal on voyait le diable avec ce texte de l'Évangile : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, écoutez-le* (*a*).

La haine publique atteignit le pape, que l'on accusait entre autres choses de s'être prêté avec empressement à la volonté de Philippe pour créer les nouveaux évêchés, et d'avoir déjà auparavant excité Charles-Quint à introduire le tribunal de l'*inquisition* dans les Pays-Bas. Cette haine se tourna plus tard contre la religion catholique, dont le pontife

(*a*) Hoofts : *Nederlansche historien, II.* boek.

romain était le chef, et contre la plus grande partie des objets de son culte. Les protestans crurent que les catholiques étaient les soutiens du pape et de la cause de Philippe II.

Cette haine publique commença à se manifester par des actes violens du peuple, lors des exécutions sanglantes des réformés : un ministre ayant prêché la réforme à Tournay, y fut pendu; deux autres, ayant répandu les mêmes dogmes à Valenciennes, furent condamnés à être brûlés vifs; mais le peuple renversa le bûcher, poursuivit les magistrats à coups de pierres, enfonça la porte de la prison, et délivra les ministres incarcérés (*b*).

Pour arrêter les progrès de ces graves désordres, le prince d'Orange-Nassau proposa à la gouvernante de convoquer les États-Généraux. Marguerite allégua la défense formelle du roi, et réunit les chevaliers de la Toison d'Or.

Les seigneurs qui composaient cette assemblée, délibérèrent en public avec la duchesse sur les affaires graves du moment; mais ils tinrent des réunions secrètes avec le prince d'Orange, pour aviser aux moyens de renverser Granvelle. La duchesse de Parme en ayant été instruite, déclara cette assemblée générale dissoute. Mais on y avait déjà décidé qu'on enverrait un député à Philippe II, pour lui exposer les griefs de la noblesse et du peuple.

Guillaume d'Orange-Nassau et les comtes d'Egmont

(*b*) Haræus : *Annales tumultuum belgicorum*, ad an. 1562.

et de Horn écrivirent à Philippe II, se plaignirent amèrement de Granvelle, auquel ils attribuèrent la cause des troubles qui agitaient le pays, demandèrent son rappel, et offrirent au roi la démission de leurs places de conseillers d'État.

La haine des nobles contre ce cardinal s'insinua 93.
dans une espèce de troubadours belges, nommés *Reydrykers*, qui faisaient dans leurs jeux satyriques et dans leurs vers burlesques, une censure grossière et piquante de Granvelle, de la conduite désordonnée des moines et des prêtres, et de l'odieux tribunal de l'inquisition.

La gouvernante ayant défendu les spectacles insultans de ces bateleurs, les nobles, dont Gaspard Schets, seigneur de Grobendonck, le comte d'Egmont, le marquis de Berg-op-Zoom, le seigneur de Montigny, frère du comte de Horn, etc., étaient les principaux, firent quitter à leurs domestiques leurs livrées, leur firent endosser un habit uniforme, et broder sur leurs manches une petite marotte avec un capuchon, taillé sur la forme de celui du cardinal.

La duchesse de Parme ayant montré au comte d'Egmont son vif mécontentement de ces insultes faites à Granvelle, les nobles remplacèrent ces symboles de mépris par un faisceau de flèches liées ensemble, avec cette inscription : *Vis unita fortior; L'union fait la force* (c).

A ces signes précurseurs d'une révolution se joi-

(c) Haræus : *Annales tumultuum belgicorum*, ad an. 1563. V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

gnirent des brochures, qui parurent presque journellement, et furent répandues partout en grand nombre; on y traitait non-seulement les questions de religion, mais aussi celles de politique, qui étaient à l'ordre du jour.

De l'ensemble de ces désordres, il résulta une espèce de vertige et d'engourdissement dans le gouvernement et dans les trois ordres de l'État.

94. La duchesse Marguerite, pour sortir de ce chaos qui devait finalement enfanter la plus terrible révolution qui ait jamais existé, demanda à Philippe II le rappel de Granvelle; elle l'accusa d'irriter exprès et de plus en plus les grands de la nation, pour les porter à de plus grands excès, afin de pouvoir les accuser comme plus coupables.

L'exaspération contre le cardinal alla si loin qu'il ne se crut plus en sûreté dans les Pays-Bas, et qu'il demanda lui-même son rappel. Philippe II n'accéda à la demande de son favori qu'à regret; mais il était bien décidé à se venger des nobles et du peuple, et surtout des protestans qui l'y forcèrent; Granvelle n'avait fait qu'exécuter les instructions du roi; il partit le 10 mars 1564.

Le départ du cardinal ne remédia pas aux troubles; son esprit continua de gouverner les dix-sept provinces par les conseils de Viglius et du comte Charles de Berlaimont, qui avaient seuls la confiance de la duchesse de Parme, et connaissaient seuls les secrets de l'État.

§ XV.

Difficultés pour la réception du concile de Trente dans les Pays-Bas. Il y est publié avec des restrictions. Ordres donnés aux curés de rechercher les protestans. Le prince d'Orange découvre le but politique de la publication du concile. Discours de ce prince au conseil d'État. Le comte d'Egmont député en Espagne. Conférence de théologiens à Madrid. Réponse de Philippe II. Sa détermination.

Un nouveau brandon de discorde civile fut jeté 95.
dans le public à l'occasion de l'ordre donné par Philippe II de recevoir, sans restrictions, dans les Pays-Bas, le concile général de Trente, qui venait d'être terminé en 1563.

Ce concile, d'abord convoqué à Mantoue, de là transféré à Trente, puis, à l'approche de l'armée des princes protestans, à Boulogne, et finalement achevé à Trente, dura *dix-huit ans;* cinq papes envoyèrent des légats pour y présider l'assemblée.

Philippe II voulant lier ses nombreux et vastes États à la même religion et au même culte, fut le premier souverain qui ordonna la publication, sans réserves, de ce concile dans tous ses domaines, entre autres dans ceux des Pays-Bas. Sa complaisance pour la cour de Rome, dont il sollicitait la prééminence sur le cabinet de France, entra pour beaucoup dans cet empressement.

Mais la gouvernante des dix-sept provinces y ren-

contra de grandes difficultés : les universités et des évêques soutenaient que beaucoup de *décrets* de ce concile blessaient les constitutions et les priviléges des provinces et même les droits et l'autorité du souverain.

« La proposition que cette princesse en fit au « conseil d'État, dit le cardinal Bentivoglio, éprouva « aussitôt des oppositions ; on y observa que le con-« cile de Trente donnait atteinte, en bien des arti-« cles, aux priviléges des provinces ; qu'il attribuait « à la juridiction ecclésiastique une autorité qui « était incompatible avec la liberté de la nation ; que « les princes catholiques avaient refusé de le rece-« voir, et qu'il rencontrait en France les mêmes « contradictions. Ces difficultés étaient surtout ap-« puyées par le prince d'Orange (*d*). »

96. Un édit de juillet 1565 trancha toutes ces difficultés, et le concile fut publié et reçu dans les synodes des diocèses. On prit en même tems toutes les précautions pour qu'aucun réformé n'échappât à la vigilance des curés. Ceux-ci devaient dresser des listes des personnes qui ne fréquentaient pas les sacremens, tolérer seulement des instituteurs connus pour être bons catholiques-romains, et prescrire les livres à enseigner dans les écoles (*e*).

Vandervynckt observe que ce concile fut reçu purement et simplement pour la partie dogmatique, mais que pour la partie disciplinaire on y ajouta cette

(*d*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. II.

(*e*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

clause restrictive : *Sans préjudice des hauteurs, droits, prééminences et juridiction de Sa Majesté, de ses vassaux, États et sujets* (*f*). Mais les statuts de l'inquisition rendaient ces réserves nulles. (V. N° 107.)

Personne ne devinait le *but politique* du projet 97.
d'introduire le concile de Trente sans réserves dans les Pays-Bas ; le prince d'Orange avait seul pénétré ce mystère ; voici comment :

Après les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines (N° 147), la France conclut un traité de paix désavantageux avec l'Espagne, qui fut signé le 3 avril 1559 à Cateau-Cambresis ; le cardinal de Granvelle, confident de Philippe II, et le cardinal de Lorraine, homme d'affaires de Henri II, ajoutèrent au nom de leurs souverains à ce traité quelques articles secrets, portant entr'autres choses, que les deux souverains s'engageaient à extirper les protestans et leur doctrine dans leurs États respectifs, et à s'entr'aider à cet effet contre toute puissance intérieure et extérieure qui voudrait s'y opposer. Les moyens pour arriver à ce but étaient l'introduction de l'inquisition, et l'exécution du concile de Trente dans leurs provinces.

D'après l'usage de ce tems, le prince Guillaume d'Orange fut envoyé comme ôtage à la tête d'une députation solennelle à Paris, pour accélérer l'exécution du traité en question. Accueilli avec magnificence et caresses à la cour, le prince assista aux

(*f*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas, sous Philippe II*, t. II, pag. 120-121.

grandes fêtes qu'on y donnait à l'occasion du double mariage de la princesse Élisabeth, fille du roi Henri II, avec Philippe II, et de la sœur du roi de France avec le duc de Savoie.

Pendant le long séjour du prince Guillaume en France, Henri II lui parla un jour, à un relai de chasse, des nouveaux engagemens qu'il venait de contracter avec le roi d'Espagne, relativement aux hérétiques; il supposait le prince dans les secrets de Philippe, comme il l'avait été dans ceux de son père.

Guillaume d'Orange-Nassau, qui jusqu'alors n'avait eu que des soupçons sur les articles secrets, répondit avèc finesse; le roi, ne se doutant plus qu'il ne fût dans tout le secret, lui détailla tous ces engagemens et les mesures concertées par les deux ministres contre les protestans. Henri II reçut dans un tournoi, donné à l'occasion du double mariage, une blessure grave à l'œil dont il mourut; il fut ainsi arrêté au milieu de ses projets d'extermination. Le prince d'Orange communiqua le secret à ses amis reformés des Pays-Bas, comme nous l'avons dit succinctement autre part. De là la plupart des obstacles presqu'insurmontables à l'admission de l'inquisition et du concile de Trente, sans restrictions (*g*).

Guillaume I[er], profita, en homme habile de cette importante découverte; le danger menaçait sa famille, ses amis, des milliers de réformés dans les

---

(*g*) *Apologie du prince d'Orange*, de 1581.
Grotius: *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, lib. I, pag. 18.

Pays-Bas, les constitutions, les privilèges et la liberté de sa patrie.

Pour rester au courant de ce qui se passerait, et agir au besoin en conséquence, il établit en France des correspondances secrètes avec des personnes de la cour, avec l'amiral de Coligni, et avec les chefs du parti huguenot. Il entretenait des correspondances pareilles avec des agens à Rome, en Espagne, en Allemagne et en Angleterre, et connut par ce moyen les projets et les mystères des cours. Ses relations avec les agens dans la Péninsule étaient surprenantes, et les avis qu'il en recevait étaient d'une grande exactitude : Philippe II ne faisait pour ainsi dire rien et ne disait rien sans qu'il en fût instruit. D'après Bor et Van Meteren, en 1581 on tira en Espagne à quatre chevaux un clerc du secrétaire d'État, qui depuis dix ans avait fait passer au prince d'Orange les dépêches et le chiffre de Philippe II.

Avant la promulgation du concile de Trente, la 98
duchesse Marguerite, qui flottait entre les écueils des édits sévères et de la tolérance religieuse qu'on demandait, assembla le conseil d'État, où il fut décidé qu'on enverrait immédiatement un député en Espagne, pour exposer au roi la situation critique des Pays-Bas.

« Ne lui cachons pas, dit le prince d'Orange en « parlant de Philippe II, que les hérétiques, in- « finiment multipliés dans ces provinces, violent « hardiment les édits, et méprisent l'autorité des « magistrats, chargés de les faire exécuter. Ne dissi- « mulons rien, afin que le roi puisse se convaincre

« que la Flandre (les Pays-Bas) est incapable de se « plier sous le joug de l'inquisition, et que persis- « ter à y maintenir ce tribunal, c'est employer un « remède plus funeste que le mal même. Je suis « bon catholique, et fidèle serviteur du roi, ajouta-t- « il, mais les exemples de l'Allemagne et de la France « sont des preuves assez fortes, qu'on doit persuader « les consciences, et non pas les contraindre, et « qu'on désarme plus facilement l'hérésie par la « douceur qu'on ne parvient à la dompter par la « force (*h*). »

99. La duchesse de Parme choisit pour député le comte d'Egmont, qui partit en février 1565. Il fut reçu par Philippe avec une distinction et une affabilité simulées.

Le comte représenta au monarque que la douceur était le seul moyen de pacifier les dix-sept provinces mécontentes, et de calmer les esprits irrités. Il observa que si les prêtres catholiques s'instruisaient et s'éclairaient plus que les ministres protestans, et rendaient par la pureté de leurs mœurs, par leurs discours et par leurs exemples la religion catholique respectable, ils feraient plus de bien que les édits les plus sevères qu'on puisse donner.

100. Philippe feignit d'approuver ces raisons, et convoqua, d'après Strada, une assemblée des plus savans théologiens, auxquels il demanda s'il pouvait en conscience accorder aux Pays-Bas la liberté de

---

(*h*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. II.

culte que ses sujets lui demandaient par l'organe du comte d'Egmont.

Les théologiens lui répondirent *qu'il le pouvait* pour éviter de plus grands maux. Philippe II, courroucé par cette réponse, répliqua aux docteurs qu'il ne les avait pas assemblés pour apprendre d'eux *s'il le pouvait*, mais bien pour savoir s'il y était *obligé*. Les théologiens répondirent à cette nouvelle question qu'aucune loi ne le lui prescrivait.

Content de cette réponse, Philippe se précipite aux pieds d'un crucifix et s'écrie : *Je vous supplie, ô mon Dieu, de m'affermir pour toujours dans l'intention que j'ai formée de ne plus reconnaître pour sujets ceux qui n'auront pas voulu vous regarder pour leur maître* (*i*).

Il s'imagina donc de pouvoir exterminer par le feu, le fer et la corde ceux de ses nombreux sujets qui ne professaient pas la religion catholique, et il se proposa de les immoler à un Dieu de charité et de miséricorde comme des victimes agréables, et propres à attirer les faveurs du ciel sur ses États : *Tantum religio potuit suadere malorum !* (*k*)

(*i*) Strada : *De bello Belgico*. Decas I, lib. 4.

(*k*) C'est-à-dire la religion mal entendue de Philippe.

§ XVI.

Instruction donnée par Philippe II à la gouvernante des Pays-Bas contre les protestans. Conseil extraordinaire tenu à Bruxelles. On y ordonne l'établissement des séminaires et des écoles. Indulgence qu'on y adopte envers les hérétiques. Colère du monarque espagnol. Il fait imprimer l'index des livres défendus dans les dix-sept provinces. Bulles foudroyantes de Paul IV. Philippe II envoie des inquisiteurs dans nos provinces. Listes de proscription. Instruction terrible adressée aux inquisiteurs. Nouveaux ordres du roi contre les personnes hétérodoxes. Exécutions. Nombreuses victimes de l'inquisition. Mécontentement et haine profonde contre Philippe II. Leur explosion. Statuts du tribunal de l'inquisition. Pénitences infligées anciennement aux hérétiques réconciliés avec l'Église. Tortures du tribunal inquisitorial. Paul IV. Inquisition de Rome.

101. Décidé donc à jouer ses provinces des Pays-Bas plutôt que de revenir sur ses résolutions prises, Philippe voulut à tout prix y maintenir ses *édits* rigoureux, le tribunal de l'*inquisition*, les nouveaux *évêchés*, et y faire exécuter le concile de Trente, sans aucune restriction. Ce concile n'était pas encore reçu à cette époque dans les Pays-Bas.

Il renvoya en conséquence le comte d'Egmont avec une *instruction* pour la duchesse de Parme, où il lui ordonnait d'assembler un conseil extrordinaire d'évê-

ques, de théologiens, de conseillers d'État, etc., « en « apparence, lui disait-il, pour délibérer avec eux sur « les moyens de faire recevoir le concile de Trente, « mais en réalité pour indiquer les moyens de main« tenir la religion catholique, de donner à la jeu« nesse une éducation qui puisse la préserver effica« cement de la contagion de l'hérésie, et d'employer « contre les hérétiques des moyens nouveaux, non « pas que Sa Majesté entende qu'on cesse de les faire « périr dans les supplices (cette pensée est très« éloignée de son intention, et elle ne croit pas « qu'une pareille indulgence fût agréable à la divinité « ni utile à la religion); mais elle veut seulement « qu'on leur ôte l'espèce de gloire qui paraît être « attachée à leur supplice, et pour laquelle ils af« frontent la mort avec un fanatisme impie (*l*). »

Ce conseil eut lieu à Bruxelles, en 1565; le résultat 102.
en fut qu'on recommanderait de veiller au maintien de la foi orthodoxe, qu'on érigerait des séminaires dans des villes, de petites écoles dans des localités moins considérables, et qu'on travaillerait à la réforme des mœurs et de la conduite des ecclésiastiques (*m*).

« A l'égard des hérétiques, dit le cardinal Benti« voglio, on crut devoir céder à la nécessité des « circonstances, et prendre le parti de l'indulgence, « puisque la sévérité n'avait servi jusqu'alors qu'à

(*l*) Strada : *De bello Belgico*. Decas I, lib. 4.
Hoofts : *Nederlansche historien*, II boek.

(*m*) Haræus : *Annales tumultuum belgicorum*, ad an 1565.

« confirmer les sectateurs de l'hérésie dans la plus « affreuse opiniâtreté (*n*). »

103. Le monarque espagnol, vivement irrité de ce qu'on avait osé délibérer à Bruxelles sur ses ordres formels, enjoignit à la gouvernante de faire exécuter promptement et rigoureusement ses volontés arrêtées. La duchesse de Parme obéit, et les bûchers se rallumèrent presque partout dans les Pays-Bas.

104. Philippe II prononça au commencement de son règne la peine de mort contre les acheteurs et les lecteurs de livres défendus. Il fut le premier qui fit imprimer, dans les Pays-Bas, l'*index* de ces livres, fait à Rome. Il y avait la défense la plus rigoureuse de lire ou de garder de ces écrits. Ceux qui en avaient étaient censés être hérétiques ou favorables à l'hérésie.

Le pape Paul IV révoqua toutes les permissions qu'on avait accordées de lire ou de garder ces livres. Les recherches pour en découvrir étaient des plus minutieuses et des plus fréquentes ; bien des ouvrages furent détruits. Ce pape prescrivit aux confesseurs d'enjoindre à leurs pénitens de déclarer s'ils ne connaissaient pas des personnes qui eussent des écrits proscrits ou qui les eussent fait répandre. Ils devaient en outre leur imposer l'obligation de déclarer aux inquisiteurs tout ce qu'ils savaient à cet égard, sous peine d'*excommunication* majeure, réservée au Saint-Siége et à l'inquisiteur-général.

(*n*) *Histoire des guerres de Flandre,* liv. II.

Les confesseurs, qui ne se seraient pas conformés à ces ordres, devaient être punis des mêmes peines que les personnes coupables d'hérésie, même si ceux qu'ils auraient absous étaient des évêques, des archevêques, des patriarches et des cardinaux.

Ainsi les enfans devaient accuser les auteurs de leurs jours, une épouse son mari, une sœur son frère, etc., pour être livrés aux bûchers de l'inquisition, lorsqu'ils étaient possesseurs ou détenteurs de livres défendus!

En 1559, le même pontife avait déjà déclaré par une bulle foudroyante que tous ceux qui faisaient profession publique d'hérésie, fussent-ils prélats, seigneurs, princes, rois ou empereurs, étaient déchus de leurs bénéfices, dignités, États, royaumes et empires. Le dernier supplice paraissait à ce pape le seul remède contre l'hérésie.

Un édit de Philippe II ordonna que les imprimeurs promettraient, sous serment, de n'imprimer aucun écrit avant qu'il ne fût préalablement approuvé comme bon et conforme à la doctrine de l'Église catholique-romaine. Voilà l'origine de la censure épiscopale dans les Pays-Bas!

Le roi d'Espagne, pour se venger du rappel forcé de Granvelle, avait déjà, auparavant, envoyé de la Péninsule des espions déguisés, la plupart prêtres et moines espagnols, qui se répandirent dans toutes les provinces, recherchèrent les personnes suspectes de protestantisme, firent des visites domiciliaires pour trouver des livres proscrits, et lui adressèrent les noms, la demeure et le signalement des personnes suspectes.

Philippe transmit cette liste à la gouvernante, avec ordre de faire tout de suite exécuter les édits cruels contre les hérétiques.

Les magistrats étaient obligés de prêter main-forte aux inquisiteurs; ceux qui s'y refuseraient devaient être privés de leurs places et punis d'une *peine arbitraire.*

Voici l'instruction terrible adressée par Philippe II aux inquisiteurs; elle ordonne : « Que les inquisi-« teurs recherchent aux frais de S. M. tous les héré-« tiques des Pays-Bas; tous ceux qui seront requis « de témoigner, de quelque dignité qu'ils soient, ou « à quelqu'ordre qu'ils appartiennent, sont obligés « d'obéir, sinon, ils seront suspects d'hérésie. Ce-« lui qui sera convaincu d'hérésie par la déposition « de *deux personnes,* doit être arrêté; qu'on pro-« cède contre lui *avec la plus grande célérité et sans* « *forme de procès,* sans cela les juges seront sus-« pects d'hérésie. Lorsque les informations prises « contre une personne suspecte d'hétérodoxie, seront « insuffisantes, les juges la renverront aux inquisi-« teurs (*o*). »

Marguerite, duchesse de Parme, avait, en attendant, obéi aux ordres du roi : les prisons s'étaient remplies de personnes suspectes et les places publiques d'échafauds, de potences et de bûchers.

A Rupelmonde, un prêtre ayant embrassé la ré-

(*o*) V. cette instruction dans Hotomanus (sous le titre d'*Ern. Eremundus*) : *Origo et historia belgicorum tumultuum,* etc., pag. 7, Amstelodami, 1641, in-12.

forme, fut jeté en prison; il y mit le feu et s'échappa : arrêté de nouveau, il abjura la doctrine de Calvin, mais il eut la tête tranchée.

Le carme Christophe Fabricius s'était marié en Angleterre et revint à Anvers pour y prêcher les doctrines à la mode; il y fut arrêté et condamné à être brûlé vif. Mais lorsque le bourreau l'attacha au poteau, le peuple furieux lui jeta force pierres pour l'empêcher d'immoler sa victime. L'exécuteur, pour ne pas se voir arracher son patient, lui coupa la gorge avec son couteau, mais il fut chassé de la place d'exécution avec les magistrats et presque lapidé par le peuple. Le lendemain, un placard, écrit avec du sang, annonçait que la mort de Fabricius serait vengée (*p*).

Pour éviter les séditions du peuple, on exécuta alors les protestans secrètement dans leurs prisons, pendant la nuit; on leur liait la tête entre les jambes et on les noyait dans des tonneaux remplis d'eau (*q*).

En attendant, le tribunal de l'inquisition prit de 105.
nouveaux accroissemens dans les dix-sept provinces, et un grand nombre de personnes hétérodoxes furent torturées, brûlées vives, pendues ou décapitées.

(*p*) Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1564.

V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

Le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 166, 4e édition, Bruxelles, 1838.

(*q*) Van Meteren : *loco citato*.

D'après un édit de Philippe II, l'on ne faisait pas même grâce à ceux qui revenaient à l'Église catholique.

Les États-Généraux des Provinces-Unies affirmèrent, le 24 octobre 1597, ainsi que Grotius, qu'il périt dans des supplices affreux, plus de *cent mille personnes* pour cause de religion (*r*).

Le duc d'Albe se vanta, devant le comte de Koningstein, oncle de Guillaume, prince d'Orange-Nassau, lorsqu'il logea chez lui, que pendant les cinq années et demie de son gouvernement dans les dix-sept provinces, il y avait fait immoler, par la main du bourreau, au-delà de *dix-huit mille hérétiques*, sans compter un nombre beaucoup plus considérable de personnes qu'il avait fait périr par le glaive de ses hordes après des batailles gagnées et des villes réduites (*s*).

Il aurait pu ajouter à cette sanguinaire rodomontade, qu'il avait rendu plus de *trois cent mille* familles malheureuses.

106. A la vue de tant de citoyens brûlés vifs, étranglés, pendus ou décapités chaque jour pour cause de protestantisme, que leurs partisans appelaient des *martyrs*, à la vue de leur constance ferme au milieu des tourmens horribles (V. N° 101), la pitié émut tous les habitans des Pays-Bas en leur faveur, et leur inspira une haine profonde pour l'auteur de tant

---

(*r*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. XIX.

(*s*) *Apologie du prince d'Orange*, de 1581.

de cruautés. Pour se soustraire aux tortures et aux supplices, environ *vingt mille* Brabançons abandonnèrent leur patrie et ils furent suivis d'un plus grand nombre.

L'horreur pour l'inquisition était extrême, et le mécontentement, devenu général et sans bornes, engendra la fameuse confédération des nobles, connue sous le nom de *compromis*, dont les suites enlevèrent au monarque espagnol presque la moitié des Pays-Bas, et donnèrent naissance à la *république batave*.

Le chancelier des dix-sept provinces ayant pro- 107.
mulgué les édits de Philippe sans les avoir préalablement communiqués aux villes, comme la constitution le prescrivait, la première étincelle de cet affreux incendie éclata dans le Brabant : les villes de Bruxelles, de Louvain, d'Anvers et de Bois-le-Duc se récrièrent qu'on avait violé la constitution et les priviléges des provinces; la Flandre imita leur exemple (*t*).

Mais avant de décrire la suite de ce commencement de révolte, donnons quelques détails des *statuts* et des *supplices* de l'inquisition, afin que le lecteur puisse juger de l'horreur que ce tribunal inspirait aux peuples constitutionnels des Pays-Bas.

Des symptômes d'hérésie ayant éclaté à Rome vers 1221, le pape Honorius III décréta une constitution contre les hérétiques d'Italie, et l'empereur

---

(*t*) Voir des détails dans Hoofts : *Nederlansche historien*, II boek.

Frédéric II, son élève, lui donna force de loi civile.

Ce même empereur porta, en 1224, une loi qui statuait entre autres choses :

1° Que les hérétiques, condamnés par l'Église et livrés à la justice séculière, seraient châtiés d'après leurs crimes ;

2° Ceux qui abjureraient leurs erreurs, devaient subir une rigoureuse pénitence canonique et une prison perpétuelle ;

3° Ceux qui auraient protégé ou soutenu les hétérodoxes, devaient être soumis aux mêmes peines qu'eux ;

4° Le crime de lèze-majesté étant le plus grand de tous les crimes, et Dieu punissant, d'après cette loi, les forfaits des pères dans leurs enfans, ceux des hérétiques, jusqu'à la seconde génération, ne pouvaient occuper aucun emploi public ni jouir d'aucun honneur, *excepté les enfans qui dénonceraient leurs parens.*

Grégoire IX fit de l'inquisition un tribunal permanent en Italie et en France, ordonna de renouveler dans les conciles de Toulouse, de Melun et de Béziers les dispositions décrétées contre les hérétiques dans le *quatrième concile de Latran*, et ajouta aux rigueurs existantes de nouvelles mesures, dont voici la substance :

1° Les garçons depuis l'âge de quatorze ans, et les filles depuis celui de douze ans, étaient obligés de jurer qu'ils poursuivraient les hérétiques ; en cas de refus, ils étaient suspects d'hérésie, et devaient être punis comme tels.

2° Tous ceux qui n'approcheraient pas *trois fois* par an du tribunal de pénitence devaient être traités comme soupçonnés d'hétérodoxie.

3° Les villes qui contenaient des personnes hétérodoxes étaient tenues de payer au *dénonciateur* pour chaque personne un marc d'argent.

4° Toutes les maisons qui recélaient des hérétiques devaient être rasées.

5° Toutes les propriétés des personnes inculpées et de leurs adhérens étaient dévolues au fisc ; leurs enfans n'en pouvaient pas réclamer la plus petite partie.

6° Les personnes qui renonceraient à leurs erreurs religieuses étaient condamnées à être chassées du pays qu'elles habitaient, et elles étaient obligées de porter sur leur poitrine une croix jaune, et une autre pareille sur le dos.

7° La lecture de l'Écriture Sainte en langue vulgaire était défendue aux laïcs.

Le même pontife publia plus tard, en 1231, une bulle, par laquelle il excommuniait tous les hérétiques, et les livrait au bras séculier pour être punis (*u*).

L'inquisition étant établie en Espagne, les papes ajoutèrent aux mesures en vigueur de nouvelles dis-

---

(*u*) Le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 49-52, Bruxelles, 1838, 4e édit., in-8°.

Fleury et Berault-Bercastel rapportent dans leurs *Histoires ecclésiastiques* les mêmes choses.

positions, d'après lesquelles les inquisiteurs devaient considérer comme *suspects d'hérésie* et punir comme tels :

1° Ceux qui manifestaient, même en état d'ivresse ou de colère, des principes erronés sur la toute-puissance de Dieu et sur d'autres attributs de la divinité ;

2° Tous ceux qui s'adonnaient au sortilége et à la divination, et ceux qui s'adressaient au démon pour connaître l'avenir ou pour en obtenir des faveurs (*v*) ;

3° Ceux qui ne se faisaient pas absoudre de l'excommunication, et n'accomplissaient pas la pénitence qui leur avait été donnée ;

4° Les schismatiques qui admettaient les dogmes de la religion catholique, mais qui refusaient d'obéir au pape comme au chef suprême de l'Église ;

5° Les fauteurs, les recéleurs et les adhérens des hétérodoxes ;

6° Tous ceux qui s'opposaient à l'inquisition, et mettaient des entraves aux inquisiteurs dans l'exercice de leurs fonctions ;

7° Les seigneurs qui, sur la sommation des agens de l'inquisition, ne prêteraient pas serment de chasser les hérétiques de leurs domaines ;

8° Les gouverneurs des royaumes, des provinces

(*v*) Au quatorzième siècle il existait en Espagne une secte, qui adorait Satan comme une divinité ennemie de Dieu, et au moins aussi puissante que lui ; cette secte se répandit dans presque toute l'Europe, et devint la très-nombreuse association des prétendus sorciers et sorcières.

et des villes, qui, sur l'invitation des inquisiteurs, ne défendraient pas le tribunal contre les personnes hétérodoxes;

9° Tous ceux qui ne *révoqueraient pas les priviléges, les statuts et les règlemens existant dans les villes*, lorsqu'ils seraient contraires aux mesures inquisitoriales. Cet article frappait de mort les *constitutions, les priviléges et les immunités des pays;*

10° Les avocats, les notaires et les autres gens de loi, qui aideraient les hérétiques de leurs conseils à échapper des mains des inquisiteurs;

11° Toutes les personnes qui auraient donné la sépulture ecclésiastique à un sectaire;

12° Ceux qui, étant requis, refuseraient de témoigner sous serment devant le tribunal du Saint-Office;

13° La mémoire des personnes hétérodoxes décédées devait être flétrie, leurs cadavres devaient être exhumés et brûlés, leurs biens étaient adjugés au fisc;

14° Tous ceux qui n'étaient pas compris dans ces catégories, mais qui, par leurs actes, leurs écrits et leurs discours, méritaient les mêmes qualifications;

15° Tous les écrits qui contenaient une doctrine hétérodoxe, ou qui tendaient à l'hétérodoxie.

Les *suspects* étaient répartis en trois classes, savoir: ceux qui étaient *fortement suspects* d'hérésie, *gravement* et *légèrement*.

Voici les châtimens infligés anciennement aux personnes *suspectes*. Lorsqu'elles avaient rétracté leurs erreurs dans une cérémonie religieuse et solennelle,

l'inquisiteur les réconciliait et leur imposait les pénitences suivantes :

« Le jour de la Toussaint, les fêtes de Noël, de « l'Épiphanie et de la Chandeleur, ainsi que tous les « dimanches de carême, le réconcilié se rendra à la « cathédrale, pour assister à la procession, en che- « mise, pieds nus et les bras en croix : il y sera « fouetté par l'évêque ou par le curé, excepté le di- « manche des Rameaux, où il sera réconcilié. Le « mercredi des Cendres, il se rendra aussi à la cathé- « drale de la même manière, et il y sera chassé de « l'église pour tout le tems de carême, pendant « lequel il sera obligé de se tenir à la porte, et d'as- « sister de là aux offices divins. Il occupera la même « place le Jeudi-Saint, jour où il sera réconcilié de « nouveau. Tous les dimanches de carême, il entrera « dans l'église pour y être réconcilié, et reprendra « aussitôt sa place à la porte. Il portera toujours sur « la poitrine deux croix d'une couleur différente de « celle de son habit. »

Cette pénitence durait trois ans pour ceux qui étaient *légèrement suspects,* cinq ans pour ceux qui l'étaient *gravement,* et sept ans pour ceux qui étaient soupçonnés *fortement* (*w*).

Les hérétiques formels qui se convertissaient étaient enfermés dans des prisons perpétuelles.

Les hétérodoxes *obstinés* étaient livrés au bras séculier; s'ils abjuraient avant *l'auto-da-feu,* ils étaient jetés dans un noir cachot pour toute leur vie.

(*w*) Le comte de Ségur : *Ibid.*, pag. 69 et suiv.

Mais un hérétique *relaps*, quoiqu'il voulût revenir à la foi catholique, devait mourir ; la seule grâce qu'il obtenait, c'était d'être étranglé avant d'être livré aux flammes ; ceux qui n'abjuraient pas étaient brûlés vivans.

Les prévenus qui s'étaient évadés étaient brûlés en effigie, et les ossemens des hérétiques morts étaient jetés dans les bûchers de l'inquisition pendant les *auto-da-feu*.

Ainsi les prévenus présens, les absens et les morts devaient figurer dans ces cérémonies cruelles.

Mais ces peines et ces supplices changèrent, et devinrent encore plus terribles sous Philippe II, roi d'Espagne.

Dans tous les jugemens capitaux, les inquisiteurs priaient les juges séculiers, *pour la forme*, lorsqu'ils leur livraient les accusés, de ne pas les condamner à mort, parce que *Ecclesia*, disait-on, *abhorret a sanguine ; l'Église abhorre le sang ;* mais si les juges n'avaient pas prononcé la peine capitale, ils auraient été eux-mêmes jetés dans les cachots de l'inquisition comme *suspects d'hérésie* (x).

Lorsque l'inquisition moderne fut introduite en Espagne par Ferdinand V, dit *le Catholique*, et par Sixte IV (V. N°. 89 *n.*), les statuts de ce tribunal devinrent déjà plus rigoureux.

En 1484, le grand-inquisiteur Torquemada décréta avec les autres inquisiteurs vingt-huit nouveaux articles, dont voici les principaux :

(x) Le comte de Ségur : *Ibid.*, pag. 74-76.

Les prévenus qui avaient été réconciliés avec l'Église catholique, étaient condamnés à la privation de tout emploi honorifique, et de l'usage de l'or, de l'argent, de la soie et de la laine fine. Ces condamnations furent la cause que des sommes considérables furent envoyées à la cour de Rome, qui réhabilitait ces pénitens.

L'accusé qui, à cause de son repentir, obtenait l'absolution, était condamné à un emprisonnement perpétuel.

Les inquisiteurs pouvaient livrer au bras séculier tout prévenu *réconcilié,* dont ils jugeaient la confession imparfaite.

L'accusé convaincu, souvent par le témoignage de deux personnes quelconques, qui persistait dans ses dénégations, devait être condamné comme *impénitent*. Des milliers de victimes furent ainsi livrées aux bûchers de l'inquisition.

Lorsqu'une demi-preuve existait contre un prévenu, il devait être appliqué à la torture (V. plus bas).

Tout accusé, qui ne comparaissait pas lorsqu'il avait été formellement assigné, devait être condamné comme *convaincu*.

Les inquisiteurs devaient étendre leur juridiction sur les vassaux des seigneurs, et même sur ceux-ci, s'ils y mettaient des obstacles.

Philippe II ordonna de ne faire aucune grâce aux hérétiques qui abjureraient leurs opinions erronées, mais de les condamner au feu. Il accorda aux *délateurs* le quart des biens des personnes qu'ils accuseraient, si elles étaient condamnées.

Ceux qui, sortis des prisons de l'inquisition, avaient révélé les horreurs qui s'y commettaient, étaient, sur le rapport des délateurs, replongés dans les cachots de ce tribunal.

Enfin le témoignage de deux personnes quelconques suffisait pour faire jeter quelqu'un dans ces noires prisons; l'accusation d'un inquisiteur ou d'un conseiller comptait pour deux témoins. Et qui donc n'a pas dans ce monde deux ennemis (*y*)!

Voilà quel était à peu près l'ensemble des statuts de l'inquisition d'Espagne, lorsque Philippe II introduisit ce tribunal dans les Pays-Bas!

Les inquisiteurs savaient bien que, d'après des règlemens aussi arbitraires et aussi barbares, un grand nombre d'innocens seraient livrés aux flammes; mais ils prétendaient qu'il valait mieux immoler cent innocens, attendu qu'ils allaient tout droit en paradis, que de laisser échapper un seul hérétique.

Aussi, les inquisiteurs intentèrent des procès à des vice-rois de Catalogne et de Sicile, à des archevêques, à des évêques, à un grand nombre de seigneurs, et même à des saints, comme à saint Ignace de Loyola, à saint Jean de Dieu, etc. L'inquisition excommunia la reine Jeanne de Navarre et ses enfans, Henri et Catherine de Bourbon.

Ce tribunal facilitait beaucoup l'excommunication et la déposition des rois, qui devinrent plus fré-

---

(*y*) Voir de plus amples détails dans l'historien tantôt cité, pag. 86 et suiv.

quentes; mais Grégoire VII avait déjà excommunié et déposé l'empereur Henri IV, Innocent III avait mis en *interdit* tout le royaume de France, après que Philippe-Auguste eut fait divorce avec Ingelburge. Ce même pontife avait aussi excommunié Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et délié ses sujets du serment de fidélité, parce que ce prince avait peu respecté les droits du clergé. Raymond, comte de Toulouse, fut traité par ce pape de la même manière.

Une procédure fut même commencée par Paul IV, contre l'empereur Charles-Quint, que le pape accusait d'être schismatique et favorable aux Luthériens.

L'on conçoit les rigueurs auxquelles les habitans des Pays-Bas, surtout les réformés et les nobles, devaient s'attendre de la part d'un tribunal qui se réglait d'après les statuts que nous avons brièvement rapportés.

Mais traçons rapidement les tortures dont se servait l'inquisition pour arracher l'aveu de culpabilité aux détenus, et l'on en concluera facilement que des milliers d'innocens durent être immolés.

Lorsque le nombre des accusés n'était pas trop considérable, chaque prisonnier était jeté isolément dans un cachot; il y restait longtems, et ordinairement jusqu'à ce qu'il demandât enfin audience; alors il devait s'accuser lui-même et deviner ses accusateurs : *Pourquoi,* lui disait un inquisiteur, *croyez-vous être détenu? Qui croyez-vous être vos accusateurs,* etc. (*z*)?

(*z*) V. l'interrogatoire subi en 1757 devant l'inquisition d'Espa-

Quand les prisonniers étaient nombreux, on en entassait plusieurs dans une même chambre obscure et humide, qui ne recevait un peu de jour que par une petite ouverture pratiquée en haut du mur : là, ils devaient dormir sur des nattes qui pourrissaient en peu de tems ; il y avait des vases de terre pour satisfaire aux besoins naturels : ces pots ne se vidaient qu'une fois par semaine. Un morceau de mauvais pain et de l'eau étaient la nourriture et la boisson des détenus.

Lorsqu'un prisonnier poussait des gémissemens, on lui mettait un *bâillon* pendant plusieurs jours, et si ce moyen ne suffisait pas, on le fouettait cruellement dans les corridors.

Quand les accusés faisaient du bruit ou se disputaient dans leur cachot, le châtiment du fouet était infligé à tous, même aux demoiselles et aux religieuses.

Quelques améliorations furent introduites dans ces prisons vers le commencement du seizième siècle, mais le traitement des détenus resta presque toujours le même (*a*).

---

gne, par M. Tournon, Français, qui était accusé d'être franc-maçon : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, de M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, par M. le comte de Ségur, pag. 275 et suiv., Bruxelles, 1838, in-8°.

(*a*) Nous avons dans le tems visité les anciennes prisons de l'inquisition dans le couvent de Saint-Sylvestre, à Rome; elles étaient spacieuses, et placées au-dessous du rez-de-chaussée ; il y avait des soupiraux pratiqués dans le mur près de la voûte.

Au-dessous de quelques prisons on voyait des cachots souter-

Les prisonniers qui avaient refusé de se déclarer eux-mêmes coupables, étaient conduits dans la *chambre du tourment*. Cet endroit ténébreux était une caverne souterraine, dans laquelle on pénétrait par des longs tours et détours. Cette grotte affreuse, qui n'était éclairée que par la lueur vacillante de deux pâles flambeaux, jetait l'épouvante dans l'âme de l'accusé. Les inquisiteurs et les bourreaux se trouvaient dans cet antre.

Les membres du Saint-Office exhortent le détenu à confesser son crime, et le menacent de le faire appliquer à la question s'il s'y refuse; ils ajoutent toujours que, *si le patient expire dans les tourmens, ou si on lui casse quelque membre, il ne doit l'imputer qu'à son obstination*. Lorsque la victime proteste de son innocence, sur un signe donné, les exécuteurs des hautes-œuvres s'en saisissent, lui arrachent tous ses vêtemens, lui couvrent les parties d'un petit linceul, et s'apprêtent à lui donner la *première torture*.

Ils lui lient donc les mains derrière le dos avec une forte corde, et joignent les deux pouces ensemble par le moyen d'une ficelle; ils passent la corde

---

rains, sans escalier et sans lumière, avec une petite ouverture dans la voûte pour y descendre le condamné.

Il y avait aussi des cachots sans porte d'entrée et sans lumière quelconque : on voyait une brèche faite dans le mur. C'était là qu'on renfermait ceux qui devaient lentement et cruellement périr de faim et de soif.

Comme ces prisons avaient changé de destination, l'on n'y distinguait pas la *chambre du tourment*.

et la ficelle par une poulie, serrent les jambes ensemble, y attachent un lourd poids et enlèvent le patient en l'air aussi haut qu'ils peuvent. Au bout de quelque tems ils lâchent tout à coup la corde, et le malheureux torturé tombe à quelques pouces de la terre. Par cette affreuse secousse, tous les membres et toutes les jointures du patient sont disloqués, et la corde, qui serre les poignets et les jambes, est entrée dans les chairs.

Cet horrible supplice est renouvelé quelquefois pendant une, deux et trois heures, mais on double chaque fois le poids attaché aux jambes. Ce n'est que lorsque le médecin du Saint-Office déclare que le torturé expirerait dans les tourmens qu'on le descend. Le bourreau lui remet alors les membres et les articulations disloqués, ce qui cause un deuxième affreux supplice. La victime est ensuite traînée en prison, où on la laisse seule en proie à ses souffrances et à son désespoir.

Lorsque le prévenu continue à protester de son innocence, les inquisiteurs ordonnent la *deuxième torture*, souvent le troisième jour après la première, quand ses souffrances sont le plus intenses. Voici en quoi consistait cette *deuxième torture :*

Le prisonnier, masqué et nu, est étendu et garrotté par les exécuteurs de la haute justice inquisitoriale, sur un chevalet de bois un peu creux, au milieu duquel il n'y a qu'un bâton rond qui froisse douloureusement son épine dorsale. La structure de ce chevalet est telle que les pieds sont plus élevés que la tête, de sorte que la respiration du patient est

fort gênée. Les bourreaux serrent alors ses bras, ses cuisses et ses jambes avec des cordes minces, mais fortes, qu'ils font entrer dans les chairs jusqu'aux os par le moyen du garrot. Ils introduisent ensuite dans la gorge de la victime un linge fin et mouillé, et en couvrent les narines, afin de rendre la respiration encore plus difficile. Ils fourrent après un entonnoir dans sa bouche, dans lequel ils versent lentement de l'eau qui ne filtre qu'avec lenteur à travers du linge mouillé, de sorte que le patient n'a pas un moment pour respirer; à chaque instant il s'efforce de donner passage à l'eau qui le suffoque, mais le linge mouillé y met obstacle. L'on conçoit toute l'horreur d'une telle position; aussi souvent lorsqu'on retirait le linge de la gorge, il était imbibé du sang de quelques vaisseaux rompus par les efforts de la victime.

Si, après ce supplice, le prévenu ne s'avouait pas coupable, il devait subir, au bout de quelque tems, la *troisième torture*.

Les bourreaux attachent alors les mains, les bras, le cou, le corps et les pieds du patient si fermement qu'il ne peut pas faire le moindre mouvement; ils lui frottent ensuite les plantes des pieds avec de l'huile ou du lard, et les placent devant un feu violent. Le torturé est laissé dans cette horrible position jusqu'à ce que ses pieds soient tellement crevassés qu'on en voie les os (*b*).

(*b*) Tous les auteurs consciencieux, qui ont écrit sur l'inquisi-

Tels étaient les principaux supplices que l'inquisition d'Espagne faisait endurer aux personnes prévenues, pour leur arracher l'aveu des crimes qui leur étaient imputés!

On a reproché vivement aux prêtres païens d'avoir immolé des victimes humaines, et aux premiers empereurs romains d'avoir fait souffrir des supplices cruels aux *martyrs* de la religion du Christ, et des prêtres de ce même Christ s'efforcent de surpasser les uns et les autres par leur barbarie!

Est-il étonnant que les seigneurs et les peuples des Pays-Bas aient fait tant d'efforts pour abolir ce tribunal horrible dans nos contrées, d'autant plus qu'il n'y avait aucune grâce à espérer pour les protestans, qui, même en abjurant, étaient impitoyablement voués à une mort certaine, affreuse et infamante? Aussi les inquisiteurs furent chassés de la Sicile, du royaume de Naples, du Milanais et de la république de Venise; l'Allemagne et d'autres États refusèrent de les admettre, malgré les instances réitérées des papes.

Les personnes inculpées, pour sortir des prisons de l'inquisition sans une punition éclatante et pu-

---

tion d'Espagne, rapportent ces supplices à peu près de la même manière; quelques-uns en ajoutent encore d'autres.

V. Hotomanus (sous le nom d'*Ern. Eremundus*) : *Origo et historia belgicorum tumultuum*, pag. 19 et suiv. Amstelodami, 1641, in-12.

M. le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 106 et suiv. Bruxelles, 1838, 4e édit., in-8°.

blique, devaient prouver leur innocence jusqu'à l'évidence; les preuves contradictoires y étaient regardées comme nulles; mais c'était une chose généralement impossible de faire, attendu que deux délateurs quelconques étaient crus sur parole.

Aussi les prisonniers étaient condamnés, à des exceptions extrêmement rares, à être brûlés vifs, à subir la strangulation lors des *auto-da-feu,* et à être ensuite consumés dans les bûchers, à être enfermés dans des prisons, dans des galères, ou enfin à d'autres peines publiques et infamantes. (V. les *auto-da-feu* N° 153.)

Il est juste de distinguer ici le tribunal du Saint-Office établi à Rome par Paul III, d'avec l'inquisition d'Espagne, car ce tribunal se distinguait par beaucoup plus de modération, et peu d'exécutions *publiques* eurent lieu.

Malgré cela, Paul IV avait à peine rendu le dernier soupir, que les Romains se précipitèrent sur le Saint-Office, en délivrèrent les prisonniers, maltraitèrent les inquisiteurs et mirent le feu aux bâtimens. Ils se portèrent ensuite au Capitole, en arrachèrent la statue du pape défunt, lui jetèrent une corde au cou, la traînèrent par les rues, et l'ensevelirent dans le Tibre (*c*).

(*c*) L'hôtel de l'inquisition actuelle de Rome forme un vaste bâtiment carré, dans lequel ne sont admis que les employés du Saint-Office. L'on peut voir une partie des prisons, ou des nombreuses chambres qui se trouvent dans le carré intérieur, du haut de la Basilique de Saint-Pierre. Ces demeures ont toutes des

§ XVII.

Confédération des nobles contre le tribunal de l'inquisition. Compromis. Accroissement extraordinaire de la confédération. Discours du seigneur de Brédérode aux confédérés. Les seigneurs se rendent en grand nombre processionnellement chez la gouvernante, et lui présentent une requête. Repas à l'hôtel de Culembourg. Députation à Madrid. Sort des députés. Les confédérés prennent le nom de Gueux. Leurs emblèmes.

La noblesse forma bientôt une ligue contre l'exé- 108.
cution des édits cruels du roi d'Espagne : Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles d'une famille noble et originaire de la Franche-Comté, confident du prince d'Orange-Nassau, était l'auteur de cette confédération, dont l'acte fut d'abord signé à Bréda, par Philippe de Marnix et

---

persiennes, qui sont généralement fermées. Dès qu'un accusé y est entré, on n'en a plus de nouvelles, à moins qu'il ne récupère sa liberté.

Nous avons parlé à Rome, vers 1807, à un de ces heureux prisonniers, qui, après une longue détention pour cause de blasphème, fut rendu à la liberté; il demandait la charité, était vètu d'un costume bizarre d'étoffe grise, avait une longue barbe, et portait une croix d'environ dix pieds de hauteur; c'était dans ce costume et avec cette croix qu'il devait faire, pour sa pénitence, le pèlerinage de Jérusalem.

Les Français s'étant emparé de Rome sous Napoléon, ouvrirent les portes de l'inquisition à tous les prisonniers. Ce fut alors qu'on put examiner les prisons, mais nous ne connaissons aucun uv rage qui en ait donné la description.

neuf autres gentilshommes. Un parent de ce seigneur, le comte de Marnix, grand-veneur, fut deux siècles après un des grands-officiers du prince d'Orange-Nassau, devenu en 1815, roi des Pays-Bas sous le titre de Guillaume Ier (*d*).

Cet acte portait en substance, que les nobles s'étaient confédérés et s'engageaient, par le serment le plus sacré, à s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir à l'établissement de l'horrible tribunal de l'*inquisition*, qu'ils appelaient la colère de Dieu et des hommes sur leurs têtes, s'ils se retiraient de la ligue, ou s'ils ne prêtaient pas les secours nécessaires à leurs co-confédérés, qui seraient emprisonnés par le gouvernement. On n'y parlait pas des *nouveaux évêchés*, ni du *concile de Trente*, presque pas des *édits rigoureux;* tant l'indignation était absorbée par les horreurs de l'inquisition!

Louis, comte de Nassau, frère du prince Guillaume, le Taciturne, Henri de Brédérode, seigneur de Viane en Hollande, les comtes de Culembourg et de Berg-op-Zoom, passaient pour les chefs de cette confédération (*e*).

(*d*) Le fils du grand-veneur épousa en 1837, la fille de M. Desoer, trésorier de la province de Liége, qui lui donna un million de francs pour dot. La France n'accorda pas davantage à la princesse Louise d'Orléans, épouse du prince de Saxe-Cobourg, roi des Belges.

(*e*) V. Grotius : *Annales et historiæ de rebus Belgicis*, lib. I, pag. 19-20.

Haræus : *Annales tumultuum belgicorum*, ad an. 1565.

Hoofts : *Nederlansche historien*, II boek.

Cet acte d'association fut nommé *compromis*, parce qu'il contenait des promesses réciproques ; il fut traduit en diverses langues, et envoyé dans tous les pays de l'Europe.

Les exemplaires vendus à Londres avaient pour titre : *Traité des grands et des nobles des Pays-Bas contre l'inquisition*. On répandit en même tems des brochures pour échauffer davantage l'esprit du peuple par des peintures affreuses du tribunal inquisitorial.

L'acte de confédération, repandu avec profusion dans les villes et dans les campagnes, y gagna tout de suite une foule d'associés : « Tous à l'envi, dit le « cardinal Bentivoglio, catholiques, protestans, no-« bles, roturiers, négocians, gens du peuple, gens « de toute qualité et de toute profession, couraient « s'engager dans la confédération.... C'était un tor-« rent débordé qui entraînait tout dans son cours... « La seule idée de l'inquisition jetait partout l'épou-« vante (*f*). »

Le 3 avril 1566, un grand nombre de gentils- 109.
hommes confédérés, venus de tous les points des Pays-Bas, et ayant le comte Louis de Nassau et le seigneur de Brédérode à leur tête, entrèrent à cheval le soir à Bruxelles ; les deux premiers seigneurs descendirent chez le prince d'Orange-Nassau. Strada porte leur nombre à deux cents, Vanloon à trois cents, Grotius avec de Thou à quatre cents, et d'au-

---

(*f*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. II.

tres historiens le portent à cinq cents. D'autres confédérés vinrent grossir ce nombre les jours suivans.

Le lendemain, le seignenr de Brédérode assembla tous ces gentilshommes à l'hôtel de Culembourg, et leur dit entr'autres choses : « Généreux compagnons, « y a-t-il quelqu'un parmi nous qui ne soit prêt à « sacrifier sa fortune et sa vie pour briser des chaî-« nes trop pesantes, et pour délivrer, lui et tout « ce qu'il a de plus cher au monde, d'un joug ac-« cablant?.... Peut-on en concevoir de plus terri-« ble que le funeste état de ces tristes victimes, « livrées tous les jours à la fureur de *l'inquisition*, « sous le prétexte d'hérésie? Quelles scènes la rage « de ce tribunal offre à nos yeux ! Des infortunés « expirant sous la cruelle épée, ou périssant dans les « cachots; d'autres expatriés, dépouillés de leurs « biens, et tant d'autres consumés par les flammes!

« Au moindre indice, et sur l'accusation la plus « frivole, l'innocence tombe sous les coups de la « calomnie. Le secret est banni de l'intérieur des « maisons, les sentimens de l'amitié sont étouffés « parmi les citoyens, les droits les plus sacrés de la « nature et du sang sont outragés dans le sein même « des familles. Tels sont néanmoins les fruits em-« poisonnés, tels sont les mortels effets de l'inqui-« sition... ! Qui de vous ignore l'arrivée du terrible « inquisiteur Alphonso del Canto, et les ordres bar-« bares dont il est chargé... ? Nos peuples détestant « leurs foyers s'exileront loin des villes; la plus triste « solitude règnera sur nos campagnes, et le com-« merce, qui ne se fait qu'au moyen des relations fa-

« ciles que nous avons avec ces heureux étrangers,
« dont la conscience est indépendante, et qui abhor-
« rent jusqu'au nom de l'inquisition, se hâtera à
« abandonner à jamais ce malheureux pays.... Le
« roi a fait serment de maintenir les priviléges de
« notre patrie; l'inquisition les détruit; la rigueur
« de ses édits est contraire à nos usages... L'empire
« des rois ne s'étend pas sur les lois de la nature; ils
« lui doivent au contraire le même respect que leurs
« sujets (g). »

Brédérode fit de nouveau signer aux seigneurs le compromis, et renouveler le serment de prendre les armes si un des confédérés était jeté en prison.

Le 5 avril, les gentilshommes, ayant reçu avec peine l'autorisation de la gouvernante de se rendre auprès d'elle, sortirent de l'hôtel de Culembourg deux à deux, et s'acheminèrent sur deux longues files vers la cour; le seigneur de Brédérode, et Louis comte de Nassau fermèrent la marche.

Une foule considérable d'habitans de Bruxelles et des environs accoururent à cette espèce de procession. Brédérode présenta à la duchesse de Parme une requête au nom de tous les confédérés, et parla avec cette courageuse hardiesse qui ne part que d'un cœur généreux, soutenant une cause noble et juste, mais malheureuse.

Les confédérés demandaient à la gouvernante, pour la pacification des dix-sept provinces, l'abolition du

---

(g) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. II.

redoutable tribunal de l'inquisition, la révocation des édits cruels portés contre les protestans, et la convocation des États-Généraux. Ils la supplièrent de vouloir bien envoyer par un député leur requête au roi, afin qu'il la prît en sérieuse considération. Ils prièrent encore la duchesse de Parme de suspendre, en attendant la réponse de Madrid, l'inquisition et les édits en question (*h*).

A la vue de ce grand nombre de seigneurs, arrivés de toutes les provinces des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche était mal à son aise; mais le comte Charles de Berlaimont la rassura en lui disant que ce n'était *qu'une bande des gueux*.

La gouvernante, remise de son émotion, promit de prendre la requête en sérieuse considération.

Le lendemain les gentilshommes retournèrent en plus grand nombre au palais de la princesse, qui leur rendit leur requête avec une apostille dans la marge dont le sens était : que Son Altesse enverrait une députation au roi; mais qu'en attendant, elle n'avait pas les pouvoirs de suspendre les fonctions du tribunal de l'inquisition, et les édits publiés contre les protestans, qu'elle ordonnerait cependant aux inquisiteurs et aux employés du gouvernement d'user de la plus grande circonspection (*i*).

(*h*) V. cette requête dans Hoofts : *Nederlansche historien*, II Boek, et dans Hotomanus (sous le nom d'*Ern. Eremundus*) : *Origo et historia belgicorum tumultuum*, etc., pag. 109 et suiv., Amsterdam, 1641.

(*i*) Hooft, *ibidem*. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II; Haræus et Strada cités ci-après.

Les confédérés se présentèrent encore le 8 du même mois, et communiquèrent à la gouvernante leurs regrets de ce qu'elle ne pouvait pas leur donner une plus grande assurance.

Elle répondit qu'elle leur garantissait que ni inquisiteur ni autre employé ne commettrait du scandale ou du désordre, si ce n'est qu'il fût provoqué par les confédérés.

Les seigneurs étant sortis, députèrent encore à la princesse de Parme le seigneur d'Esquierdes, pour la supplier de déclarer au roi que leur démarche n'avait pour but que le service de Dieu et de Sa Majesté. Son Altesse répondit qu'elle ne prenait pas sur elle de juger cette démarche, que leur conduite et le tems la jugeraient; enfin elle fit lire au seigneur d'Esquierdes les lettres qu'elles venait d'adresser aux inquisiteurs et aux autres fonctionnaires, portant : « qu'ils devaient se comporter avec beaucoup de circonspection et de convenance; que s'il y avait du « scandale ou du trouble public, ils devaient en « donner connaissance à Son Altesse (*k*). »

La gouvernante envoya ensuite Florent de Mont- 110.
morency, baron de Montigny, frère du comte de Horn, et Jean de Glimes, marquis de Berg-op-Zoom, en Espagne, pour exposer au roi l'état critique des Pays-Bas, et lui faire connaître ce qu'elle avait été obligée d'accorder pour conjurer l'orage. Mais ces deux députés, qui étaient partis pour soutenir la

---

(*k*) Hooft : *loco citato*.

liberté et les intérêts de leur patrie, furent mal reçus en Espagne; le baron de Montigny y eut plus tard la tête tranchée, et le marquis de Berg-op-Zoom mourut en prison; l'on disait qu'il y avait été empoisonné (*l*).

111. Le 6 du même mois d'avril, Brédérode, qui avait entendu le mot de *gueux*, prononcé par le comte de Berlaimont, engagea les confédérés, dans un grand repas donné à l'hôtel de Culembourg, à adopter le nom de *gueux* pour la confédération dont le but était, disait-il, de devenir *gueux* pour la liberté de la patrie. Cette proposition fut adoptée avec applaudissemens. On but copieusement à la santé des *gueux*, et l'on criait à tue-tête : *Vivent les gueux!* Ce surnom ignoble rendit la cause des confédérés très-populaire.

Brédérode se présenta un peu plus tard à l'assemblée, avec une *besace* de mendiant au cou, et une *écuelle* de bois à la main; l'on but dans cette coupe singulière à coups redoublés, et l'on criait avec exaltation : *Vivent les gueux!* Voilà comment s'exaltent et s'échauffent les têtes!

Le mot de *gueux* subsiste avec un changement de terminaison en différentes langues; les Flamands disent *gueusen* pour désigner les protestans et les réformés.

Les seigneurs, pour se reconnaître et pour se dis-

(*l*) V. des détails sur le sort malheureux de ces deux seigneurs dans Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 233 et suiv., Bruxelles, 1822.

tinguer, adoptèrent un vêtement gris, grossier et fort modeste, et portèrent sur leur poitrine ou à leur chapeau, une écuelle de bois, où ces mots étaient gravés : *Vivent les gueux!* D'autres se décorèrent d'une médaille en or, en argent ou en cuivre, attachée à un ruban rouge; d'un côté, on y voyait le buste du roi avec ces mots : *En tout fidèles au roi,* et sur le revers, il y avait deux mains croisées tenant une *besace* avec cette légende : *Jusqu'à la besace.* Pour mieux ressembler aux gueux, ces gentilshommes laissèrent croître sur la lèvre supérieure une épaisse moustache.

On frappa aussi des médailles où il y avait d'un côté ces mots : *Écu de Viane,* et de l'autre les armes de Bourgogne avec cette devise : *Par feu et par flammes.*

Les nobles firent broder sur les manches de leurs domestiques des *écuelles* et des *besaces.* Les personnes du peuple portaient des *cliquettes à la main.* Enfin les besaces et les écuelles étaient le signe de ralliement des confédérés (*m*) (*n*).

(*m*) Philippe de Croy, duc d'Arschot, attacha à son chapeau une médaille qui représentait la Vierge, et il en fit prendre à plusieurs gentilshommes et à ses domestiques, pour opposer le parti de la Vierge aux gueux. Cette espèce de confrérie reçut des indulgences du pape Pie V. De là autrefois en Belgique l'usage de porter des médailles au chapeau. Cette mode s'étendit à d'autres pays catholiques-romains.

(*n*) Haræus : *Annales tumultuum Belgic. ad an.* 1566.
Strada : *De bello belgico.* Decas I, lib. 5.
Hoofts : *Loco citato.* Van Meteren, *ibidem.*

§ XVIII.

Progrès de la réforme dans les dix-sept provinces. Prédications en plein air. Le prince d'Orange prévient la révolte à Anvers. Profanations horribles commises par les protestans dans les églises des Pays-Bas. Trait héroïque de quelques dames.

112. En attendant, le protestantisme fit de grands progrès dans les Pays-Bas : plusieurs bandes de vagabonds, de fainéans et de gens sans aveu, de toutes sortes de sectes, parmi lesquels il y avait beaucoup de mendians, rôdèrent d'abord avec leurs ministres sur les différentes frontières des dix-sept provinces, puis elles entrèrent dans le pays ; un grand nombre de Calvinistes étaient venus de France, des Anabaptistes, sortis d'Allemagne, s'étaient réunis en Frise et à Groningue, et des Luthériens et des Zuingliens se trouvaient dans les environs de l'Over-Yssel et de la Hollande. Le gouvernement, tombé dans une espèce d'engourdissement, ne s'en était guère inquiété.

Enfin, les ministres prêchaient en public leur nouvelle doctrine, et une foule de gens, avides de nouveautés, se pressèrent autour d'eux pour apprendre une religion plus facile.

Ce fut dans les principaux bourgs de Flandre que les prédicans, arrivés de France et d'Allemagne, commencèrent leurs sermons. Une multitude de gens, munis d'armes de toutes espèces, les entou-

raient pour les défendre en cas d'attaque de la part du gouvernement.

Les ministres y invectivaient par des railleries grossières contre le pape, contre le clergé, contre les moines et les prêtres, contre les abus et le culte catholique. Plus tard ils excitaient le peuple à la révolte contre le roi d'Espagne.

Cette manie gagna comme une épidémie des villages considérables du Brabant, et se propagea dans toutes les provinces des Pays-Bas. Il n'y eut, pour ainsi dire, d'excepté que le Luxembourg, le Hainaut et le comté de Namur.

La licence s'étendit des villages aux villes : de tous côtés arrivaient des Luthériens, des Calvinistes, des Anabaptistes, etc. Tournay et Valenciennes étaient les villes les plus empressées en Belgique à accueillir et à protéger les nouveaux ministres. La gouvernante, au lieu de continuer de modérer l'*inquisition* et les *édits*, comme elle l'avait d'abord promis et ordonné, prononça par un nouvel édit les peines les plus rigoureuses contre les prédicans, contre ceux qui les écoutaient, et défendit sévèrement ces assemblées.

La ville d'Anvers était le plus imbue des nouvelles doctrines à cause de son immense commerce avec toutes sortes de nations acatholiques, et particulièrement avec les protestans de France et d'Allemagne, qui se trouvaient en grand nombre dans ses murs. On y craignait que la non-tolérance des différens cultes ne diminuât considérablement le commerce; l'on pouvait facilement y prévoir une révolte contre le gouvernement. Les ministres firent

leurs prédications hors de la ville, et eurent un très-nombreux auditoire, qui était protégé par des hommes armés (*o*).

113. Dans ces circonstances critiques, la duchesse Marguerite fut obligée d'y envoyer le prince Guillaume d'Orange-Nassau, malgré la défiance qu'elle en avait, pour prévenir la rébellion.

Le prince fut reçu à Anvers presqu'avec les honneurs du triomphe : Brédérode vint à sa rencontre avec une troupe nombreuse qui le salua par plusieurs décharges de mousqueterie; les acclamations du peuple étaient si bruyantes, que le prince témoigna à la multitude qu'elles l'offensaient. Il prit avec les magistrats de sages mesures qui prévinrent l'insurrection; mais il ne put empêcher les attroupemens des réformés autour des ministres; ils s'élevaient tous les jours à environ quatre mille personnes.

114. Le grand nombre de prosélytes que firent les réformateurs, surtout dans les classes du bas peuple, et l'exécution sévère des édits rigoureux de Philippe II, amenèrent les profanations les plus horribles dans les églises des Pays-Bas. Ces attentats commencèrent en Flandre, dans la ville d'Ypres, le 15 août 1566. Les protestans débitaient force mensonges perfides, par exemple que les catholiques étaient convenus d'exterminer tous les hérétiques le même jour et à la même heure, qu'à

(*o*) Haræus : *Annales tumultuum belgic. ad an.* 1566.
Strada : *De bello belgico,* Decas I; lib. 5.
Hoofts : *Nederlansche historien,* III boek.

cet effet les monastères et les maisons des prêtres étaient remplis d'armes, etc. Ils pillaient et dévastaient les églises, brisaient les statues, les monumens, déchiraient les tableaux, chassaient de leurs demeures les prêtres, les moines et les religieuses, attentaient souvent à l'honneur de ces dames, ouvraient les prisons dans les couvens, et remettaient les détenus en liberté.

Après les coupables excès commis à Ypres, les furieux briseurs d'images s'abandonnèrent avec une rage extraordinaire aux plus grands attentats dans les églises et dans les couvens de Menin, de Saint-Omer, de Lille, de Gand, de Termonde, de Commines, de Vervich, d'Audenarde, d'Alost, de Bréda, de Bois-le-Duc, de Berg-op-Zoom, d'Amsterdam, de La Haye, de Dordrecht, de Harlem, de la Briele, de Leyde, d'Utrecht, de Middelbourg, de la Vère, de Flessingue, de Campen, de Zwol, de Deventer, de Groningue, de Lewarde, de Hardervick, d'Arnheim, de Maestricht, de Venloo, de Ruremonde, de Nimègue, etc.

Toutes ces dévastations se commirent avec une rapidité extraordinaire dans le court espace d'environ dix jours, et elles s'étendirent à presque toutes les provinces des Pays-Bas. Dans la seule province de Flandre, dit Strada, quatre cents églises et couvens furent dévastés ou brûlés (*p*).

(*p*) Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 5.
V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* lib. II.

Ces iconoclastes ne brisèrent pas seulement les statues et les images, pillèrent les temples et les monastères, et profanèrent les choses saintes, mais ils brûlèrent aussi des bibliothèques, violèrent des tombeaux, dispersèrent des cendres de morts, et détruisirent, autant qu'ils purent, les anciens monumens, les mausolées, etc., au grand détriment des arts et des sciences (*q*).

Les Hollandais conservèrent dans quelques églises, comme à Bréda, les restes des statues et des monumens brisés, pour rappeler le souvenir des tems anciens et la barbarie des iconoclastes modernes. Ces forcenés épargnèrent pourtant à Bréda le magnifique mausolée d'Engelbert II, comte de Nassau, et de son épouse, par respect pour sa mémoire.

115. Pendant la fureur de ces nouveaux Vandales, des dames de la ville d'Amsterdam se distinguèrent par un trait de piété et de courage héroïque : prosternées aux pieds des autels, elles y élevèrent leurs mains suppliantes vers le ciel, afin qu'il daignât préserver leur ville des crimes qui se commettaient de tous côtés, lorsqu'une bande furieuse de briseurs d'images entra et courut, la hache à la main, vers le sanctuaire : transportées par leur piété et soutenues par leur indignation, elles entourent le tabernacle, arrachent les armes aux profanateurs, stupé-

---

(*q*) Strada, *ibid.* Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. I; Hoofts : *loc. cit.* Heuterus : *Rerum austriaco-belgicarum*, lib. XVI, cap. 14 et 16.

faits de tant de courage et de hardiesse, et les livrent aux magistrats.

A Delft, au contraire, c'étaient des femmes qui pillèrent et saccagèrent le couvent des Cordeliers.

§ XIX.

Horreurs commises dans les églises et dans les couvens d'Anvers. Assemblée des confédérés à Saint-Trond. Le prince d'Orange y est envoyé par la gouvernante. Traité qu'on y conclut. La duchesse de Parme accorde la liberté de conscience. Les désordres cessent. Le prince d'Orange punit les auteurs des profanations commises à Anvers.

Ce fut à Anvers que se passa une des scènes les 116.
plus impies et les plus scandaleuses qui eurent lieu à cette époque.

On y célébrait tous les ans, le 15 du mois d'août, dans la cathédrale, la fête de l'Assomption, par une procession solennelle, dans laquelle on portait une statue de la Vierge; une bande de forcenés de la dernière classe du peuple trouble la cérémonie par des huées, des risées et des moqueries, adresse à la statue de grossières plaisanteries et des propos outrageans, et accable d'injures les ecclésiastiques qui font partie de la procession. Dans la crainte d'excès plus graves, on reporte la statue à l'église et l'on parvient à contenir ces furieux.

Le lendemain, 16 août 1566, une bande plus nombreuse se jette dans la cathédrale et recommence ses orgies : on insulte la statue de la Vierge à laquelle

on demande, entre autres choses, pourquoi elle s'était enfuie la veille et réfugiée dans sa niche. On vomit des menaces contre les autels, les images et les choses les plus sacrées; l'un de ces profanateurs monte en chaire et contrefait, par des grimaces bouffonnes, les prédicateurs; mais d'autres lui jettent des pierres et le blessent : de là un grand tumulte qui engage cette populace insensée à se retirer.

Le 21 août, ces Vandales reviennent le soir à la cathédrale, en vociférant à tue-tête : *Vivent les gueux!* S'étant rendus maîtres de l'église, ils commencent à minuit à chanter, en langue vulgaire, les psaumes de *Marot*, renversent ensuite les images et les statues du Christ, de la Vierge, des saints et tous les monumens qui se trouvent dans ce vaste et beau temple; les hosties consacrées, arrachées au tabernacle, sont jetées à terre et foulées aux pieds; on remplit les calices de vin qu'on vide et qu'on remplit sans cesse. Enfin, ces forcenés graissent leurs souliers avec les saintes huiles et commettent la plus affreuse dérision du culte de leurs pères; les cierges, enlevés aux autels, servent à éclairer ces horreurs sacriléges.

A la lueur des flambeaux pris dans l'église, ces iconoclastes partent, fiers de leur triomphe impie et de l'impunité de leurs crimes, en hurlant : *Vivent les gueux!*

Ils courent ensuite à d'autres églises, où ils détruisent tout, et renouvellent les mêmes scènes tragiques qu'ils avaient commises dans la cathédrale. De là ils se précipitent dans les couvens, en chassent

les religieux et les religieuses qu'ils outragent, emportent l'argenterie, la vaisselle, les ornemens et tous les autres objets qui leur conviennent, s'enivrent de vin, brûlent les bibliothèques, etc.

Cette émeute monstrueuse dure trois jours; mais enfin les bourgeois d'Anvers, revenus de leur terreur, craignent que les pillards ne se jettent sur leurs maisons et sur leurs magasins: ils prennent les armes, et ne laissent qu'une seule porte de la ville ouverte, par laquelle cette horde dévastatrice sort pour aller commettre de nouvelles déprédations et dévastations dans les villes et dans les campagnes voisines (*r*).

La perte de la cathédrale d'Anvers fut estimée, d'après Strada et de Thou, à *quatre cent mille écus d'or*.

Les confédérés furent honteux de tant de crimes sacriléges commis par la plus vile populace, et les catholiques rougissaient d'avoir pris les armes pour une cause qui se souillait de forfaits si exécrables.

Ces graves désordres restèrent presque partout impunis pour le moment : des officiers-généraux, avertis d'avance qu'ils allaient éclater, répondirent, en plusieurs endroits, *qu'ils n'avaient pas ordre de les empêcher*.

L'on se rappelle que plusieurs officiers de la police, de la garde communale, etc., répondirent de même

---

(*r*) V. Haræus : *Annales tumultuum belgic. ad an.* 1566.
Strada : *De bello belgico,* decas I, lib. 5.
Hoofts : *Nederlansche historien*, III boek.

à Bruxelles et ailleurs, *qu'ils n'avaient pas ordre d'agir* lorsque la malheureuse révolution belge éclata en septembre 1830, et lorsque des pillages affreux furent commis en 1831 et en 1834.

Les excès que nous venons de tracer paraissent même avoir été, plus ou moins et jusqu'à un certain point, influencés et dirigés par des confédérés qui étaient alors en grand nombre assemblés à Saint-Trond.

En attendant, les unionistes, pour arriver à leur but, publièrent que les mêmes excès auraient lieu à Bruxelles sous les yeux de la gouvernante, que les églises et les couvens y seraient pillés et brûlés, et les prêtres, les moines et les béguines maltraités, si la duchesse de Parme n'accordait pas *la liberté de conscience et l'oubli du passé*. Les chefs de la noblesse et des conseillers d'État, comme le prince d'Orange-Nassau, les comtes d'Egmont et de Horn, avaient déjà conseillé ce parti à Marguerite.

La duchesse, pour ne pas voir de ses propres yeux ces attentats sacriléges se commettre dans sa résidence, et pour ne pas être personnellement exposée à la fureur de ces forcenés dévastateurs, résolut de se retirer à Mons; mais les Bruxellois fermèrent les portes de leur ville et l'empêchèrent de partir; elle dut donc céder à la nécessité des circonstances (*s*).

117. Les seigneurs s'étaient, en attendant, réunis au nombre de plus de *deux mille* hommes armés et à cheval dans la ville de Saint-Trond, pour y délibé-

(*s*) Hoofts : *Nederlansche historien, loco citato*.

rer sur les moyens qu'ils prendraient, afin d'obtenir ce qu'ils avaient inutilement réclamé dans leur requête.

La duchesse de Parme, inquiète pour les suites de cette assemblée, envoya à Saint-Trond le prince Guillaume d'Orange-Nassau, qui avait beaucoup d'autorité sur ces seigneurs, et avec lui le comte d'Egmont, afin d'apaiser les confédérés et les assurer de nouveau, dit le cardinal Bentivoglio, d'une satisfaction entière de sa part et de celle du roi d'Espagne.

Enfin, les deux députés signèrent, le 23 août 1566, au nom de la gouvernante des Pays-Bas, un traité avec les confédérés, par lequel la princesse accordait *l'oubli du passé et la liberté de conscience*. Les ligueurs s'engageaient, de leur côté, à aider la duchesse à apaiser les troubles.

Marguerite avertit Philippe II, le 28 du même mois, des concessions qu'elle avait été forcée d'accorder, mais, disait-elle, *en son seul nom*.

Les seigneurs coalisés, fiers de leurs succès, rentrèrent dans l'ordre, et les dévastations cessèrent, par leur influence, dans toutes les provinces (*t*). 118

Le prince d'Orange était absent d'Anvers, lorsque la canaille s'y livrait à tant de coupables excès. De retour dans cette ville, il fit pendre trois des plus

---

(*t*) V. Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 158-167.

Hoofts : *Nederlansche historien*, III boek.

Hotomanus (sous le nom d'*Ern. Bremundus*) : *Origo et historia belgic. tumult.*, pag. 221 et suiv.

coupables, bannir trois autres et ouvrir les églises qu'on avait fermées; mais il permit aussi aux protestans de célébrer leur culte dans certaines églises qu'il leur assigna. Relativement à la liberté de conscience, le comte d'Egmont agit de la même manière à Gand, le comte de Horn à Tournay, et le comte de Hoogstraeten à Malines.

§ XX.

Le roi d'Espagne modifie illusoirement la rigueur de ses édits. Il ordonne de lever des troupes en Allemagne pour châtier les peuples des Pays-Bas. La gouvernante renouvelle les édits sévères contre les protestans. Insurrections. Mort de Brédérode. Pacification des Pays-Bas. Exécutions sanglantes. Projets tyranniques de Philippe II. Le prince d'Orange en est instruit. Massacre de la Saint-Barthélemi. (n.) Nouveau serment proposé par la gouvernante. Dernière entrevue du prince Guillaume d'Orange-Nassau avec le comte d'Egmont. Départ du prince pour l'Allemagne.

119. Philippe II avait, en attendant, autorisé la duchesse de Parme de mitiger la rigueur des édits portés contre les hérétiques, c'est-à-dire que les ministres protestans, ceux qui les recevraient dans leurs maisons et ceux qui causeraient des troubles seraient *pendus* au lieu d'être *brûlés* vifs; les relaps devaient être *décapités*, et les catholiques qui em-

brasseraient la réforme seraient condamnés au *bannissement*.

Cette modération illusoire ne contenta personne; la peine de mort était maintenue, et l'exil était la moindre des punitions.

Le roi d'Espagne ayant reçu les dépêches de la gouvernante, en date du 28 août 1566, ne contint pas sa colère et son indignation, et ordonna à la duchesse de Parme de lever en Allemagne *dix mille* hommes d'infanterie et *trois mille* de cavalerie; il était résolu de châtier cruellement les habitans des Pays-Bas et surtout les chefs de la noblesse, qu'il accusait d'avoir fomenté ou toléré les troubles et les excès extrêmes dont la populace s'était rendue coupable. 120.

La nouvelle de la levée des troupes allemandes se répandit dans les Pays-Bas avec la rapidité de l'éclair, et la frayeur se jeta dans les rangs des confédérés, lorsque la duchesse Marguerite renouvela les édits sévères contre les réformés, et voulut mettre des garnisons dans les villes principales des dix-sept provinces. 121.

Plusieurs villes refusèrent de recevoir ces garnisons, et les protestans et les confédérés recoururent aux armes sur différens points des Pays-Bas. Mais Valenciennes ayant été prise de vive force, les autres villes, comme Anvers, Bois-le-duc, Maestricht, etc., se soumirent. Marguerite y fit pendre les chefs des révoltés, ainsi que les ministres protestans : à Valenciennes *on ne fit aucun quartier*, dit le cardinal Bentivoglio, *aux huguenots qui*

s'étaient jetés dans la place pour la défendre (*u*).

Un petit corps de troupes que les confédérés avaient rassemblé sous les ordres de Soreas, pour secourir la ville de Valenciennes, avait été défait par Noircarmes, qui lui prit neuf drapeaux et vingt canons.

122. Les unionistes se dispersèrent alors et la ligue fut pour ainsi dire dissoute; Brédérode ne se découragea pas et refusa de se soumettre : il leva des troupes et s'empara de Bois-le-Duc; quelque tems après il dut abandonner cette ville, ainsi qu'Utrecht, Rotterdam et Amsterdam; enfin, poursuivi partout et étant sur le point d'être pris, ce fier conjuré se retira dans le comté de Schauembourg en Allemagne, où il mourut le 13 février 1568.

Après la retraite de ce chef des confédérés, les provinces hollandaises se soumirent à l'autorité de la duchesse de Parme.

123. Les nobles, pour faire leur cour à la gouvernante et obtenir de Philippe II l'oubli du passé à leur égard, aidèrent puissamment la princesse à faire rentrer le reste des provinces soulevées dans l'ordre. Le calme fut donc rétabli, la religion catholique était seule professée, et la réformée restait proscrite. Le peuple chassa les ministres protestans, démolit leurs temples, et pendit, selon Strada et Van Meteren, à leurs poutres, formées en potence, ceux qui les avaient bâtis, ainsi que les réformés qu'il pouvait découvrir.

(*u*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. III. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

De nombreuses exécutions eurent alors lieu non seulement dans presque toutes les villes, mais aussi dans les campagnes où il y avait des hérétiques (v).

Pour couronner d'un plein succès l'œuvre de la duchesse, il aurait fallu une amnistie générale, d'autant plus qu'un grand nombre de familles, craignant la terrible vengeance espagnole, émigrèrent et portèrent leurs richesses, leurs manufactures et leur industrie dans les États voisins.

La gouvernante instruisit donc le roi d'Espagne de la pacification des dix-sept provinces, et sollicita un pardon général; mais elle ne put l'obtenir. Si donc Philippe II avait été bien conseillé, il eût consolidé l'œuvre de Marguerite, et n'eût pas exercé sur les peuples des Pays-Bas des cruautés inouïes, qui ont fait détester son nom dans ces contrées.

Le cruel Philippe avait résolu de se venger de ces 124.
peuples, surtout des premiers seigneurs du pays; d'enlever aux dix-sept provinces leurs constitutions, leurs priviléges et leur liberté, afin de pouvoir les traiter en pays conquis, et y asseoir sa domination despotique, comme elle était établie en Espagne.

Il avait choisi le duc d'Albe, l'un des grands capitaines de cette époque, mais fameux par son orgueil, sa cruauté et sa tyrannie, comme son ministre de vengeance, d'oppression et d'extermination dans ces malheureuses contrées.

Le prince d'Orange, instruit par les lettres du 125.

(v) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

baron de Montigny, envoyé en Espagne (V. N° 110), et par les missives de ses autres nombreux agens secrets (V. N° 97), de la vengeance terrible que le roi d'Espagne était décidé à exercer sur les Pays-Bas, vit approcher l'orage qui allait éclater sur la tête des chefs de la noblesse et sur la sienne en premier lieu; il fut aussi averti, par sa nombreuse correspondance avec l'amiral de Coligni et avec d'autres grands seigneurs, de l'arrivée prochaine du duc d'Albe, et prit en conséquence le parti de se retirer dans ses États d'Allemagne.

Lorsque ce prince fut envoyé par Philippe II en France, pour l'exécution du traité de Cateau-Cambresis, il avait déjà appris que les monarques de France et d'Espagne méditaient l'extermination de tous les réformés dans leurs États (V. N° 97). Plus tard il fut encore informé par ses correspondances de l'Angleterre, que Catherine de Médicis, régente de France et mère de Charles IX, était convenue avec Philippe II de l'extermination de tous les protestans dans leurs domaines respectifs. Charles IX commença en traître leur horrible massacre à la Saint-Barthélemi, en 1572 (*w*). Philippe voulut l'exé-

---

(*w*) « Le massacre dura sept jours, dit l'abbé Pluquet : durant « ce tems il fut tué plus de *cinq mille* personnes à Paris, en- « tre autres *cinq ou six cents gentilshommes*. On n'épargna ni « les vieillards, ni les enfans, ni les femmes enceintes : les uns « furent poignardés, les autres tués à coups d'épées et d'arque- « buses, précipités par les fenêtres, assommés à coups de crocs, « de maillets et de leviers : le détail de la cruauté des catholiques

cuter avec une apparence de légalité, d'après les lois arbitraires de l'inquisition et ses édits despotiques.

Le roi d'Espagne avait donné le commandement 126.

« fait frémir tout lecteur en qui l'humanité n'est pas absolument « éteinte. »

L'amiral de Coligni, l'un des plus probes et des plus valeureux seigneurs de France, fut d'abord assassiné par un domestique de la maison de Guise, nommé Besme, ensuite jeté par une fenêtre aux pieds du duc de Guise, et exposé pendant trois jours à la fureur du peuple ; il fut finalement pendu par les pieds au gibet de Montfaucon. Catherine de Médicis envoya sa tête embaumée à Rome.

« Comme les ordres expédiés pour les massacrer (les protestans) « avaient couru par toute la France, dit Bossuet, ils firent d'é« tranges effets, principalement à Rouen, à Lyon, à Toulouse. « Cinq conseillers du parlement de cette dernière ville furent « pendus en robes rouges : *vingt à trente mille* hommes furent « égorgés en divers endroits, et on voyait les rivières traîner avec « les corps morts, l'horreur et l'infection dans les pays qu'elles « arrosaient. » (*Abrégé de l'histoire de France.*)

A Lyon plus de *deux mille* Calvinistes furent massacrés. Le gouverneur de cette ville ordonna au *bourreau* d'aller expédier des réformés qui étaient dans les prisons : ce bourreau, le plus vil des hommes par son état, déploya dans ces circonstances déplorables plus d'honneur et de justice que n'en montrèrent Charles IX, Catherine de Médicis et leur conseil : *Je ne travaille,* répondit-il, *que judiciairement.*

Après cet acte de férocité barbare, Charles IX parut tout changé : son sang lui coulait par les pores, maladie terrible qui l'emporta dans le tombeau à l'âge de vingt-quatre ans, en 1574.

L'on prétend que Grégoire XIII fit faire, à l'occasion de la Saint-Barthélemi, une procession solennelle à Rome et frapper une médaille qu'on assure exister ; d'un côté il y avait le portrait du pape avec ces mots : *Gregorius XIII, Pont. Max.* An. I ; *Grégoire XIII, souverain pontife,* An I ; au revers on voyait

des troupes nouvellement levées à des officiers qui lui étaient très-dévoués, et pour cacher la haine qu'il portait au prince d'Orange-Nassau, il écrivit à Marguerite de Parme, sa sœur, de donner à ce prince le commandement de certaines troupes, mais sous les ordres de Walderfinger, qui devait traverser ses projets; il invita la duchesse de faire surveiller toutes les actions et toutes les paroles du prince, de lui ôter jusqu'à l'ombre de méfiance, et de l'engager à prêter le nouveau serment dont nous allons parler. Philippe crut pouvoir ainsi s'assurer de la personne du prince Guillaume.

La gouvernante des Pays-Bas, pour mieux connaître la fidélité des grands seigneurs, découvrir leurs opinions politiques et religieuses, et pour en faire, sans grand bruit, de nombreuses destitutions et des victimes, avait ordre de leur faire prêter un serment nouveau qui détruisait le fameux *compro-*

---

l'ange exterminateur, armé d'une *croix* et d'une *épée*, qui massacrait les Huguenots, et cette légende : *Huguenotorum strages; Massacre des Huguenots.*

« La nouvelle de sa mort (de Coligni), dit le chanoine Anquetil « (qui cite *Stratagem.*, pag. 99, et Brantôme, t. VIII, pag. 190), « et du massacre, fut reçue à Rome avec les transports de la joie « la plus vive : on tira le canon, on alluma des feux comme pour « l'événement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle « en action de grâce, à laquelle le pape Grégoire XIII assista « avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut « rendre illustres. » (L'*Esprit de la Ligue*, t. II, pag. 59-60, Paris, 1767, in-12.) V. Berault-Bercastel : *Histoire ecclés.*, t. XIX, liv. 67.

mis et qui les engagait à prendre les armes contre tous les ennemis que le roi leur désignerait (*x*).

Le comte d'Egmont et plusieurs autres nobles se lièrent par ce nouveau serment; mais le prince d'Orange-Nassau, Brédérode, le comte de Horn et d'autres seigneurs le refusèrent, en alléguant pour raison que le serment de fidélité qu'ils avaient prêté était suffisant.

Marguerite de Parme savait que le prince Guillaume était plus en état de traverser les horribles projets de son frère Philippe II que les autres seigneurs des Pays-Bas, et le craignait en conséquence plus que tous les autres; elle attacha donc une grande importance à le voir se soumettre à ce nouveau serment, et lui députa à Anvers son secrétaire Berty pour le gagner et le décider.

Le prince répondit à Berty : « Qu'il ne voulait pas « se lier les mains sans restriction, qu'il était vassal « de l'empereur, contre qui l'on pourrait un jour « faire querelle. »

Le secrétaire lui ayant fait observer qu'il pouvait ajouter des réserves à son serment : *Quoi donc*, répliqua le prince avec vivacité, *je m'obligerais à mener ma femme au bûcher parce qu'elle est Luthérienne!*

Berty, ne pouvant réussir dans sa mission, pro- 127.
posa au prince une entrevue avec les comtes d'Egmont et de Mansfeld, au village de Willebroeck; mais ces deux seigneurs ne purent jamais faire changer le prince de résolution.

(*x*) Hoofts : *Nederlansche historien*, IV boek.

Dans un entretien secret qu'il eut alors avec le comte d'Egmont, son ami intime, le prince Guillaume lui mit sous les yeux la certitude de l'affreuse vengeance dont Philippe le menaçait, ainsi que les autres principaux seigneurs des Pays-Bas : il lui prouva la vérité de ce qu'il avançait par une lettre interceptée de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, où l'on fit connaître librement à la gouvernante des Pays-Bas les mesures sanguinaires adoptées par Philippe II, et les ordres tyranniques donnés au duc d'Albe. Il pria et sollicita en conséquence le comte de se soustraire au glaive déjà suspendu sur sa tête. Il lui annonça que son parti était pris, qu'il allait abandonner ses domaines dans les Pays-Bas et en Franche-Comté, pour se retirer avec sa famille dans ses États d'Allemagne.

Le comte, aveuglé sur son malheureux sort, refusa de suivre les conseils de son ami : croyant que les grands services qu'il avait rendus au roi d'Espagne lui seraient un sûr garant contre tout danger, il répondit au prince Guillaume, *qu'il se reposait sur la clémence du roi.*

Cher comte, lui répliqua le prince, d'après Hoofts et Strada, *c'est cette clémence que vous vantez tant qui vous perdra : je ne sais, et puissé-je me tromper ! j'ai comme un pressentiment secret que vous serez le pont que les Espagnols fouleront pour entrer dans les Pays-Bas* (y).

(y) Hoofts : *loco citato.* Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 6. V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. II.

Après cette triste prédiction, qui se réalisa bientôt, le prince d'Orange est soudainement saisi d'une espèce de terreur et d'un funeste pressentiment : il croit voir son illustre ami pour la dernière fois ; il le serre longtems dans ses bras et verse des larmes ; le comte en verse aussi, et ces deux grands hommes des tems modernes se séparent enfin, le cœur navré de douleur, pour ne jamais plus se revoir.

On dit que le comte d'Egmont adressa les paroles suivantes à son ami : *Adieu donc, prince sans terres!* et que Guillaume lui répliqua : *Adieu, comte sans tête* (z).

Une partie de la haute noblesse voulut prendre 128.
les armes et engager le prince d'Orange-Nassau à se mettre à leur tête ; mais Guillaume s'y refusa, parce que le moment n'était pas opportun (a). Il quitta donc sa chère patrie, menacée de tant de maux et de calamités, et arriva en avril 1567, avec sa famille, à son château de Dillenbourg en Allemagne.

(z) Hooft : *loc. cit.*
(a) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. II.

§ XXI.

Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange-Nassau, est arrêté et envoyé en Espagne. Il venge l'honneur de son père. Il obtient sa liberté et revient dans les Pays-Bas. Son mariage. Sa mort. Ancienneté de la maison d'Orange-Nassau. Sa généalogie depuis le septième siècle. Différentes maisons sorties de cette famille. Notice sur Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, et sur sa famille. Ses frères et sœurs, ses mariages, ses enfans, et leurs alliances. Réflexions.

129. Le prince d'Orange-Nassau, en partant pour l'Allemagne, avait laissé Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, son fils aîné, âgé d'environ douze ans, à l'université de Louvain, pour y achever ses études académiques. Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-Bas, le fit enlever par le fameux Jean de Vargas, et l'envoya en Espagne sous bonne escorte.

Lorsque de Vargas mit les mains sur le jeune comte, le recteur de l'université lui fit observer, dans un discours latin, qu'il violait les priviléges de l'académie : *Non curamus,* répondit ce pédant despote, *privilegios vestros; Nous ne nous soucions pas de vos priviléges.* (V. Nos 139 et 142.)

Le comte de Buren resta environ vingt-huit ans enfermé dans un château d'Espagne, où l'on ne lui donnait guère une éducation proportionnée à son rang. Il y passa son tems à jouer aux échecs avec le châtelain. Il avait le caractère bon, et l'âme noble

et fière : un jour que le capitaine qui le gardait lui parlait désavantageusement de son père, le prince d'Orange-Nassau, il fut transporté par une colère soudaine, prit le capitaine par le milieu du corps, et le précipita par la fenêtre.

Comme cet officier s'était cassé le cou dans sa chute, le conseil d'Espagne délibéra s'il condamnerait le jeune comte à mort ; enfin il usa d'indulgence à cause du mouvement subit et de la piété filiale qui avaient produit ce fâcheux accident.

Ce prince rentra avec l'archiduc Albert dans les provinces méridionales des Pays-Bas en 1595, y prit possession des biens de feu son père, et occupa à la cour de l'archiduc le rang dû à sa haute naissance. Il accompagna Albert en Italie à l'époque de son mariage avec l'infante Isabelle, et se mit, à cette occasion, en possession de la principauté d'Orange. Il épousa Éléonore de Bourbon, première princesse de sang royal en France, fille de Henri, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille. Il vécut tranquille et ne se mêla pas des affaires politiques. Un valet-de-chambre maladroit l'ayant blessé, il mourut sans enfans de la gangrène causée par cet accident, le 10 février 1618. Son épouse le suivit de près au tombeau en janvier 1619. Il était fort riche du côté de son père et de sa mère, héritière du comte d'Egmont-Buren, première femme du fondateur de la république batave. Il institua son frère, le prince Maurice, son héritier universel. (V. N° 294.)

Au départ du prince Guillaume d'Orange-Nassau 130.
commence l'époque d'illustration de ce grand homme

et de ses descendans; il importe de le faire connaître ici en quelques lignes.

D'abord Guillaume I[er] sortit d'une des plus illustres et des plus anciennes maisons d'Allemagne, dont l'origine se perd dans la nuit des tems. Le comte Othon de Nassau la transféra dans les Pays-Bas (*b*). Cette famille tire son nom de la ville et du château de Nassau, son ancien patrimoine, situé en Allemagne, sur le Lahn, dans le comté du même nom (*c*).

Il y a des historiens qui font remonter l'ancienneté de la maison de Nassau au-delà de l'ère chrétienne, parce que J. César parle, soixante ans avant J.-C., d'un seigneur Nasua ou Nassova, qui était l'un des chefs des peuples germains qui voulaient pénétrer dans les Gaules (*d*).

L'on trouve dans d'anciens historiographes vers le sixième siècle un célèbre seigneur, nommé Walrave, qui était comte de Nassau, de Sonnenbourg et de Liborne.

Vers l'an *six cent trente* les seigneurs de la maison de Nassau occupèrent des hautes dignités à la cour du roi Dagobert.

Au huitième siècle vivait le comte Gérold (d'autres

(*b*) V. *l'Apologie du prince d'Orange, de l'an* 1581.

(*c*) V. l'ancienne carte géographique du comté de Nassau dans J. Orlers : *Genealogia illustrissimorum comitum Nassoviæ*, pag. 1, Lugduni Batavorum, 1616, in-fol.

(*d*) *Treviri autem*, dit César (retulerant), *pagos centum Suevorum ad ripas Rheni consedisse, qui Rhenun transire conarentur, iis preæsse Nasuam et Cimberium fratres*. (*De bello gallico*, comment., lib. I., cap. 37, Paris, 1819.)

auteurs lui donnent le nom de Guillaume) de Nassau, qui portait les mêmes titres que Walrave, dont nous venons de parler, et qui fut honoré par Charlemagne : il est surnommé *au Cornet* (*e*); le cornet figure encore dans le blason de cette ancienne maison, qui conserve depuis des tems très-reculés les généalogies régulières et les alliances de ses ancêtres. Parmi ceux-ci, on distingue plusieurs grands hommes et plusieurs vaillans guerriers.

Les comtes de Nassau se signalèrent par leur valeur et par leurs talens guerriers sur les champs de bataille, pendant les guerres d'Italie, d'Allemagne, etc., sous les empereurs Henri III, IV et V, et se firent la plus brillante réputation militaire (*f*).

(*e*) M. Münch, qui a fait de savantes et laborieuses recherches sur la *maison de Nassau-Orange*, appelle ce seigneur *Guillaume-au-Cornet*, et dit qu'il est le premier personnage de la famille d'Orange dont l'histoire fasse mention. Il rapporte que *Guillaume-au-Cornet* servit avec beaucoup de distinction sous l'empereur Charlemagne, et qu'il occupa dans ses armées des dignités éminentes. Il épousa en premières noces Gutburge, dont il devint veuf en 808, et maria en deuxièmes noces une princesse sarrasine d'une rare beauté, qu'il avait faite prisonnière lorsqu'il prit d'assaut la ville d'Orange. Il mourut religieux dans l'abbaye d'Enclos, en Languedoc, qu'il avait fondée. Les moines lui attribuèrent des miracles et lui firent des légendes. (Münch : *Geschihle des Hauses Nassau-Oranien*, t. III, pag. 222, Aachen und Leipzig, 1833.)

L'on peut voir les anciens seigneurs ou princes d'Orange, depuis *Guillaume-au-Cornet*, jusqu'à *René*, comte de Nassau, dans Münch, *loc. cit.*, pag. 222-251.

(*f*) Joannes Carrio, apud J. Orlers : *Genealogia illustriss. comitum Nassoviæ*, pag. 13.

L'on voit dans une salle du château du Bois près de La Haye une collection de *cent vingt-cinq* tableaux de familles : *Il n'existe aucune autre maison*

Voici d'après J. Orlers, la généalogie succincte des comtes de Nassau, depuis l'an 682, jusqu'à Guillaume Ier, fondateur de la république des Provinces-Unies. Orlers la composa d'après des monumens, des documens et des chroniques anciens :

1° Adolphe Ier, comte de Nassau, et gouverneur de la Gueldre, l'an 682;

2° Didéric Ier, comte de Nassau, et gouverneur de la Hesse, en 703;

3° Othon Ier, comte de Nassau et gouverneur de Hesse, en 718;

4° Jean Ier, comte de Nassau et gouverneur du même pays, en 735;

5° Georges Ier, comte de Nassau et encore gouverneur de Hesse;

6° Walrame Ier; 7° Didéric II; 8° Henri Ier; 9° Jean II;

10° Walrame II; 11° Walrame III; 12° Jean III; 13° Warmunde Ier; 14° Walrame IV; 15° Frédéric Ier; 16° Évérard Ier; 17° Évérard II;

18° Philippe Ier; 19° Frédéric II; 20° Arnold; 21° Frédéric III; 22° Warmunde II; 23° Jean IV; 24° Werner; 25° Philippe II;

26° Othon II; 27° Didéric III; 28° Evérard III; 29° Jean V, 30° Georges II; 31; Adolphe II;

32° Othon III, mort en 972. Ce comte commanda l'armée de l'empereur Henri l'Oiseleur contre les Hongrois en 926, et se couvrit de gloire dans cette campagne. La généalogie des comtes de Nassau, publiée vers 1604, commence à ce seigneur la suite des aïeux de la maison des Nassau;

33° Walrame V, mort en 1020, se distingua sous l'empereur Othon dans les campagnes de France, de Bohême et de Hongrie;

34° Walrame VI; 35° Robert, mort en 1110; 36° Walrame VII. Il se signala par sa valeur guerrière sous l'empereur Conrard, décédé en 1156;

37° Henri II, mort en 1199; 38° Othon IV, décédé en 1213;

39° Henri III, surnommé *le Riche*, grand'père de l'empereur Adolphe, et mort en 1224;

40° Othon V avec son frère Walrame VIII. Othon fut un vail-

en Europe, dit Bitaubé, *qui ait produit autant de guerriers illustres que celle de Nassau.*

---

lant guerrier, et mourut en 1292; 41° Henri IV, qui épousa la fille du comte d'Arenberg, et décéda en 1333; 42° Othon VI, mort en 1369; 43° Jean VI; 44° Adolphe III, décédé en 1420; 45° Engelbert Ier, mort en 1442; 46° Jean VII, comte de Nassau, baron de Bréda, etc., fut gouverneur du Brabant sous Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et décéda à Bréda, en 1475.

47° Engelbert II et Jean VIII son frère, se partagèrent l'héritage du comte Jean VII, leur père; Engelbert II mourut sans enfans en 1504. (V. Nos 53, 63, 64, 114); Jean VIII, son frère, fut son héritier universel, de sorte que tous les États de Nassau se trouvèrent de nouveau réunis. Ce comte Jean fut le grand'père de Guillaume-le-Grand, surnommé *le Taciturne*.

48° Le comte Jean VIII mourut en 1516, et laissa deux fils, Henri et Guillaume, qui se partagèrent encore l'héritage de leur père de la même manière que l'avaient partagé Engelbert II et Jean VIII.

Le comte Henri épousa en deuxièmes noces, la princesse Claudine d'Orange-Châlons, sœur de Philibert, prince d'Orange-Châlons; il fut le conseiller et le confident de Philippe-le-Bel, père de Charles V, de Marguerite d'Autriche, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, et ensuite de Charles-Quint; il contribua puissamment à placer la couronne impériale sur la tête de ce prince et mourut à Bréda en 1538. (V. N° 72 *n.*) (Münch : *Geschichte des Hauses Nassau-Oranien,* t. III, pag. 182 et suiv.)

49° René, son fils, comte de Nassau, devenu par testament de Philibert, son oncle, prince d'Orange-Châlons, succéda à son père. Il fut tué en 1544 au siége de Saint-Dizier. Il avait institué son cousin germain. Guillaume Ier, fils aîné de son oncle Guillaume, son héritier universel.

Guillaume dit *le Vieil,* comte de Nassau, père du *grand Taciturne,* mourut à Dillenbourg en 1559, à l'âge de 79 ans.

L'on peut voir des détails sur les comtes de Nassau, sur leurs alliances et sur leurs descendans, dans J. Orlers : *Genealogia illustriss. comitum Nassoviæ,* pag. 9 et suiv., Lugduni Batavorum, 1616, in-fol. ; et dans l'ouvrage tantôt cité de M. Münch.

Cette famille fut toujours alliée par des mariages à des grandes maisons de l'Europe, comme à celles d'Angleterre, de Bohême, de Savoie, de Saxe, de Lorraine, de Juliers, d'Autriche, de Bavière, de Souabe, de Bourbon, de Brabant, de Clèves, de Flandre, de Hollande, de Prusse, de Russie, de Wurtemberg, etc. Aussi plusieurs maisons illustres en sortirent : savoir, celles de Gueldre, qui resta dans cette famille au-delà de *trois cents ans*, et passa ensuite à la maison de Juliers, dans la personne de Guillaume, comte de Juliers, neveu d'Édouard et de Renaud III, décédés sans postérité en 1371.

Vinrent ensuite la maison de Wisbaden, celles de Dillenbourg, de Wylbourg, de Saarbrug, de Beilstein, de Bréda et d'Orange.

De ces différentes branches sortit un nombre considérable de grands hommes, diplomates, politiques et vaillans guerriers : « La maison des Nassau, dit « le Sage, est fertile en héros; chaque génération « en contient un grand nombre qui brillent au « champ d'honneur, où plusieurs d'entre eux périssent « couverts de gloire (*g*). »

Par rapport à la maison de Gueldre, nous remarquerons qu'Othon de Nassau, qui vivait dans le onzième siècle, et eut pour père Jean, pour aïeul Évérard, et pour bisaïeul Philippe de Nassau, était en 1061 seigneur du pays de Gueldre, et ensuite encore du comté de Zutphen, etc. Ces États restèrent,

(*g*) V. aussi Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, *loco citato*, et Orlers : *Genealogia ill. comit. Nassoviæ*, pag. 13.

comme nous l'avons dit, au-delà de trois siècles dans cette famille. L'empereur Henri IV, pour récompenser la valeur qu'Othon avait déployée sur le champ d'honneur, et les secours qu'il lui avait prodigués dans la guerre contre les Bohémiens et les Hongrois, lui donna en 1079 le titre de comte de Gueldre, et Othon fut ainsi le premier comte de ce pays; il mourut en 1106.

L'empereur Louis de Bavière ayant érigé en 1329 la Gueldre en duché, Rénaud II de Nassau, huitième successeur d'Othon, fut le premier duc de Gueldre (*h*).

L'empereur Adolphe, comte de Nassau, fils de Walrame, porta, en 1292, la maison de Nassau, au premier rang des souverains de l'Europe.

Engelbert Ier, comte de Nassau, devint, par son mariage avec Jeanne Polanen, en 1404, seigneur de Bréda : il mourut en 1442, et laissa un fils, nommé Jean VII, comte de Nassau, de Dietz, de Vianden, seigneur de Bréda, etc.

Jean VII décéda en 1475, et laissa de sa femme, Marie, comtesse de Loon, héritière de Heinsberg et d'une partie du duché de Juliers, Engelbert II, et Jean VIII, comtes de Nassau. Ces deux frères se partagèrent la succession; Engelbert eut, comme fils aîné, tous les domaines en deçà du Rhin, savoir :

(*h*) V. les successeurs d'Othon de Nassau dans le duché de Gueldre : Gérard Ier; Henri; Gérard II; Othon II; Gérard III; Othon III, dit *le Boîteux*, qui en 1258 refusa la couronne impériale; Rénaud Ier; Rénaud II, dit *le Roux;* Rénaud III, et Édouard, comtes de Nassau, ducs de Gueldre. (*Délices des Pays-Bas*, t. II, pag. 120 et suiv., 6me édit., Liége, 1769.)

la seigneurie de Bréda, le comté de Vianden, les seigneuries de Saint-Vit, de Dudeldorp, de Mylen, etc., et plusieurs possessions situées en Hollande, en Brabant et dans le pays de Liége.

Jean VIII, comte de Nassau, eut les États situés au-delà du Rhin en Allemagne, comme les comtés de Nassau, de Dietz, etc.

Ce partage se fit sous la condition que les fils (les hoirs mâles) des deux côtés, seraient héritiers les uns des autres, pour la conservation des domaines de la maison de Nassau.

Engelbert II, seigneur très-estimé et vaillant guerrier, se distingua sur le champ d'honneur de Guinegate, fut nommé gouverneur de la Flandre, défit les Brugeois révoltés, rendit des services éminens à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, à l'archiduc Maximilien, et mourut à Bréda, en 1504, universellement regretté de ses nombreux sujets, sans laisser d'enfans de son épouse, Limburge de Baden. (V. N° 64.) Philippe de Commines et d'autres historiens contemporains font le plus grand éloge de ce comte (1).

Le comte Jean VIII, frère et héritier d'Engelbert II, réunit tous les États de la maison de Nassau ; il mou-

---

(1) L'on peut voir plusieurs hauts faits d'armes des anciens comtes de Nassau dans le poëme de Grotius, qui se trouve au commencement de l'ouvrage d'Orlers, intitulé : *Genealogia illustriss. comitum Nassoviæ*, Lugd. Batav. 1616, in-fol., comme aussi dans les pièces de poésie rapportées par M. Münch : *Geschichte des Hauses Nassau-Oranien*, t. I, pag. 311-349. Aachen und Leipzig, 1831.

rut en 1516, et laissa deux fils, Henri et Guillaume, comtes de Nassau, qui se partagèrent l'héritage paternel; Henri, né en 1483, étant fils aîné, obtint les grandes possessions de son oncle Engelbert; le comte Guillaume eut le comté de Nassau et les autres États situés en Allemagne.

Le comte Henri n'eut pas d'enfans de Françoise, princesse de Savoie, et maria, en deuxièmes noces, Claudine d'Orange-Châlons, sœur de Philibert, prince d'Orange-Châlons. De ce mariage naquit René, comte de Nassau. Le comte Henri mourut à Bréda en 1538. Philibert ayant été tué devant Florence en 1530 (V. N° 72 et *n.*), René succéda, par testament de son oncle, à ses titres et dans tous ses domaines; il épousa la princesse Anne, fille du duc de Lorraine, dont il n'eut pas d'héritier. Charles-Quint le créa chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise. Ce prince guerrier réduisit la Gueldre et d'autres contrées sous l'obéissance de Charles-Quint. Il fut tué par un boulet de canon au siége de Saint-Dizier, le 17 juin 1544, à l'âge de vingt-six ans. Il avait institué pour héritier universel son jeune cousin-germain, Guillaume, fils aîné du comte Guillaume de Nassau, son oncle, qui fonda plus tard la république des sept Provinces-Unies.

Le comte Guillaume de Nassau entra, avec l'agrément de l'empereur Charles-Quint, en possession de la principauté d'Orange-Châlons, et des domaines laissés à son oncle, Henri de Nassau, par Engelbert II, son grand oncle paternel. Il y joignit plus tard,

comme fils aîné, les États de son père en Allemagne, et fut ainsi le plus puissant et le plus riche seigneur des Pays-Bas, et porta le titre de *Prince d'Orange Nassau,* qu'il rendit bientôt plus illustre encore (*k*).

131. Guillaume Ier, qui joua un rôle si mémorable pendant les troubles des Pays-Bas sous Philippe II, roi d'Espagne, et qui affranchit les Provinces-Unies de la tyrannie espagnole, naquit en 1533, au château de Dillenbourg, ancienne résidence des comtes de Nassau, du comte Guillaume, dit *le Vieil,* et de Julienne, comtesse de Stolberg; il fut élevé dans la religion protestante.

Ce prince eut quatre frères et plusieurs sœurs qui s'allièrent à des familles distinguées d'Allemagne. La comtesse de Stolberg vit, avant de mourir, environ *cent et cinquante* petits-fils et autres descendans issus de ces divers mariages; cette famille eut ainsi peut-être la plus nombreuse parenté d'Allemagne (*l*).

(*k*) V. les quinze tableaux généalogiques des comtes de Nassau dans l'histoire intéressante de M. Münch : *Geschichte des Hauses Nassau-Oranien*, t. III, à la fin.

(*l*) Strada : *De bello Belgico*, Decas I, lib. I.

D'après Van Meteren, Guillaume prince d'Orange-Nassau eut pour frères Jean, comte de Nassau, qui fut stathouder de Frise et de Groningue, les comtes Louis, Adolphe et Henri, qui moururent tous trois sur le champ d'honneur pour la cause de la liberté, et *dix-sept sœurs,* dont deux décédèrent en bas-âge.

La comtesse Madeleine épousa le comte Herman de Nieuwenare ou Nuenare; Marie devint l'épouse du comte de Berg (Berg-op-Zoom), qui présenta, avec le comte Louis de Nassau et d'autres seigneurs, la mémorable requête à la gouvernante des dix-sept provinces; c'est de cette comtesse que descendent les comtes de Berg dont il est si souvent question dans l'histoire des Pays-Bas.

L'empereur Charles-Quint, par reconnaissance pour Henri, comte de Nassau, qui lui mit, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête, comme nous l'avons dit, plaça d'abord le jeune prince Guillaume comme page à la cour de la reine de Hongrie, sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, l'admit ensuite dans son palais, lui fit abjurer la religion protestante et l'éleva dans la religion catholique-romaine; il l'initia à la haute politique de son cabinet et le forma à l'art de la guerre.

L'empereur admirait l'intelligence active, le sens profond, la politique fine et l'extrême modestie du jeune prince, lui communiquait ses affaires les plus délicates, l'obligeait souvent à dire son avis sur les questions les plus épineuses de la politique et lui accordait toute sa confiance.

Lors des audiences que ce grand monarque donnait aux ambassadeurs et aux princes étrangers,

---

La comtesse Anne s'allia avec Albert, comte de Nassau-Saarbrug; Isabelle eut pour mari Conrard de Solms; Catherine Günther de Swartzembourg, et Madeleine, etc., le comte Wolfgang de Hohenloo. (*Histoire des Pays-Bas,* liv. X.)

Le comte Jean de Nassau, frère du prince d'Orange, mourut en 1606, âgé de 71 ans. Il laissa de ses trois épouses, Elisabeth de Leuchtenberg, Cunégonde Palatine et Jeanne de Witgenstein, vingt-cinq enfans et eut quatre-vingt-cinq neveux et nièces. Parmi ses fils se distinguèrent le comte Guillaume-Louis, qui lui succéda dans le stathoudérat de Frise et de Groningue, Jean II, George, Philippe, Ernest-Casimir et Louis Günther, comte de Nassau, qui figurent avec honneur dans l'histoire. (*Délices des Pays-Bas*, t. V, pag. 297, etc., 6e édition, donnée par le P. Griffet, jésuite. Liége, 1769.)

Guillaume voulait se retirer avec les autres gentilshommes, mais l'empereur retenait ordinairement son favori auprès de sa personne. Une distinction aussi marquante n'excita point la jalousie des autres seigneurs de la cour; car sa grand prévenance, son honnêteté et sa politesse extraordinaires lui avaient gagné tous les cœurs, excepté celui de Philippe II.

Charles-Quint le nomma pour commander en chef l'armée de la Flandre, pendant l'absence de Philibert, duc de Savoie, contre les troupes françaises, dans lesquelles se trouvaient le duc de Nevers et l'amiral de Coligni. Le jeune guerrier manœuvra si bien et dirigea si prudemment les opérations de son armée, qu'il ne reçut jamais le moindre échec de l'ennemi, sous les yeux duquel il fortifia Charlemont et Philippeville, pour couvrir les frontières des Pays-Bas de ce côté.

L'empereur créa Guillaume chevalier de la Toison d'Or et gouverneur des provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht. Ce fut sur son épaule que Charles-Quint s'appuya lors de son abdication. Il le chargea de porter la couronne impériale à son frère, Ferdinand, roi des Romains, et le recommanda particulièrement à son fils, Philippe II.

Le prince Guillaume épousa en deuxième noces la princesse Anne, fille de Maurice, électeur de Saxe, l'un des plus puissans princes d'Allemagne, et ajouta par cette alliance un nouvel éclat à l'ancienne maison d'Orange-Nassau.

Ce prince pensait beaucoup, et parlait peu, d'où lui est venu le surnom de *Taciturne;* mais son si-

lence donnait lieu à des réflexions. Ce qu'il disait était regardé comme une espèce d'oracle. Il était simple dans ses manières, accessible à tous, souple, insinuant, adroit, fin, éloquent, très-populaire, fort dissimulé, et doué d'un grand génie, fécond en ressources.

Lorsque Philippe II rivait des fers pour les dix-sept provinces, le prince Guillaume conçut de vastes projets, mais qui ne se manifestaient jamais en dehors : pendant les troubles des Pays-Bas il paraissait uniquement défendre les constitutions du pays, les priviléges des provinces, et la liberté de conscience, tandis qu'il méditait d'affranchir sa patrie d'un joug insupportable ; aussi les catholiques et les protestans désiraient-ils le voir à la tête du gouvernement de l'État.

Nous verrons ce grand homme, hardi dans ses résolutions, et prompt à les exécuter, vendre sa vaisselle et ses bijoux, lever des armées, faire des ligues, trouver toujours des ressources nouvelles, être inébranlable dans l'adversité, et aussi redoutable après un déroute qu'à la tête d'une puissante armée. Il avait des agens secrets en Espagne, en Allemagne, en France, en Angleterre et à Rome, et découvrait par leur moyen les points les plus secrets de la politique des cours, dont il sut habilement profiter.

Tel fut le grand homme que la Providence opposa au tyran de l'Espagne, et au féroce duc d'Albe, son lieutenant dans les Pays-Bas, pour briser les fers trop pesans de ses compatriotes opprimés, et pour reconquérir la liberté de sa patrie subjuguée !

Si ce prince n'eût pas été traversé dans ses opérations militaires, surtout par la mutinerie de ses deux premières grandes armées, le roi d'Espagne n'eût pas conservé un pouce de terrain dans les dix-sept provinces des Pays-Bas (*m*). Aussi le puissant Philippe II n'eut pas d'autre moyen, pour vaincre son redoutable adversaire, qu'un lâche assassinat. Mais semblable au Phénix de la mythologie, il renaquit plus formidable que jamais dans la personne des princes ses fils (*n*).

(*m*) Si quelqu'un croit que cette notice sur le prince d'Orange-Nassau est uniquement puisée dans des historiens septentrionaux, et est peut-être trop flatteuse, il peut se convaincre du contraire en lisant le portrait que fait de ce grand homme Vandervynckt, qui est de nos provinces méridionales, qui a écrit son *Histoire des troubles des Pays-Bas,* pour l'usage des archiducs d'Autriche, et qui ne flatte personne. (*Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 31 et suiv.)

V. *L'Observateur politique, admin., hist. et litt. de la Belgique,* t. I[er], 2[e] édit., pag. 305 et suiv., Bruxelles, 1817.

(*n*) Guillaume I[er], prince d'Orange-Nassau, épousa d'abord la fille et unique héritière de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, de Leerdam, etc., qui lui apporta en dot les seigneuries de Buren, de Leerdam, d'Ysselstein et de Maartensdyk ; il en eut le prince Philippe-Guillaume, comte de Buren, emmené prisonnier en Espagne, et la comtesse Marie. Il maria en secondes noces la princesse Anne, fille unique de l'électeur Maurice, duc de Saxe, qui le rendit père du prince Maurice et des princesses Anne et Émélie. Sa troisième femme fut Charlotte de Bourbon ; il en eut six filles. Enfin il s'allia en quatrièmes noces avec Louise de Coligni ; de ce mariage naquit le prince Frédéric-Henri.

Hors de mariage il eut le comte Justin de Nassau, ce seigneur qui devint amiral, se distingua dans la guerre contre l'Espagne, épousa la fille du seigneur de Mérode de Petersem, etc.

Le prince Guillaume eut, comme nous le verrons, le bonheur de faire sortir du sein même des orages accumulés une nouvelle puissance qui, par des causes et des effets enchaînés, se forma des sept provinces septentrionales, alors les moins fertiles des Pays-Bas, sous le nom des Provinces-Unies. 132.

Nous verrons cette petite république batave devenir en peu de tems florissante, se défendre victorieusement pendant *quatre-vingts ans* contre le plus puissant monarque de l'Europe, vaincre ses armées, battre, détruire ou prendre ses flottes nombreuses,

---

Marie, fille aînée de Guillaume prince d'Orange, comtesse de Buren, épousa Philippe, comte de Hohenloo, seigneur de Langenbergh, etc.

La comtesse Anne devint l'épouse de Guillaume-Louis, comte de Nassau, stathouder de Frise, etc., son cousin-germain.

Le jeune électeur palatin Frédéric s'allia par mariage avec Louise de Nassau, fille aînée de Charlotte de Bourbon et de Guillaume Ier.

La comtesse Elisabeth de Nassau donna sa main au duc de Bouillon, vi-comte de Turenne.

Émélie se maria avec don Emmanuel de Portugal, fils du roi dom Antoine.

Catherine de Belgique, fille du prince d'Orange et de Charlotte de Bourbon, s'allia avec le comte de Hannou, riche seigneur au pays de Franckenland.

Enfin, Charlotte de Brabant épousa Claude de la Trémouille, duc de Thouars, prince de Talamond, comte de Gisnes, etc. La sœur de ce seigneur était la mère du prince de Condé, alors premier prince de sang royal en France.

L'on voit par ces alliances et par celles que nous avons rapportées dans la note précédente, que la maison d'Orange-Nassau était très-puissante.

s'emparer d'une grande partie de ses riches colonies, et faire respecter son pavillon, dominateur des mers, et ses armées victorieuses dans les quatre parties du monde.

Nous trouverons dans cette lutte, longue, acharnée et sanglante, un autre phénomène extraordinaire, savoir : trois grands hommes de la même famille commencer, continuer et achever cet ouvrage étonnant : Guillaume Ier fonde la nouvelle république et tombe percé par les balles d'un des lâches et nombreux sicaires de Philippe II; mais lorsque le potentat d'Espagne croit tout gagné, et s'imagine pouvoir accabler la république naissante de tout son courroux, le prince Maurice, âgé seulement de dix-huit ans, succède à son père, et continue en héros son ouvrage commencé. Le prince Frédéric-Henri, fils cadet du grand Taciturne, poursuit les victoires de son frère et force le fier Castillan à s'avouer vaincu, à reconnaître l'indépendance de la république batave, et à accepter les conditions qu'elle lui dicte.

§ XXII.

Émigrations nombreuses des Pays-Bas. Édit pour arrêter les émigrans. Fréquentation des églises par les catholiques et par les personnes suspectes. Honneurs faits au clergé. Portrait du duc d'Albe. Son entrée à Bruxelles. Ses pouvoirs immenses. Il arrête les comtes d'Egmont et de Horn. Départ de Marguerite, duchesse de Parme. Arrêt de l'inquisition d'Espagne qui déclare tous les habitans des Pays-Bas coupables de crime de lèze-majesté. Philippe II ordonne de les punir tous sans distinction. Le duc d'Albe rétablit toute la rigueur de l'inquisition dans les dix-sept provinces. Ses rapines. Listes de proscription. Édit qui ordonne de dénoncer les biens des émigrés.

A la nouvelle du départ du prince d'Orange-Nas- 133,
sau et de l'arrivée prochaine du duc d'Albe, des milliers d'habitans protestans et catholiques s'expatrièrent; une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans de la classe sans fortune, souffrirent déjà la dernière misère avant d'avoir franchi la frontière. L'abbé de Saint-Bernard s'enfuit dans le pays de Clèves, se maria, et devint ministre réformé.

La gouvernante écrivit au roi d'Espagne que des milliers de personnes avaient quitté leur patrie, menacée de désastres épouvantables. Les étrangers retirèrent leurs capitaux, les artisans s'enfuirent, les manufactures se fermèrent, et le commerce des Pays-Bas, autrefois si florissant, succomba.

Un grand nombre d'émigrés, surtout de nobles,

avaient vendu, avant leur départ, une partie de leurs biens, et d'autres avaient grevé leurs propriétés d'hypothèques. Plusieurs d'entr'eux se retirèrent dans le comté de Dillenbourg, auprès du prince d'Orange, qui les accueillit avec un empressement cordial; d'autres se réfugièrent en Angleterre, où la reine Élisabeth leur accorda une hospitalité généreuse, et d'autres enfin gagnèrent la France, et s'y mirent sous la protection des seigneurs réformés. Ces nobles émigrés sollicitèrent le prince d'Orange-Nassau de lever des troupes pour délivrer les Pays-Bas de la tyrannie espagnole.

Le duc d'Albe ordonna bientôt de dénoncer et d'arrêter les émigrans avec leurs effets, sous peine d'être déclaré coupable du même crime qui était imputé aux émigrans.

D'un autre côté, les catholiques, ceux surtout qui pouvaient passer pour suspects, fréquentèrent plus que jamais les églises : beaucoup de personnes qui depuis des années n'avaient pas approché des sacremens, les fréquentèrent assidûment, et se procurèrent ainsi du clergé et des catholiques zélés de bons témoignages. Jamais peut-être le clergé catholique romain ne fut tant respecté et invité à tant de festins qu'à cette époque de crainte générale, et cela afin qu'il recommandât au roi et à son ministre, qu'on attendait, les personnes qui tremblaient pour leur fortune et pour leurs jours (*o*).

(*o*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. III.
Hooft : *Nederlansche historien*, IV. boek.

Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, était 184.
orgueilleux, sombre, dissimulé, perfide, vindicatif et sanguinaire, comme son maître, Philippe II, et de plus avare et rapace; il était l'homme le plus propre à remplacer le roi dans les dix-sept provinces. Par la cruauté et par les talens militaires, il ressemblait à Marius et à Sylla; son nom est encore en exécration dans les Pays-Bas comme celui d'un Attila.

S'il s'était fait connaître sous Charles-Quint comme un des grands capitaines de son tems, il paraît aussi qu'il s'était déjà rendu fort odieux aux habitans de nos provinces; car, selon Hooft et Strada, on rapportait que l'empereur l'ayant consulté sur le châtiment à infliger aux Gantois révoltés (V. Nos 74—75), le duc lui répondit qu'il fallait détruire de fond en comble une ingrate patrie. L'empereur, mécontent de cette réponse, l'invita à le suivre sur une haute tour, et là, lui ayant montré l'immense étendue de cette grande cité, il lui demanda ironiquement combien il faudrait bien de peaux d'Espagne pour refaire *un tel Gand* (p)?

Le duc d'Albe, précédé par la terreur et de nom- 135.
breux instrumens de supplices, muni d'instructions dictées par la haine et la vengeance, écrites avec du sang, et scellées avec du feu, arriva dans les Pays-Bas accompagné d'environ *treize mille* Espagnols et d'autres troupes, qui formaient ensemble à peu près *vingt mille hommes*. Il fit son entrée à Bruxelles le

---

(p) **Hooft** : *Nederlansche historien, loc. cit.*
Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 7.

22 août 1567, ayant à ses côtés les comtes d'Egmont et de Horn, qu'il traita avec fierté et presqu'avec dédain.

136. Il eut soin de cacher une partie de ses funestes instructions à Marguerite, duchesse de Parme, gouvernante des dix-sept provinces. Cette princesse s'aperçut bientôt qu'elle ne portait plus qu'un vain titre : le duc n'était pas soumis à ses ordres; lui seul avait le pouvoir de punir et le droit de faire grâce; il présidait les conseils de justice et d'administration et celui des finances; il était par là même le véritable gouverneur-général des Pays-Bas.

La gouvernante, humiliée et prévoyant les malheurs sans nombre qui allaient fondre sur nos provinces, écrivit au roi que le pouvoir exorbitant donné au duc n'était propre qu'à augmenter les troubles, et que la crainte avait déjà fait expatrier plus de *cent mille* personnes; que si le roi ne pouvait pas se rendre lui-même dans les Pays-Bas, elle le suppliait de la décharger du poste pénible de gouvernante qu'elle occupait depuis neuf ans. Mais cette lettre ne fit aucun effet sur l'esprit opiniâtre de Philippe II.

137. Le duc d'Albe ne tarda pas à ouvrir sa fatale boîte de Pandore : tous les maux s'en envolèrent sur nos malheureuses contrées, l'espérance seule resta. Il signala son premier acte d'autorité par une noire perfidie, le 9 septembre 1567 : il convoqua à l'hôtel de Culembourg un grand conseil, en apparence pour délibérer sur les citadelles qu'il projetait de faire construire, et y invita, entre autres seigneurs, le

comte d'Egmont et le comte de Horn, conseillers d'État, qu'il avait auparavant accablés de caresses perfides.

Il avait donné ordre d'arrêter le même jour Antoine Strale, bourgmestre d'Anvers, confident du prince Guillaume d'Orange-Nassau, et Jean Kaasenbrod, seigneur de Backerzèle, secrétaire du comte d'Egmont. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle de leur arrestation, il leva la séance du conseil, et conduisit le comte d'Egmont dans un autre appartement, comme pour lui parler en particulier : des soldats étaient apostés dans une chambre voisine; le duc s'étant arrêté devant la porte de cette place : *Comte d'Egmont,* dit-il, *le roi m'ordonne de vous arrêter et de vous demander votre épée,* et aussitôt les gardes s'avancent. Le comte, stupéfait de cette perfidie, répond au duc en lui remettant son épée : *Cependant je m'en suis quelquefois servi avec succès pour les intérêts du roi;* mais il est tout de suite conduit par les soldats dans la chambre voisine.

Les superbes chevaux dont il avait fait présent au duc, ne le garantirent pas de cette trahison; il se fiait trop à la clémence et à la reconnaissance de Philippe II; il aurait dû pourtant se tenir pour averti lorsqu'étant allé saluer le duc, à son arrivée dans la ville de Tirlemont, il entendit celui-ci dire à ses officiers : *Voilà un grand hérétique!*

Ferdinand de Tolède, fils naturel du duc, arrêta de la même manière et en même tems le comte de Horn. Ces deux seigneurs furent conduits sous une forte escorte au château de Gand.

On raconte que le cardinal de Granvelle ayant appris la nouvelle de ces arrestations, demanda si le Taciturne (le prince d'Orange) était aussi arrêté; sur la réponse qu'il s'était retiré en Allemagne : *Eh! bien,* répliqua-t-il en secouant la tête, *le duc n'a rien pris.*

Deux jours après l'emprisonnement de ces seigneurs, l'avide duc d'Albe fit enlever les objets les plus précieux du comte d'Egmont.

La terreur qu'inspira le duc fit expatrier à cette époque encore *vingt mille* personnes, dont une partie alla rejoindre le prince d'Orange, qu'on regardait comme le *libérateur* futur des Pays-Bas. Les émigrations devinrent si nombreuses que, dans beaucoup de villes, plus de la moitié des habitations étaient désertes. Vandervynckt, en parlant de la ville de Gand, dit : *L'émigration des peuples augmentait tous les jours à un tel point, qu'au témoignage des annalistes, plus de la moitié des maisons de Gand étaient inhabitées. Il en était de même dans les autres villes, et le plat pays se dépeuplait à vue d'œil* (v).

138 La duchesse de Parme, outragée dans son honneur et dans ses affections par l'arrestation des deux comtes, faite sans sa connaissance, supplia itérativement le roi de lui accorder la démission de sa place; elle lui faisait observer au surplus que son honneur ne lui permettait plus de la conserver avec un pou-

---

(q) Vandervynckt: *Histoire des troubles des Pays-Bas, sous Philippe II*, t. II, pag. 247.

voir subordonné à celui d'un grand d'Espagne. Philippe II qui s'attendait à ce dénouement, la lui accorda, et la princesse quitta les dix-sept provinces au commencement de 1568, au grand regret des habitans, dont elle aurait fait le bonheur, si Philippe, son frère, avait daigné écouter ses conseils.

Le duc d'Albe eut alors ostensiblement le gouvernement des Pays-Bas.

L'inquisition d'Espagne avait donné, le 16 février 139.
1568, un décret par lequel elle déclarait coupables de crime de lèze-majesté divine et humaine *au plus haut degré,* tous les peuples catholiques et protestans des dix-sept provinces, à l'exception d'un certain nombre de personnes particulièrement spécifiées; les protestans comme coupables des troubles et des profanations, et les catholiques parce qu'ils ne les avaient pas empêchés (*r*).

Ce tribunal espagnol raisonnait comme le sanguinaire légiste Jean de Vergas : *Tous les habitans doivent être pendus*, disait-il : *les hérétiques pour avoir pillé les églises, et les catholiques parce qu'ils ne s'y sont pas opposés,* ce qu'il énonçait ainsi dans son latin barbare : *Hœretici fraxerunt templa, catholici nihil fecerunt contra; ergo debent omnes patibulari.*

Philippe II, partant des principes de l'inquisition de Madrid, qu'il avait engagée à porter ce fameux

---

(*r*) V. ce décret dans Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. III.

Hooft : *Nederlansche historien,* IV. boek.

décret, ordonna par un édit, en date du 26 du même mois, que tous les habitans des Pays-Bas, sans distinction de condition, d'âge et de sexe, fussent punis d'après les lois portées contre les forfaiteurs. La liste du petit nombre des personnes exceptées devait être publiée (*s*).

140. En conséquence de ce décret, le duc d'Albe renouvelle les édits cruels contre les protestans, et fait agir dans chaque ville le tribunal de l'inquisition avec une force nouvelle : les prisons se remplissent, on applique les prévenus à des tortures horribles, l'on varie et multiplie leurs supplices (V. N° 107), et l'on confisque les biens des victimes. L'on fait même le procès à la mémoire de Jean de Glimes, marquis de Berg-op-Zoom, pour s'emparer de ses biens, de Berg et du marquisat de ce nom qui lui appartenaient (V. N° 110).

141. La rapacité du duc choisit de préféren ce les victimes les plus opulentes; il était très-difficile d'être riche et d'être regardé comme innocent : plusieurs pouvaient se dire avec le paisible Quintus Aurelius, lorsqu'il se vit sur les listes de proscription de Sylla : *C'est ma belle maison d'Albe qui me fait périr!*

Le duc d'Albe fit dresser des listes des personnes à immoler : par un de ses ordres, en forme de circulaire, il prescrivait de former les listes de toutes les personnes qui avaient trempé dans la *gueuserie,* qui avaient signé le *compromis,* qui avaient

---

(*t*) Cet édit se trouve dans Van Meteren : *Loco citato*. V. Hooft, *ibid.*

fréquenté les prêches et avaient contribué à l'entretien des *ministres,* logé des *sectaires,* ou protégé des *gueux* d'une manière quelconque.

Il prescrivait en même tems de prendre des informations sur l'état de la fortune de ces victimes, et d'étendre ces recherches aussi bien aux personnes fugitives et absentes qu'à celles qui étaient demeurées dans le pays.

Il ordonna même que tous ceux qui avaient connaissance des biens des émigrés devaient les dénoncer aux magistrats, sous peine d'en payer la valeur, ou bien d'être corporellement et arbitrairement punis, s'ils n'étaient pas riches (*t*).

(*t*) V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. III. Hooft : *Nederlansche historien*, V. boek.

§. XXIII.

Le duc d'Albe établit le tribunal des troubles, dit tribunal de sang. Son code barbare. Vargas, Hessels. Conjuration contre le duc. Exécutions cruelles. Condamnation et exécution des comtes d'Egmont et de Horn. Suites funestes de ces exécutions. Notice sur le comte d'Egmont. Bataille de Saint-Quentin et de Gravelines. L'Escurial. (n.) Supplice cruel du chevalier Beausart. Autres nombreuses exécutions. Supplices affreux des Anabaptistes. Remontrances faites par les princes catholiques à Philippe II contre sa barbarie. Lettre énergique de l'empereur Maximilien II au roi d'Espagne.

142. Le duc d'Albe, peu content d'avoir donné toute l'activité possible à l'inquisition, institua encore à Bruxelles un nouveau tribunal, qu'il nomma *el consejo de las altercaciones, le tribunal des troubles,* mais que le public appela le *tribunal de sang* (*bloetraed*); tout y était bravé et violé : ordre de jurisdiction, sainteté des lois, priviléges des provinces et des villes, constitutions du pays, droits des citoyens, et même la forme de la justice : ses jugemens étaient portés avec précipitation, et ses arrêts de mort se multipliaient tous les jours.

Voici les règles que ce conseil s'était tracées, et qu'il observait minutieusement; il devait poursuivre :

« 1° Tous ceux qui, par des pétitions, avaient dans « le tems obtenu le renvoi des soldats espagnols;

« 2° Tous les ordres de l'État et toutes les villes « qui avaient présenté des suppliques contre les évê« chés (les nouveaux), contre l'inquisition, et contre « la rigueur des édits ;

« 3° Les nobles qui avaient présenté la *requête* « à la duchesse de Parme ;

« 4° Tous les grands, les nobles, et les ministres « de la justice qui, sous prétexte de nécessité, avaient « permis les prêches ;

« 5° Les seigneurs, les nobles, etc., qui ne s'étaient « pas opposés à la première *requête* de la noblesse, « aux prêches et à la dévastation des temples, et ceux « qui les avaient permis, soit par connivence, soit « par la terreur dont ils étaient saisis ;

« 6° Tous les chefs des métiers, les centurions, « les décurions, etc., qui ne s'y opposèrent pas ;

« 7° Tous ceux qui soutenaient ou croyaient que « les habitans des Pays-Bas, coupables de crime « contre le roi et contre la majesté de Dieu, n'avaient « pas perdu tous leurs priviléges et toutes leurs « immunités ;

« 8° Tous ceux qui assuraient qu'on avait exécuté « injustement les personnes que le roi et le gouver« neur-général avaient condamnées ;

« 9° Tous ceux qui avaient aidé, par conseil ou « par action, les nobles et les autres sujets du roi à « se sauver des Pays-Bas ;

« 10° Tous ceux qui accuseraient les juges de « cruauté lorsque ceux-ci rempliraient leurs devoirs, « car quoiqu'ils semblent, y disait-on, quelquefois « donner dans des excès, leur zèle pour la religion

« catholique les excuse auprès des bons chrétiens. »

Toutes les personnes ci-dessus désignées devaient être arrêtées sur la délation et sur le serment de *deux individus;* on devait les mettre à mort, et confisquer leurs biens, *sans forme préalable de procès.*

Le onzième et dernier article annonçait un édit prochain pour empêcher tous les mariages mixtes (*u*).

L'on voit que ce code barbare était conforme au décret de l'inquisition et à l'édit de Philippe II, dont nous avons parlé N° 139. Philippe II ne se proposait rien moins que de faire des Pays-Bas un vaste cimetière.

Le duc d'Albe se nomma lui-même président du tribunal de sang, et le composa de créatures serviles et dévouées à ses caprices sanguinaires : *Il choisit,* dit le cardinal Bentivoglio, *pour composer ce tribunal de sang un certain nombre de gens affidés, et qui lui parurent devoir entrer plus sûrement dans l'exécution de ses vues* (*v*).

Parmi les douze juges de ce tribunal se distinguait Jean de Vargas, président en second ; ce juge-bourreau était si connu par sa cruauté arbitraire que l'on disait à Madrid que son canif seul pouvait retrancher la gangrène des dix-sept provinces. A côté de lui siégait Jacques Hessels, qui dormait souvent à

(*u*) Les articles furent trouvés à Anvers parmi les papiers du fameux Jean de Vargas ; l'on peut les voir en latin dans Hotomanus (sous le nom *d'Ern. Eremundus*) : *Origo et historia belgicorum tumultuum*, etc., pag. 250, etc. Amstelodami, 1641.

(*v*) *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IV.



l'audience, et lorsqu'on l'éveillait pour avoir son avis, il se frottait les yeux, et tout endormi, il s'écriait : *Ad patibulum! ad patibulum! A la potence! à la potence!* Plus tard il fut lui-même pendu à un arbre, sans aucune forme de procès, par Jean d'Hembise, ou Imbice, et Ryhove, ou Richwe, qui s'étaient emparé du gouvernement de Gand. Il avait si souvent juré par sa barbe grise de faire pendre les Gantois! (V. N° 245.)

Le duc d'Albe attribua à ce tribunal exterminateur la connaissance de toutes les fautes et de tous les crimes commis depuis l'époque des troubles par tous ceux qui avaient pris part aux profanations des *églises,* qui avaient signé le *compromis* et la *requête,* qui avaient demandé la suppression des *nouveaux évêchés,* la mitigation de la rigueur des *édits* de Philippe II, l'abolition de *l'inquisition,* la liberté de *conscience* et des *prêches,* la conservation des constitutions et des priviléges de l'État, etc. Ils étaient tous traduits devant ce tribunal exceptionnel comme traîtres à la religion et au roi (*w*).

Ainsi la noblesse des Pays-Bas était proscrite en masse; est-il étonnant qu'elle essayât de chasser de nos provinces le gouvernement sanguinaire de Philippe avec son gouverneur-bourreau?

Tant de cruauté et d'injustice déterminèrent quel- 143.
ques gentilshommes à se défaire du tyran de leur patrie : les seigneurs de Risoire et de Carloo, frères,

(*w*) Hoofts : *Nederlansche historien*, IV. boek.

de la maison de Van der Noot, s'étaient chargés de mettre ce projet à exécution en 1568. Comme le duc traversait souvent la forêt de Soignies pour se rendre à l'abbaye de Gronendal, de Risoire, accompagné de cinq cents hommes, devait s'emparer de sa personne dans ce bois; de Carloo s'était caché dans l'abbaye, déguisé en moine, pour y tuer le duc d'Albe dans le cas où son frère manquerait son coup. Après avoir immolé le duc, les conjurés devaient soulever le peuple à Bruxelles et chasser les Espagnols; mais cette conspiration fut découverte (*x*).

144. Le duc d'Albe se vengea de ce coup manqué par de nouvelles cruautés : le 1er juin 1568, il fit décapiter à Bruxelles dix-huit gentilshommes des premières familles des Pays-Bas, appartenant à toutes les provinces, parmi lesquels figuraient deux frères, les comtes de Battenburg, qui avaient signé le *compromis*. Le lendemain, il fit trancher la tête à M. de Villiers et à trois autres officiers faits prisonniers au combat de Dalhem (V. N° 157) (*y*). C'est ainsi qu'il préluda par ces vingt-deux victimes à l'exécution des deux illustres seigneurs auxquels ils en voulait particulièrement.

145. Ce fut le 3 juin 1568 qu'il fit reconduire du château de Gand à Bruxelles, après plusieurs mois de

---

(*x*) V. Haræus : *Annales tumultuum belgicorum, ad an.* 1568.

Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

Hoofts : *Loc. cit.*, V. boek.

(*y*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. III.

dure captivité, les comtes d'Egmont et de Horn, dont il voulait se débarrasser avant de se mettre en campagne, afin de jeter davantage la terreur et l'épouvante dans le pays par leur cruel et sanglant supplice : le prince Guillaume d'Orange-Nassau menaçait de l'attaquer avec des forces supérieures, sur trois ou quatre points différens des frontières.

Il fit traduire les comtes devant *el consejo de las altercationes;* ils furent accusés, entre autres choses, d'avoir pris part aux troubles, d'avoir souscrit au projet du prince d'Orange qui avait pour but d'abolir l'*inquisition,* d'avoir dissimulé les profanations des hérétiques, et d'avoir protégé la noblesse confédérée. D'après Grotius, on leur imputa encore faussement de s'être concertés avec le prince d'Orange-Nassau, pour fermer à jamais au roi d'Espagne l'entrée des Pays-Bas.

Les chefs d'accusation étaient si nombreux contre ces deux seigneurs, qu'ils montèrent, d'après Hooft, pour le comte d'Egmont, à *quatre-vingt-un,* et pour le comte de Horn, à *soixante-trois* (z).

On leur refusa des avocats et même le conseil de leurs amis; ils durent se défendre eux-mêmes. Mais les juges de ce tribunal ne firent aucune attention à leur défense, n'eurent aucun égard à leur naissance, à leur rang, à leurs dignités et aux services éminens rendus à l'ingrat Philippe II : sans preuves suffisantes, ils les condamnèrent impitoyablement à avoir la tête tranchée sur la grande place de Bruxel-

(z) Hooft : *Nederlansche historien*, V. boek.

les, et ordonnèrent la confiscation de leurs biens.

La sentence fut signée non seulement par le duc d'Albe, mais aussi par le roi d'Espagne; car le duc était venu dans les Pays-Bas avec un coffre rempli de feuilles de papier blanc, au bas desquelles Philippe II avait signé son nom.

Comme des personnes distinguées manifestèrent au duc leur étonnement extrême de cette cruelle sentence, le fier Espagnol leur dit : *Que peu de têtes de saumons valaient mieux que des milliers de grenouilles* (*a*)*;* il n'épargna pourtant pas les grenouilles!

Le comte d'Egmont, après avoir entendu la lecture de la sentence qui le condamnait à mort, écrivit, le 5 janvier, à deux heures après minuit, une lettre touchante à sa chère Sabine, qu'il avait épousée à Spire en présence de l'empereur, et lui fit ses tristes adieux. Il traça une deuxième lettre pathétique pour le roi d'Espagne, dans laquelle il lui rappelait sa fidélité et ses services signalés, se plaignait de l'injustice de ses juges, et implora sa bonté et sa clémence pour son infortunée épouse et ses onze malheureux enfans (*b*).

La vertueuse Sabine, princesse de Bavière, de la branche palatine, et la sœur du comte de Horn, avaient intéressé tous les princes de l'Europe à intercéder auprès du roi d'Espagne et même auprès du duc d'Albe, en faveur des deux comtes; mais le cœur

---

(*a*) Grotius : *Annales, etc., de rebus Belgicis*, lib. II.

(*b*) V. cette lettre dans Hooft : *loc. cit.*

de ces deux hommes était fermé à tout sentiment de pitié et de justice.

L'historien Hooft rapporte que la princesse Sabine se jeta aux pieds de l'implacable duc, et demanda grâce pour son époux. D'Albe voyant cette comtesse, issue d'une maison impériale, prosternée à ses genoux, s'en moqua, en lui disant ironiquement : *Qu'elle devait être contente que son mari sortît le lendemain* (pour aller à l'échafaud). La gloire militaire du comte avait, assure-t-on, excité dans l'âme noire du duc la jalouse envie.

Le même soir, le duc fit venir Rithove, premier évêque d'Ypres, lui remit la sentence de mort, et lui ordonna d'aller tout de suite préparer le comte d'Egmont au supplice.

La comtesse Sabine présenta une requête touchante à Philippe II, dans laquelle elle lui rappela les services éminens que son époux lui avait rendus, et le conjura de ne pas condamner une épouse malheureuse à passer le reste de ses jours dans la douleur, les larmes et l'ignominie avec huit filles et trois garçons qui n'avaient pas participé aux fautes de leur père, ni eu le tems de les réparer. Mais cette humble supplique resta sans réponse.

Le 5 juin 1568, veille de la Pentecôte, devait être un jour de deuil pour tous les habitans des Pays-Bas, et présenter à la ville de Bruxelles effrayée, le spectacle sanglant de l'exécution injuste des deux illustres comtes.

Le duc d'Albe, qui, dans la crainte d'un mouvement populaire, avait fait escorter les deux prison-

niers de Gand à Bruxelles par environ *trois mille* Espagnols, fit occuper, le jour de l'exécution, la grande place de Bruxelles par des troupes nombreuses.

Pour inspirer plus de terreur, il fait dresser l'échafaud devant le palais du roi : au milieu sont un crucifix et deux coussins de velours noir, une tenture funèbre couvre l'amphithéâtre, et tout y annonce la mort. Vingt-cinq compagnies, commandées par Romero, entourent cet appareil lugubre, et de nombreuses patrouilles sillonnent toutes les rues de la ville.

Midi sonne, c'est l'heure fatale! Julien Romero, maître-de-camp, conduit le comte d'Egmont de la maison du roi à l'échafaud; le comte est accompagné de Martin Rithove, et marche d'un pas ferme comme aux jours des combats lorsqu'il affrontait la mort pour sa patrie et son roi; il salue, sur la place, pour la dernière fois, les officiers de sa connaissance qu'il avait autrefois conduits à la victoire; enfin, il monte sur l'échafaud avec une contenance digne d'un si grand capitaine, se met à genoux sur un des coussins, fait une courte prière, baise le crucifix que l'évêque lui présente, reçoit encore l'absolution, met un petit bonnet sur sa tête pour se couvrir les yeux, fait signe à Rithove de se retirer, s'écrie en joignant les mains : *Seigneur, je recommande mon âme en vos mains,* et livre sa tête à l'exécuteur; le bourreau, qui jusque là est resté caché, s'avance et lui tranche la tête d'un seul coup.

Cet exécuteur des hautes-œuvres était, dit-on,

autrefois l'un des domestiques d'Egmont. Le justicier Speel présidait à cheval à cette exécution, la *verge rouge* à la main; il ne pensait pas alors qu'un supplice plus ignomineux l'attendait plus tard. (V. N° 172.)

Le comte d'Egmont n'avait que quarante-six ans. La plus belle partie de sa vie avait été consacrée au service et à la gloire d'un prince traître et tyran. C'était le plus riche seigneur de la Hollande.

Le comte de Horn monte ensuite sur l'amphithéâtre de la mort, avec une fermeté digne de son noble caractère et du sang illustre des Montmorency; mais avant de recevoir le coup fatal, il est forcé de voir le sang encore fumant de son ami et compagnon d'infortune. Il ne comptait que dix lustres.

Les têtes de ces deux victimes furent exposées sur des piques pendant deux heures aux regards des Bruxellois consternés; on les joignit ensuite aux corps, qui furent envoyés dans des cercueils de plomb aux lieux des sépultures de leurs familles. Celui d'Egmont fut enterré à Sotteghem en Flandre. On voit encore le tombeau du comte de Horn dans l'église paroissiale de Weert en Campine.

Cette exécution excita une horreur et une haine 146.
universelle pour le nom espagnol, et augmenta encore la vénération que la nation portait aux deux seigneurs. Mais ce fut surtout la mort du héros de Saint-Quentin et de Gravelines, si tendrement aimé des Belges, qui absorba la plus grande partie de la douleur et des larmes publiques : une foule de Bruxellois bravèrent les satellites du féroce Espagnol,

trempèrent des linges dans son sang, et tâchèrent de toucher et de baiser son cercueil.

« La douleur dont la mort du comte d'Egmont « pénétra la nation, dit le cardinal Bentivoglio, fut « inexprimable : tous le plaignirent; beaucoup ju- « rèrent de le venger; un grand nombre porta la « vénération jusqu'à recueillir son sang dans des « linges : on aurait dit que la Flandre (les Pays-Bas) « avait été frappée du coup qui lui avait tranché la « tête, tant elle fut sensible à son supplice! tant les « conséquences devinrent fatales! (c) »

Le sang du comte d'Egmont et de tant d'autres illustres ou obscures victimes, enfanta plus tard la république des Provinces-Unies. Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, accéléra le départ de son armée pour venger les mânes de son ami et délivrer sa patrie du joug horrible de l'Espagne.

147. Charles Lamoral, prince de Gâvre et comte d'Egmont, né en 1522 d'une maison illustre de Hollande, était un des principaux seigneurs des Pays-Bas. L'on affirme que sa famille tirait son origine des anciens rois de Frise; elle était très-distinguée et puissante au douzième siècle, et vit sortir de sa maison, au quinzième siècle, des ducs souverains de Gueldre.

(c) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. IV.
V. Hooft : *Nederlansche historien,* V, boek.
Grotius : *Annales de rebus Belgicis,* lib. II.
Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 6 et 7.
Haræus : *Annales tumultuum belgic. ad an.* 1568.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. III.

Le comte d'Egmont se distingua dans les armées de Charles-Quint, qu'il suivit en Afrique, en 1544. Ce fut lui qui donna d'excellens plans stratégiques à Philibert, duc de Savoie, généralissime de l'armée de Philippe II, se mit à la tête de la brave cavalerie des Pays-Bas (créée par Charles-le-Téméraire, et qui contribua si souvent aux victoires de Charles-Quint), et décida la victoire mémorable de la bataille de Saint-Quentin, en 1557.

Dans cette sanglante défaite, *trois mille* Français restèrent sur le champ de bataille avec une partie de la noblesse française, toute l'artillerie et les bagages; *quatre mille* hommes furent faits prisonniers avec le connétable de Montmorency, dangereusement blessé, les maréchaux d'Albon, de Saint-André, et plusieurs autres seigneurs de la première noblesse de France. L'armée du roi d'Espagne n'eut que quatre-vingts hommes tués.

Saint-Quentin fut ensuite pris d'assaut, et l'amiral de Coligni, célèbre dans l'histoire des troubles de France, avec quatre mille hommes et ses officiers-généraux, y fut fait prisonnier (*d*).

(d) Cette fameuse bataille se livra le 10 août, jour de Saint-Laurent, auquel Philippe II attribuait la victoire brillante de cette journée. (V. Hooft : *Nederlansche historien*, I. boek.)

La terreur de ce roi d'Espagne fut telle pendant ce combat sanglant, qu'il fit deux vœux qui caractérisent en partie ce monarque : 1° de ne jamais plus assister à une bataille; il dit à son confesseur, qu'il avait conduit avec lui, que son père avait été un homme bien étrange pour prendre plaisir aux combats meurtriers; 2° de bâtir une église, un couvent et un palais en l'hon-

L'année après le maréchal de Termes, à la tête d'une forte armée, avait enlevé Thionville, Dunkerque et d'autres places fortes, et mit tout à feu et à sang dans la Flandre; le comte d'Egmont, commandant en chef l'armée espagnole, le défit le 12 juillet dans une bataille sanglante près de Gravelines, ville de la Flandre, maintenant française : deux mille hommes de vieilles troupes restèrent sur le champ de bataille, un grand nombre se noya dans l'Aa, et le maréchal de Termes, grièvement blessé, fut fait prisonnier avec plusieurs officiers supérieurs et trois mille soldats. Tout le bagage et l'artillerie de l'ennemi furent le prix de cette brillante journée.

Aussi après l'exécution de cet illustre capitaine, l'ambassadeur français écrivit à sa cour : *qu'il avait vu tomber la tête qui avait deux fois fait trembler la France.*

Tant de services furent récompensés par la plus noire ingratitude!

148. Ce fut le seigneur Jean Beausart, général de ca-

---

neur de saint Laurent; comme ce saint fut rôti sur une grille, il ordonna que ces édifices eussent la forme d'une grille ; c'est ce qui fut exécuté en 1563, dans un village situé à sept lieues de Madrid. On donna le nom d'*Escurial* à ces bâtimens qui sont d'une grandeur et d'une magnificence extraordinaires; ils forment la principale résidence des rois d'Espagne. Ils passent pour la merveille de ce pays, et sont une chose unique en Europe. On y compte onze cent quarante fenêtres. Des sommes énormes y ont été employées : aussi un Anglais voyant ce luxe royal disait que Philippe II devait avoir eu une grande peur à Saint-Quentin pour avoir fait un si grand vœu.

valerie, qui à cette époque fut condamné à un des supplices les plus cruels : d'après le récit de Heuterus, il fut accusé et convaincu d'avoir tramé une conspiration contre la vie du duc d'Albe pour délivrer les comtes d'Egmont et de Horn; deux bourreaux l'attachèrent à Bruxelles sur une roue, les bras et les jambes étendus en forme de croix de Saint-André; il n'était couvert que d'un vêtement de toile. Les exécuteurs des hautes-œuvres lui cassèrent tous les membres les uns après les autres, et firent durer cet horrible supplice une heure entière sans lui donner un coup mortel. Comme le malheureux chevalier demanda à grands cris qu'on lui arrachât la vie, un des bourreaux, sur l'ordre d'un officier espagnol, le tua en lui donnant un coup violent à la gorge; c'était *le trente-deuxième coup* (e)!

La vengeance espagnole ne fut pas satisfaite du sang de tant d'illustres victimes : comme la haine de Philippe II et du duc d'Albe contre les habitans des Pays-Bas était sans bornes, ils résolurent de ne pas en mettre à leur vengeance.

En conséquence, Kaasenbrod, secrétaire du comte d'Egmont, fut, après une cruelle torture, décapité à Vilvorde, et non pas écartelé à Bruxelles, comme l'assure le cardinal Bentivoglio. Strale, bourgmestre d'Anvers, y eut le même sort. D'après la tradition, on exécuta à Vilvorde une grande quantité d'autres personnes dont on ne connut jamais le nom.

(e) Heuterus : *Rerum austriaco-belgicarum*, lib. XVIII, cap. 7.

Vandervynckt rapporte que dans le seul mois de février 1668 on cita à Gand devant le tribunal de sang *cent et quarante-huit* personnes : *Des commissaires établis à cet effet,* ajoute-t-il, *dressèrent l'inventaire des biens des cités, pendant que d'autres commissaires continuaient leurs informations sur d'autres personnes pour former d'autres listes, faisant déposer les enfans contres leurs pères, parens contre parens, voisins contre voisins* (*f*) ; aussi plus de la moitié des populations des villes et un nombre considérable de campagnards émigraient malgré la défense sévère du duc d'Albe (*g*).

Les protestans furent brûlés vifs ; lorsqu'ils voulaient abjurer ils perdaient encore la vie, et une multitude de personnes des deux sexes, de toute qualité et de tout âge furent exécutées vers le même temps, dans presque toutes les villes des Pays-Bas, excepté dans le Luxembourg. Les prisons régorgèrent de toutes parts de prisonniers, et une nuée de bourreaux se répandit dans les provinces : on torturait, on brûlait, on pendait, et on coupait des têtes partout. Les bourreaux liaient aux protestans, surpris dans l'exercice de leur culte, les mains derrière le dos, les attachaient à la queue d'un cheval, et les traînaient au lieu *du tourment;* ils ne recevaient la mort qu'après avoir enduré les tortures les plus barbares.

(*f*) *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II,* t. II, pag. 244. Bruxelles, 1822.

(*g*) Vandervynckt, *ibid.,* pag. 247.

Les réformés furent généralement brûlés vifs, comme nous venons de le dire; mais aux *Anabaptistes* on tirait auparavant violemment la langue de la bouche avec des tenailles, et on la perçait ensuite avec un fer rougi au feu, de sorte que la langue s'étant considérablement enflée, ils ne pouvaient la remettre dans leur bouche (*h*).

A Anvers on arrêta dans une assemblée *trente-sept* Anabaptiste , et à Bruxelles *dix-sept*, qui durent subir les plus affreuses tourtures, afin qu'ils dénonçassent leurs co-religionnaires; ils eurent tous, hommes, femmes et filles, la langue percée d'un fer rouge, et furent ensuite consumés vivans dans les bûchers (*i*).

Comme nous l'avons déjà dit autre part, Grotius fait monter le nombre des victimes de la tyrannie espagnole dans les Pays-Bas à plus de *cent mille* personnes. Il n'y avait presque pas de famille qui n'eût à pleurer un parent supplicié ou bien fugitif. Une stupeur générale avait frappé la nation entière : personne n'osait se plaindre ni gémir en public sur tant de calamités, afin de ne pas être dénoncé et tomber entre les mains des satellites du duc. Mais plus on multipliait les supplices et les morts, plus croissaient dans l'ombre la haine contre les Espagnols, et le désir de s'en venger et de secouer leur joug insupportable.

Toutes les puissances de l'Europe témoignèrent 149.

(*h*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. III.
V. Hooft : *Nederlansche historien*, V. boek.

(*i*) Van Meteren : *ibidem*.

leur horreur pour ces affreuses exécutions. L'empereur Maximilien II et presque tous les princes catholiques s'adressèrent à Philippe II pour réclamer contre ces procédés barbares, et furent piqués au vif lorsque le fier Castillan méprisa leurs avis.

L'empereur Maximilien lui envoya enfin en 1569 son frère, l'archiduc Charles, pour lui faire les plus sérieuses rémontrances de vive voix et par écrit. La lettre de l'archiduc portait en substance que l'empereur son frère l'avait chargé de cette mission pour le bien de la chrétienté et l'affermissement du trône de S. M. espagnole dans les dix-sept provinces. On rappelait que les Pays-Bas, comme dixième cercle d'Allemagne (V. N° 74), étaient soumis à l'empire (*k*); on y remarquait que des mesures violentes avaient rarement réussi en fait d'opinions religieuses, et que non seulement la dignité de la majesté royale, mais aussi la prudence, demandaient modération et diminution des rigueurs exercées.—On observait que la violation des constitutions, et la nomination d'un étranger (du duc d'Albe) au gouvernement-général des Pays-Bas étaient aussi insupportables aux princes de l'empire qu'aux États des dix-sept provinces; — qu'il était imprudent d'y garder plus long tems des troupes espagnoles, parce qu'elles avaient provoqué par leurs excès une haine profonde. — On ajoutait que la condamnation

(*k*) Charles-Quint avait accordé aux protestans d'Allemagne la liberté de conscience par le traité de Passau en 1552 (N° 76), et avait agrégé les Pays-Bas et la Bourgogne à l'empire germanique. (N° 74.)

du *prince d'Orange était contraire aux lois, qu'un si grand seigneur méritait bien d'être traité d'après les convenances, et d'être entendu sans paraître en personne* (V. N° 155).—On finissait par dire que Sa Majesté impériale était soupçonnée de soutenir secrètement les mesures violentes de S. M. d'Espagne, et perdait la confiance des princes de l'empire, et que ces souverains avaient déjà proposé de défendre dans toute l'étendue de l'Allemagne tout recrutement pour le service d'Espagne (*l*).

Philippe II donna à l'empereur Maximilien II une réponse insolente, et dit, entre autres choses, que les relations des Pays-Bas avec l'empire germanique avaient été réglées par l'acte de 1548, etc. (*m*).

§ XXIV.

Philippe II fait exécuter dom Carlos, son fils unique. Mort d'Élisabeth de Valois, troisième femme de ce roi d'Espagne. Philippe II assiste aux auto-da-feu. Description de ces cérémonies barbares. Les cruautés du roi d'Espagne jettent l'épouvante dans les Pays-Bas.

Deux grands événemens tragiques, arrivés la **150.**
même année, 1568, en Espagne, achevèrent d'ouvrir les yeux aux princes et aux peuples sur la cruauté du roi Philippe.

(*l*) V. cette lettre dans Hooft : *Nederlansche historien*, V. boek.

(*m*) V. Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib I, et Hooft : *loco citato*.

Dom Carlos, fils unique de Philippe II et de Marie de Portugal, première femme du roi, fut accusé auprès de son père d'un crime, sur la nature duquel les historiens ne sont pas d'accord : les uns ont dit que ce jeune prince, désapprouvant les horreurs de son père dans les Pays-Bas, était en liaison avec Jean de Glimes, marquis de Berg-op-Zoom, et Florent de Montmorency, envoyés des Pays-Bas à la cour de Madrid; qu'il avait formé le projet de se mettre à la tête des seigneurs mécontens des dix-sept provinces, qu'il était en correspondance avec eux, que des chevaux de poste avaient déjà été commandés secrètement pour son évasion de l'Espagne, et qu'il avait voulu tuer le duc d'Albe, lorsque celui-ci prit congé de lui pour se rendre dans nos contrées. Ils ont ajouté que dom Carlos, pour ne pas être surpris avant son départ, s'était fait confectionner de petits pistolets afin de pouvoir les porter toujours sur lui, qu'il avait fait mettre une serrure à secret sur la porte de sa chambre, et dans la ruelle de son lit un coffre rempli d'armes à feu.

Philippe crut, d'après ce récit, qu'il en voulait à sa vie; d'autant plus qu'on a rapporté que le jeune prince avait déclaré en confession qu'il méditait de tuer quelqu'un, et que le confesseur avait révélé ce secret au roi.

La politique de Philippe II, qui voulait mystifier le public sur cet événement, et celle des seigneurs des Pays-Bas qui cherchaient à rehausser leur cause, paraissent avoir accrédité cette première version.

Mais Philippe avait promis à son fils la princesse

Élisabeth de Valois, fille de Henri II, roi de France, et de la fameuse Catherine de Médicis; il devint lui-même passionné pour cette jeune beauté, et l'épousa en troisièmes noces, en dépit de dom Carlos (*n*). Il paraît que ce prince aimait cette jeune reine en Espagne, qu'il en fut payé de retour, et que ce fut là son grand crime, ainsi que celui de la malheureuse princesse, aux yeux du jaloux Philippe.

La prison dégradante, les humiliations cruelles, l'accusation devant le tribunal ecclésiastique de l'inquisition, et le genre de mort que ce père dénaturé fit subir à son fils unique, prouvent qu'il s'agissait d'un acte de terrible vengeance, exercée par un père blessé dans la partie la plus sensible.

Il nous semble que le seul projet du prince de se rendre chez les seigneurs insurgés des Pays-Bas, qui était resté sans commencement d'exécution, ne méritait pas tant de duretés, d'humiliations, de cruautés et de vengeance de la part d'un père. Dom Carlos devait du reste prévoir qu'il serait déshérité par son père, et qu'il n'aurait guère avancé la révolution dans les dix-sept provinces, puisqu'il n'avait ni argent ni armée.

Mais est-ce que l'amour du prince pour la reine n'aurait peut-être pas été combiné avec le projet de

---

(*n*) V. Hooft: *Nederlansche historien*, V. boek

Vandervynckt: *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, t. II, pag. 262-264. Bruxelles, 1822.

Cérisier: *Tableau de l'histoire générale des Provinces-Unies*, t. III, pag. 17.

passer ensemble dans les Pays-Bas pour s'y réfugier, etc.? On ne saurait rien savoir de positif d'un procès dont sans doute toutes les pièces ont été détruites.

Quoi qu'il en soit, le roi, accompagné du conseil d'État, arrêta lui-même son fils dans la nuit du 18 janvier 1568 : le comte de Lerme prit les pistolets cachés sous le chevet du prince, et s'assit sur le coffre où étaient, dit-on, les armes. Dom Carlos, s'étant éveillé en sursaut, poussa des grands cris : son père lui dit *que tout ce qu'on faisait c'était pour son bien ;* mais le prince voyant qu'on se saisissait d'une cassette placée sous son lit, et renfermant des papiers secrets (peut-être la correspondance avec la reine), se jeta tout nu comme un homme perdu dans un brasier, d'où l'on dut le retirer de vive force; il fut inconsolable de n'avoir pu s'y étouffer.

On démeubla son appartement, dans lequel on ne laissa qu'un mauvais matelas par terre; on lui fit prendre des habits de deuil, ainsi qu'aux hommes qui le servaient : aucun de ses officiers ne parut plus devant lui.

Le malheureux prince resta dans cette dégradante et désespérante prison jusqu'au 24 juillet suivant, qui fut le dernier jour de son existence; il n'était âgé que d'environ ving-deux ans.

On a fait beaucoup de conjectures sur le genre de mort de dom Carlos : les uns ont prétendu que ce prince s'était lui-même donné la mort, en refusant pendant plusieurs jours toute nourriture, et en mangeant ensuite prodigieusement. D'autres ont assuré

qu'on lui avait ouvert les veines dans un bain chaud, d'autres que le père lui avait fait avaler du poison, et enfin d'autres qu'il l'avait fait étrangler.

Mais aujourd'hui il paraît constaté que Philippe II a fait juger son fils par le tribunal de l'inquisition, et que celui-ci l'a condamné à avoir la tête tranchée.

Deux jours après l'arrestation de dom Carlos, Philippe en rendit compte au pape Pie V, et lui écrivit, entre autres choses, *que dès sa plus tendre jeunesse la force d'un naturel vicieux avait étouffé en dom Carlos toutes les instructions paternelles*, ce qui semble confirmer que ce prince était accusé du délit d'*immoralité*.

La lettre par laquelle le roi d'Espagne communiquait la mort de son fils au duc d'Albe, commençait ainsi : *Mon parent, comme Dieu a voulu que je lui offrisse mon fils unique*, etc. (*o*).

Tout doute sur le genre de mort de ce prince a maintenant cessé; car lorsque, sous le règne de Joseph Bonaparte en Espagne, vers 1812 (si nous ne nous trompons pas), on a ouvert son tombeau à l'Escurial, on y a trouvé dans le cercueil son corps séparé de la tête.

A la nouvelle de la mort de dom Carlos, la reine 151.
Élisabeth manifesta tant de regret et de douleur,

(*o*) L'on peut voir cette lettre dans Heuterus : *Rerum austriaco-belgicarum*, lib. XVIII, cap. 9.

qu'elle donna de grands soupçons de son amour et de son attachement pour lui : mais *neuf semaines* après, savoir le 3 octobre 1568, elle avait cessé d'exister. On répandit le bruit qu'elle était morte des suites d'une couche ; mais le public, qui s'était déjà clairement prononcé au sujet de la mort tragique de dom Carlos, ne manifesta pas moins son opinion sur le décès presque soudain de cette princesse ; enfin la reine passait en public pour être morte d'un poison lent, que son cruel époux lui avait fait secrètement donner. Il circulait dans toute l'Europe tant de fâcheuses circonstances sur cette mort prématurée, que la cour de France et particulièrement Charles IX, qui aimait tendrement cette sœur, en furent vivement affectés et parurent y croire. Charles demanda à Philippe II des éclaircissemens et des explications au point que la bonne harmonie entre les deux cours en fut troublée (*p*).

Nous verrons le même Philippe II, en 1578, sous le poids de l'accusation publique d'avoir encore fait empoisonner son frère, dom Juan d'Autriche.

Le duc d'Albe fit célébrer dans les principales villes des Pays-Bas, pour les deux augustes victimes de 1568, de pompeuses funérailles, mais qui ne fermèrent pas la bouche au public sur les causes de la mort et du supplice de ces deux hauts personnages, et particulièrement sur les cruautés révoltantes de

---

(*p*) Vandervynckt : *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. II, pag. 262-265.

Philippe II, dont on ne croyait plus avoir ni pardon ni modération à espérer.

Ce désespoir était confirmé par le plaisir que 152.
prenait le roi d'Espagne d'assister en personne aux horribles *auto-da-fé* (*actes de foi*). De retour des Pays-Bas en Espagne, il épousa en troisièmes noces Élisabeth de Valois, dont nous venons de rapporter la triste fin; il demanda bientôt au grand-inquisiteur de Valladolid un de ces cruels spectacles qu'on nommait aussi dans la Péninsule *les grands jours*. Depuis longtems on avait gardé à Valladolid et à Séville les prisonniers du Saint-Office, pour satisfaire aux désirs de S. M., et après de grands préparatifs on offrit au roi en 1559 un *auto-da-fé* des plus solennels; il y avait *quarante* malheureux, parmi lesquels figuraient Augustin Cazalla, Jean de Biniero, prêtres; des religieux, treize dames nobles, Jean Pontio, comte de Baileno, etc.; les autres étaient des Juifs, des Marannes, etc.

Après avoir été tous promenés en procession, les uns furent attachés à des poteaux et brûlés vifs, les autres furent étranglés et ensuite livrés aux flammes. Quelques-uns ne furent soumis qu'à des pénitences rigoureuses.

Éléonore de Biniero, mère du prêtre Jean, étant décédée, son corps fut jeté dans les bûchers. Constantin Pontio, confesseur de Charles-Quint, qui mourut dans ses bras, avait été jeté dans les prisons de l'inquisition, après le décès de ce monarque, comme suspect d'hérésie et y était mort; mais il fut dans cet *auto-da-fé* brûlé en effigie. Philippe II ne

réfléchissait pas, dit Hooft, que cette infamie rejaillirait sur la mémoire de son illustre père (*q*).

Dom Carlos de Seza, noble Véronais, l'une des infortunées victimes, s'approcha de l'impitoyable Philippe II, et lui dit : « Comment, seigneur, souffrez-« vous qu'on brûle tant de malheureux? Pouvez-vous « être témoin d'une telle barbarie sans gémir? » —*Si mon fils*, répondit le roi de sang-froid, *était suspect d'hérésie, je l'abandonnerais à la sévérité de l'inquisition. Mon horreur est telle pour vous et pour vos semblables, que si l'on manquait de bourreaux, j'en servirais moi-même* (*r*).

153. Voici la description d'un *auto-da-fé :*

« On dressait sur la grande place un théâtre de « cinquante pieds de long, élevé jusqu'à la hauteur « du balcon du roi, lorsque la ville où devait avoir « lieu l'*auto-da-fé* était la résidence royale. A « l'extrémité et sur toute la largeur du théâtre s'éle-« vait, à la droite du balcon du roi, un amphithéâ-« tre de vingt-cinq à trente degrés destiné pour le « conseil de la suprême et pour les autres conseils « d'Espagne. Au-dessus de ces degrés l'on voyait, « sous un dais, le fauteuil du grand-inquisiteur qui

---

(*q*) Hoofts : *Nederlansche historien*, I boek. On peut y voir la gravure représentant les *auto-da-fé*.

M. le comte de Ségur dans son *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne,* par M. Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, raconte l'auto-da-fé ci-dessus avec des variantes, pag. 170 et suiv., 4e édit., Bruxelles, 1838, in-8o.

(*r*) V. Cabrera, lib. V, c. 3. Mariana, lib. V, c. 11.

« se trouvait beaucoup plus élevé que le balcon du roi.
« A la gauche du théâtre et du balcon, on dres-
« sait un second amphithéâtre où les condamnés de-
« vaient être placés. Au milieu du grand théâtre il y en
« avait un autre fort petit qui soutenait deux cages
« en bois, ouvertes par le haut, dans lesquelles on
« plaçait les condamnés pendant la lecture de leur
« sentence. En face de ces cages se trouvaient deux
« chaises, une pour le relateur ou lecteur des juge-
« mens, l'autre pour le prédicateur; et enfin, on
« dressait un autel auprès de la place des conseillers.

« Le roi, la famille royale, ainsi que toutes les
« dames de la cour, occupaient le balcon royal.
« D'autres balcons étaient également préparés pour
« les ambassadeurs et les grands de la couronne, et
« des échafauds pour le peuple.

« Un mois après la publication de l'*auto-da-fé,*
« la cérémonie commençait par une procession com-
« posée de charbonniers, de Dominicains et de fami-
« liers, qui partait de l'église et se rendait sur la
« grande place; elle s'en retournait après avoir
« planté près de l'autel une *croix verte,* entourée
« d'un crêpe noir, et l'étendard de l'inquisition.
« Les Dominicains seuls restaient sur le théâtre, et
« passaient une partie de la nuit à psalmodier et à
« célébrer des messes.

« A sept heures du matin, le roi, la reine et toute
« la cour paraissaient sur les balcons.

« A huit heures la procession sortait du palais de
« l'inquisition et se rendait sur la place dans l'ordre
« suivant :

« 1° Cent charbonniers, armés de piques et de « mousquets. Ils avaient le droit de faire partie de la « procession, parce qu'ils fournissaient le bois des- « tiné à brûler les hérétiques.

« 2° Les Dominicains précédés d'une croix blanche.

« 3° L'étendard de l'inquisition, porté par le duc « de Médina-Celi, suivant le privilége de sa famille. « Cet étendard était de damas rouge, sur lequel on « avait brodé d'un côté les armes d'Espagne, et de « l'autre une épée nue, entourée d'une couronne de « lauriers.

« 4° Les grands d'Espagne et les *familiers* de l'in- « quisition.

« 5° Toutes les victimes, sans distinction de sexe, « placées suivant les peines plus ou moins sévères « auxquelles elles étaient condamnées.

« Celles condamnées à de légères pénitences, mar- « chaient les premières, la tête et les pieds nuds, « revêtues d'un *san-benito* de toile (*sac béni*) avec « une grande croix de Saint-André jaune sur la poi- « trine et une autre sur le dos.

« Après cette classe marchait celle des condamnés « au fouet, aux galères et à l'emprisonnement.

« Venaient ensuite ceux qui, ayant évité le feu « en désavouant après leur jugement, devaient être « étranglés seulement; ils portaient un *san-benito* « sur lequel étaient peints des diables et des flammes; « un bonnet de carton de trois pieds de haut, appelé « *coroza*, peint comme le *san-benito*, était placé « sur leur tête.

« Les obstinés, les relaps et tous ceux qui devaient

« être brûlés vifs, marchaient les derniers, vêtus « comme les précédens, avec la différence que les « flammes peintes sur leur *san-benito,* étaient as- « cendantes. Parmi ces malheureux il y en avait « souvent qui marchaient bâillonnés. Tous ceux qui « devaient mourir étaient accompagnés de deux « *familiers* et de deux religieux. Chaque condamné, « à quelque classe qu'il appartînt, tenait à la main « un cierge jaune.

« Après les victimes vivantes on portait les statues « en carton des condamnés au feu, morts avant « l'*auto-da-fé;* leurs os aussi étaient portés dans « des coffres.

« Une grande cavalcade, composée de conseillers « de la suprême, des inquisiteurs, et du clergé, fer- « mait la marche. Le grand-inquisiteur était le der- « nier, vêtu d'un habit violet; il se faisait escorter « par ses *gardes-du-corps.*

« Dès que la procession était arrivée sur la place, « et que chacun était assis, un prêtre commençait « la messe jusqu'à l'Évangile. Le grand-inquisiteur « descendait alors de son fauteuil, et après s'être fait « revêtir d'une chappe et d'une mitre, il s'approchait « du balcon où était le roi, pour lui faire prononcer « le serment par lequel les rois d'Espagne s'obligent « de protéger la foi catholique, d'extirper les héré- « sies et d'appuyer de toute leur autorité les procé- « dures de l'inquisition. Sa Majesté très-catholique, « debout et la tête nue, jurait de l'observer. Le « même serment était prêté par toute l'assemblée.

« Un Dominicain montait alors dans la chaire, et

« faisait un sermon contre les hérésies, rempli de « louanges de l'inquisition. Dès que le sermon était « fini, le relateur du Saint-Office commençait à lire « les sentences; chaque condamné entendait la sienne « à genoux dans la cage, et retournait ensuite à sa « place.

« A la fin de cette lecture le grand-inquisiteur « quittait son siége et prononçait l'absolution de ceux « qui étaient réconciliés. Quant aux malheureux con- « damnés à perdre la vie, ils étaient livrés au *bras* « *séculier,* placés sur des ânes et conduits au *gue-* « *madero* pour y recevoir la mort. Là se trouvaient « autant de bûchers qu'il y avait de victimes. On « commençait par les statues et les os des morts qu'on « brûlait; après les statues on attachait successive- « ment tous les condamnés aux poteaux élevés au « milieu de chaque bûcher, et l'on y mettait le feu. « La seule grâce qu'on faisait à ces malheureux, c'était « de leur demander s'ils voulaient mourir en bons « chrétiens; dans ce cas, le bourreau les étranglait « avant de mettre le feu au bûcher.

« Les réconciliés, condamnés à la prison perpé- « tuelle, aux galères et au fouet, étaient ramenés « dans les prisons du Saint-Office, d'où ils sortaient « pour subir les pénitences qui leur étaient impo- « sées, et pour être conduits à leur destination.

« Telles étaient les formalités et les cérémonies, « auxquelles, dans ces barbares exécutions que l'on « a osé appeler *actes de foi,* le roi et la cour assis- « taient comme à une grande fête. L'Espagne leur « doit la perte de la moitié de sa population, et la

« honte de les avoir froidement supportées pendant « plusieurs siècles (s).

Philippe II assista à d'autres *auto-da-fé* à Séville, etc. Il ordonna au gouverneur de Milan de faire périr par le gibet des malheureux habitans d'une vallée du Piémont, qui étaient suspects d'hérésie. Comme dans quelques autres cantons des opinions nouvelles s'étaient introduites, il donna l'ordre de passer les novateurs au fil de l'épée, et d'en conserver *soixante*, dont trente périrent dans les flammes, et les autres par la corde. 154.

Ces scènes tragiques, dont les nouvelles se répandirent en Europe avec la rapidité de l'éclair, jetèrent l'épouvante dans les Pays-Bas, où on les regardait comme des supplices-modèles que Philippe se proposait d'introduire dans les dix-sept provinces.

Certes, si les supplices affreux des Protestans, des Juifs et des Maures pouvaient s'expliquer, jusqu'à un certain point, par le fanatisme et par la superstition du roi, l'exécution de son fils unique, les empoisonnemens de son épouse et de son frère, dom Juan d'Autriche (N° 244), qui lui sont attribués, et les meurtres en trahison manqués sur le prince Maurice d'Orange-Nassau, sur la reine Élisabeth et sur Henri IV (N° 276-277), ne purent s'expliquer que par son caractère cruel et barbare. Il est connu qu'il fit assassiner Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau

(s) M. le comte de Ségur : *Histoire abrégée de l'inquisition d'Espagne*, par Llorente, ancien secrétaire de l'inquisition, pag. 113-116, 4e édit., Bruxelles.

(N° 260); et Henri IV, roi de France, dans un manifeste daté de Paris, le 17 janvier 1595, lui reproche hautement d'avoir suborné un Français pour attenter à ses jours.

§ XXV.

Proscription du prince d'Orange-Nassau. Son manifeste. Confiscation de ses biens. Ses premiers armemens. Combat de Dalhem. Bataille de Héligerlée. Mort du comte Adolphe de Nassau. Relations diverses sur cette journée. Jean de Ligne. Combat de Gemmingen.

155. Non moins avide de richesses que de sang, le duc d'Albe avait déjà fait citer devant son tribunal sanguinaire Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, le comte Louis de Nassau, son frère, le seigneur de Brédérode, les comtes de Hoogstraeten et de Culembourg, et les autres nobles qui avaient suivi le prince en Allemagne, sous peine d'être déclarés rebelles au roi et de voir leurs biens confisqués.

Le prince d'Orange répondit à cette citation par un *manifeste :* il y alléguait sa qualité de prince souverain de l'empire qui le rendait sujet immédiat de l'empereur, et celle de chevalier de la Toison d'Or en vertu de laquelle il réclamait d'être jugé par le roi d'Espagne *en personne,* et déclinait ainsi l'autorité du duc d'Albe et de son horrible tribunal. Il engagea sa parole d'honneur de prouver qu'il était innocent de tous les crimes qu'il avait plu au duc de lui imputer, et déclara qu'il n'avait jamais rien

entrepris que pour le bien et l'honneur de sa patrie.

Le duc d'Albe ne fit aucune attention au manifeste du prince, le condamna à mort par contumace, et confisqua les nombreux domaines qu'il possédait dans les provinces des Pays-Bas et dans le comté de Bourgogne; il s'empressa surtout de s'assurer de la seigneurie de Bréda, de sa forteresse, de celle de Grave et de plusieurs places fortes de la province de Zélande qui appartenaient à Guillaume I[er] (*t*).

Les autres seigneurs des Pays-Bas, cités devant le *tribunal de sang* du duc, eurent le même sort que le prince d'Orange, et les agens rapaces du gouverneur-général se donnèrent de grandes et minutieuses peines pour découvrir et confisquer leurs biens.

« Plusieurs princes catholiques d'Allemagne, dit « le cardinal Bentivoglio, avaient aussi employé « leur crédit en faveur du prince d'Orange et de ceux « de son parti : unis à cet égard aux protestans, « tous les princes de cet empire, sans distinction « de communion, détestaient la cruauté du duc « d'Albe, et voyaient avec douleur bouleverser le gou- « vernement d'un peuple voisin, dont les mœurs, la « langue et les lois étaient si conformes à celles de « leurs États (*u*). »

En 1568, le prince d'Orange-Nassau avait obtenu, **156.**
par son crédit, par ses nombreuses alliances, par la justice de sa cause et par les horreurs de Philippe II,

---

(*t*) V. Hoofts : *Nederlansche historien*, IV en V boek.
(*u*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. IV.

la convocation d'une diète de l'empire d'Allemagne; tous les princes se rendirent favorables à ses projets de résistance armée, ainsi qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, et les seigneurs protestans de France. Les souverains de la diète germanique étaient indignés de l'injustice et de la cruauté du roi d'Espagne et du duc d'Albe, son lieutenant, et aidèrent le prince Guillaume dans ses armemens contre la tyrannie espagnole.

Le prince d'Orange vendit ses bijoux, sa vaisselle et ses meubles précieux, et leva des troupes pour rentrer, avec les autres seigneurs émigrés, dans sa patrie les armes à la main, briser les chaînes trop pesantes de ses malheureux compatriotes, venger le pays des cruautés des Espagnols et lui rendre sa liberté.

L'entreprise était des plus hardies et aurait peut-être effrayé tout autre capitaine que le prince d'Orange-Nassau. Si le premier plan d'une partie de la haute noblesse avait été adopté, et qui consistait à fermer l'entrée des Pays-Bas à l'armée du duc d'Albe (Nº 128), il eût été infiniment plus facile de faire une bonne guerre défensive sur les frontières, d'appeler tout le monde sous les armes et de s'emparer des places fortes, que de pénétrer plus tard dans le pays, où le féroce duc d'Albe avait jeté, par ses nombreuses exécutions, la terreur, l'épouvante et la consternation; mais rien n'effrayait le libérateur des Pays-Bas.

Il forma *quatre corps d'armée* pour attaquer l'ennemi sur différens points, et diviser ainsi ses forces; le premier, composé d'exilés des dix-sept pro-

vinces et de réformés de France, sous les ordres de Cocqueville, seigneur normand, devait pénétrer dans l'Artois et s'y recruter; les autres corps devaient s'avancer dans d'autres provinces et y augmenter leur nombre; mais ces corps ne purent s'établir dans les Pays-Bas faute de coopération active de la part des habitans, tant la cruauté du duc avait jeté l'effroi dans l'âme de tout le monde!

Le petit corps du seigneur normand, fort d'environ *huit cents* hommes, fut défait par un détachement du roi de France. Cocqueville fut pris et eut la tête tranchée.

Le prince d'Orange fit avancer Guillaume de la **157.**
Marck, seigneur de Lumai, qui avait été chanoine tréfoncier de Liége, et le seigneur de Villiers, avec une petite armée d'environ *deux mille* hommes d'infanterie et quelques cavaliers dans la Gueldre, pour s'y emparer par un coup de main hardi d'une forteresse sur la Meuse, afin de faciliter le passage de la grande armée que le prince devait conduire lui-même dans les provinces méridionales des Pays-Bas.

Ces deux seigneurs n'ayant pu se rendre maîtres de Ruremonde, furent forcés de se retirer avec précipitation sur Dalhem, petite ville de la principauté de Liége, où ils se crurent à l'abri des poursuites espagnoles, comme dans un État neutre. Mais les ennemis violèrent tout de suite le territoire liégeois : la petite troupe se réfugia sous les murs du bicoq, et se prépara à une vigoureuse résistance derrière un ravelin et des chariots qui portaient ses bagages, lorsque les Espagnols, très-supérieurs en nombre, sous les

ordres de Sanche d'Avila, l'attaquèrent avec fureur de front et de flanc, et en firent un grand carnage; de Villiers fut pris avec une partie de sa troupe, et puni en criminel d'État (N° 144). Le reste de ce petit corps se débanda avec le seigneur de Lumai. C'était le premier combat soutenu pour la cause de la liberté, mais dont l'issue fut malheureuse, comme il arrive souvent au commencement des révolutions.

158. Guillaume Ier envoya vers le même tems le comte Louis de Nassau en Frise avec une armée forte d'environ *dix mille* fantassins et *trois mille* chevaux : sur ses drapeaux on lisait : *Recuperare aut mori*; *Récupérer* (la liberté) *ou mourir*.

Le duc d'Albe chargea Jean de Ligne, comte d'Aremberg, de combattre le frère du prince d'Orange-Nassau : le comte Louis, à l'approche de l'ennemi, range son armée en ordre de bataille près de l'abbaye de Héligerlée dans un poste un peu élevé, dont les chemins bourbeux rendent l'accès très-difficile. Le comte d'Aremberg, voyant l'avantage de la position et le nombre des Orangistes, veut attendre les renforts qui doivent lui arriver; mais les Espagnols le traitent de lâche et de traître à l'Église et au roi; piqué de ce reproche injuste, le comte accepte la bataille : « Marchons, s'écrie-t-il, non pas à la « victoire, mais à une défaite certaine, » et aussitôt il commande l'attaque; c'était le 24 mai 1568.

Bientôt les Espagnols s'enfoncent dans les marécages et dans les tourbières, et font de vains efforts pour s'en dégager; ceux qui viennent à leur secours s'y enfoncent à leur tour : l'infanterie du comte

Louis tire sur eux des coups sûrs et pressés ; la cavalerie, commandée par le comte Adolphe de Nassau, frère du prince d'Orange, les tourne, les enferme de toutes parts, les rompt et en fait un grand massacre.

« Six cents Espagnols perdirent la vie dans cette « action, dit le cardinal Bentivoglio, où il ne périt « presqu'aucun Allemand (du comte Louis de Nas« sau); le reste se rendit sans coup férir à la discré« tion, de l'ennemi, qui leur fit quartier sous la « condition qu'ils ne serviraient plus l'Espagne.

« D'Aremberg, oubliant les devoirs d'un comman« dant, se battit en soldat déterminé et fut tué dans « le premier choc. L'artillerie, les bagages, la caisse « militaire, l'argenterie du commandant, etc., de« vinrent la proie du vainqueur.

« Le comte Louis aurait eu la plus grande satis« faction d'avoir remporté une victoire complète, qui « ne lui avait presque rien coûté, sans la mort de son « frère Adolphe, qui fut tué, selon quelques écrivains, « de la main du comte d'Aremberg, à qui il venait « de porter le coup fatal, et selon d'autres, massacré « dans la mêlée (*v*). »

D'après Strada, le comte d'Aremberg, blessé d'un coup de feu, déchargea sur le comte Adolphe son pistolet et le perça d'un coup d'épée ; Adolphe lui porta plusieurs coups mortels, et les deux comtes

(*v*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. IV.
V. Grotius : *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.

expirèrent l'un auprès de l'autre, comme autrefois Brutus et Aruns (*w*).

Mais il est bon d'observer que Strada est étranger à nos provinces et qu'il se trompe quelquefois.

Le corps du comte Adolphe fut enterré à Weddem, et celui du comte d'Aremberg dans le monastère de Héligerlée (*x*).

Van Meteren et Haræus, qui sont tous deux du pays, racontent cette bataille différemment : suivant leur récit, la veille le comte Louis fit des escarmouches jusqu'à la nuit pendant laquelle il se retira à Dam, croyant que son adversaire avait reçu tous ses renforts. Le lendemain le comte d'Aremberg poursuivit son ennemi s'imaginant qu'il fuyait; mais Louis de Nassau, assuré que ces secours n'étaient pas arrivés, l'attaqua vigoureusement à la tête d'environ *trois cents* cavaliers, puis l'attira, en reculant, devant un retranchement caché, d'où ses soldats firent un feu meurtrier de front et de flanc sur les Espagnols; trois capitaines et plusieurs soldats y furent tués.

Ce fut alors, d'après les historiens cités, que d'Aremberg voulait attendre les renforts que le comte de Meghem lui amenait; mais les reproches de trahison le déterminèrent à livrer bataille, d'autant

---

(*w*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

V. Hoofts : *Nederlansche historien*, V boek.

(*x*) La famille de Jean de Ligne, comte d'Aremberg, vassal de la maison d'Autriche, fut élevée par alliance à la dignité princière en 1576.

plus qu'il voyait les soldats du comte Louis marcher sous deux drapeaux seulement; ce qui le trompa, car ils étaient au nombre d'environ *trois mille* hommes.

Bientôt les troupes du comte d'Aremberg furent assaillies et battues de tous côtés. Jean de Ligne voulut les rallier et eut son cheval tué sous lui : il se défendait valeureusement, lorsqu'Antoine de Soete, seigneur de Hautain, voyant son frère étendu sur le champ de bataille, lui porta un coup mortel.

Ce ne fut alors qu'une débandade dans laquelle un grand nombre d'Espagnols furent massacrés; d'autres perdirent la vie dans des marais, et le reste s'enfuit dans le couvent de Héligerlée, qui fut attaqué par les Orangistes et emporté. C'est dans cette attaque que périt le comte Adolphe de Nassau, selon Van Meteren et Haræus. La perte des Espagnols s'éleva de *douze cents à seize cents* hommes (*y*).

Heuterus, auteur contemporain et né à Delft, confirme que le comte Adolphe perdit la vie à l'attaque du couvent de Héligerlée, et que le comte d'Aremberg fut massacré lorsque son cheval fut tué sous lui (*z*).

Le duc d'Albe, craignant les progrès de l'armée 159.
victorieuse du comte Louis de Nassau, et le soulèvement des peuples, qui en devait être la suite,

---

(*y*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. III.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1568.

(*z*) Heuterus : *Rerum austriaco-belgicarum*, lib. XVIII, cap. 5.

hâta ses nombreuses exécutions, et leva des troupes; croyant enfin sa domination assez raffermie par la tyrannie, il partit lui-même pour la Frise, afin d'en déloger le comte hollandais.

Après bien des marches, Louis de Nassau prend le 21 juillet 1568 une position excellente près du gros village de Gemmingen, au fond d'un cul-de-sac, formé par le Dollart et l'Ems, vis-à-vis d'Embden. Le duc l'y suit; les deux armées sont, d'après quelques historiens, à peu près de la même force, et le duc d'Albe commande environ *douze mille* hommes d'infanterie, et *trois mille* de cavalerie; selon Hooft, il avait *dix-sept mille* fantassins et *trois mille* cavaliers, et l'armée du comte était beaucoup inférieure en nombre, surtout en cavalerie; l'empereur ayant ordonné au comte Louis de licencier ses troupes, une grande partie en avait abandonné les drapeaux.

Deux jours avant ce combat, il y eut une émeute des troupes allemandes dans l'armée du comte; n'étant pas bien soldées et bien nourries, elles réclamèrent leur paie avec menace de passer du côté du duc, ce qui mit l'insubordination et le désordre dans le camp; elles refusèrent même de percer les digues pour inonder l'armée espagnole.

Le duc d'Albe, instruit par ses espions de cette fermentation, en profite, et attire l'ennemi au combat; le comte Louis commence l'attaque; mais ses troupes insubordonnées, après quelque résistance, battent en retraite et s'enfuient; le comte cherche en vain à les rallier, il vole aux canons et y met le feu. Les Espagnols poursuivent les fuyards avec fureur, et

entrent avec eux pêle-mêle au camp : une horrible confusion y règne, les soldats du duc combattent avec une espèce de rage, ceux du comte se défendent en désespérés : le Dollart d'un côté et l'Ems de l'autre leur coupent tout espoir de salut.

« Ce ne fut plus un combat, dit le cardinal Benti- « voglio, mais un carnage. Les Espagnols, plus altérés « de sang qu'avides de butin, animés par le désir « de venger le massacre de leurs compagnons dans « le combat de Héligerlée, passèrent au fil de l'épée « tout ce qu'ils rencontrèrent (*a*). »

Les vaincus, pour échapper au fer de l'ennemi, se jetèrent en grand nombre dans l'Ems, qui est très-large et fort dangereux dans cet endroit à cause de ses tourbillons ; aussi plusieurs s'y noyèrent, les autres se dispersèrent comme ils purent.

Le comte Louis perdit dans ce grand massacre environ *sept mille* hommes, tous ses bagages, vingt étendards, dix canons, et les six pris à la bataille de Héligerlée, qu'on appelait du nom de six notes de musique, *ut, ré, mi, fa, sol, la*.

Suivant Strada, le duc d'Albe ne perdit dans cette sanglante action que *soixante-et-dix* hommes. Selon le même historien, Louis de Nassau, pour faire croire au duc qu'il avait été tué, et se soustraire ainsi à ses poursuites, jeta ses armes et ses habits sur

---

(*a*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. V.
V. Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1568.
Hoofts : *Nederlansche historien*, V boek.

le champ de bataille, prit d'autres vêtemens et passa l'Ems à la nage (*b*).

La défaite du comte fut connue à Groningue par la quantité de chapeaux que le flux fit entrer dans le Dollart, et qu'on reconnut à la forme pour avoir appartenus à ses soldats allemands.

Ce fut dans cette même province de Frise qu'Arminius, chef des Chérusques, qui défit Quintilius-Varus avec ses trois légions, six cohortes et sa cavalerie, fut battu, sous Auguste, par Germanicus, sur les bords du Wéser, et eut le bonheur d'échapper au massacre général.

§ XXVI.

Première campagne du prince d'Orange-Nassau. Son manifeste. Il entre avec une forte armée en Belgique. Le duc d'Albe refuse la bataille. Cause de la retraite de Guillaume Ier. Utilité morale de sa campagne. Entrée fastueuse du duc d'Albe à Bruxelles. Le pape lui envoie la toque et l'épée de défenseur de la religion. Notice sur ces présens pontificaux. (*n.*) *Bref de Pie V au duc d'Albe.*

160. Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, ne se laissait pas abattre par ces revers de la fortune : il se mit à la tête d'une armée composée d'Allemands et de *quatre mille* Français, forte, selon Bentivoglio (*c*),

---

(*b*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

(*c*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. V.

de *vingt mille* hommes d'infanterie et de *neuf mille* de cavalerie, et, d'après Grotius, de *quatorze mille* fantassins, et de *six mille* cavaliers (*d*), et passa la même année, 1568, le Rhin au-dessous de Cologne, la Moselle en-deçà de Trèves, et la Meuse en octobre par un gué entre Maeseik et Stockhem. Pour rompre la force du courant et faciliter le passage de l'infanterie, il fit entrer sa cavalerie dans la rivière. Le duc d'Albe, qui se trouvait avec son armée sur la rive opposée, en fut extraordinairement surpris, et n'osa pas attaquer des troupes qui sortaient toutes mouillées de la Meuse et qui avaient eu l'eau jusqu'aux aisselles.

Les soldats du prince étaient bien fournis d'artillerie et de munitions, mais ils manquaient de vivres et surtout d'argent, qui est le nerf de la guerre. Quelques-uns de leurs drapeaux portaient cette inscription : *Pro lege, grege et rege; Pour la loi, le peuple et le roi.*

Le prince Guillaume fit précéder cette expédi- 161.
tion d'un manifeste, où il rejetait les injustices, les cruautés et les crimes commis dans les Pays-Bas, non pas sur Philippe II, mais sur son lieutenant, le duc d'Albe; il espérait, y disait-il, que le roi, mieux éclairé, rendrait justice à ses sujets des dix-sept provinces. Il n'y montrait aucune ambition personnelle, et alléguait pour justifier sa démarche les lois du Brabant, d'après lesquelles, ajoutait-il, les sujets pou-

(*d*) *Annales de rebus Belgicis*, lib. II.

vaient refuser à leur souverain obéissance jusqu'à la réparation de leurs priviléges violés. Il est bon d'observer qu'à cette époque l'opinion était générale en France et dans les Pays-Bas, chez les catholiques comme chez les protestans, que pour la défense de la religion et des constitutions du pays la révolte était légitime. On répandit en même tems dans les dix-sept provinces une quantité de brochures propres à soulever les habitans contre les Espagnols (*e*).

Le duc d'Albe, qui avait déjà auparavant reçu de nouveaux fonds d'Espagne et levé de nouvelles troupes, se trouvait avec ses bataillons, forts, d'après Hooft, d'environ *vingt mille* hommes d'infanterie et *six mille* de cavalerie, vis-à-vis de l'armée de Guillaume d'Orange-Nassau; ce prince, qui commandait une armée nombreuse, peu soumise à la discipline militaire, et dépourvue de vivres et d'argent, présenta plusieurs fois la bataille au duc, dans l'espoir que le sort des armes couronnerait sa cause de succès, et améliorerait l'état de ses soldats par une brillante victoire; il comptait, dans ce cas, sur un soulèvement général dans les dix-sept provinces contre le gouvernement espagnol.

Le duc se borna à mettre de bonnes garnisons dans les places fortes, sachant bien que la perte d'une bataille générale détruirait ses forces et son autorité, et amènerait la défection des Pays-Bas : il prévit que les troupes du prince, mal disciplinées, mal

(*e*) V. Grotius : *loco citato*.
Hoofts : *Nederlansche historien*, V boek.

nourries et mal payées, se mutineraient et se disperseraient, et refusa en conséquence constamment le combat; il serra son ennemi le plus près qu'il put, et dévasta le pays tout autour de lui, afin qu'il manquât de vivres.

Les villes de la Belgique, qui auraient reçu et as- 162.
sisté le prince d'Orange-Nassau avec des transports de joie, étaient frappées de stupeur par la terreur des continuelles cruautés du duc d'Albe, et n'osaient pas, à l'exception de Saint-Trond, lui ouvrir leurs portes, et fournir des vivres à ses soldats (*f*).

Guillaume I[er] marcha donc pour rejoindre François de Hangest, seigneur de Genlis, qui lui amenait un petit corps de troupes françaises, fort, d'après Bentivoglio, de quatre mille fantassins et de quinze cents chevaux; c'était le prince de Condé qui venait de lui envoyer ce secours (*g*). Mais au passage de la Gette en Brabant son arrière-garde fut battue par les Espagnols. Antoine de Lalain, comte de Hoogstraeten, y reçut une blessure dangereuse dont il mourut. Le prince eut sa revanche, et défit les troupes du duc près du Quesnoi (*h*).

Enfin ce que le rusé duc d'Albe avait prévu arriva: l'armée du prince d'Orange, exténuée de fatigue, de faim et de misère, se mutina. Guillaume ayant épuisé toutes ses ressources, ne pouvant plus la solder et la nourrir, fut obligé de la licencier, et de se re-

---

(*f*) V. Mélart : *Histoire de Huy*, pag. 407.

(*g*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. V.

(*h*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

tirer lui-même en France, où il se joignit d'abord, avec environ douze cents hommes de cavalerie, au duc de Deux-Ponts, et passa ensuite en Allemagne. Il avait auparavant vendu ses bagages et d'autres effets pour contenter ses soldats par des paiemens partiels; il les disposa de manière à pouvoir les réunir dans des meilleures circonstances: il voulait l'affranchissement de sa patrie, et celui qui veut la fin doit en vouloir les moyens. Ces militaires indisciplinés, manquant des choses nécessaires, avaient pillé des églises et des monastères.

Il y eut déjà une mutinerie dans ses troupes avant le passage de la Meuse, où un officier allemand fut tué à côté de lui; il risqua d'y périr lui-même d'un coup de feu dont la garde de son épée para l'effet (1).

163. Si cette campagne fut malheureuse pour le prince d'Orange-Nassau, elle n'était pourtant pas sans utilité; car elle apprit aux peuples des dix-sept provinces, comprimés par la terreur des continuelles exécutions, qu'ils trouveraient un jour en lui un vengeur, et un chef intrépide pour briser leurs pesantes chaînes lorsque l'excès de leurs calamités les forcerait à unir leurs forces et leurs fortunes aux siennes.

164. Le duc, fier de sa facile victoire sur le comte Louis de Nassau, et de la retraite du prince d'Orange, avec lequel il n'avait jamais osé se mesurer, rentra en janvier 1569 à Bruxelles avec un orgueil et un faste insultans, et le cortége brillant d'un triomphateur.

---

(1) V. Bentivoglio et Hooft : *loc. cit.*

Là, l'archevêque de Malines lui remit, après une messe solennelle, *la toque* et *l'épée dorée,* garnies de pierreries, que le pape Pie V lui avait envoyées comme à un défenseur distingué de la religion catholique, après les avoir solennellement bénites (*k*).

(*k*) Haræus : *Annales tumultuum belgic.* ad an. 1569.
Hooft : *loco citato.*

A cette époque les papes bénissaient la veille de Noël une *épée et une toque* (bonnet), qu'ils envoyaient à un prince qu'ils croyaient avoir bien mérité de la religion catholique-romaine.

Voici le bref de Pie V, au duc d'Albe qui jettera quelque jour sur ces présens pontificaux :

« Dilecte fili, nobilis Domine, salus et apostolica benedicto.

« Sequutimorem institutum que Romanorum Præsulum pridie « nativitatis Domini Nostri J.-C., pileum ensemque benediximus : « quæ cum quotannis ad aliquem e christianis principibus dono « mitti consuerint, fratrum nostrorum S. Romanæ Ecclesiæ car- « dinalium sententia excellentiam tuam eligimus ut cui utraque « causa conveniat, propter quam mitti solent.

« Excellens nimirum pietas, et eximia in Ecclesiam merita, « quorum recens memoria, ex animis hominum nulla umquam « delebit oblivio.

« Exiguum est donum, si rem ipsam intuearis : verum si ad- « vertas animum ad apostolicæ sedis majestatem, judiciique præs- « tantiam, et rei mysterium, non grato sed devoto etiam animo « suscipies; nihil enim aliud est, quo magis affectum nostrum « valeamus ostendere, quam eo quod summis imperatoribus ac « regibus donari solet.

« Uteris autem gladio ad propugnationem Ecclesiæ catholicæ : « pileo vero intellige galeam salutis significari, cœlestemque co- « ronam, quæ veritatis defensoribus principibus debetur.

« Hinc misimus ad excellentiam tuam perdilectum filium nos- « trum Carolum de Eboli, gratissimum nobis propter virtutem « nobilitatemque suam cubicularium. Volumus autem ad majo-

§ XXVII.

Le duc d'Albe fait construire des citadelles dans les Pays-Bas. Il s'érige à lui-même un trophée. Sort de ce monument d'orgueil. La reine Élisabeth fait enlever une forte somme que Philippe II envoie dans les dix-sept provinces. Représailles du duc d'Albe.

165. Le duc d'Albe avait commencé à construire des citadelles dans les principales villes des Pays-Bas pour contenir les habitans irrités par ses cruautés, ses rapines et sa vengeance ; celle d'Anvers, commencée et 1568 et achevée en 1571, était l'ouvrage de Paciotti, célèbre ingénieur italien (V. N° 180), et du colonel Serbelloni.

« rem solemnitatem, ut post celebratum missæ sacrificium, a « catholico episcopo, quem electurus es, tibi tradatur.

« Ut autem excellentiæ tuæ tanto gratius accidat spirituale « hoc donum, tibi, omnibusque aliis catholicis, qui vera con- « tritione confessi ad venerabile sacramentum accesserint, aut « accedere suo tempore proposuerint, quindecim dierum indul- « gentias impertimur, omnipotentis Dei misericordia, apostolo- « rumque Petri et Pauli auctoritate confisi.

« Datum Romæ ad S. Petrum sub annulo piscatoris 21 martii, « anno 1568, episcopatus nostri anno quarto.

« Subsignatum erat Aldobrandinus. »

Voici l'inscription du bref :

« Dilecto filio, nobili Domino, Ferdinando duci Albæ, Guber- « natori, et imperatori exercibus regiæ catholicæ majestatis in « Belgica. P. P. V. » (Hotomanus, sous le nom d'*Ern. Eremundus : Origo et historia belgicorum tumultuum*, etc., pag. 267, etc. Amstelodami, 1641.)

Ce fort, construit en forme de pentagone, avait cinq bastions : comme la modestie ne relevait pas les qualités guerrières du duc, il donna à quatre bastions ses noms et ses titres; c'étaient *Ferdinand, Tolède, Duc* et *Albe*. Le cinquième portait le nom de l'ingénieur; nulle part il n'était question du roi d'Espagne.

Ces forteresses menaçantes, l'orgueil et la barbarie 166
du duc exaspérèrent au plus haut point la nation. Mais peu content de ce monument, orné de tant de vanité, d'Albe voulut encore perpétuer, par un trophée insultant, la mémoire de ses campagnes contre le prince d'Orange, le comte Louis de Nassau et les autres seigneurs émigrés, ainsi que le souvenir de sa domination despotique dans les dix-sept provinces.

Il se fit en conséquence élever à lui-même, en 1571, au milieu de la citadelle d'Anvers, une statue de bronze, qui était faite avec les six canons pris au comte Louis de Nassau à la bataille de Gemmingen, et qui lui ressemblait parfaitement : le duc, revêtu d'une armure complète, avait la tête nue, l'air menaçant, le bras gauche roidement étendu sur la ville que ce monument dominait, et il tenait dans sa main droite le bâton de commandant. Il foulait à ses pieds un monstre humain allégorique en airain, ayant deux têtes et quatre bras, qui représentaient la noblesse et le peuple des Pays-Bas. Ce monstre tenait d'une main le fameux *compromis,* et des trois autres mains un marteau brisé, une hache et une torche; il avait aux oreilles des écuelles, et à la ceinture des besaces d'où sortaient des serpens pour rappeler les emblèmes des *Gueux*. D'Albe foulait encore à ses pieds une

autre statue allégorique de bronze, couverte d'un masque, et en outre un bouclier et une masse d'armes; c'étaient autant de symboles irritans des troubles des dix-sept provinces.

Ce fameux trophée était placé sur un piedestal en marbre à quatre faces : sur celle qui regardait la ville d'Anvers, on lisait l'inscription latine suivante, dont plusieurs mots étaient abrégés, mais que nous donnons en entier :

Ferdinando Alvarez a Toledo Alba-e duci, Philippi II Hisp-aniarum apud Belgas Præfec-to, quod extincta sedit-ione, rebelli-bus pulsis, relig-ione pro-cur-ata, justit-ia culta, provinc-iarum pacem firmar-it, regis optimi ministro fidelissimo positum.

A la gloire de Ferdinand-Alvarez de Tolède, duc d'Albe, Lieutenant de Philippe II, Roi d'Espagne, ministre très-fidèle du meilleur des Rois dans les Pays-Bas, pour avoir éteint la sédition, chassé les rebelles, mis en sûreté la religion, fait observer la justice et affermi la paix dans ces provinces.

Sur les autres côtés de la base, le duc avait fait mettre d'autres inscriptions; la seconde portait : *Jongelini opus, Ouvrage de Jongeling;* c'était le nom d'un des plus célèbres sculpteurs de l'Europe. Pour mettre le comble à l'insulte, il avait fait ajouter que ce trophée avait été fait avec le bronze pris à l'ennemi : *Ex ære captivo* (*l*).

(*l*) L'on trouve ce trophée gravé dans l'*Histoire métallique de la Hollande*, dans l'*Histoire des Pays-Bas* de Van Meteren, et dans les *Délices des Pays-Bas*. t. I, p. 274, 6e édit., Liége, 1769.

Philippe II fut lui-même indigné de tant d'orgueil et de vanité de son lieutenant.

Ce fut le célèbre polyglottiste espagnol Benoît Arias Montanus qui donna le dessin, les emblèmes et les inscriptions de cet odieux monument.

« Les Flamands (les habitans des Pays-Bas), dit le « cardinal Bentivoglio, regardèrent ce monument « comme le plus sanglant outrage, et leur vive sensi- « bilité éclatait de toutes parts par les plaintes les « plus amères. Ils étaient indignés que le gouverneur « affectât de se montrer avec l'appareil d'un superbe « tyran qui marchait sur leurs têtes; et que, non « content de les avoir réduits au plus dur esclavage, « il voulût encore triompher de leur ignominie : « l'indignation alluma bientôt de nouveaux feux et « fit renaître de nouveaux troubles (*m*). »

Le commandeur Requesens, successeur du duc 167.
d'Albe dans le gouvernement-général des Pays-Bas, fit jeter ce monument dans une cave de l'arsenal d'Anvers; pendant la démolition de la citadelle, en 1577, il fut traîné dans les rues, et ensuite refondu pour en faire des pièces d'artillerie (V. N° 231).

La construction des forteresses et l'entretien d'une 168.
armée nombreuse épuisèrent les caisses de l'État; les grands revenus des biens-fonds, des forêts, etc., du gouvernement dans nos provinces étaient plus qu'insuffisans : de sorte que le roi d'Espagne fut obligé d'emprunter une somme considérable aux

(*m*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. V.

négocians génois, qu'il destinait aux besoins des dix-sept provinces : mais les vaisseaux qui en transportaient *quatre cent mille écus*, furent poursuivis par des armateurs français, autorisés par l'amiral de Coligni, et durent relâcher dans un port d'Angleterre. La reine Elisabeth, ennemie secrète de Philippe II, qui favorisait sous main les projets du prince d'Orange-Nassau, s'appropria cette somme en alléguant pour raison qu'elle n'appartenait pas au roi d'Espagne, mais à des négocians, qu'elle en avait besoin et en paierait aux Génois un plus haut intérêt.

Le duc d'Albe, incapable de vaincre les obstacles par la souplesse et la politique, usa de représailles, et fit arrêter, dans les ports des Pays-Bas, tous les marchands anglais avec leurs effets; mais la reine de la Grande-Bretagne ordonna à son tour de saisir tous les négocians espagnols en Angleterre, et menaça le fier Espagnol de traverser ses entreprises dans les dix-sept provinces. Ce différend ne fut arrangé que longtems après.

§ XXVIII.

Le duc d'Albe frappe les dix-sept provinces des énormes impôts du centième, vingtième et dixième denier. Charles-Quint s'arrête dans un semblable mais moindre projet. Ancien mode dans les provinces de fournir les subsides au souverain. Résistance des États-Généraux. Indignation et haine publiques. Le duc tâche inutilement de les conjurer. Il fait exécuter trois de ses officiers de justice. Amnistie illusoire qu'il publie. Nouvelles exécutions de protestans.

Le duc d'Albe, pressé par le besoin d'argent, ré- 169.
solut de mettre la construction des citadelles, l'entretien de ses troupes nombreuses, etc., à la charge des Pays-Bas, en frappant les provinces d'énormes impôts permanens : il présenta en conséquence aux États-Généraux, assemblés à Bruxelles en 1570, un décret d'après lequel chaque habitant paierait, pour le moment, *le centième denier de tous ses biens meubles et immeubles,* qu'on devait estimer exactement, et ensuite *le vingtième du prix de la vente de tous les immeubles, et le dixième du prix des biens meubles chaque fois qu'ils seraient vendus.*

Ces exactions existaient en Espagne, mais elles y ruinèrent le commerce. Strada rapporte que l'empereur Charles-Quint avait eu l'idée d'exiger *le centième du prix des marchandises* dans les dix-sept provinces, mais que, sur l'observation que cette con-

tribution y causerait un tort considérable à leur commerce, il renonça à son projet (*n*).

Avant l'arrivée du duc d'Albe, lorsque les États-Généraux accordaient des subsides aux souverains, le Brabant payait, d'après la coutume, *un quart,* et la Flandre *un tiers* de toute la somme consentie; la Hollande versait *un quart* de la somme échue à la Flandre; l'Artois en payait *le sixième*, le Hainaut autant, et les autres provinces se partageaient le surplus. Les projets du gouverneur espagnol renversaient ce système de fond en comble.

170. Aussi les États-Généraux opposèrent la plus vive résistance à ces exactions perpétuelles : ils observaient que le duc voulait leur arracher la dernière et la plus importante liberté qui leur restait encore, celle de *voter librement les impositions;* ils rappelaient au duc d'Albe que les Pays-Bas n'avaient jamais supporté que des impôts *volontaires* et modérés sous le nom de *subsides;* que le souverain ayant fait sa demande de contributions, les États des provinces avaient le privilége immémorial de les lever de la manière qui leur paraissait la plus convenable; ils remarquaient que la nation avait refusé des *subsides,* et faisaient observer au prince qu'il ne tenait que de sa libéralité ceux qu'elle voulait bien lui accorder; ils ajoutaient que les souverains n'avaient demandé que des impôts passagers, et qu'ils avaient été obligés de renouveler leurs demandes lorsque de nou-

(*n*) Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 7.

veaux besoins réclamaient de nouveaux subsides ; ils conclurent finalement que les énormes contributions projetées par le duc écraseraient une partie de la fortune des citoyens, et ruineraient le commerce, déjà languissant, des dix-sept provinces.

« Il faudrait, dit le président Viglius, que tous « les objets du commerce fussent soumis au moins « *trois fois* au paiement *du dixième*, d'abord par le « propriétaire qui vend la matière brute, ensuite « par l'ouvrier qui la vend préparée, enfin, par le « marchand qui la vend façonnée. Les particuliers « aimeront mieux acheter toutes les choses nécessai- « res dans des pays étrangers..... L'argent sortira du « pays... Les ouvriers et les marchands, ne trouvant « plus à vendre leurs objets dans le pays, iront dans « les paysvoisins, etc. »

Aussitôt que la nouvelle de ces taxes despotiques 171.
fut connue dans le public, l'indignation et la haine contre le gouverneur castillan étaient à leur comble dans toute l'étendue de nos provinces. Ces belles contrées venaient d'être dévastées par la guerre civile, étaient appauvries par l'émigration des plus riches habitans et par les nombreuses confiscations des plus belles propriétés, faites par le tribunal de sang ; le commerce et l'industrie languissaient, tout le monde y était dans l'effroi et les alarmes, à cause des cruautés incessantes du duc, et l'on y gémissait en secret sur la perte des anciennes constitutions, des priviléges et de la liberté.

Le duc d'Albe voyant la résistance ferme des États- 172.
Généraux, le mécontentement et l'exécration publics

qui le poursuivaient, fut forcé d'ajourner son odieux projet. Il se servit en attendant de toutes sortes de ruses, menagea et flatta si bien les provinces wallonnes, plus attachées alors que les autres au culte catholique, qu'elles consentirent à lui payer le *centième denier* pendant deux ans; mais les autres provinces refusèrent de se soumettre à cet impôt, particulièrement celles de Hollande et de Zélande, parce que leur commerce maritime en aurait extraordinairement souffert; enfin elles le rachetèrent.

Le duc employa une sévérité extraordinaire contre les habitans d'Utrecht, leur envoya de nombreuses exécutions militaires, et les cita ensuite, ainsi que les États de cette province, à comparaître devant son tribunal de sang. Les juges y abolirent les États, et condamnèrent Utrecht à perdre ses priviléges, ses biens et ses revenus (*o*).

Le fier Castillan, pour apaiser, s'il eût été possible, l'exaspération de l'esprit public, venait de sacrifier au pays, prêt à lui échapper, trois de ses officiers de justice, qui s'étaient particulièrement fait abhorrer en exécutant avec une rigoureuse exactitude ses ordres sanguinaires; il les avait fait pendre en 1569, sur la grande place de Bruxelles; Speel, l'un des trois, avait présidé à toutes les exécutions, la *verge rouge* à la main (V. N° 145) : il était accusé, entre autres choses, d'avoir rendu à la liberté des cou-

(*o*) V. Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. V. Hoofts : *Nederlansche historien,* V boek.

pables, et de leur avoir substitué des innocens qui furent mis à mort à leur place.

C'est le sort de ces vils suppôts de la tyrannie, qui sont favorisés et sacrifiés d'après l'exigeance de la politique (*p*).

Ce fut encore dans le même but que le duc d'Albe 173.
voulut, le 16 juillet 1570, éblouir l'esprit public par une cérémonie extraordinaire : il monta ce jour sur un trône magnifique, érigé sur la grande place d'Anvers, et entouré de nobles et de gardes nombreuses; là, la *toque* sur la tête, et l'*épée* au côté, que Pie V lui avait envoyées (V. N° 164), il publie un pardon général accordé par le pape, et une amnistie donnée par le roi d'Espagne, pour tous les délits commis dans les dix-sept provinces contre l'Église catholique, et contre l'autorité de Philippe II.

Mais ce roi fourbe se réservait le droit de supprimer ou de maintenir les priviléges des provinces, et exceptait de l'amnistie les ministres protestans, ceux qui les avaient reçus chez eux, ainsi que tous ceux qui avaient pris part aux profanations des églises, ceux qui avaient signé le fameux *compromis* et qui avaient pris les armes en faveur des confédérés; de sorte que l'amnistie ne comprenait, pour ainsi dire, que les innocens (*q*). Aussi fut-elle reçue avec froideur et comme une nouvelle grimace de déception

(*p*) V. Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1570.
Hooft : *loco citato.*

(*q*) V. Haræus : *Ibidem*. Voyez cet édit d'amnistie dans Hoofts: *Nederlansche historien*, V boek.

de Philippe II et de son digne lieutenant. Le public voyait clairement que le roi d'Espagne en voulait aux constitutions et aux priviléges des provinces, et se proposait de traiter les habitans en esclaves.

Le duc ne cessait pas en attendant de poursuivre les protestans avec la dernière rigueur; plusieurs périrent sur des échafauds et dans les bûchers. A La Haye quatre curés catholiques qui avaient embrassé la réforme, et dont un était âgé de soixante-dix ans, furent, après une longue et dure captivité, livrés au bras séculier, et ensuite publiquement étranglés et brûlés (*u*).

§ XXIX.

Présent des dix-sept provinces offert à la quatrième femme de Philippe II. Le duc d'Albe ordonne la perception forcée du centième, du vingtième et du dixième denier. Mécontentement et révolte universels. Les marchands refusent de vendre. Projet sanguinaire du duc arrêté. Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau arme une escadre. Gueux de mer. Leur caractère. Sébastien de Lange se fait sauter avec son vaisseau. Drame d'un gueux de mer. (n.) Prise de la Brièle. Sac de Rotterdam. Révolte des autres provinces septentrionales. Prise de Mons par le comte Louis de Nassau.

174. Dans ces entrefaites la princesse Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, passa par les Pays-

---

(*u*) V. les détails dans Hooft; *loco citato*.

Bas pour aller en Espagne épouser Philippe II en quatrièmes noces; ce fut une cause nouvelle pour demander d'autres subventions. Les dix-sept provinces lui offrirent un présent de *deux cent mille* florins lors de son passage à Nimègue en 1570.

Le duc d'Albe, manquant toujours d'argent pour 175.
solder son armée et exécuter ses projets despotiques, etc., publia bientôt, en 1571, un édit sévère par lequel il ordonnait la perception non seulement du *centième,* mais aussi du *vingtième* et du *dixième* denier (V. N° 169 et 170).

Ce coup terrible et très-impolitique mit le comble à tous les maux; il frappa tous les habitans des Pays-Bas au cœur : ceux qui étaient restés indifférens lors des affreuses exécutions du duc, se remuèrent alors; protestans et catholiques, frappés dans leurs intérêts les plus chers, se réunirent pour chasser l'ennemi commun; une révolte ouverte et un soulèvement général commencèrent dans toutes les provinces.

Tous les historiens des troubles des Pays-Bas sous Philippe II conviennent que ces exactions tyranniques du duc mirent le comble au mécontentement, et décidèrent les peuples à la révolution; ils sacrifièrent tout pour ne pas payer le *dixième* aux Espagnols : *Omnia dabant,* dit Grotius, *ne decimam darent.*

Le peuple refuse donc de payer ces impôts, surtout 176.
celui du *dixième* qui est le plus ruineux; mais les soldats du duc le lèvent de vive force : alors les artisans ferment leurs ateliers, les négocians leurs

boutiques, et les paysans cessent d'apporter leurs denrées aux marchés; à Bruxelles, sous les yeux du gouverneur espagnol, on est un jour entier sans rien vendre, ce qui y cause un désordre et un mécontentement extrêmes; les marchands irrités déclarent hautement qu'ils aiment mieux perdre la vie que de payer ces contributions.

« L'on se porta aux dernières extrémités, dit le « cardinal Bentivoglio; on n'y amena plus de vivres, « et l'on n'y exposa plus en vente aucune marchan- « dise. Cette fermentation, commencée en 1571, « éclata surtout en 1572; c'est cette année malheu- » reuse qui est l'époque de la guerre la plus af- « freuse (*s*). »

L'impitoyable duc entre en fureur, veut être obéi, fait saisir les doyens des corps des métiers à Bruxelles pour les faire pendre aux portes de leurs maisons, afin de jeter la terreur de la mort parmi les habitans du pays: les sentences du plus honteux supplice sont dressées précipitamment, et les bourreaux sont prêts, lorsqu'un événement inattendu, *la prise de la Brièle,* ou *Brille,* survient, consterne le duc, et l'empêche de mettre à exécution son projet sanguinaire.

177. Le prince d'Orange-Nassau avait en attendant armé une escadre, et donné des lettres de marque, dans le but d'enlever l'argent, les autres subsides et les objets que Philippe II envoyait dans les Pays-

(*s*) *Histoire des guerres de Flandre,* liv. V.
V. Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1572.
Hoofts : *Nederlansche historien,* VI boek.

Bas, et de s'emparer d'une place maritime dans la Hollande, ou bien dans la Zélande, où il possédait plusieurs places fortes; il espérait pouvoir ainsi payer ses troupes, et recevoir des secours d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Maître d'une ville sur les côtes, il lui était possible d'étendre ses conquêtes et d'affranchir ses compatriotes de la tyrannie d'Espagne.

Les proscrits des dix-sept provinces s'enrôlèrent avec empressement sous le pavillon *Orange* qui était secrètement protégé par la Grande-Bretagne.

Le besoin de vivres et le désir de vengeance firent de ces hommes intrépides des marins déterminés à braver tous les dangers des flots, et à affronter les plus grands périls des combats : ils infestèrent toutes les côtes des Pays-Bas, s'emparèrent de plusieurs riches vaisseaux espagnols et marchands, et en vendirent le butin dans les ports de l'Angleterre; ils augmentèrent ensuite leurs flottilles, et défirent bientôt des escadres d'Espagne et de Portugal. Ils ne comptaient pas le nombre des ennemis, ils se battaient avec acharnement à l'abordage, montaient au tillac, livraient des combats à mort, vainquaient ordinairement, ou périssaient avec gloire.

Ces marins bataves et belges s'accrochaient souvent, à la faveur d'une nuit ténébreuse, à la poupe d'un lourd vaisseau espagnol, y clouaient une chemise de souffre à laquelle ils mettaient le feu : bientôt l'embrasement enveloppait de toutes parts cette vaste masse de bois goudronné, les flammes se glissaient comme des serpens dans les voiles et les

cordages, et le vaisseau et son équipage sautaient en l'air avec une détonation effrayante.

En 1572, il arriva que Sébastien de Lange, voulant empêcher le ravitaillement de Middelbourg par les Espagnols, se trouva assailli par quatre vaisseaux du duc d'Albe : il se défendit avec la rage du désespoir ; mais son vaisseau étant abordé de tous côtés, pour ne pas être vaincu par l'ennemi, il fit mettre le feu aux poudres, sauta en l'air avec le reste de ses compagnons et un grand nombre d'Espagnols. Voilà le premier exemple de ce dévouement héroïque des marins bataves, que nous verrons plus tard imité par d'autres (V. N° 290) (*t*).

On appela ces armateurs des Pays-Bas des *gueux de mer* (*gaeter wueusen*) (*u*).

(*t*) Hooft : *loco citato*.

(*u*) Voici un petit drame qui donnera une certaine idée du caractère de ces marins, ennemis terribles du nom espagnol :

En 1581, le capitaine Herman Arckel venait, avec une trentaine de matelots, de couler bas un bâtiment castillan de soixante hommes d'équipage ; il avait fait précipiter les vaincus dans les gouffres de l'Océan, et conserva la vie à dix gentilshommes. Étant débarqué le soir sur les côtes de la Zélande, il dit aux Espagnols : *Ceux qui voudront servir la république seront libres ; les autres seront jetés à la mer ; je vous donne cinq minutes pour réfléchir*.

Quelques momens après, un de ces officiers s'approche du capitaine : *Seigneur*, lui dit-il, *nous sommes prêts*. — *A servir les Provinces-Unies ?* demande Arckel. — *Non*, répond l'Espagnol, *à mourir*. — *Vous voulez mourir, messeigneurs, et le service de la république vous est odieux ? Songez-y, la mer est un tombeau sans prêtre et sans prières, et trop profond*

Guillaume d'Orange-Nassau profita habilement du soulèvement général, produit par les dernières exac- **178.**

---

pour que la trompette de l'ange du dernier jugement s'y fasse entendre. A la mer! — Que Satan fasse leur épitaphe!

Herman jette un regard sur quelques gueux, qui de suite lient les pieds et les mains aux dix gentilshommes, et les précipitent les uns après les autres du haut d'un rocher dans les abîmes de l'Océan.

Dans ces entrefaites, le capitaine avait reçu une lettre de sa chère sœur. — Bréda venait d'être emportée d'assaut par surprise (V. N° 271). — Plusieurs femmes, après avoir souffert des outrages plus honteux que la mort, eurent la vie sauve. — Éléonore demande vengeance. Arckel jure de la venger: « Verdugo! s'écrie-t-il, un général espagnol partager la fureur immonde d'une vile soldatesque! » Il vole à Bréda. Mais Emmanuel Verdugo est parti pour Anvers. Herman l'y suit, travesti en pêcheur, parce que sa tête est mise à prix par les Espagnols.

Après beaucoup d'attente, il trouve Verdugo un soir sur les bords de l'Escaut prêt à le traverser; il bondit de joie: vêtu en matelot, et enveloppé d'un grossier caban, il s'offre à conduire le général à la Tête-de-Flandre; une hache et un long poignard sont passés par sa ceinture. Pendant le trajet, l'Espagnol observe que les côtes d'Espagne sont plus riantes que celles des provinces septentrionales des Pays-Bas: « Oui, répond Arckel, mais dans le Nord de notre pays on raconte des histoires plus intéressantes que les plus belles chansons de l'Espagne: en voici une que vous ne sauriez entendre jusqu'à la fin sans pâlir; et il darde contre Verdugo un regard terrible. — J'écoute, replique le Castillan. — Un illustre général espagnol, commence alors Herman, devenu éperdûment passionné d'une jeune belle fille, ne put rien gagner sur son cœur, parce qu'il servait Philippe II, ennemi implacable de son pays et de sa religion. Ayant appris qu'elle était à Bréda qui était sur le point d'être prise d'assaut, le scélérat s'y rend, et au milieu des horreurs qui s'y commettent, il enlève l'objet de sa passion brutale. Éléonore, les larmes aux yeux, et la voix étouffée par les sanglots, le supplie au nom de sa mère.

tions du duc, pour pousser avec vigueur ses entreprises maritimes, et lever une nouvelle armée, afin de rentrer dans les Pays-Bas par terre en même tems que son escadre y entrerait par mer; l'on proclamait partout qu'il n'y avait que lui pour sauver la patrie, et briser le joug espagnol.

La fille violée avait un frère, ennemi juré de Philippe d'Espagne, vaillant gueux de mer, qui avait maintes fois humilié le pavillon castillan, et rougi sa hache et son poignard dans le sang espagnol. La vengeance n'a pas besoin du beau soleil castillan, sous le climat froid du Nord de nos provinces, elle sait attendre le moment propice. »

Verdugo se lève à demi, la main sur sa riche dague: Herman laisse tomber ses rames, croise ses bras vigoureux sur la poitrine et lance des regards de feu contre le général.

L'Espagnol, pâle et tremblant, se dresse le poignard à la main : *N'est-ce pas,* dit Arckel, *que nos histoires valent bien les chansons de vos pécheurs castillans? De par Luther, vous pâlissez!*

— *Tu en as menti par l'enfer,* replique Verdugo, *vingt forbans comme toi ne me feraient pas pâlir;* et soudain il se jette sur le capitaine, la dague en avant; le coup est reçu dans le caban de Herman, qui abat le général d'un violent coup de hache; une lutte sanglante s'engage. — *Grâce, grâce,* s'écrie enfin l'Espagnol d'une voix presqu'éteinte. *Ta grâce,* répond Arckel, *rappelât-elle ma mère chérie de la tombe, je te la refuserais!* et il plonge deux fois son poignard dans la gorge de Verdugo, lui fourre ensuite la lettre de sa sœur dans sa bouche, lui coupe la tête, jette le cadavre dans l'Escaut, revient à Anvers, et apporte la tête dans un paquet à la femme du général castillan, qui devient folle.

Le lendemain le gueux arrive à Bréda, et embrasse sa sœur : *Ne pleure plus, Éléonore,* lui dit-il, *le sang a lavé la honte. Verdugo est au fond de l'Escaut.*

Ce prince avait donné le commandement de sa flottille à Guillaume de la Marck, seigneur de Lumai, qui avait échappé au désastre de Dalhem (V. N° 157). Le duc d'Albe ayant prié, au nom de son maître, la reine Élisabeth de ne plus accueillir les gueux dans les ports de la Grande-Bretagne, cette princesse, pour ne pas rompre en visière avec Philippe II, ordonna, malgré elle, à Lumai de quitter l'Angleterre avec son escadre.

Guillaume de la Marck part avec environ vingt-cinq vaisseaux, qu'il dirige par hasard vers l'embouchure de la Meuse, pour s'y emparer d'une place : il apprend que la petite ville de Brièle, située dans l'île de Voorn que forme la Meuse et l'Océan, est sans garnison, et il y vogue à voiles et à rames. L'amiral Guillaume de Blois de Treslong, échappé au massacre de Gemmingen (V. N° 159), donne son anneau, bien connu en ville, où son père avait été bailli, à un batelier nommé Jean-Pierre Koppestok. Ce singulier parlementaire le présente aux magistrats de la Brièle comme signe de sa mission, leur annonce que les seigneurs de Lumai, de Treslông et d'autres officiers du prince d'Orange-Nassau sont arrivés pour les délivrer du *dixième denier* et de la tyrannie du duc d'Albe, et il les engage à envoyer deux députés à l'escadre.

« Connaissez-vous le nombre de troupes que porte la flotte? lui demande le premier bourgmestre. — Il y a *cinq mille* hommes, réplique le rusé batelier. » On expédie les plénipotentiaires demandés. Lumai les somme tout de suite au nom du prince d'Orange,

stathouder de Hollande, de lui remettre la ville en deux heures de tems.

A leur retour, tout le monde est dans l'alarme; personne ne songe à défendre la Brièle. Dans ces entrefaites, Guillaume de la Marck se présente le le 1er avril 1572, avec environ deux cent cinquante matelots débarqués, à une porte de la ville; il la fait brûler et enfoncer, et entre dans la place en même tems que Treslong y pénètre par une autre porte (*v*).

C'est cette petite ville qui devint le berceau d'un nouvel État, puissant, non pas par son étendue, mais par l'activité, le courage, le patriotisme, l'industrie et le commerce de ses habitans.

A cette nouvelle fâcheuse, le duc d'Albe fut dans un trouble extrême; il sentait toutes les conséquences de cette prise inattendue : aussi ordonna-t-il au comte Maximilien de Bossu, gouverneur de Hollande, de reprendre tout de suite la Brièle, à quelque prix que ce fût.

Mais le seigneur de Lumai avait déjà fait fortifier sa petite conquête, et les confédérés y accouraient de toutes parts sous la bannière d'Orange.

Le comte de Bossu arriva bientôt avec une flotte devant la Brièle, et y débarqua ses troupes; mais Roch Meeuwszoon sauta à l'instant dans l'eau, leva une écluse, et inonda ainsi tout le terrain où se trouvaient les Espagnols : l'amiral Treslong accourut

---

(*v*) Hoofts : *Nederlansche historien*, VI boek.
Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1572.

avec ses marins, coula à fond et brûla une grande partie de l'escadre qui avait amené l'ennemi, et détacha le reste du rivage, pour devenir le jouet des flots; de sorte que de Bossu et sa troupe furent forcés de se retirer péniblement et en désordre, au milieu des difficultés de l'inondation dans laquelle un grand nombre périt (*w*).

L'opinion était alors généralement répandue que les soldats espagnols avaient ordre de forcer les habitans au paiement des énormes impôts décrétés par le duc d'Albe, c'est ce qui augmenta partout la haine et le désir de vengeance contre eux.

Dordrecht ferme ses portes aux Espagnols en dé- 179.
route; et Rotterdam, après leur avoir refusé le passage, a l'imprudence de les laisser entrer par petits pelotons : Bossu profite de l'entrée de ces petits corps pour se saisir des portes, introduit toute son armée, et ordonne le pillage et le massacre des habitans; les cannibales se livrent à toutes sortes d'horreurs, déshonorent les femmes et les filles, et massacrent impitoyablement environ quatre mille citoyens. Le comte de Bossu se fit détester par cette perfidie sanguinaire (*x*).

La haine publique contre la cruauté espagnole, et ce dernier acte de barbarie, soulevèrent toutes les villes de Hollande et de Zélande, qui se croyaient

---

(*w*) Hooft : *loco citato*. Haræus : *Ibidem*.

(*x*) V. Grotius : *Annales*, etc., *de rebus Belgicis*, lib. II. Haræus : *loco citato*, et Hooft : *Ibidem*.

déjà menacées du sort affreux dont Rotterdam venait d'être victime.

180. Le duc d'Albe craignant pour Flessingue, qui était comme la clef maritime des Pays-Bas, essaya d'en renforcer la garnison; mais le curé de cette ville exhorte, d'après Strada, le jour de Pâques 1572, pendant la messe, les Flessinguois à chasser la garnison wallonne, et à s'opposer à l'entrée des Espagnols qui s'approchaient, ce qui est exécuté tout de suite, et la citadelle est démolie.

Pierre Pacheco, Pacieco ou Paciotto, ingénieur en chef, et parent du duc d'Albe, avait présidé aux travaux de cette citadelle, et venait de débarquer au moment de l'effervescence de la révolte : se voyant à l'instant entouré d'une foule menaçante d'insurgés, il trembla pour sa vie, baisa et donna son anneau à l'officier Jacques de Ryk qui s'avançait vers lui, et lui dit : *Monsieur, je suis votre prisonnier*. Il fut mis en prison, et bientôt condamné à être pendu avec deux autres gentilshommes espagnols.

L'ingénieur offrit une rançon considérable, mais Treslong, pour venger la mort de son frère, exécuté avec d'autres nobles par le duc d'Albe, la refusa. Pacheco fit de vains efforts pour être délivré, ou pour avoir au moins la tête tranchée, en faisant remonter sa noblesse aussi haut que celles des comtes d'Egmont et de Horn; le peuple ne comprenait pas son langage.

Comme il n'y avait pas de bourreau à Flessingue, on offrit à un meurtrier qui était en prison, sa liberté s'il voulait remplacer l'exécuteur des hautes-

œuvres ; mais il refusa en disant qu'il préférait mourir que d'entendre dire que sa mère avait mis au monde un bourreau ; sur l'observation que les condamnés étaient des Espagnols, il accepta, et pendit les trois gentilshommes, qui furent accablés des vociférations et des malédictions du peuple. Tant la haine du nom espagnol était grande, tant les esprits étaient exaspérés ! Nous rapportons ce petit drame pour faire voir comment les choses se passent pendant l'effervescence populaire (y). Le lecteur contemporain se rappellera que des scènes pareilles se sont passées pendant la *révolution belge de* 1830, avec le commandant Gaillard à Louvain, avec d'autres à Gand, etc.

La ville de Flessingue eut bientôt une garnison de trois mille soldats bataves, allemands, anglais et français, envoyés en partie secrètement par la reine Élisabeth. Le prince d'Orange nomma Jérôme, seigneur de Seraz, gouverneur militaire de la place.

Rotterdam, Harlem, Leyde, Zutphen et toutes les 181.
autres villes de Hollande et de Zélande chassèrent leurs garnisons, et s'armèrent pour reconquérir leur liberté, et bientôt il ne resta à Philippe II qu'Amsterdam et Middelbourg.

Toutes ces révoltes s'exécutèrent depuis le mois d'avril jusqu'en juillet 1572. Guillaume, comte de Berg, qui avait épousé la sœur du grand Taciturne, fit révolter la plus grande partie de la Gueldre, de l'Over-

(y) Hoofts : *Nederlansche historien*, VI boek.
Strada : *De bello Belgico.* Decas 1, lib. 7.
Haræus : ad an. 1572.

Yssel, et plusieurs villes des provinces d'Utrecht et de Frise.

Aux fâcheuses et fréquentes nouvelles de tant d'insurrections, le duc d'Albe répondit toujours : *No es nada; Ce n'est rien*. Comme il donnait presque constamment cette réponse monosyllabique, des *gueux* l'inscrivirent sur leurs drapeaux avec les *dix deniers et des lunettes,* pour faire allusion au mot *Briele* ou *brille,* qui en flamand signifie *lunettes*.

182. La révolte s'étendit comme un incendie général aux autres provinces : le seigneur de Famars, à la tête de quelques cents Français, s'empara de Valenciennes, le 15 mai de cette année, 1572.

Le comte Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, qui avait rassemblé en France un certain nombre de troupes, prit Mons, capitale du Hainaut, par stratagème, le 25 du même mois : il avait déguisé quelques soldats en marchands, qui conduisaient des charrettes chargées de tonneaux doubles, les tonneaux extérieurs étaient remplis de vin, et les intérieurs d'armes et de munitions; on les perce à la porte de la ville, et comme il n'en sort que du vin, on laisse entrer les prétendus négocians : ceux-ci tuent de suite le soldat qui a la clef de la porte, massacrent ceux qui sont dans le corps de garde, et s'emparent, avec leurs amis, de la ville, de cette place importante.

Comme la plupart des habitans étaient catholiques, le comte Louis qui n'avait conduit avec lui que cent cavaliers et quelques fantassins, ne voyant pas arriver le reste de ses troupes, craignit que les

Montois ne se saisissent de sa personne pour la livrer au duc d'Albe, et il se retira en conséquence; mais à peine était-il sorti de la ville qu'il rencontre le seigneur de Genlis à la tête de deux cents cavaliers avec des fantassins en croupe : lorsqu'il veut rentrer en ville, les bourgeois commencent, d'après de Thou, à lever le pont-levis; mais le seigneur Guitri de Chaumont saute à cheval sur le pont, le fait retomber, et le comte de Nassau rentre avec les Français en ville (*z*).

« Le désordre pénétrait ainsi, dit Bentivoglio, en « Flandre (dans les Pays-Bas) de toutes parts, et s'y « répandait avec un tel débordement, qu'il n'était « pas possible d'en arrêter le cours : semblable à un « torrent fougueux qui, après avoir renversé les « moindres obstacles, se joue ensuite des plus fortes « digues, inonde les campagnes, et y fait les plus « grands ravages, la rébellion se répandait dans « toutes les provinces, et menaçait d'y détruire en- « tièrement l'autorité du roi (*a*). »

(*z*) V. Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. V.

(*a*) Bentivoglio : *loco citato*.

§ XXX.

Nouveaux armemens du duc d'Albe. Deuxième manifeste de guerre de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau. Seconde campagne de ce prince. Reddition de Mons. Indiscipline et mutinerie de l'armée du prince Guillaume. Son camp est surpris. Danger qu'il y court. Son petit chien lui sauve la vie. Il licencie son armée, et se met à la tête du nouveau gouvernement dans les provinces bataves.

183. Le duc d'Albe venait de lever de nouvelles troupes, et de créer de nouveaux régimens pour faire face à la révolte, qui était partout.

Craignant que le prince d'Orange-Nassau, profitant de la haine générale contre les Espagnols, ne fît de Mons une place d'armes formidable pour pénétrer du côté de la France dans le cœur des Pays-Bas, il résolut de reconquérir cette place, et y dirigea ses bataillons.

Ce fut là une grande faute stratégique : car pendant le long siége de Mons les provinces maritimes insurgées, qui, par leur position topographique, étaient beaucoup plus à redouter que les provinces méridionales, eurent le temps de s'armer, de s'organiser et de multiplier leurs forces de terre et de mer.

184. Dans ces entrefaites, le prince Guillaume Ier, avant d'entrer une deuxième fois en campagne, adressa aux Belges et aux Bataves son second manifeste de guerre en son nom et en celui de son frère le comte

Louis : il y rappelait à ses compatriotes opprimés les malheurs passés, les calamités présentes et le gouvernement rapace et sanguinaire du duc d'Albe. Le roi d'Espagne ne peut remédier, disait-il, aux maux immenses des provinces que ses ministres fourbes lui cachent. Il engagea en conséquence les habitans, en faisant même valoir le service du roi, à prendre les armes afin de seconder les efforts qu'il allait faire de nouveau pour secouer le joug insupportable de la tyrannie espagnole. Il éloigna de sa personne et de celle de son frère tout soupçon d'intérêt personnel et d'ambition, et donna la plus forte assurance de la pureté de son zèle pour le bien de la patrie.

Le Taciturne avait, en attendant, levé une armée, 185
forte, d'après Strada, de *onze mille* fantassins et de *six mille* cavaliers (*b*), et, selon d'autres historiens, d'environ *dix sept-mille hommes* d'infanterie et *sept mille* de cavalerie. Les Hollandais s'étaient, dans cet intervalle, emparé de plusieurs vaisseaux marchands venant de Lisbonne avec de riches cargaisons, en avaient tiré des sommes très-considérables, dont ils envoyèrent la plus grande partie au prince qui, par ce puissant secours, put mettre plus tôt sa nombreuse armée en marche.

Les nobles et les villes de Hollande s'étaient assemblés le 15 juillet 1572, à Dordrecht, et y avaient résolu, sur la proposition de Philippe de Marnix, envoyé de Guillaume Ier, de reconnaître, comme par le

---

(*b*) *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

passé, ce prince en qualité de stathouder, et de lui fournir une somme d'argent pour l'entretien de ses troupes. C'est la première assemblée des États tenue par les seigneurs et les villes qui suivaient le parti du prince d'Orange.

Le prince d'Orange ayant appris les succès de Guillaume de la Marck, sur lesquels il comptait, passa le Rhin à la fin de juillet 1572, et la Meuse à Ruremonde. Cette ville fut prise d'assaut et pillée d'après les lois de la guerre; elle avait refusé d'ouvrir ses portes au prince et de fournir des vivres à ses troupes. Comme ses soldats maltraitaient des prêtres de Ruremonde et en massacraient quelques-uns, Guillaume Ier, dans un ordre du jour, défendit sévèrement ces cruautés, ainsi que les pillages chez les habitans, et il ordonna de respecter les croyances religieuses.

Il pénétra ensuite dans le Brabant, où il fut reçu comme le libérateur des dix-sept provinces et le vengeur de l'oppression espagnole; il se rendit maître de Louvain, de Nivelles, de Malines, de Dendremonde, d'Audenarde, etc., mit une garnison à Malines, et arriva devant Mons, le 24 août de cette année, pour secourir cette place.

Le comte Louis de Nassau avait, en attendant, fait une longue et vigoureuse résistance, depuis la fin de juin précédent, à l'armée ennemie, commandée par Frédéric de Tolède, fils naturel du duc d'Albe.

Le jeune comte Henri de Nassau, frère du prince d'Orange, à la tête de cinq cents cavaliers, battit, dans un action sanglante, un corps de cavalerie es-

pagnole; le prince survint avec ses bataillons et présenta la bataille que le duc n'osa pas accepter.

« Le prince n'omit rien, dit le cardinal Bentivo-
« glio, pour attirer son adversaire au combat. Dans
« cette vue, il ne cessait de canonner le camp royal;
« il tâchait de lui couper les vivres, d'empêcher ses
« fourrages; il envoyait de toutes parts, et aussi
« souvent qu'il pouvait, des partis, afin d'engager
« plus facilement une action générale. Il était d'au-
« tant plus ardent qu'il espérait que la grande
« supériorité de sa cavalerie lui donnerait une vic-
« toire infaillible; mais toutes ces manœuvres furent
« inutiles. Ce n'est pas qu'on ne conseillait beaucoup
« au prince d'accepter la bataille...... Tel était en
« particulier l'avis de l'archevêque de Cologne, qui
« était en personne à l'armée et qui ne respirait que
« combats (*c*). »

Ce fut sous les murs de Mons que le prince Guillaume apprit l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi, que le duc d'Albe fit annoncer à son armée par des démonstrations de la joie la plus vive. Guillaume acquit alors la certitude qu'il n'aurait pas les secours en hommes et en argent que les princes réformés de France lui avaient promis, et sur lesquels reposait son espérance de la réussite de cette campagne.

Sans perdre pourtant courage, il présenta encore

(*a*) Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre*, liv. VI. V. Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. IV.

plusieurs fois la bataille au duc, que celui-ci refusa par la crainte de ses fâcheuses conséquences. Le prince d'Orange fit alors tous ses efforts pour jeter des secours dans la place assiégée, mais ils restèrent sans résultat.

Jean de Hangest, seigneur de Genlis, qui conduisit un petit corps français au secours de Mons, fut défait par le duc d'Albe et conduit au château d'Anvers, où il mourut tout de suite. Le public prétendit que le duc l'avait fait étrangler, d'autant plus qu'il le fit enterrer sous la potence.

186. Le prince prit en conséquence la résolution de quitter Mons, que son frère rendit le 19 septembre de la même année, après une défense des plus opiniâtres, à des conditions très-honorables : le comte Louis, les nobles des Pays-Bas qui s'étaient enfermés dans la place et les Français en sortirent avec armes, bagages et chevaux, les soldats avec leurs armes, drapeaux déployés, tambours en tête et mèche allumée sur le fusil; et les bourgeois qui avaient pris part à la défense, quittèrent la ville sans armes, mais avec leurs bagages (*d*).

187. Bientôt l'insubordination se met dans l'armée de Guillaume d'Orange-Nassau, qui est mal payée et mal nourrie, et la discipline militaire n'est plus observée dans les lignes, surtout pendant la nuit.

Noirecarmes, général du duc d'Albe, en profite, et

(*d*) V. Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1572.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. IV.
Hooft : *Nederlansche historien*, VII boek.

avec environ deux mille hommes, ayant des chemises par-dessus leurs uniformes pour se reconnaître, il surprend de nuit le camp du prince près du village d'Armeny : ces troupes espagnoles massacrent les troupes allemandes endormies et mettent le feu à leurs tentes ; enfin les cris et les hurlemens des combattans, des blessés et des mourans, et les flammes éveillent tout le camp qui prend précipitamment les armes et met les Espagnols en fuite.

Hooft attribue ce fait d'armes à Julien Romero, ayant sous ses ordres trois mille fantassins et de la cavalerie. Les soldats du duc perdirent environ *soixante* hommes et le prince d'Orange dix fois plus.

Quelques Espagnols avaient pénétré, d'après le récit de Strada et de Hooft, jusqu'à la tente de Guillaume Ier, qui aurait été infailliblement massacré tout endormi, sans l'instinct d'un petit chien qui couchait à ses pieds : ce fidèle compagnon du prince aboya sans relâche et lui gratta avec ses griffes la figure si rudement qu'il parvint à le réveiller. Depuis cet événement, le prince d'Orange eut toujours jusqu'à sa mort une sentinelle vigilante de cette espèce dans sa chambre à coucher (V. N° 260) (*e*).

Cette surprise nuisit beaucoup au prince dans l'esprit de ses soldats qui se mutinèrent ouvertement. Guillaume jeta enfin un renfort de troupes dans la ville de Malines, et fut obligé de se retirer sur le Rhin à cause des révoltes journalières de ses soldats.

(*e*) Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.
Hooft : *loco citato*.

Ils demandaient impérieusement leurs arriérages et voulaient s'assurer à cette fin de la personne de leur chef.

Guillaume I[er] avait épuisé toutes ses ressources; il n'avait que sa bonne foi, ses promesses et son éloquence persuasive pour arrêter ces émeutes périlleuses. Jamais le grand Taciturne ne courut de plus grands dangers de la part de ses troupes. Enfin il arriva à Orsoi sur le Rhin, y licencia son armée rebelle et passa à Delft et à Harlem en Hollande; il était maître de cette province par les efforts héroïques de ses lieutenans.

Les États, qui étaient assemblés à Harlem, reçurent le prince d'Orange-Nassau comme le libérateur du pays, et comme s'il eût obtenu les plus grands succès dans ses deux campagnes; ils lui prodiguèrent les marques les plus cordiales de leur sincère attachement et lui confièrent une espèce de dictature. Guillaume régla avec les États l'administration des provinces insurgées, mit une sévère discipline dans l'armée, etc.

Dès ce moment le salut des provinces, alors les moins fertiles des Pays-Bas, fut assuré; mais il allait coûter des torrens de sang, des combats et des siéges sans nombre pendant le long espace d'environ quatre-vingts ans.

Les amis du prince avaient, en attendant, préparé les élémens de la future république des Provinces-Unies, et comme Guillaume était toujours reconnu par les Hollandais, les Zélandais, etc., pour leur *stathouder,* il prit en main les rênes du nouveau

gouvernement et de l'armée pour reconquérir la liberté de la patrie. Il se garda d'usurper le titre de souverain dont il exerçait pourtant presque tous les droits et tous les pouvoirs.

§ XXXI.

Nouvelles cruautés du duc d'Albe. Sac de Malines et de Zutphen. Massacre, pillage et destruction de Naerden. Crimes affreux commis dans cette ville. Succès des insurgés. Cruautés exercées sur les religieux et les prêtres. Guillaume de la Marck. Sonoy. Siége et délivrance étonnante de Goes ou Tergoes.

En attendant, le duc d'Albe punit cruellement les 188.
villes qui avaient reçu le prince d'Orange-Nassau dans leurs murs, ou qui avaient pris part à la révolte contre son autorité : les unes furent frappées de grosses amendes, et les autres furent livrées au pillage et à toutes les horreurs d'une soldatesque effrénée.

Ce fut la malheureuse ville de Malines qui souffrit le plus des cruautés et de la brutalité de l'armée espagnole : les magistrats, instruits des dangers extrêmes que la ville allait courir, renvoyèrent la garnison du prince d'Orange; les principaux habitans allèrent à la rencontre du duc, firent tous leurs efforts pour apaiser son courroux, et le clergé sortit processionnellement pour le fléchir par cet appareil religieux. Mais pendant que le duc écoute perfidement, le 2 octobre 1572, les humbles propositions des Ma-

linois, ses soldats forcent les portes et massacrent sans distinction catholiques et protestans, prêtres et laïcs, violent les filles, les femmes et les religieuses, et les égorgent ensuite; ils percent les enfans entre les bras de leurs mères, qui, cherchant vainement de les couvrir de leurs corps, sont massacrées en même tems. Ils pillent ensuite toute la ville, n'épargnent pas même les églises, et emportent un butin immense. Ces affreux forfaits durèrent trois jours et autant de nuits, et restèrent impunis.

Le duc d'Albe publia en même tems un manifeste, dans lequel il énumérait les torts des habitans de Malines, et ajoutait que ses soldats avaient bien fait de les piller. La ville de Malines fut ainsi réduite à la plus affreuse misère (*f*).

189. La rigueur de l'hiver favorisait l'expédition de Frédéric de Tolède dans les provinces du Nord : les rivières et les marais ne défendaient plus les villes insurgées contre les attaques du digne fils du duc d'Albe; les glaces épaisses lui servaient de ponts pour arriver jusqu'à leurs remparts. Zutphen fut pris vers la fin de novembre 1572, et eut le même sort que Malines. Les viols et les massacres y furent les mêmes. Enfin, on mit le feu aux huit coins de la ville, dont on chassa une foule de bourgeois dans un état complet de nudité (*g*).

(*f*) V. Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad. an. 1572.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. IV.
Hooft : *Nederlansche historien*, VII boek.

(*g*) *Idem*, *ibidem*.

Naerden, petite ville à trois lieues d'Amsterdam, eut d'abord le courage de résister à l'armée féroce de Frédéric de Tolède; elle attendait des secours; Frédéric la fait battre en brèche : les magistrats, voyant que les renforts n'arrivaient pas, se rendent au camp ennemi, offrent de livrer la ville, et implorent humblement le pardon de leurs fautes. Le général Julien Romero les reçoit, leur assure qu'il a pleins pouvoirs, promet aux habitans les biens et la vie saufs, et s'engage à faire ratifier sa promesse par Frédéric de Tolède.

Mais ce duc cruel, étant entré en ville en 1572, ordonne aux habitans de s'assembler sur la place publique, sous prétexte de renouveler le serment de fidélité au roi d'Espagne; bientôt il leur fait annoncer, par un prêtre, qu'ils doivent mourir et songer à leur conscience; au même moment ils les fait envelopper de toutes parts par ses satellites, et les fait tous impitoyablement massacrer sans distinction d'âge, de sexe et de condition.

Les soldats pillent ensuite la ville, commettent des horreurs qui révoltent l'humanité, violent les femmes et même des filles de douze à treize ans, d'après le témoignage d'Haræus, de Van Meteren et de Hooft. Ils pendent plusieurs dames nues par les pieds, et d'autres, qui étaient enceintes, par le sein; ils les battent ensuite inhumainement, ou les étranglent jusqu'à ce qu'elles rendent le dernier soupir. Un grand nombre de bourgeois, qui s'enfuient par les campagnes, sont pris, privés de leurs vêtemens et pendus tout nus; il n'en reste que *soixante,* dont

quarante s'échappent et vingt rachètent leur vie par de grosses rançons.

Les cannibales mettent le feu aux maisons, égorgent tous ceux qui s'y trouvent cachés, démolissent les murs de l'enceinte, et finissent par infecter horriblement la ville en laissant, par ordre de Frédéric, les cadavres *trois semaines* sur la place sans les enterrer (*h*).

Le trait suivant, rapporté par de Thou, donnera une idée des horreurs extrêmes que ces prétendus défenseurs du trône et de l'autel commirent à Naerden : des soldats, s'étant jetés comme de forcenés dans une maison pour piller et massacrer, firent souffrir des tourmens inouïs à un homme pour le forcer à donner sont argent; ils violèrent sa femme sous ses yeux et le tuèrent en présence de son épouse; ils pendirent ensuite cette malheureuse femme à une poutre par un pied, la tête en bas et les mains derrière le dos, et vis-à-vis son enfant encore à la mamelle.

D'après le rapport de Van Meteren et de Hooft, les Espagnols violèrent entre autres une dame avancée en grossesse, lui arrachèrent l'enfant vivant et le mirent en lambeaux (*i*). *Horresco referens!*

Strada, quoique chaud partisan des Espagnols et de l'inquisition, appelle le sac de Naerden, non pas

---

(*h*) Haræus : ad an. 1572. Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 7.

Van Meteren, liv. IV. Hooft, VII boek.

(*i*) Van Meteren et Hooft : *loco citato.*

un châtiment, mais un *forfait : Non pœna,* dit-il, *sed flagitium.*

Les lieutenans du prince d'Orange prirent, dans ces entrefaites, plusieurs villes et remportèrent plusieurs victoires, qu'ils ternirent souvent par des cruautés et des barbaries exercées sur des catholiques, et particulièrement sur des religieux et des prêtres séculiers; ils tenaient leurs victimes pour les partisans les plus à craindre de la cause espagnole, et signalèrent leur haine surtout à Alkmaer et à Gorcum. **190.**

Guillaume de la Marck, comte de Lumai, fit barbarement martyriser dans cette dernière ville, en 1572, *dix-neuf* religieux et prêtres séculiers; ils endurèrent d'abord des tourmens affreux, et furent ensuite pendus dans une grange. Les farouches soldats de Lumai se firent couper par le bourreau leurs nez, leurs oreilles et leurs parties qu'ils attachèrent à leurs chapeaux. Un récollet et Pontus Heuterus renoncèrent au catholicisme. Ce dernier, qui devint le secrétaire de Guillaume I[er], prince d'Orange, se rétracta plus tard, et mourut chanoine à Saint-Trond, en 1602 (*k*).

Sonoy, homme féroce, ne céda pas en cruauté à Guillaume de la Marck : il fit souffrir à des catholiques les tortures et les supplices les plus barbares (*l*).

(*k*) V. Haræus : *Annales tumult. belgic.*, ad an. 1572.
Hooft : *Nederlansche historien*, VI boek.

(*l*) Bor, VIII. Holl. Ref. apud Cerisier : *Tableau de l'histoire génér. des Provinces-Unies*, t. III, pag. 274 et suiv.

Depuis que l'Europe était partagée en catholiques et en réformés, la religion devint le mobile de presque tous les événemens politiques. Dès qu'un parti se sentait le plus fort, il cherchait à écraser l'autre; les hommes tolérans étaient alors très-rares; et dans les tems orageux de disputes religieuses, c'est bien moins la conviction que la passion qui fait agir les hommes.

Le comte de Lumai portait une haine implacable aux Espagnols et à tous ceux qu'il supposait les soutenir; d'après Strada (*m*), il avait fait serment de ne se raser et de ne se faire couper les cheveux qu'après avoir vengé la mort des comtes d'Egmont et de Horn; il était si impétueux, si téméraire et souvent si inhumain, qu'on le surnommait *le sanglier des Ardennes.*

Le prince d'Orange-Nassau, de retour en Hollande, fit, autant qu'il était possible, cesser ces graves désordres, qui déshonoraient la belle cause de la liberté.

Comme Guillaume de la Marck ourdit plus tard des machinations contre les États-Généraux, Guillaume I[er] le fit chasser des Provinces-Unies. Il mourut à Liége, soit, selon Strada, des suites de la morsure d'un chien enragé, soit, d'après d'autres historiens, de poison, vers 1573 (*x*). Peut-être a-t-on dit

---

m() Strada : *loco citato.*

(*n*) Strada : *Ibidem.*

V. Chapeauville : *Gesta pontif. Leodiens.*, t. III, pag. 469, Leodii, 1616. Hooft : VII boek.

qu'il mourut de la rage pour faire ressembler sa mort à sa vie, et qu'il n'a péri que par le venin.

Les Orangistes, pour se rendre plus facilement 191.
maîtres de Middelbourg, résolurent de s'emparer de Goes ou Tergoes, ville située sur la côte septentrionale de l'île de Zuid-Bevenland; ils échouèrent dans cette entreprise une première fois, mais ils revinrent à la charge; n'ayant pu prendre la place d'assaut, ils la bloquèrent pour la réduire par la famine. Le duc d'Albe avait essayé d'y faire entrer des renforts et des vivres par l'Escaut à l'aide du reflux; mais les flottes des insurgés y mirent un obstacle insurmontable.

L'île de Zuid-Bevenland était autrefois la plus grande et la plus peuplée de la Zélande; elle avait environ vingt lieues de circuit: mais en 1532, l'Océan, agité et bouleversé par une des plus furieuses tempêtes, en renversa toutes les digues, inonda toute l'île, et en submergea plus de la moitié; de sorte qu'elle n'a maintenant qu'une étendue d'environ neuf lieues.

Le capitaine Blomart, né dans ce pays, proposa donc à Sanche d'Avila et à Christophe Mondragoné, le hardi et périlleux projet de passer à gué une partie submergée de l'île pour secourir Tergoes. Son plan est accepté, et trois mille Espagnols, ayant à leur tête Mondragoné, doivent tenter cette dangereuse et étonnante expédition.

Mondragoné fait distribuer aux soldats un petit sac où il y a de la poudre, des balles, des mèches et des biscuits, qu'ils doivent porter suspendu à leur cou. Le trajet à traverser est d'environ *trois lieues.*

Au commencement du reflux, Mondragoné, suivi de Blomart, entre le premier dans l'eau ; ses intrépides soldats suivent en files étroites, et marchent courageusement sur ce terrain fangeux, ayant souvent l'eau jusqu'aux aisselles; ils profitent de la basse marée, et arrivent finalement avec une constance et une ardeur presqu'incroyables, à l'exception de quelques-uns, sur une digue à deux lieues environ de Tergoes; là ils s'arrêtent et se reposent toute la nuit pour secourir la place à la pointe du jour.

Les assiégeans, étonnés et épouvantés par ce trajet hardi auquel ils sont loin de s'attendre, s'empressent de se rembarquer : mais la garnison de Tergoes, renforcée par Mondragoné de quatre cents arquebusiers, fond avec impétuosité sur leur arrière-garde, dont elle tue environ sept cents hommes, et presqu'autant de soldats se noient pour éviter le feu ennemi; Mondragoné entre dans la place le 20 octobre 1572 (*y*).

(*o*) **Van Meteren :** ***Histoire des Pays-Bas,*** **liv. IV.**
Strada : ***De bello belgico,*** **Decas I, lib. 7.**
Hooft : VII boek.

§ XXXII.

Siége mémorable de Harlem. Défense longue et courageuse des habitans. Kennaw-Hasselaar à la tête d'un bataillon de femmes. Famine. Reddition de la ville. Cruautés horribles commises par les Espagnols à Harlem.

Après les épouvantables catastrophes de Malines, 192.
de Zutphen et de Naerden, Frédéric de Tolède vint mettre le siége devant Harlem, le 11 décembre 1572. Son armée n'était d'abord que de *douze mille* hommes, mais elle s'accrut successivement jusqu'au nombre, assure-t-on, d'environ *trente mille* vieux soldats, accoutumés au pillage et au massacre; mais ce chiffre paraît exagéré.

La haine contre la domination tyrannique des Espagnols, le sang encore fumant dans les trois villes infortunées qui venaient d'être subjuguées, et la perfidie du duc d'Albe et de son fils déterminèrent les autres villes de la Hollande à souffrir plutôt les dernières calamités que de se rendre à leurs implacables ennemis : *La perfidie des Espagnols*, dit Grotius, *et le désespoir du pardon soutinrent la fermeté et animèrent le courage des Hollandais qui, craignant plus de maux de leur soumission que de leur résistance, prirent les résolutions les plus vigoureuses; il n'y eut aucune ville qui ne souffrît les dernières extrémités avant de se rendre* (p).

(p) Grotius : *De rebus Belgicis*, lib. II.

Le cardinal Bentivoglio, Strada et les autres hisriens des Pays-Bas tiennent le même langage que Grotius. Aussi vit-on ce peuple si calme et si longanime déployer un héroïsme sublime dont on ne trouve que de très-rares exemples dans les annales des anciens peuples, et dont la lutte des Grecs modernes contre l'oppression des Musulmans ne fut qu'un terne reflet.

Les habitans de Harlem résolurent donc de se défendre jusqu'à la mort plutôt que de se fier à un ennemi traître et parjure, qui leur offrait un accommodement accompagné des plus cruelles menaces en cas de refus.

Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, avait fait entrer dans la place des troupes, des munitions et des vivres avant son investissement complet : la garnison se composait à la fin de *quatre à cinq mille* hommes de troupes réglées et de *deux cents* cavaliers, sans compter les habitans; le capitaine Vibalde Riperda, gentilhomme frison, était commandant de la place.

Les Espagnols perdirent déjà beaucoup de monde dans les approches par les sorties vigoureuses et fréquentes de la garnison. Le prince d'Orange envoya Guillaume de la Marck, comte de Lumai, avec environ quatre mille hommes, au secours de la ville; mais ce seigneur fut surpris par les bataillons espagnols placés en embuscade; il se défendit vaillamment, eut deux chevaux tués sous lui et dut se retirer après avoir perdu environ mille soldats.

Les Espagnols donnent bientôt un assaut opiniâtre

à un ravelin construit en avant de la ville ; mais ils en sont repoussés avec une perte considérable. Leur grosse artillerie fait alors une large brèche à cet ouvrage avancé, et les troupes marchent sans bruit au milieu des ténèbres de la nuit jusqu'au pied du mur de l'enceinte, dont elles atteignent le sommet : mais les habitans de Harlem, qui sont sur leurs gardes, les en précipitent et les refoulent sur un terrain contre-miné : la mine joue à l'instant, et un grand nombre d'assiégeans qui croyaient marcher à la victoire, volent avec fracas en l'air.

Tous les jours il y eut des combats acharnés : les assiégés détruisirent sans cesse dans leurs sorties courageuses des ouvrages de l'ennemi ; le prince Guillaume d'Orange-Nassau attaquait ses lignes, et enlevait ses convois et ses courriers ; de part et d'autre on ne faisait pas de quartier. Lorsque les Espagnols avaient fait sauter quelques pans de murs, et croyaient pouvoir courir à l'assaut, ils trouvaient devant eux une muraille neuve plus forte que la première.

Frédéric de Tolède fit tellement hausser des larges batteries avancées qu'il put avec son artillerie dominer toute la ville et les ouvrages de défense qu'on y exécutait ; mais le succès ne répondit pas à son attente. Voyant donc qu'il ne pouvait pas s'emparer de la place par la force, il résolut de la réduire par la famine.

Tous les citoyens de Harlem étaient devenus guerriers : hommes, femmes, enfans et vieillards défendaient avec acharnement leurs foyers et leur vie. Kennaw-Hasselaar, dame d'une naissance illustre, et

âgée à peu près de cinquante ans, se mit à la tête d'un bataillon d'environ trois cents femmes intrépides pour aider à sauver la patrie. Cette phalange d'amazones déterminées à vaincre ou à mourir, se trouvait toujours la première au poste du danger et de l'honneur; son exemple enflamma puissamment le courage de ses concitoyens, et fut l'objet de l'admiration des Espagnols, comme l'observe Strada.

La rigueur de l'hiver ayant glacé le lac de Harlem, de nombreux paysans et villageoises hollandais, glissant rapidement sur des patins, introduisirent sur des traîneaux dans la ville des munitions et des provisions de toutes espèces sous les yeux de l'ennemi, qui frémissait de rage et ne pouvait empêcher l'arrivée de ces convois.

Les Espagnols perdirent en attendant beaucoup de monde et s'affaiblirent considérablement par les maladies causées par les privations et par l'intempérie de l'air : Frédéric voyant ces grandes pertes, consulta le duc pour savoir s'il ne serait pas prudent de lever un siége aussi meurtrier, qui détruirait finalement toute son armée sans obtenir des succès; il lui faisait observer que c'était l'avis de la plus grande partie de ses officiers.

« Si je vous croyais capable, répondit le fier duc « d'Albe à son fils, selon Hooft et Strada, de tant de « faiblesse que d'abandonner une entreprise dont « dépend votre gloire, l'honneur de votre sang et du « mien, et la soumission de la Hollande, tout malade « que je suis, je me ferais porter au camp; et si ma « maladie ne me laissait pas assez de forces pour

« conduire le siége, je ferais venir d'Espagne la du-
« chesse d'Albe pour tenir la place du fils. »

L'armée espagnole continua toujours de souffrir beaucoup de la rareté des vivres; aussi dévasta-t-elle tous les environs de Harlem, et joignait souvent le meurtre et l'incendie aux pillages les plus affreux.

Au printems, lorsque les froids excessifs avaient cessé d'engourdir la nature, et que les glaces avaient disparu du lac, les Espagnols reçurent des renforts, des munitions et des vivres; mais les assiégés ne purent recevoir les mêmes avantages : il fallait des combats journaliers entre les navires hollandais et espagnols pour introduire quelques secours dans la place étroitement bloquée. Dans la dernière bataille navale, les Hollandais avaient, d'après Hooft, cent petits navires; et les Espagnols, commandés par le comte Maximilien de Bossu, en comptaient soixante-dix, mais qui étaient plus grands, mieux conditionnés, et beaucoup plus pourvus d'hommes et d'artillerie. Les premiers en perdirent vingt-deux, et les soixante-dix-huit autres furent si maltraités qu'ils ne purent plus se mesurer avec la flotte espagnole sur la mer de Harlem.

Les assiégés inondèrent alors la campagne jusqu'au lac; mais ils ne reçurent que de faibles secours par cette inondation qui avait peu de hauteur.

La place fut alors réduite à ses propres forces et aux subsistances qui y restaient encore. C'est alors que les habitans redoublèrent de courage et d'efforts : chaque jour ils enlevaient dans leurs sorties des convois, ruinaient des ouvrages de l'ennemi, enclouaient

des canons, et massacraient des soldats. Dans une de leurs attaques, les assiégés tuèrent plus de huit cents Espagnols, prirent leurs tentes, neuf drapeaux, une partie de leur atillerie, une quantité de poudre, de balles, d'armes, trente chevaux, beaucoup de bétail, d'argent, etc.; ils brûlèrent les huttes et les bagages de l'ennemi, ne perdirent que quatre hommes, et retournèrent triomphans dans la ville.

Les assiégeans avaient, en attendant, surpris un corps de deux mille hommes envoyé par le prince d'Orange pour secourir la place: le fougueux Frédéric fit couper la tête au chef qui le commandait, et pour intimider les Harlemois, il la fit jeter dans la ville avec cette inscription : *Tête de Philippe Konings venant pour délivrer Harlem avec un secours de deux mille hommes;* elle fut suivie un peu plus tard par la tête d'Antoine Lepeintre, qui avait été tué lorsque son détachement fut battu; il y avait ces mots : *Tête d'Antoine Lepeintre qui livra la ville de Mons aux Français.*

Les habitans de Harlem répondirent à ces actes d'atrocité par des représailles plus cruelles : ils décapitèrent onze prisonniers, enfermèrent leurs têtes dans un tonneau qu'ils roulèrent jusqu'au camp espagnol; ils y avaient mis ces lignes : *Les habitans de Harlem paient au duc d'Albe dix têtes, afin qu'il ne leur fasse plus la guerre pour le dixième denier, pour lequel ils sont en retard; et pour l'intérêt du retard, ils lui envoient une onzième tête.*

Pour se venger davantage et insulter les Espagnols, ils contrefirent burlesquement sur leurs remparts

les cérémonies du culte catholique : ils tenaient des mannequins de paille, représentant des prêtres, des moines, des religieuses et des Espagnols, qu'ils frappaient, décapitaient, et jetaient ensuite dans le camp ennemi.

Mais enfin les assiégés sont en butte à la plus cruelle famine : alors des hommes courageux, armés de longs bâtons, sortent de nuit, surprennent et massacrent les sentinelles, et enlèvent aux troupes de la poudre, des balles, et quelques vivres, qu'ils placent dans un sac attaché à leur cou, et par ce faible, mais précieux secours, ils prolongent la vie presqu'éteinte de quelques-uns de leurs malheureux concitoyens.

Comme l'argent manquait aussi à Harlem, on y frappait des pièces de monnaie en argent : d'un côté, il y avait les armes de la ville, l'épée au-dessous de la croix environnée de quatre étoiles d'argent ; au revers, on y lisait : *Vincit vim virtus; La valeur triomphe de la force.*

Dans ces extrémités, les Harlemois se servirent de pigeons pour correspondre avec Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, qui était à Delft ; ils leur attachaient des billets au-dessous des ailes : ces mêmes messagers aëriens leur apportaient tous les jours des réponses du prince, qui les informait de ses efforts continuels pour venir à leur secours ; ces nouvelles les soutenaient et les aidaient à endurer les souffrances extrêmes de la famine.

Le stratagème des pigeons continua heureusement pendant environ trois mois ; mais enfin, un de

ces petits messagers s'étant reposé de lassitude dans le camp espagnol, fut abattu par un soldat qui trouva la lettre et découvrit le secret. Depuis lors, les Espagnols tirèrent tous les pigeons qui volaient dans l'air.

Guillaume d'Orange avait, en attendant, assemblé environ cinq mille hommes, qu'il envoya, sous les ordres du comte de Battenbourg, avec six pièces de canon et *quatre cents chars* chargés de munitions et de vivres pour secourir Harlem; la ville en fut instruite à tems par des pigeons, afin que les assiégés pussent faire, à leur approche, une puissante et vigoureuse sortie; mais deux de ces messagers ailés furent abattus dans le camp ennemi.

Les Espagnols, connaissant ainsi le secret de cette expédition, firent de grands préparatifs pour envelopper et écraser le corps de Battenbourg. Afin que ceux de Harlem ne pussent voir les signaux que le comte devait leur faire dès son arrivée, et entreprendre l'attaque combinée, Frédéric de Tolède fit allumer une quantité de paille mouillée qui remplit l'air de fumée. Dans ces entrefaites, un corps considérable de cavalerie espagnole rencontra pendant la nuit, cinq cents cavaliers du comte de Battenbourg qui, se trouvant trop inférieurs en nombre, se replièrent et se précipitèrent dans les ténèbres sur l'infanterie; le désordre se mit tout de suite dans ces corps qui se débandèrent; environ sept cents hommes perdirent la vie dans cette surprise avec le comte de Battenbourg. L'ennemi s'empara de tout le convoi, de l'artillerie et de quatorze drapeaux.

Frédéric fit le lendemain planter ces drapeaux devant Harlem, et renvoya en ville un prisonnier auquel il avait fait couper le nez et les oreilles pour annoncer aux habitans cette défaite, et la perte de toute espérance de secours.

Harlem est alors réduit au plus affreux désespoir : après sept mois de siége, cette ville n'est plus qu'un monceau de ruines, ses murs sont percés, d'après Strada, de *dix mille trois cents boulets*, ses meilleurs guerriers sont tombés sous les balles ennemies; le reste de ces braves est blessé. La famine et le fer espagnol ont moissonné environ *treize mille* habitans; pendant les derniers mois, ils ne se nourrissent, pour ainsi dire, que de rats, de souris, de chats, de chiens, de souliers et d'autres objets immondes et dégoûtans.

Dans les siéges de Jérusalem, de Samarie et de Sagonte, on ne souffrit pas des maux plus cruels. Des squelettes humains, décharnés et défigurés par la plus affreuse misère, avec des figures hâves, des joues enfoncées et des yeux hagards, pouvant à peine se soutenir sur leurs jambes défaillantes, parcourent silencieusement les rues désertes; cependant ils bravent encore l'ennemi et se déterminent à se précipiter, les armes à la main, sur le camp espagnol, afin d'éviter, par une mort glorieuse, l'infamie du supplice qui les attend. Mais leurs femmes et leurs enfans, qui sont ainsi abandonnés à la merci de Frédéric, les arrêtent à la porte, se jettent à leur cou, et par leurs pleurs et leurs hurlemens de désespoir, les détournent de leur dessein.

Dans cette horrible extrémité, quelques députés se rendent au camp de Frédéric de Tolède et lui demandent une capitulation supportable : *A discrétion! à discrétion!* s'écrie l'impitoyable Espagnol. Cette sentence de mort jette les habitans dans le plus violent désespoir.

Alors le commandant Riperda : « Formons, dit-il « à ses concitoyens, un bataillon carré de tous les « hommes encore en état de supporter le poids de « leurs armes : plaçons au centre les femmes, les « enfans, les vieillards, les blessés et les malades, et « fondons sur le camp espagnol. Ouvrons-nous l'épée « à la main un passage à travers les rangs ennemis ; « il vaut mieux périr en braves que de mourir igno« minieusement sur des échafauds, victimes de la « tyrannie des barbares Espagnols. »

Tout le monde applaudit à cette proposition : l'intrépide Kennaw-Hasselaar demande les armes, et toutes les femmes pouvant encore se tenir debout, jurent de la suivre et de la seconder. On va mettre ce projet à exécution, lorsque Frédéric, effrayé de ses suites, envoie le comte d'Everstein dans la ville avec une lettre portant qu'il *pardonnait aux assiégés s'ils se rendaient, et que personne ne serait puni que ceux qu'eux-mêmes jugeraient l'avoir mérité.* Enfin, ce général proposa aux Harlemois de payer pour amende la somme de *deux cent et quarante mille écus,* et promit qu'à ce prix ils auraient la vie et les biens saufs. Ces conditions furent acceptées.

193. La ville se rend donc le 13 juillet 1573 : on sonne la grande cloche, et l'on ordonne impérieusement à

tous les militaires et aux bourgeois d'apporter leurs armes à l'hôtel-de-ville; leur poudre est consumée sur la grande place; les hommes reçoivent ensuite l'ordre de se retirer dans un couvent; les femmes et les enfans doivent se rendre dans une église et les soldats dans une autre. D'autres militaires sont obligés de monter la garde jusqu'à l'arrivée de l'armée entière des Espagnols.

Le féroce Frédéric de Tolède entre à cheval en ville avec l'air menaçant d'un vainqueur irrité, et fait jeter en différentes prisons la brave garnison, qui pendant des mois a si vaillamment défendu la ville; d'après l'historien Hooft, les *quatre ou cinq mille* braves sont réduits à *dix-huit cents* hommes.

Des supplices affreux se préparent dès ce moment: le vainqueur perfide commence à faire décapiter et pendre *trois cents* militaires; le lendemain il fait trancher la tête à l'intrépide gouverneur Riperda, à son lieutenant Lancelot, fils naturel du seigneur de Brédérode et à un bâtard du cardinal de Granvelle. *Cent cinquante* autres soldats sont encore décapités un peu plus tard, et *cent quarante-six* autres sont liés tout nus, deux à deux, dos contre dos et précipités dans la mer de Harlem. Le surlendemain *trois cents bourgeois et militaires* subissent le même sort; le 20 juillet d'autres soldats essuient le même supplice de submersion. Frédéric fait périr de faim et de soif le reste de la garnison qu'il a fait renfermer dans un château.

Cinq bourreaux et leurs aides sont sans relâche occupés pendant huit jours à exécuter les ordres san-

guinaires du cruel vainqueur : tous les habitans, qui pendant le long siége ont occupé des emplois militaires et civils, les ministres réformés et tous les protestans périssent par le glaive du bourreau, par le gibet et par l'eau.

Si la ville de Harlem eût été prise d'assaut, il n'y aurait pas péri plus de monde : jamais peut-être on ne commit de sang-froid tant de cruautés sous prétexte de justice.

« Le nombre des malheureux, dit le cardinal Ben-
« tivoglio, qui périrent dans ces effroyables exécu-
« tions, monta à plus de *deux mille;* les bourreaux
« même, las de tant de sang et pénétrés d'horreur,
« en noyèrent un grand nombre dans le Sparen
« pour s'en débarrasser. »

Telle fut la fin de ce long et mémorable siége où les assiégés épuisèrent toutes les ressources de la plus opiniâtre défense et souffrirent toutes les horreurs de la plus affreuse famine, et où le vainqueur n'ayant plus rien à redouter, se couvrit lâchement d'ignominie par toutes sortes de raffinemens d'une longue cruauté.

Les Espagnols perdirent à ce siége près de *cinq mille* hommes tués et un nombre beaucoup plus considérable de blessés (*q*).

(*q*) V. d'autres détails sur ce siége dans Bentivoglio : *Histoire des guerres de Flandre,* liv. VII.

Hooft : *Nederlansche historien,* VII en VIII boek.

Strada : *De bello belgico,* Decas I, lib. 7.

Grotius : *Annales de rebus Belgicis,* lib. II.

Haræus : *Annales tumultuum belgic.*, ad an. 1572 et 1573.

Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. IV.

Ce triomphe barbare fut plus funeste qu'utile aux Espagnols : leur armée était considérablement affaiblie et devait s'arrêter assez longtems pour se remettre et se recruter; les Hollandais eurent dans cet intervalle le tems d'organiser leur république naissante et de pousser leurs conquêtes avec succès dans d'autres contrées des Pays-Bas septentrionaux. Le parjure Frédéric les raffermit dans leur haine implacable contre la tyrannie espagnole, et leur apprit qu'un ennemi qui ne devait sa sanglante victoire qu'à tant de peines, de sacrifices et de perfidies, pouvait être vaincu et chassé de nos belles provinces.

§ XXXIII.

Progrès des Gueux de mer. Combat dans le canal de Flessingue. Défense héroïque d'Alkmaar. Frédéric de Tolède est forcé de lever le siége. Bataille navale d'Enkhuysen. Mutinerie de l'armée espagnole. Départ du duc d'Albe. Sa mort.

En attendant, les *Gueux de mer* firent des progrès 194.
continuels, descendirent fréquemment sur les côtes de Flandre, et poussèrent leurs excursions jusqu'aux environs de Gand, où ils pillèrent et ravagèrent le pays pour faire le plus de mal possible aux Espagnols et à leurs possessions. Dans une de leurs courses, ils enlevèrent à l'ennemi vingt-trois pièces de canon, qui sortaient des nouvelles fonderies de Malines.

Pendant le long siége de Harlem, les troupes du 195.
prince d'Orange-Nassau chassèrent les Espagnols

presqu'entièrement de l'île de Walcheren, et bloquèrent étroitement la ville de Middelbourg.

Sanche d'Avila, gouverneur d'Anvers, ayant renforcé sa flotte de l'Escaut, vint, par ordre du duc d'Albe, secourir cette place en 1573 : un combat meurtrier s'engage entre les deux flottes dans le canal de Flessingue; d'Avila, comptant sur la supériorité de ses forces navales, se croit sûr de la victoire et manœuvre pour fondre sur l'amiral hollandais; mais le feu prend à un baril de poudre de son grand vaisseau et cause une explosion terrible; l'amiral batave se retire habilement pendant ce grand danger, et profitant ensuite de la confusion de l'équipage ennemi, il fond avec impétuosité sur la flotte : le combat ne dure qu'une heure, mais il est très-acharné; les Hollandais s'accrochent avec fureur aux navires espagnols, en massacrent les soldats et les matelots, ou les jettent à la mer, et prennent et détruisent plusieurs vaisseaux. Sanche d'Avila est obligé de fuir, mais il parvient à faire entrer quelques vivres dans la ville assiégée.

Les Espagnols dépensèrent des sommes immenses, qu'on porte à *sept millions* de florins, pour conserver Middelbourg; mais cette place dut se rendre un peu plus tard aux armes victorieuses du prince d'Orange (V. N° 202) (*r*).

196. L'armée espagnole perdit encore Gertruydenberg, le château de Ramekens, poste important pour la

---

(*r*) Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas*, liv. V.

prise de Middelbourg et d'Alkmaar; cette ville était la dernière place du Waterland qui avait tenu jusqu'alors dans la Hollande septentrionale pour le roi d'Espagne.

Dom Frédéric de Tolède essaie de reprendre Alkmaar à la tête d'une armée d'environ *seize mille* combattans, et il force trois cents citoyens de Harlem à marcher avec ses bataillons pour combattre leurs compatriotes. Mais les habitans d'Alkmaar, au nombre de *treize cents* hommes, et la petite garnison de *huit cents* soldats, craignent leurs cruels ennemis plus que la mort, et se défendent avec l'acharnement du désespoir. Le 18 septembre 1573 le général espagnol a fait de larges brèches en deux endroits différens des remparts avec dix-sept pièces de grosse artillerie dont quelques-unes lancent des boulets de *quarante* livres, et il ordonne de donner l'assaut à ces deux endroits à la fois.

Mais les hommes, les femmes, les vieillards et les enfans sont avec la garnison sur la brèche, et repoussent vigoureusement les efforts multipliés des assaillans : ils jettent sur eux de l'eau bouillante, du plomb et de la poix fondus, de la chaux, des braises ardentes, et une grêle de pierres et de balles. Les Espagnols, ne pouvant se défendre contre des projectiles aussi meurtriers, sont forcés d'abandonner leur entreprise.

Ils reviennent bientôt, et donnent un deuxième assaut avec toute la fureur dont le soldat cruellement maltraité est susceptible; mais ils sont encore reçus de la même manière et avec le même acharnement

que la première fois, et doivent de nouveau battre honteusement en retraite.

Frédéric, exaspéré au dernier point, envoie ses bataillons une troisième fois à l'assaut; ils parviennent cette fois sur les remparts, et y plantent leurs drapeaux en criant: *Victoire! victoire! la ville est à nous!* Mais un citoyen d'Alkmaar coupe avec une faux les deux jambes à un porte-drapeau, et bourgeois et soldats précipitent les ennemis du haut de leurs remparts dans les fossés de la ville.

Le fils du duc d'Albe ordonne un quatrième assaut; mais ses troupes, épuisées de fatigues, trouvent le chemin des brèches obstrué par les cadavres, et s'arrêtent.

Pendant les quatre heures que durent ces combats meurtriers, ni soldats ni bourgeois ne quittent leurs postes sur les brèches qu'étant grièvement blessés. Un grand nombre de pêcheurs hollandais étaient arrivés en toute hâte avec leurs barques, et criaient pendant ces assauts acharnés à leurs compatriotes: *Tombez dessus! Tuez, tuez!* ce qui encourageait les habitans, et épouvantait les Espagnols.

L'armée espagnole perdit à peu près *mille* hommes; les habitans n'eurent à regretter que treize bourgeois, et la garnison vingt-quatre soldats.

Dom Frédéric ordonna un cinquième assaut, mais ses soldats s'y refusèrent; quelques-uns se laissèrent plutôt percer par leurs officiers que de courir à de pareils dangers.

Les Hollandais, pour forcer les Espagnols à une retraite définitive, percèrent enfin les digues du

Waterland. Frédéric de Tolède, craignant que son armée et la Hollande septentrionale ne fussent submergées, ordonna de lever le siége, le 8 octobre de la même année (*s*).

Le duc d'Albe crut réparer toutes ces pertes par 197.
mer, et envoya le comte Maximilien de Bossu avec une flotte de douze grands vaisseaux et dix-huit autres d'une moindre grandeur dans le Zuiderzée. L'escadre du prince d'Orange attendait l'ennemi près d'Enkhuysen, et le 11 octobre 1573, les deux flottes se livrèrent, près de cette ville, une bataille très-meurtrière : l'escadre espagnole fut complétement battue. Le vaisseau-amiral, monté par de Bossu, était d'une grandeur extraordinaire et portait *trente-deux* grosses pièces de canon.

« C'était en quelque sorte, dit Bentivoglio, une « forteresse mouvante au milieu de la mer, et qui « était redoutable par sa vaste étendue, la bonté de « ses manœuvres et de son artillerie, et le nombre « de ses équipages et des soldats qui les mon-« taient (*t*). »

L'on nommait ce vaisseau *l'Inquisition* : abandonné du reste de la flotte, il se défendit encore vingt-huit heures contre les attaques réunies des Bataves. Des trois cents hommes qui y étaient, *deux cent vingt* furent tués ; le reste était blessé, à l'exception de quinze hommes, lorsqu'échoué sur un banc de

---

(*s*) V. Hooft : *Nederlansche historien*, VIII boek.
Van Meteren, liv. IV.

(*t*) *Histoire des guerres de Flandre*, liv. VII.

sable, il se rendit aux vainqueurs qui étaient commandés par le brave amiral Corneil Dirxzoon.

Le comte de Bossu, fait prisonnier, fut conduit dans la ville de Horn, où il resta quatre ans : il y fut reçu au milieu des insultes et des vociférations du peuple qui lui reprochait le pillage et le massacre de Rotterdam (V. N° 179). Le pavillon de son vaisseau fut suspendu dans l'église de Horn (*u*).

198. L'armée espagnole que l'avide duc d'Albe laissait sans paie, s'était mutinée après la prise de Harlem, et avait refusé de marcher contre l'ennemi jusqu'à ce qu'on l'eût satisfaite. Cette insubordination, les défaites d'Avila et du comte de Bossu, la perte de la Hollande et de la Zélande qui étaient les plus importantes provinces maritimes des Pays-Bas, la prise de différentes places de guerre, l'embarras toujours croissant du gouvernement, et la haine et la malédiction publiques, engagèrent enfin le duc à solliciter son rappel.

Philippe II, convaincu, mais trop tard, du mal immense que ce cruel gouverneur-général avait fait, d'après ses propres ordres, à sa réputation et à sa puissance dans les dix-sept provinces, ne fit aucune difficulté de la lui accorder. Ce lieutenant du roi d'Espagne partit de Bruxelles, le 18 décembre 1573, chargé de grandes richesses et de l'exécration générale des peuples des Pays-Bas. Il avait fait prendre secrètement les devants à son trésor immense, fruit

---

(*u*) Hooft : *loco citato*. Van Meteren : *ibidem*.
Strada : *De bello belgico*, Decas I, lib. 7.

de ses proscriptions, de ses concussions et de ses rapines dans nos belles et riches contrées. Sur les frontières d'Allemagne, il logea chez le comte Louis de Kœningstein, oncle maternel de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, où il se vanta d'avoir fait périr dans les Pays-Bas, par la main du bourreau, au-delà de *dix-huit mille* personnes pour cause de religion et de troubles.

Après son départ, on trouva dans les comptes qu'il avait dépensé pour les frais de la guerre dans les dix-sept provinces au-delà de *trente-six millions* de florins dans l'espace d'environ six ans; somme immense pour cette époque (*v*).

Le duc d'Albe fut relégué par Philippe II à Uzeda, 199.
à l'occasion du mariage de son fils que la cour de Madrid désapprouvait. Après la mort du cardinal Henri, roi de Portugal, arrivée en 1579, Antoine Crato ayant pris le titre de roi, Philippe II crut avoir des droits plus réels sur ce trône du côté d'Isabelle de Portugal, sa mère, et envoya en 1580 le duc d'Albe dans ce pays pour décider la question de la succession à la couronne par la force des armes. Le duc ayant reçu les ordres du roi, demanda avec arrogance si Philippe avait besoin d'un général enchaîné?

D'Albe occupa presque sans résistance en cinquante-huit jours tout le royaume de Lusitanie, qui resta sous la domination espagnole jusqu'en 1640, époque où les

---

(*v*) Hooft : *Nederlansche historien,* VIII boek.
Van Meteren : *Histoire des Pays-Bas,* liv. VI.
Apologie du prince d'Orange.

Portugais, fatigués de l'oppression des rois d'Espagne, ourdirent habilement une vaste conspiration, chassèrent les Espagnols, et placèrent sur leur trône Jean IV, duc de Bragance, qui descendait d'un ancien roi du Portugal. Son illustre famille gouverne encore aujourd'hui ce royaume.

Le duc d'Albe fit à Lisbonne un butin inestimable, et ses troupes y commirent tant d'injustices et de violences, que Philippe II fit nommer des commissaires pour examiner et juger la conduite du duc et de ses soldats. Le fier d'Albe leur répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'au roi : « S'il me le « demande, ajouta-t-il, je lui mettrai en ligne de « compte des royaumes conservés ou conquis, des « victoires signalées, des siéges très-difficiles, et « soixante-dix ans de service. »

Philippe, craignant une sédition de la part des troupes, fit cesser les poursuites. Le duc mourut en janvier 1582, à l'âge de soixante-quatorze ans.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES PARAGRAPHES

CONTENUS DANS LE VOLUME PREMIER.

Les chiffres arabes indiquent les numéros de la marge, et la lettre (n) désigne une note du paragraphe.

INTRODUCTION.

SECTION PREMIÈRE.

HISTOIRE DES BATAVES ET DES BELGES, DEPUIS LES TEMS ANCIENS JUSQU'A LEUR RÉUNION SOUS LES DUCS DE BOURGOGNE VERS 1432.

§ Ier.

§ II.

§ III.

§ IV.

§ V.

§ VIII.

§ IX.

§ X.

SECTION DEUXIÈME.

HISTOIRE DES BELGES ET DES BATAVES, DEPUIS LEUR RÉUNION VERS 1432 JUSQU'A LEUR SÉPARATION DIPLOMATIQUE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE EN 1648.

§ IV.

§ V.

§ VI.

§ VII.

§ VIII.

§ IX.

§ X.

§ XI.

§ XII.

§ XIII.

§ XIV.

§ XV.

§ XVI.

§ XXIII.

§ XXIV.

§ XXV.

§ XXVI.

§ XXVII.

§ XXVIII.

§ XXIX.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.


3 vols.
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06986 3135



